PROMENADE
DANS
CONSTANTI

DR
721
P47
v.2

2

X°
40

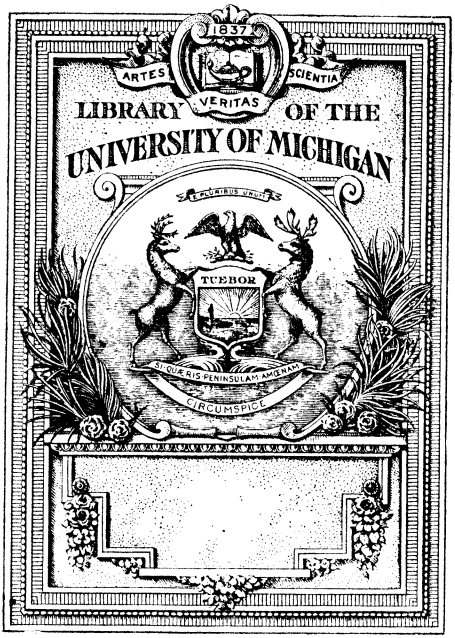
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

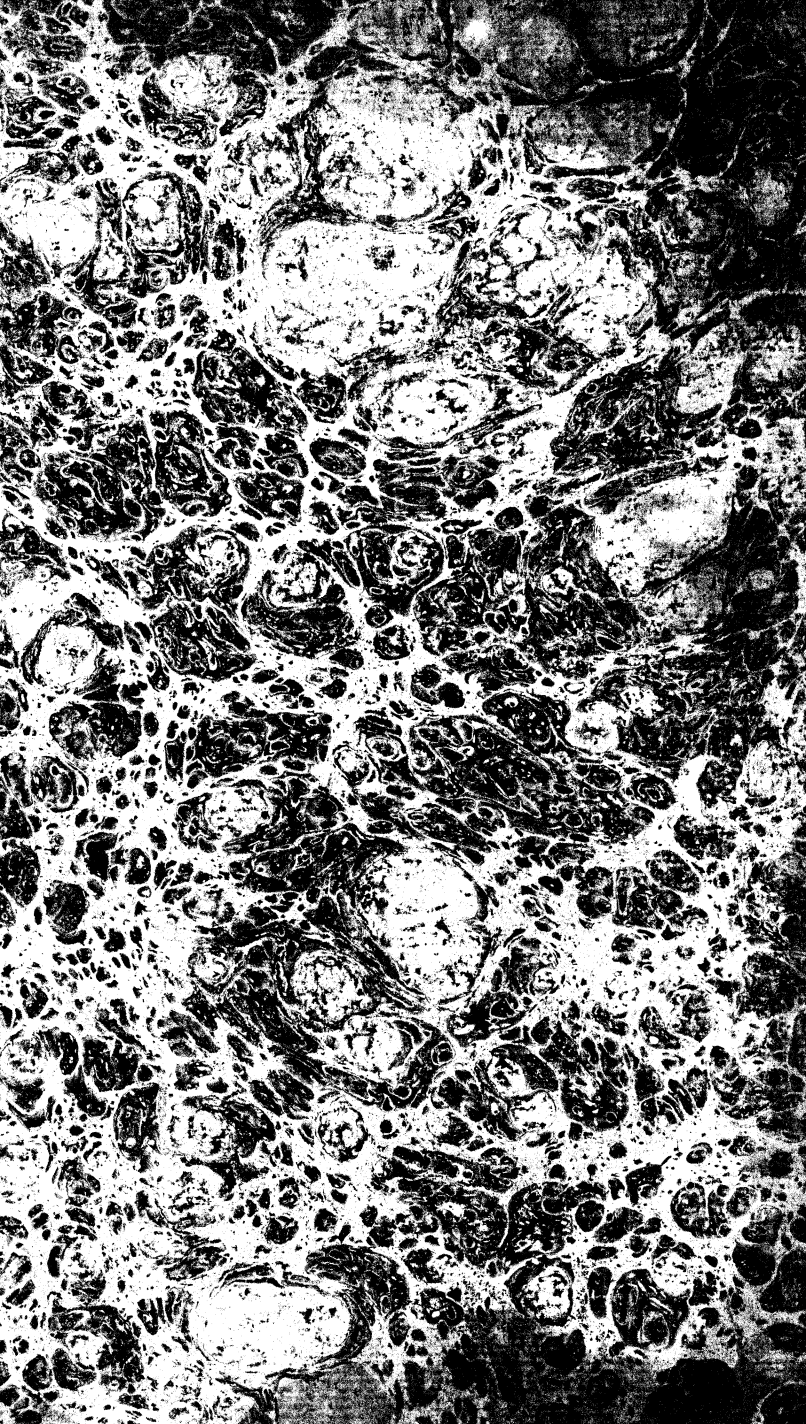

SPEC COLL
DR
721
.P47
v.2

PROMENADES
PITTORESQUES
DANS
CONSTANTINOPLE
ET
SUR LES RIVES DU BOSPHORE.
TOME II.

PROMENADES
PITTORESQUES
DANS
CONSTANTINOPLE
ET
SUR LES RIVES DU BOSPHORE,
SUIVIES D'UNE NOTICE
SUR LA DALMATIE,

PAR CHARLES PERTUSIER,
Officier au Corps Royal de l'Artillerie, attaché à l'Ambassade de France près la Porte Ottomane.

TOME SECOND.

PARIS,
H. NICOLLE, A LA LIBRAIRIE STÉRÉOTYPE;
RUE DE SEINE, N° 12.
M. DCCCXV.

PROMENADES PITTORESQUES DANS CONSTANTINOPLE ET SUR LES RIVES DU BOSPHORE.

DIXIÈME PROMENADE.

CONSTANTINOPLE.

Réflexions générales sur la société dans l'Empire Ottoman, et sur ce qui y donne droit à la considération. — Kilisé-Dgjami, et tombeau de vert antique. — Aquéduc de Valens. — Colonne de Marcien-Schazadé-Dgjamissi. — Du corps des janissaires; de l'état militaire et du degré d'avancement de cet art dans l'Empire Ottoman. — Des fiefs militaires. — Du recrutement des armées et des causes de leur dé-

fection. — Eski-Seraï. — Laléli-Dgiamjssi. — Mosquée de Bajazet. — Prière du vendredi. — De la partie rituelle du culte. — Des fondations pieuses. — Des biens Wakouf, et des différentes formes sous lesquelles la propriété se présente en Turquie. — Du Kharatche. — De l'esclavage chez les Osmanli. — L'Osmanié. — Tombeau de porphyre. — De la Distribution d'une maison de ville. — De la Composition du domestique. — De la civilité orientale. — La Suleïmanie ; les Tériaki, ou Mangeurs d'opium. — La Tour des janissaires. — Des Incendies. — Des loix somptuaires et du luxe. — Des Noms propres. — Du Matériel de l'artillerie. — Nizam-Dgédid.

C'est un vendredi, c'est-à-dire le jour de la semaine consacré par l'islamisme, et qui répond au dimanche des chrétiens, avec cette différence cependant qu'ici le repos n'est point commandé, et que tous les devoirs imposés aux Musulmans par cette fête, se réduisent à l'obligation de faire la prière du midi à la mosquée sous la direction de l'imam. Un point sur lequel la doctrine de Mahomet mérite sans contredit des éloges, c'est qu'elle est bien loin de prêcher l'oisiveté, comme l'atteste le petit nombre de fêtes où, selon son

esprit, les travaux doivent cesser; ce qu'on ne croirait pourtant pas à voir la mollesse, l'apathie qui caractérisent le Turc d'Europe; mais cette bizarrerie provient d'une cause particulière que nous allons chercher à développer.

Avant l'état d'assoupissement qu'on remarque chez ce Tartare dégradé, il exerçait le métier des armes; et de même que notre ancienne noblesse, se reposait sur la moisson de lauriers qu'il avait faite, le temps nécessaire pour reprendre haleine, ou jusqu'à ce qu'il s'en offrît d'autres à son fer tranchant. Peu-à-peu ces récoltes devinrent plus rares et plus laborieuses; lui-même, entouré d'un immense butin qui lui ôtait toute inquiétude pour le présent et l'avenir; à la tête d'une multitude d'esclaves, qui sapait la terre de ses conquêtes, et pourvoyait à ses besoins, il se laissa aller insensiblement à un sommeil devenu tellement profond aujourd'hui, que le bruit de la guerre n'est plus capable de le réveiller; et bien sûrement ce ne sera qu'après plusieurs générations, à partir de l'époque où les Ottomans, d'agresseurs qu'ils étaient, se sont vus réduits à prendre la défensive; que lorsque les fortunes chez eux auront été hachées en

portions trop minces, et que le métier des armes n'aura plus été d'aucun rapport; ce ne sera, dis-je, qu'après ces différens changemens apportés dans leur manière d'être, que les enfans de ces conquérans superbes auront enfin pris la détermination de se livrer aux arts mécaniques. Ainsi tous ceux que nous voyons armés de la hache de charpentier, du ciseau de marbrier, de quelques-uns enfin des emblèmes de l'industrie, sont autant de gentilshommes dont la fortune, réduite par des partages successifs, n'est plus en état de suffire à leurs besoins; mais qui ne croient point déroger en exerçant même les derniers des métiers, comme le prouve d'ailleurs l'air de protection dont use ce Musulman pâtissier pour rendre le salut à cet Arménien beaucoup plus opulent sans doute que lui; et la cordialité avec laquelle ce Turc de distinction répond à son salamalek.

Ces turbans, sans excepter même ceux-là qui coiffent des hamale (porte-faix), des saccas (porteurs d'eau), des serbekdgi (marchands de limonades) etc., composent donc le corps de la noblesse de l'Empire Ottoman; en effet, les individus qui les portent;

sont les seuls qui puissent prétendre aux emplois de l'épée, de la magistrature, de l'administration, etc. Pour les autres, connus sous le nom générique de rayas, bien moins considérés que des vilains, ils ne jouissent d'aucun privilége, si ce n'est celui de s'enrichir, avec la condition cependant qu'ils enfouiront leurs trésors. Ce sont là les titres de noblesse reconnus chez les Juifs et les Arméniens. Nous verrons que les Grecs en ont d'autres, ce qui ne veut pas dire pourtant qu'ils désavouent ceux-là; quant aux Francs, comme rien ne les empêche de les exhiber, ces titres sont d'un grand poids parmi eux, et leur donnent la même considération qu'obtient chez nous une longue suite d'aïeux illustres.

A présent, si l'on me demande par quelles voies ces richesses s'amassent, je répondrai qu'en Turquie personne n'est tenu de rendre compte de sa fortune ni de son genre d'industrie, puique l'opinion n'a point là de tribunal; que d'ailleurs ce monde est si vaste; que chacun y vit tellement isolé de ses voisins; que les préjugés y sont si différens des nôtres, qu'on peut passer de l'indigence la

plus complète à l'opulence excessive, sans qu'on s'en doute, pour peu qu'on veuille le cacher; et même sans qu'on pense à faire des recherches sur les sources auxquelles on a puisé sa fortune, tant on est peu difficile, ou plutôt tant on est indulgent sur l'article probité.

L'abus des présens a une grande part dans ce bouleversement de principes; mais surtout l'esprit rapace du gouvernement, qui autorise les sujets à faire des gains illicites : les uns, par les mauvais exemples qu'il leur donne; les autres, par les exactions qu'il exerce envers eux.

Tout en faisant ces réflexions, je suis arrivé de l'échelle des morts, sur la rive opposé, à Oun-Kapanen-Kapoussi. Le ciel est pur; l'atmosphère, rafraîchie par le vent du nord, fait oublier qu'on est entré dans le signe du Lion, et qu'on se trouve placé au quarante-unième degré de latitude. — Suivons cette rue bordée de moulins, où les chevaux sont employés comme moteurs; elle nous conduit sur la crête, et en nous écartant de quelques pas à droite, avant de l'atteindre, nous trouvons Kilisé-Dgjami, ancienne église grecque,

fondée par Anastase Ier, aujourd'hui consacrée au culte mahométan.

Cette basilique se composait, avant les dégradations qu'elle a essuyées, de cinq nefs, couvertes chacune d'une coupole, et terminées par un cul-de-lampe; le tout précédé de deux vestibules : mais il n'existe plus aujourd'hui que la nef magistrale et les nefs latérales du même côté. On retrouve quelques débris du parvis, formé de marbres, disposés par compartimens.

Je demande à voir une citerne qu'un auteur de nos jours annonce comme spacieuse et d'ordre corinthien; un habitant du quartier auquel je m'adresse me répond que la porte, qui y donne accès, est depuis longtemps murée; et, dans l'intention de dédommager ma curiosité non satisfaite, il m'en indique, dans le voisinage, une autre que je reconnais à travers le soupirail pour ne pas mériter un regard. Serais-je donc venu si loin voir un reste de monument des siècles du mauvais goût? Telle est ma réflexion tacite; et je murmure déjà contre mon guide; mais non, ma peine aura son salaire : devant cette même mosquée, dans une petite enceinte en

treillage, je remarque un tombeau de vert antique, dont la partie supérieure a la forme d'un prisme triangulaire, relevé par des onglets sur ses quatre angles. Long de huit pieds, il en a sept de largeur. Des croix grecques en relief, et garnissant des écussons, se distinguent encore sur les quatre faces.

Ce monument sépulcral, qui, sûrement, aura contenu la cendre d'un mortel revêtu de la pourpre, et qui même a été pris par quelques-uns, mais à tort, pour le tombeau de Constantin, aujourd'hui converti en cuve, contient modestement l'eau des ablutions; destination bien différente et d'un rang bien moins illustre, sans doute, que celle à laquelle il doit le jour; mais qui fait suite au système de renversement d'un Empire, dont les débris mal étayés et disjoints, sont sans cesse employés à contre-sens pour masquer la ruine d'un autre. Près de là est un magasin aux grains, connu sous le nom de Tchakur-Haman, et curieux en ce qu'il date du Bas-Empire.

Je me dirige vers ce long aquéduc qui franchit l'espace interposé entre la colline couronnée par la mosquée de Mahomet, et celle

où l'on voit Bajazet-Dgjamissi. L'effet qu'il produit dans l'éloignement, et l'air de magnificence qui le caractérise à un degré éminent, persuadent sans peine d'en approcher, afin de juger des détails de la construction.

Edifié par Valens, aux dépens des murs qui ceignaient Chalcédoine, à son air de solidité et aux arcs à plusieurs cintres qui le découpent, on le reconnaît d'abord pour un ouvrage des Romains. Les briques et la pierre, disposées par zones alternatives, composent ses matériaux, liés entre eux par ce ciment adhérent qu'on ne trouve que dans les constructions, datant des siècles éloignés du nôtre.

A la partie supérieure de cet édifice imposant, un sentier est tracé au milieu des lauriers en buisson et des figuiers sauvages. De là votre vue se porte à la fois sur la Propontide et le port; embrasse d'un même regard Constantinople et la rive opposée; pénètre dans l'intérieur de ce labyrinthe où le pittoresque naît de la confusion; qui présente des traces de tous les âges, de toutes les nations que l'histoire affectionne le plus; et qui, s'il était dépouillé de ses temples

somptueux, pourrait être pris si facilement pour un camp d'Arabes-Bédouins, dressé sur les ruines de Palmyre ou de Memphis, à voir ces colonnes solitaires, ces obélisques délaissés qui s'élancent çà et là du sein d'un amas confus d'habitations.

Quelque part que je porte mes pas, des femmes marchant par troupes, composées chacune d'un harem, croisent ma route; des cotchi (litières roulantes), également remplies de femmes, mais d'un rang supérieur aux premières, l'interrompent fréquemment aussi; enfin si j'ignorais qu'aujourd'hui c'est vendredi, je le reconnaîtrais à ces signes extérieurs; car ce jour, ainsi que le mardi, est accordé au beau sexe pour faire des visites, des promenades, ou des parties de bain, selon que son caprice le lui conseille.

J'ai oublié de me munir d'un janissaire, et cependant jusqu'ici je n'ai point encore été insulté. Les Turcs se familiairiseraient-ils avec la vue de ces chapeaux que leurs pères tenaient en si grande aversion?.... Il ne serait pourtant pas prudent de visiter, sans un porte-respect, certains quartiers peu fréquentés par les Francs; car les enfans pourraient au moins soulever le peuple des chiens contre vous;

quelques femmes se croiraient en droit de vous crier des injures accompagnées parfois d'incivilités plus fortes ; et dans les provinces de la Turquie d'Europe, vous essuieriez des outrages plus sérieux encore, auxquels les pierres viendraient immanquablement se mêler.

Après avoir franchi la crête, je fais quelques pas sur le versant méridional, et j'arrive à la colonne de Marcien, nommée Pierre de la fille par les Turcs, qui lui attribuent la vertu dont les Grecs faisaient honneur à cette célèbre colonne, de laquelle la virginité seule avait le droit d'approcher, sans craindre que le rouge de la pudeur repentante vînt effacer les lis de la paisible inocence. Comprise dans l'enceinte d'une maison particulière, il faut acheter du propriétaire le privilége de voir de près ce monument, intéressant en ce qu'il conserve le souvenir d'un bon prince. C'est à Spon et à Wheler qu'on est redevable de sa découverte, ou du moins de l'explication du motif qui l'a fait ériger, ce que leur apprit une inscription latine aujourd'hui effacée. Cette colonne, d'ordre composite, est en marbre blanc ; un bloc que

quelques-uns croient être l'urne du prince, surmonte son chapiteau; sur trois faces de sa base, on voit des croix grecques; la quatrième est ornée d'un écusson supporté par deux génies. Sa hauteur, le piédestal compris, n'est guère que de trente-cinq pieds.

En revenant sur mes pas à la rue qui conduit à la caserne des janissaires, j'arrive au plus beau quartier de Constantinople qui, à raison de sa régularité, contraste avec tous ceux que j'ai visités jusqu'à présent. Un des côtés de cette rue est occupé par la mosquée Schazadé, bâtie par Suleïman II, dans le goût des mosquées impériales : c'est dire qu'elle se compose d'un dôme, accompagné de quatre portions de dômes et de deux minarets. Sur l'autre côté, on voit une caserne de janissaires, qui s'annonce plutôt comme la demeure d'un prince que comme un simple bâtiment militaire. Le porche surtout est de la plus grande magnificence. A la recherche qu'on y remarque, il est aisé de se convaincre que les prétendus maîtres de cette milice indomptable l'ont toujours caressée, dans l'espoir de l'apprivoiser.

Au temps de Cantemir, la rue dont nous

parlons, était interdite aux femmes, et d'après cet auteur quelques voyageurs modernes ont répété une particularité qui depuis long-n'est plus de saison. Cet article n'est pas le seul sur lequel les usages, et même les opinions des Turcs, du moins de ceux tenant à la cour et au ministère, ont subi quelques altérations depuis Cantemir, malgré la loi de l'habitude qui gouverne la nation en général. Il est bien encore quelques autres points sur lesquels cet auteur estimable a été copié servilement.

Les janissaires n'ont plus, depuis quelque temps, l'arrogance qui, naguère, les enhardit à précipiter du trône le sultan Sélim, et réduisit Mahmoud à la dure nécessité de prononcer l'arrêt de mort de son frère. Ferme et inexorable, ce prince leur fait porter la peine de leur dernière rébellion, en châtiant les fautes les plus légères; et au moyen des têtes qui tombent fréquemment par son ordre, il affaiblit insensiblement ce corps redoutable, lui imprimant en même temps une terreur que le nom de Mahmoud suffit à présent pour lui inspirer.

Je vois deux de ces héros de garnison

qui marchent d'un pas résolu, portant sur leurs épaules une marmite suspendue à un bâton. Un sous-officier, armé d'une énorme cuiller les précède : un autre, couvert d'une casaque de gros cuir chargée d'ornemens en cuivre, et ayant à la ceinture un fouet à plusieurs mèches, les suit immédiatement. Rien n'est capable de les engager à se détourner de la ligne droite ; ils culbutent, renversent impitoyablement tout ce qui est assez osé ou maladroit pour se rencontrer sur leur passage. Superbes et fiers du fardeau qu'ils portent, ils croiraient lui faire injure s'ils déviaient tant soit peu de la route la plus courte qui conduit au sanctuaire où ils vont le déposer.

Cette marche triomphale paraîtra étrange, et le lecteur sera bien plus étonné encore, lorsqu'il saura que les marmites (casan) sont chez les janissaires en aussi haute considération que les étendards parmi nous, et qu'elles y jouent le même rôle. On dit d'un orta faisant partie de l'armée que *sa marmite est au camp.* Celui à qui l'ennemi enlève la sienne est déshonoré à l'égal d'un régiment qui chez nous a perdu ses drapeaux. Les officiers mêmes empruntent gravement de

cet instrument de cuisine, leurs titres, comme du garant le plus sûr de la subordination; enfin ces signes de ralliement ridicules et dérisoires, que l'honneur ne pourra jamais accepter pour enseignes, servent encore à appeler ce corps à l'insurrection; dans ce cas les marmites renversées sont élevées en l'air; et lorsque ce sinistre présage se manifeste, il ne faut pas moins que la tête du Sultan, ou celles de ses ministres, ou bien encore un plat de pilaw, pour faire rentrer ce torrent débordé dans son lit naturel.

La création du corps des janissaires est due à Amurat Ier, qui le recruta en choisissant des prisonniers chrétiens de belle espérance et assez jeunes pour être élevés dans la croyance de Mahomet. Sans autres parens que le Sultan, et ne reconnaissant que le Sérail pour patrie, cette milice dut dans le principe, et lorsque l'éclat du trône le demandait, être prodigue de son sang, et faire preuve d'une soumission aveugle aux volontés du maître. D'après la nature de sa constitution et son genre de service, elle ne put manquer de marcher toujours

sous les enseignes de la victoire, dans ces temps où l'infanterie était méprisée en Europe, et où nos pères regardaient la cavalerie comme devant constituer la principale force des armées.

Mais les sages réglemens sur lesquels l'organisation de ce corps reposait, tombant peu à peu en désuétude, et les remplacemens se faisant au moyen de Musulmans au lieu d'enfans de tribut, on vit insensiblement cette milice dégénérée s'abâtardir et oublier que ses armes ne lui avaient été données que pour s'en servir contre l'ennemi. Admise dans les querelles du Sérail, elle vendit ses services au frère contre le frère, au fils contre le père, et finit par se faire craindre au prince et à l'État; en sorte que depuis longtemps l'intérêt le plus cher à tous deux est de l'exterminer.

Dans l'espoir d'atténuer le mal, on imagina par la suite de faire prendre le nom de janissaires à tous les gens attachés aux ministres et aux grands; de rassembler la solde de plusieurs sur une même tête; enfin de réduire par tous les moyens imaginables cette hydre sans cesse renaissante; mais on n'a

fait qu'introduire de nouveaux désordres, loin de détruire le vice radical ; et aujourd'hui les choses en sont au point que les janissaires ne comptent plus pour rien dans la force des armées ottomanes ; qu'ils refusent de marcher, et ne paraissent que pour recevoir leur solde, ou lorsque les cris de l'insurrection les appellent aux armes. Enfin leur nombre qui, dans le principe, était de quarante mille hommes, s'étant accru d'une manière effrayante pour la tranquillité publique et pour les finances, il en résulte qu'ils pompent le sang le plus pur de l'état, tout en déchirant impitoyablement le sein qui les nourrit.

On fait élever aujourd'hui le nombre des janissaires à quatre cent mille, distribués en cent quatre-vingt-seize régimens, ou orta, dont soixante, nommés buluk, se reconnaissent aux bottines rouges de leurs colonels; cent deux portent le titre collectif de gemaat, et leurs colonels les bottines jaunes; enfin, les trente-quatre autres, qui sont les plus anciens de création, forment un corps à part, sous les ordres du seymen-bachi.

La force des orta est depuis cinquante

hommes, jusqu'à dix mille. Chacun d'eux se recrute dans un arrondissement qui lui est spécialement affecté, et le corps, sur sa totalité, se décompose en deux parties, dont l'une est sédentaire, c'est-à-dire, se borne à toucher la solde; l'autre, en activité, est pour le service de la capitale, ainsi que des places, et s'élève à quarante mille hommes.

En entrant dans cette carrière, on commence par être novice (yamak), et l'on finit, après un certain nombre d'années de service, par acquérir le titre de vétéran (oturak). Il est vrai aussi que, depuis longtemps, la faveur ou l'argent décidant de l'avancement, il est en partie accordé aux gens des hommes en place et à ceux qui l'achètent; en sorte que les causes de la splendeur de ce corps se tournent aujourd'hui contre lui; on le dégrade, mais on ne peut réussir à l'anéantir; et en l'avilissant, on ne contribue qu'à le rendre plus pernicieux à l'Etat.

La solde prend chaque année des accroissemens, parcourant tous les intervalles d'une progression dont dix aspres et quatre-vingt-dix aspres sont les termes extrêmes, représentés par les grades de novice et de vété-

ran. Elle se fait à la porte du dyvan, et les individus la touchent sur des billets (ezamet), qui spécifient la somme due à chacun d'eux d'après sa classe. Ces billets sont aujourd'hui des mandats sur le trésor, qui se négocient, et haussent ou baissent, selon que l'on est en paix ou en guerre.

Les janissaires en activité reçoivent encore du pain, de la viande, des légumes, de la chandelle, et par surcroît recueillent un bénéfice assez considérable, au moyen des avanies que les gardes leur procurent, surtout lorsqu'ils les montent dans les quartiers des rayas; mais ils doivent pourvoir sur leur paie à l'armement, ainsi qu'à l'équipement. Ce vice, si contraire à l'uniformité, se retrouve partout dans la constitution militaire ottomane.

La dépense totale que cette milice occasionne à l'Etat, peut être évaluée entre huit et neuf millions de francs; il y a un siècle qu'elle ne montait qu'à six millions et demi; mais les altérations que la monnaie a subies depuis cette époque, ont obligé à augmenter tous les traitemens à la charge du trésor.

Le corps entier est sous les ordres d'un chef

suprême, nommé aga, qui, par la nature de son commandement, a nécessairement une très-grande influence, pouvant contenir ou soulever à son gré cette meute de dogues, dont il tient la chaîne. Après lui, viennent neuf officiers, qui, au titre de tchiorbadgi (colonel), joignent encore des prérogatives particulières, telles que, par exemple, de n'être point exposés à passer au commandement d'autres orta que ceux affectés à leurs titres. Ces colonels de première classe sont le kul-keayassi, qui, de droit, remplace l'aga, lorsqu'il est déposé ou vient à décéder; les trois odgiat chiaousk, officiers de l'état-major de l'aga; le samsondgi-bachi (chef des dogues), le zagardgi-bachi (chef des faucons), le turnadgi-bachi (chef des grues), le kéaya-ieri chargé de la haute police, qu'il exerce au nom du chef du corps; enfin, le muzur-aga, qui commande l'orta de service près du grand-vezir. Le titre de jaja-bey, purement honorifique, se donne, avec une pension, à ces principaux officiers, lorsqu'ils prennent, ou qu'on les force à demander leur retraite.

Les officiers subalternes sont pour chaque

orta : l'oda-bachi (capitaine), le vékil-khazdgi (dépensier); le baïractar (porte-étendard), et le bach-eski (doyen des soldats). Il faut passer par les trois derniers pour arriver à l'autre, d'où l'on peut s'élever ensuite à celui de tchiorbadgi (colonel) si l'on a cinq ou six mille piastres à escompter à l'aga; car ses offices lui appartiennent, et il est autorisé à les accorder au plus offrant. Dans le cas où un oda-bachi n'est pas en état de faire ce déboursé, il finit par quitter le corps avec une retraite qui lui donne cent vingt aspres de solde (un franc), à quoi il ajoute le produit de la profession que d'ordinaire il embrasse, choisissant le plus souvent parmi les plus communes, sans que pour cela sa considération en souffre le moins du monde.

Après ceux que nous venons de nommer viennent les sous-officiers, classés ainsi qu'il suit : 1° l'achtchi-ousta (maître cuisinier), chargé de veiller à la marmite et jouissant en cette qualité d'un grand crédit parmi les janissaires, au point d'être pour eux un oracle, dont les sentences ont force de loi avant celles de l'oda-bachi; aussi l'achtchi est toujours le premier moteur des insurrections,

et l'autorité qu'on implore pour ramener le calme ; prérogative qui lui est commune cependant avec les vétérans. Il porte un grand manteau en cuir chargé d'ornemens de cuivre ; une ceinture garnie de deux gros couteaux de cuisine, et cette cuiller monstrueuse qui partage le culte rendu à la marmite ; 2° le mutévelly (sergent-major), chargé de la gestion des deniers de l'orta ; il est toujours choisi parmi les anciens ; 3° le bach-kara-kouloutchi, chef des sous-officiers ou des marmitons, ce qui est synonyme ; 4° les kara-houloutchi (marmitons), qui, quoique pris parmi les plus jeunes, ont cependant le privilége (toujours parce qu'ils approchent de la marmite), de châtier les coupables, pourtant en vertu de la sentence, du bach-kara-kouloutchi; quant au tchiorbadgi, il ne peut infliger de punitions que par l'organe de l'oda-bachi.

Pour remplir leurs fonctions de correcteurs, les kara-kouloutchi se servent du bâton, ou bien, dans les cas graves, ils fustigent les délinquans avec une grosse ceinture de cuir garnie sur le devant d'une agrafe ainsi que d'une plaque en argent, et qui est le signe distinc-

tif du sous-officier. Elle imprime au janissaire un respect bien plus grand que celui qu'ils accordent au Sultan ; car si l'un d'eux osait se révolter contre elle, à l'instant même il serait étranglé ; enfin la ceinture de Vénus avec tous ses charmes ne serait pas à beaucoup près un talisman aussi puissant. Lorsque les kara-kouloutchi en sont depouillés, ils redeviennent des marmitons selon la véritable acception de ce mot : la transition de l'opulence et du rang à l'obscurité et à l'extrême indigence, produisent dans la société, en général, un effet moins sensible que celui-là.

Le saccas (porteur d'eau), ferme la liste des sous-officiers. Il se fait reconnoître à son fouet qu'il porte à la ceinture, et à sa casaque en cuir garnie de grelots. Les armes de cette milice sont le sabre et le fusil ; son cri en attaquant l'ennemi est Alla (Dieu).

Au rang des officiers, et par conséquent avant ceux nommés en dernier lieu, on doit placer, 1° l'hassas-bachi, chargé de la mise à exécution des sentences du grand-vesir, et qui en cette considération assiste au dyvan. Il a un logement aux prisons, qu'il est tenu chaque jour de visiter ; 2° le sous-bachi, pris

de même que le précédent, parmi les tchiorbadgi. Conjointement avec lui il préside à la question à laquelle on ne peut appliquer que par un ordre du grand-vesir. Elle consiste à administrer la bastonnade sous la plante des pieds, à arracher les ongles, à faire des ligatures aux membres avec de la ficelle, etc. ; et pour les femmes, à loger des chats dans leurs caleçons, ou bien à leur donner la bastonnade sur le derrière. Les deux emplois dont nous venons de décrire les fonctions, quoique lucratifs, ne sont pas recherchés. Celui de yenitgeri-effendy, chargé de tenir les contrôles, l'est bien davantage, et il sera aisé d'en comprendre le motif, d'après son titre ; aussi ce poste est toujours occupé par un homme du janissaire aga, qui fait figurer les morts avec les vivans, lorsqu'il s'agit de percevoir la solde. Toutes les places sont à la nomination de ce chef, sauf la sanction du Grand-Seigneur pour celles de premier ordre.

Les prérogatives distinguèrent les janissaires dès leur création, et se sont toujours accumulées sur leurs têtes à mesure que ce corps a vieilli. Elle leur ont été accordées autant à titre de récompense et d'encouragement,

que pour acheter leur faveur. Le prix de celle-ci est portée aujourd'hui à soixante-quinze francs que les Sultans font escompter en montant sur le trône, à chaque individu de cette milice. Ceux qui ne jouissent pas encore de la solde de trente-six aspres, reçoivent en outre un para d'augmentation. En campagne, ils ont des tentes, des chevaux pour porter celles-ci, et des pionniers pour les dresser, de manière qu'en arrivant au lieu du campement, ils doivent les trouver prêtes à les recevoir. Avant d'attaquer l'ennemi on leur sert le kouli-pilaw, autrement dit pilaw de sang. Ils le mangent, se jettent dans les bras les uns des autres, et autrefois se précipitaient ensuite tête baissée dans les rangs ennemis; mais à présent ils se servent des forces que cet aliment excitateur porte avec lui pour mieux battre en retraite, et semer la dévastation sur leur route.

En vertu des canons du sultan Suleïman, ils doivent cependant occuper le poste d'honneur, jouissant de la distinction signalée de former l'avant-garde. Ce prince fit plus encore pour eux; après l'une de ses brillantes campagnes, où les janissaires s'étaient surpassés,

il confia aux vétérans du corps la garde de sa personne, et leur accorda le droit d'assister au conseil de guerre, avec un accroissement de solde, comme assaisonnement de ces faveurs. Par la suite le Sultan se vit forcé, il est vrai, de se soustraire à leur trop grand amour, qui les égarait, jusqu'à les rendre importuns, puisqu'ils le gardaient à vue dans sa tente, et en étaient même venus au point de ne vouloir plus lui permettre d'en sortir pendant le combat, dans la crainte qu'il ne compromît ses jours, du reste se montrant aussi prodigues de leur sang qu'ils étaient avares du sien. Temps heureux auxquels ceux que nous voyons sont si loin de ressembler!

Mais à cette époque tous habitaient dans les casernes, et ne pouvoient y introduire personne de leurs familles, à moins que la femme de l'un d'eux venant à manquer, celle-ci ne laissât un fils à son époux. Alors l'enfant était reçu dans le corps où des maîtres l'instruisaient durant le jour; le soir un des otourak venait le prendre pour l'enfermer sous clef dans une chambre où il passait la nuit, et d'où il sortait le lendemain, toujours sous la conduite de son mentor, qui le rendait

à ses exercices. Comment une institution aussi soignée n'aurait-elle pas produit des merveilles?... A vingt-trois ans ces apprentis janissaires, élevés en quelque sorte à l'école de Sparte, prenaient rang dans le corps, et allaient achever leur éducation près de l'aga.

Suleïman admettait dans cette milice les Georgiens, les Circassiens, les Abazes, les enfans des chrétiens; mais il en rejetait les Musulmans qui ne pouvaient se prévaloir du titre plus haut énoncé. Il usait de son autorité kalifale lorsque celle de Sultan ne lui suffisait pas: prononçant des anathèmes contre les mutins, qui demeuraient toujours anéantis sous le poids de ces armes terribles.

On pourroit cependant reprocher à ce grand prince d'avoir visé à rendre les janissaires féroces; en effet, c'est en augmentant la ration de viande, qu'il récompensait ceux qui jouissaient des postes de confiance; la place de la boucherie affectée au corps, fut désignée par lui pour le champ de manœuvre; et les principaux officiers reçurent, comme on a pu en faire la remarque, des titres qui conviendraient parfaitement aux chefs d'une compagnie de milans ou d'éperviers. Il est

encore à blâmer pour s'être montré trop aux petits soins avec eux, ayant mis par-là ses successeurs sur la voie, et même dans la nécessité de les gâter tout-à-fait.

Mais aussi où il réveille de nouveau l'admiration, c'est lorsqu'on le voit distinguer lui-même, au milieu des évolutions, ceux qui font preuve d'adresse; et exiger que les officiers se livrent aux exercices en sa présence; mêlant la lutte au maniement des armes pour mieux développer les forces physiques. Enfin il avait réussi à porter chez eux les vertus militaires à un point tel, que sept braves, auxquels il offrait pour récompense l'obtention de ce qu'ils pouvoient désirer le plus ardemment, se bornèrent à lui demander de faire construire une fontaine dans la caserne: prouvant bien par cette rare modération que la gloire, compagne fidèle du désintéressement, était leur premier mobile.

Tous indistinctement l'abordaient, et s'adressaient à lui-même avec confiance. L'un d'eux, simple cuisinier, lui présenta un jour requête pour que les boucheries fussent rapprochées de la caserne. Cette demande singulière provoqua d'abord le rire chez le

Sultan; cependant il répondit favorablement, justifiant cet acte d'une condescendance outrée, en disant qu'il avait rêvé la nuit précédente à cette amélioration. Dans le même instant il ordonna encore, de son plein gré, qu'il fût élevé pour les cuisiniers un petit oratoire voisin de l'office, afin qu'ils pussent se livrer à leurs devoirs de religion, sans perdre de vue ceux de leur emploi.

Tout cela explique la haute vénération que les marmites et les cuisiniers se sont acquis parmi les janissairss. Dans l'intention d'achever de persuader sur cette origine vraisemblable, nous ajouterons que le Sultan exempta de tout impôt les Grecs employés dans les boucheries; qu'il donna l'inspection de celles-ci au tchiaousch-bachi, avec ordre à lui d'y faire des visites fréquentes: enfin, qu'il appela le chef boucher au Sérail, le revêtit d'une pelisse d'honneur, le constitua maître des comptes, et le chargea de fixer le prix des denrées de la capitale.

Ce nouveau commissaire de police, pour justifier le choix du Sultan, dans sa première tournée, fit pendre onze marchands pris en contravention; et, comme dans les

suivantes, il ne se montrait pas plus avare du sang des sujets de Sa Hautesse, celle-ci voulant juger par elle-même si cette sévérité n'était pas outrée, se déguisa en derwisch, et reconnut la légitimité de tous ces actes juridiques. Toujours un reste de barbarie vient se mêler au caractère ottoman, et décèle son origine première, quelles que soient les bonnes qualités dont on le suppose doué. Ce qu'on pourrait dire pour affaiblir un peu les taches de sang qui le souillèrent dans cette circonstances, ce sont ces désordres que les accaparemens des denrées de première nécessité, et la cherté qui s'en suit, occasionnent dans une capitale où les incendies et les révolutions sont regardées comme un jeu ; en envisageant la question sous ce point de vue, le délit cesse d'être du ressort de la police municipale, et prend le caractère criminel ; mais, quoi qu'il en soit, la peine de mort certainement l'outre-passe.

Les canons du même législateur, interdisent à l'aga le droit d'accorder à aucun janissaire l'augmentation de solde de trois aspres, réservant précieusement au souverain ce moyen infaillible de s'attacher des

créatures. Ils promettent, à titre de récompense, des places dans les sypahis dont nous parlerons bientôt, et dans les solak, corps distingué alors par sa bravoure, qui fait encore le service de garde d'honneur près du Sultan, et d'où l'on tire les colonels de janissaires. Ils privent de l'avancement ceux qui se marient dans les grades subalternes; ils fixent à trois années la durée de leur service dans chaque garnison, après lequel temps ils doivent être relevés; enfin, lorsque l'un d'eux a mérité la mort, on commence, en vertu de ce qu'ils prescrivent, par le rayer des contrôles et lui ôter tout ce qui pourrait le faire reconnaître comme janissaire; puis, par un reste de considération ou de bienveillance, il périt la corde au cou; mais dans la prison, loin des regards du public.

Puisque le sujet nous a conduit à parler de l'état militaire de l'Empire, poursuivons cette question, et achevons de dresser le tableau abrégé de l'armée; en conséquence passons aux tulumbadgi qui viennent après les janissaires, et même comptent dans cette milice. Ce corps se compose de quatre orta, tous affectés au service des pompes pour les

incendies, et dispensé de celui de guerre Il jouit, à raison du motif de son institution, qu'il est loin souvent de remplir, de plusieurs prérogatives, qui ne valent pas cependant ses récoltes en espèces sonnantes lorsqu'il fait jouer ses pompes.

Après, par ordre d'ancienneté, se présentent les dgébedgi, chargés de la garde ainsi que de l'entretien des armes, munitions et effets de campement. De même que l'autre, ce corps a cessé d'être militaire, tenant toujours garnison dans la capitale où il a des casernes. Sa force est de quatre mille hommes; il coûte annuellement environ six cent mille francs d'entretien, outre, les fiefs dont il jouit. Autrefois il était bien plus considérable.

Les comparadgi (bombardiers), nouvellement réorganisés, et les topdgi (canonniers), qui ne datent vraiment que de la mise en vigueur du nizam-dgédid, forment deux corps, ayant chacun un chef particulier et leur nazir ou inspecteur. Les bombardiers sont au nombre de deux mille. Les officiers, ainsi que les anciens du corps, jouissent de fiefs du rapport de 400 à 12,000 piastres. Le

comparadgi-bachi a pour traitement annuel quarante bourses. Les soldats reçoivent une solde journalière et l'étape. Tous ces articles pris en somme s'élèvent à un million et quelques mille francs.

Le corps des topdgi, fort de dix mille hommes environ, se compose de cent dix orta, chacun de cent vingt-cinq hommes sur le pied de guerre, servant dix bouches à feu.

Les tchiorbadgi titulaires sont égaux en nombre à celui des compagnies. Trente-un autres qualifiés de mulazim viennent à la suite. Les officiers d'un orta sont : l'oda-bachi, le vékilharez, le baïractar, l'usta, le bach-kara-kouloutchi, les kara-kouloutchi et le saccas.

L'artillerie à cheval s'élève à huit cents hommes qui peuvent servir soixante-dix bouches à feu, à raison de douze canonniers par pièce.

Les arabadgi sont les soldats du train d'artillerie, organisés militairement. Ils ont un chef qui, par la nature de son service, est sous les ordres du topdgi-bachi.

L'état-major des canonniers compte encore le doengu-bachi ou surintendant de la fonderie. Ce corps coûte annuellement.

pour solde et entretien, environ trois millions six cent mille francs. La solde est ainsi réglée, savoir : le topgi-bachi, soixante bourses, et d'autres avantages en temps de guerre ; le nazir, vingt bourses et une étape considérable ; l'oda-bachi, cent vingt aspres par jour, ainsi qu'une étape proportionnée à son grade, de même que les suivans ; le vékil, quatre-vingt-dix aspres, le baïractar, quatre-vingts ; l'usta, quatre-vingt-dix ; le bach-kara-kouloutchi, soixante ; le saccas, cinquante ; le chef de pièce (top-ustasi), quatre-vingt-dix, et le canonnier de dernière classe, quarante. L'étape se compose, comme pour les janissaires, de riz, viande, pain, beurre, etc., et se consomme à la chambrée dans un ordinaire rassemblant les hommes d'une pièce. Outre cette solde, les canonniers se créent encore une haute-paie, du moins ceux qui tiennent garnison dans la capitale, exerçant pour le plus grand nombre des professions, et principalement celle de batelier, ce qui doit nuire à l'instruction ainsi qu'à la discipline.

Les laghoumdgi (mineurs) font aussi

partie des corps réguliers soumis à une discipline, et en permanence de service. Ils sont au nombre de quinze cents. Leur régime est le même que celui des bombardiers, et leur entretien annuel, moyennant les fiefs militaires dont les officiers sont pourvus, n'outre-passe pas six cent mille francs.

Nous avons parlé ailleurs des ingénieurs; nous nous contenterons d'ajouter, à l'égard de ce corps, qu'il ne peut être dispendieux pour le trésor, puisque les élèves seuls en reçoivent leurs émolumens, qui sont par mois de quinze, de vingt-cinq, de trente-cinq et de quarante-cinq francs, plus les vivres. A présent, passons à la cavalerie.

Cette arme se compose des sélictar et des sypahis; des timariote et des zaïme. Les deux premiers corps ont la même origine, et un mode d'organisation semblable à celui des janissaires; comme eux aussi on les a vus entrer dans les révolutions du Sérail et disposer du trône; mais beaucoup moins redoutables, à raison de leur nombre, qui ne s'élève qu'à treize mille, ils ont été confinés en Asie, d'où l'on ne les tire que pour les envoyer au camp.

Ils se divisent en six régimens, nommés buluk, ayant chacun un chef, qui porte le titre de buluk-agassi. Le général est qualifié de sypahilar-agassi; il commande le régiment de la cornette rouge, fort de cinq mille hommes. La cornette jaune, composée de quatre mille hommes, et qui tient le second rang, a le selictar-agassi pour chef; la cornette verte, de douze mille hommes, est le troisième; la cornette blanche, de douze mille hommes aussi, le quatrième; le cinquième est la cornette rouge et jaune; le sixième celle verte et blanche, faisant ensemble deux mille six cents hommes. Chaque cavalier porte au bout de sa lance une petite banderolle de la couleur de la cornette de son régiment; ses armes sont la lance et le sabre; quelquefois il y ajoute des pistolets.

Sous les ordres des buluk sont des lieutenans bach-tchiaousch, qui eux-mêmes commandent des officiers d'un ordre inférieur (thciaousch). Si un sypahis commet une faute, on le conduit à son aga, qui lui fait administrer la bastonnade sur un tapis rouge. S'il a mérité la peine de mort, il est étranglé après la prière du soir. Les sypahis ne pa-

raissent plus dans la capitale que quatre fois l'an, aux époques de la solde.

Autrefois, lorsque le Sultan commandait en personne l'armée, le sypahis-agassi, marchait à la droite de Sa Hautesse, le sélictar-agassi à sa gauche, chacun à la tête de son régiment; derrière venait la cornette verte; et la garde du trésor, ainsi que du saint étendard, était confiée à la cornette blanche. Le sultan Suleïman est entré dans ces détails, auxquels on reconnaît ostensiblement qu'il employait tous les véhicules capables de faire des héros de ses soldats; surtout qu'il voulait les guider par l'honneur, s'aidant, pour y réussir, de la noble émulation que ses réglemens, profondément pensés, ne pouvaient manquer d'établir entre les sypahis et les janissaires. Le succès a couronné brillamment ses vues élevées; mais les Sultans, ses successeurs, ont cessé de le comprendre, et dès-lors son édifice s'est miné de toutes parts.

Les sélictar sont rentés au moyen de fiefs militaires; le trésor fait la solde aux sypahis et débourse annuellement pour cet objet environ un million et demi, y compris l'entretien et la nourriture des hommes, ainsi que

des chevaux, auxquels les premiers sont tenus de pourvoir sur la solde qui leur est allouée.

Les zaïmet et timare (fiefs militaires), furent institués, par Amurat Ier, aux dépens des conquêtes faites sur l'ennemi, et d'après le même plan que ceux des nations du Nord, avec cette différence qu'ici le servage est inconnu, et que chaque possesseur de fief est immédiatement vassal de l'État, sans relever d'aucun autre.

A mesure que le domaine des Ottomans s'agrandit, les fiefs s'accrurent et trouvèrent toujours des champions qui les méritaient par leur dévouement et leur zèle à propager la loi du Prophète. Les conquêtes étaient divisées en trois portions, dont la première revenait au sabre de Mahomet, c'est-à-dire, au domaine de la couronne ; la seconde aux mosquées, et la troisième aux timare et zaïmet. Moyennant l'investiture de ces fiefs, ceux qui les recevaient prenaient l'engagement d'entretenir un nombre de cavaliers proportionné aux revenus du fief, et de marcher à leur tête au premier ordre jusqu'à ce que la paix les licenciât.

Tant que les Sultans se sont fait craindre au dehors, ces obligations ont été respectées; mais depuis que leur faiblesse les a rendus méprisables même pour leurs sujets, les feudataires ont oublié des devoirs auxquels ils savent qu'on ne pourra les contraindre. D'ailleurs ces fiefs qui, dans le principe, passaient aux mâles par ordre de primogéniture, sous la condition d'une exactitude irréprochable de la part du possesseur à remplir les clauses de son contrat, sont accumulés souvent sur les mêmes têtes, et ne contribuent qu'à rendre félons des sujets qui, sans ces richesses dangereuses, ne franchiraient pas les limites de la soumission; ou bien encore sont donnés, comme nous l'avons vu, à des individus totalement étrangers à ce genre de service.

Le sultan Sélim, par son nizam-dgédid, voulait remettre la loi fondamentale en vigueur; faire rentrer les possesseurs de fiefs dans l'obéissance, et régir pour le compte de l'Etat les timare ou zaïmet des infracteurs. Ce plan était le prélude de la régénération que l'armée ottomane devait subir; et l'on pouvait en attendre les résultats les plus brillans, d'autant mieux qu'il n'est aucune puissance qui

ait un revenu en réserve aussi considérable que celui-là. Pour en faire concevoir une idée, il suffira de dire que les seuls timare et zaïmet, d'après leur produit annuel, devaient donner plus de cinquante mille cavaliers, et fournir encore à beaucoup d'autres dépenses du département de la guerre, entre lesquelles nous avons eu occasion d'en citer plusieurs.

Tels étaient les projets louables de Sélim; mais tant d'intérêts froissés ne pouvoient manquer de se révolter contre l'auteur d'un semblable plan; et le gouvernement prouva qu'il créerait plutôt d'autres abus que de réformer ceux qui existent.

On pourrait pousser beaucoup plus loin la nomenclature des corps qui entrent dans la composition des armées ottomanes, et obtenir presque une série en ce genre plus étendue que celle des individus qui vraiment en font partie. J'aurais donc pu parler des gionïulli, autrefois recrutés par des volontaires, et qui servent à cheval; des déliler, furieux seulement de nom, et aussi paisibles aujourd'hui que leurs prédécesseurs étaient redoutables, etc.; mais à quoi servirait de dresser avec exactitude cette liste insignifiante, où

l'on trouverait nombre de titres aussi vides de sens que celui de Roi de France donné au Souverain de la Grande-Bretagne? — Il paraîtra préférable, sans doute, de dire la manière dont les armées se recrutent, puisque ce sera faire connaître ce qu'elles sont vraiment, et non pas raconter ce qu'autrefois elles pouvaient être.

Quand la présence de l'ennemi oblige de courir aux armes, on plante un étendard dans la place publique de chaque ville et village, et un hérault invite à tue-tête les dévoués à s'offrir pour marcher contre les infidèles. Ceux qui se laissent toucher par cet appel, aujourd'hui peu efficace, prennent le titre de subdengethchi (enfans perdus). Ils traitent avec le pacha, qui leur donne une petite somme, leur en promettant une plus considérable pour l'avenir. On forme de ces volontaires des corps de mille hommes, dont le chef, par cette raison, s'intitule bin-bachi. Celui-ci reçoit du pacha des fonds pour la solde de sa troupe; mais dominé le plus souvent par la cupidité, il commence à satisfaire sa passion aux dépens de ses soldats, qui ne tardent pas à déserter, sans que pour cela

l'effectif des contrôles diminue ; en sorte que c'est l'État qui finit par assouvir, aux dépens de ses intérêts les plus chers, cette soif de l'or qui dévore en Turquie tous ceux qui touchent aux deniers publics.

Après les volontaires viennent les beuluk, c'est-à-dire ceux qui composent le contingent auquel le pacha a été taxé. Quelquefois on en confie le commandement aux zaïme, ou bien on les fait marcher comme maison du pacha. Ils choisissent eux-mêmes leurs officiers subalternes (beuluk-bachi); quant à la nomination du bak-beuluk-bachi, elle reste au gouverneur.

La maison de celui-ci comprend les tufendlgi (fusiliers), et les déli, qui constituent un corps de cavalerie; à cela se joint un faible contingent du corps des janissaires; c'est-à-dire, à peine le quart de celui demandé par l'État; les sypahis et séliktar, partagés en alia ou corps de quatre cents hommes; les possesseurs de fiefs, trop pauvres pour se racheter près du pacha de l'obligation de marcher; et les corps réguliers, qui sont les seuls dans lesquels on trouve une ombre de la constitution militaire aujourd'hui

adoptée par toutes les puissances de l'Europe.

Chaque pacha se rend en personne au lieu du rassemblement, ou bien envoie en sa place quelqu'un des siens; mais si la guerre traîne en longueur, de même qu'à l'époque où les grands vassaux conduisaient leurs contingens, les chefs se retirent, forcés souvent d'ailleurs de le faire, par la raison que leur commandement se réduit à une poignée d'hommes que le mauvais exemple n'a pu séduire. Cette indiscipline chez les chefs et les soldats, donne à juger d'avance de ce que doit être le campement. Rien n'est comparable au désordre avec lequel une armée turque l'exécute; les principes de la castramétation sont outragés sans pitié, et les tentes dressées selon le bon plaisir de chacun, comme chez les peuples nomades de la Tartarie.

Quant aux subsistances, le Grand-Seigneur nomme un intendant (musul-emini), chargé de pourvoir à tous les besoins de l'armée. Cette commission, toujours onéreuse, n'est par conséquent rien moins que briguée; mais il n'est pas prudent de la refuser. Le

choix tombe d'ordinaire sur des individus qui se sont enrichis dans le maniement des affaires. Ils font les avances, qu'on leur rembourse en tout ou en partie, selon l'état des finances. Ils s'adressent aux pacha et aux bey qui fixent la fourniture en vivres de chaque district, moyennant le paiement qui est toujours au bout, lorsque c'est par entreprise ou commission.

Combien le chef de cet Empire caduc doit gémir en se reportant à ces temps peu éloignés de lui, mais qu'on est en droit cependant de nommer héroïques ou fabuleux, si on les compare aux temps actuels! Alors il suffisait que la voix du Sultan, comme kalif, se fît entendre, pour que tout ce qui se disait Musulman accourût à cet appel fait au nom de la religion. Le cri de la guerre était répété en Europe et en Asie par les beïlerbey; et quoique ceux-ci ne fussent que des échos, les pacha venaient de leur personne se ranger avec soumission autour du saint étendard. La victoire ne pouvait manquer de guider les pas d'une armée brûlant d'un si beau feu; aussi pendant long-temps son intrépidité suppléa à son défaut de tacti-

que, lorsque cette dernière se fut introduite en Europe; et maintint l'équilibre entre les Ottoman et leurs ennemis.

Mais peu-à-peu la vertu dans laquelle résidait leur force, se laissa surmonter par l'amour du repos, fruit de l'inertie que le bien être porte avec lui, et que provoquait encore cette indifférence qui gagne forcément les esprits dans un état en proie à la rapacité d'une multitude de petits tyrans. Les Ottomans perdirent donc insensiblement cette précieuse persuasion de leur invincibilité, qui jusque là avait contenu de redoutables voisins. Les Tartares de Crimée masquaient cette défection funeste, en prenant sur le champ de bataille la place que leurs alliés abandonnaient; en fournissant des soldats en proportion de ce que le contingent de ceux-ci devenait foible; en étonnant enfin l'ennemi par cette tactique de leurs pères, qui lançaient des traits tout en paraissant fuir, et se servaient de ce stratagème pour se porter inopinément sur les derrières de la phalange romaine. Mais les Tartares, en se détachant de l'Empire Ottoman; ont mis à découvert sa faiblesse; et les choses sont parvenues à un point tel, qu'une secousse vio-

lente, produite par des événemens extraordinaires, est le seul espoir qui lui reste pour sortir de son état paralytique.

La dernière guerre qu'il eut à soutenir a prouvé combien cet état est désespéré; au lieu de l'armée formidable qu'il avait convoquée, il rassembla à grand-peine quarante-cinq mille hommes. Ali-Pacha de Janina, Tckia-pan-Oglou, Kara-Osman-Oglou d'Asie, et le bey de Sérès, indifférens sur les dangers qui le menaçaient; sourds aux ordres suprêmes, envoyèrent au plus la dixième partie du contingent qu'on leur avait enjoint de conduire sur le Danube. Les autres pacha donnèrent le même exemple d'insubordination, en sorte que le Sultan devait se trouver réduit à ne plus savoir quels étaient ses ennemis, et s'il lui restait des sujets.

Cependant si ces derniers justifiaient ce titre, et surtout celui de Musulmans, ils pourraient, sans efforts, se rassembler au nombre de cent cinquante mille en Romélie, et de deux cent cinquante mille dans l'Anatolie, pour du moins s'opposer à la violation de leur territoire. Cet aperçu est celui même dressé par la Sublime-Porte. Il offrirait sans peine

un total beaucoup plus élevé, si le calcul admettait un autre mode de recrutement que celui des contingens exigés dans les circonstances ordinaires; c'est-à-dire, qu'il ne s'étend point à la Haute-Asie, et ménage les provinces sur lesquelles il est assis, car de ces quatre cent mille hommes, près de la moitié sont comptés comme touchant la solde, soit en qualité de possesseurs de fiefs, soit comme sypahis ou janissaires. Mais pour trouver la racine du mal, il faut remonter aux pacha et ayan. Si le Sultan parvient à les soumettre, il ne rencontrera plus de sujets rebelles à ses ordres. Pour accomplir cette tâche difficile, il a besoin d'une grande sécurité relativement au dehors; et il ne peut espérer jouir de celle-ci qu'autant qu'une puissance amie s'intéressera assez à son sort pour la lui garantir.

Tout ce que nous venons de dire ne doit pourtant pas être pris par les puissances qui convoiteraient la Turquie d'Europe, comme un encouragement à tenter de l'envahir. Je conviens qu'elles n'éprouveraient pas de grandes difficultés à lui enlever ses provinces tributaires, et même que ce jour paraît arrivé. Mais elles doivent faire de mûres réflexions

avant de s'engager dans les contrées où l'islamisme a jeté ses racines, ne pouvant pas se flatter de parvenir jamais à le dompter, et n'ayant d'autre parti à prendre que de le forcer à retourner dans sa terre natale ; en sorte que cette lutte serait bien sûrement une guerre d'extermination. C'est là précisément la crise que j'ai indiquée comme capable de régénérer les Ottomans et de sauver leur Empire.

Il nous reste à exposer les causes de la dissolution des armées ottomanes, et de la stagnation de l'art militaire chez cette nation ; elles sont au nombre de trois également puissantes, et que nous allons passer successivement en revue, donnant à la question le développement que son importance exige.

Premièrement, la désertion qui se déclare avant le terme de la campagne, est due à la disette qui ne tarde pas de succéder à la profusion avec laquelle, dans le principe, on dispense les vivres; secondement, elle est encore due au peu de mémoire que les Turcs conservent de leurs prisonniers; oubli funeste qui tue le dévouement chez le soldat et même chez l'officier. Plus celui-ci est élevé en grade, moins le gouvernement met d'em-

pressement à le réclamer, par la raison que sa place étant prise, il lui deviendrait à charge. L'anecdote suivante servira de preuve à cette remarque.

Dans la guerre terminée par le traité de Passarovitz, un officier russe de distinction tomba en la puissance des Turcs, qui l'enfermèrent aux Sept-Tours. La Russie, la Prusse offrirent deux pacha pour le ravoir; mais la Porte refusa obstinément l'échange. Une troisième puissance prit le rôle de médiatrice dans cette affaire; c'était la France, représentée alors par M. Ruffin, qui crut démêler le motif du refus, et par conséquent un moyen de négociation. Conseillé par sa longue expérience, il fit valoir près du ministre ottoman, l'antique amitié des deux puissances, donnant l'extension convenable à cet exorde, toujours couronné du succès; et finit, en abordant la question, par dire que ce ne serait pas trop de la part de la Porte que d'accorder sans échange à un allié aussi fidèle le prisonnier réclamé, d'autant plus que ce trait de magnanimité serait encore relevé par le refus antérieur. Le ministre prit un air réfléchi comme un homme

à demi-persuadé ; et sans presque d'autres instances du côté du négociateur, lui accorda l'objet de sa demande.

La troisième des causes que nous avons annoncées, influe directement sur l'art militaire, qui ne peut manquer de persévérer dans son état de stagnation, entravé comme il l'est par une politique atroce, calculée de manière à lui ôter même les moyens de faire les pas de l'enfance. Cette politique, secondée par la Russie, consiste à se défaire des officiers aussitôt que leurs talens et leur bravoure commencent à les rendre marquans : le gouvernement calculant bien moins les services que ces sujets peuvent lui rendre, qu'il n'écoute les craintes et l'ombrage qu'il se croit en droit d'en concevoir. Cette tactique destructive, qu'une puissance ennemie ne peut mieux faire que d'encourager, puisqu'elle en recueille les premiers fruits, est poussée jusqu'au point d'armer l'un contre l'autre ces objets d'inquiétudes : ainsi l'on a vu, par exemple, deux pacha munis chacun du khatti-chérif, dicté contre la tête de l'autre ; chercher mutuellement à se surprendre ; s'aborder enfin, reconnaître le

double piége, et déchirer, de concert, les sentences de mort dont ils devaient être exécuteurs et victimes. Comment avec cet esprit soupçonneux, qui immole tout à la crainte, sans égard pour l'étendue du sacrifice, les Ottomans pourraient-ils avoir de grands capitaines? Une politique aussi désastreuse n'était point celle de leurs aïeux; au reste, ces derniers ne s'en remettaient qu'à eux seuls du soin glorieux de guider leurs soldats sur la route de la victoire; comme aussi leurs sabres savaient bientôt les venger des sujets félons.

Laissons le quartier des janissaires, quelque beau qu'il soit; et pour nous rendre à la mosquée du sultan Bajazet, où le Grand-Seigneur doit aller faire la prière du vendredi, suivons cette rue à laquelle des portiques donnent de la ressemblance avec celles de plusieurs villes d'Italie. — J'arrive sous les murs du vieux Sérail, que Mahomet II fonda immédiatement après la prise de Constantinople, mais qu'il ne tarda pas d'abandonner pour aller s'établir sur le site incontestablement plus beau où s'élève le nouveau palais

impérial, qui occupe tout l'espace que couvrait l'ancienne Byzance.

L'enceinte d'Eski-Seraï peut avoir un mille et demi de pourtour, et présente une figure pentagonale. Aujourd'hui c'est le réceptacle des larmes, des regrets donnés aux grandeurs qui ne sont plus, et ne doivent pas revenir ; des désirs, qui loin de s'éteindre s'irritent par la privation ; des querelles, des discordes produites par l'habitude de l'intrigue et par cette aigreur que la disgrâce engendre toujours chez des êtres trop peu sages pour se consoler avec la philosophie, des perfidies de la fortune ; c'est là enfin qu'on transporte en entier le harem du Sultan qui vient de quitter cette vie, ce qui justifie suffisamment le tableau que je viens de faire de ces lieux.

Que d'histoires du passé doivent s'y raconter ? car les infortunées condamnées à languir dans cette retraite n'ont que les souvenirs pour oublier le présent et s'étourdir sur l'avenir ; triste ressource offerte à de jeunes femmes qui naguères pressaient dans leurs bras le maître de tant de pro-

vinces, et pouvaient dans ses embrassemens obtenir la tête du courtisan ou du ministre assez maladroit pour leur avoir déplu!

Ce quartier n'est guère moins beau que celui des janissaires. On y voit le palais somptueux qu'habitait le célèbre Yussuf-Agha, favori de Sélim, kéaya de la Validé, et conseiller intime du Sultan. Toutes les rues qui longent cette enceinte sont larges et bien percées. L'une d'elles est appelée Marché au cuivre, et de tout côté j'entends réduire sous le marteau, ce métal, qu'une longue file de boutiques présente à mes yeux converti sous plusieurs formes variées, toutes appropriées à l'usage de la cuisine.

Si je me fusse un peu écarté sur la droite au sortir du quartier des janissaires, j'aurais pu visiter la mosquée Laléli (mosquée des Tulipes), qui est d'une construction très-élégante et revêtue de très-beaux marbres. Son comble ne se compose que d'un dôme; dans les portiques de sa seconde cour, on retrouve avec plaisir l'ordre ionique, non cependant sans quelques altérations; mais ce qui prête à cette mosquée un intérêt qu'elle obtient sans peine des étrangers et surtout des Fran-

çais, c'est de compter au nombre de ses dépendances le turbé du sultan Sélim.

A quelques pas de Laléli-Dgjamissi est la mosquée de Rhagib-Pacha, laquelle possède une riche bibliothèque : établissement précieux qui dépose en faveur de son illustre fondateur, et atteste son amour pour les lettres, que les grandes charges dont il fut revêtu ne l'empêchèrent pas de cultiver.

Sous Osman III, Rhagib fut élevé à la dignité de vesir, et ses vues philantropiques, dégagées de ces préjugés avoués de la seule ignorance, lui suggérèrent le noble projet de constituer l'île des princes en lazaret, au moyen de quoi, Constantinople se serait trouvée garantie des ravages de la peste. Il mourut, et personne ne se montra assez philosophe pour hériter de cette idée libérale, ou bien assez hardi pour oser lui donner suite. Les momens qu'il lui était permis de dérober aux soins de l'Etat, étaient tous pour l'étude; aussi la littérature orientale a-t-elle été enrichie par sa plume de plusieurs ouvrages qui lui méritent, à juste droit dans sa nation, le titre de savant. Leur intitulé collectif est celui-ci : *Vaisseau des gens d'é-*

tude. On y trouve de la morale, des questions théologiques, discutées avec subtilité ; de la politique, des poésies, des articles sur les sciences mathématiques, etc. Son surnom Rhagib (le studieux) suffit pour le caractériser.

Dans le voisinage de sa mosquée est celle de Murad-Pacha, édifiée sur des dimensions médiocres ; mais bien proportionnées. Elle est couronnée d'un dôme et précédée d'un porche orné de huit belles colonnes, dont quatre de vert antique, les quatre autres de granit.

Je découvre enfin les minarets de la mosquée que je cherche, et j'entre dans la première cour plantée de cyprès, de pins, de platanes, et servant de bazare. Les portiques de la seconde sont ornés de colonnes de vert antique et de granit oriental. Le vaisseau se compose d'une nef principale, formée d'une coupole accolée à deux demi-dômes en cul-de-lampes ; les nefs latérales ont chacune quatre coupoles en rapport pour les dimensions avec celle du milieu. Quatre colonnes de granit, aidées de quatre piliers, supportent le fardeau principal. La tribune de Sa Hautesse est remarquable, à raison des co-

lonnes de vert antique et de jaspe, au nombre de dix, sur lesquelles elle repose.

Tout annonce autour de moi que le Grand-Seigneur est attendu. Les rues aboutissantes sont dégagées des embarras qui, d'ordinaire, les encombrent; des officiers de bostandgi à cheval arrivent pour maintenir la police parmi cette foule qui se presse sur la route que le Sultan doit tenir.

Elle va paraître enfin cette divinité qui habite modestement la terre comme le dernier des mortels, et pour laquelle cependant on apprête déjà l'encens et les parfums. La voilà, entourée d'une forêt de panaches, dont ses gardes, marchant sur deux files, ont la tête chargée; elle répond par une légère inclination et en abaissant la paupière aux acclamations qui la suivent sur sa route, et, à ce temoignage trompeur de soumission des janissaires qui laissent tomber le chef sur l'épaule droite, disant par là au *maître des cous*, qu'il peut abattre leurs têtes, selon son bon plaisir.

Sa Hautesse arrivée dans la première cour met pied à terre; les imam viennent la re-

cevoir avec des cassolettes dans lesquelles brûle l'aloès; l'aga des janissaires lui ôte ses bottines et lui baise les pieds; le nazir particulier de la mosquée lui fait offrir un dessert, composé d'une cinquantaine de plateaux chargés de corbeilles de fruits, ornées de vases de fleurs, et qui sont transportés au Sérail. Le ministre qui doit prononcer le koutbé attend qu'un regard du Sultan, en sa qualité de souverain Pontife, l'autorise à remplir les augustes fonctions du kalifat.

La prière se récite aussitôt que Sa Hautesse a pris place. Elle se borne à quelques versets du Koran, accompagnés de génuflexions et autres attitudes pieuses ou allégoriques, dans lesquelles les mains jouent un rôle principal: tantôt s'appliquant sur les cuisses, pendant que l'adorateur est assis sur ses talons; tantôt venant se placer aux oreilles, puis retombant sur le côté, lorsqu'il est debout. Ce devoir de piété rempli, Sa Hautesse remonte à cheval et prend la route du Sérail, d'où elle devra encore sortir vendredi prochain pour s'acquitter du même acte de dévotion, sans considération du temps ni de l'état de sa santé; car la nation, qui veut savoir si les intrigues

du harem ne l'ont pas fait changer de maître, est sur cet article tellement exigeante, qu'on a vu le sultan Osman rendre, au retour de la mosquée, le dernier soupir entre les deux portes du Sérail. Cela donne à juger que si parfois le Sultan commande en maître absolu, parfois aussi il obéit en humble esclave.

Chez les Musulmans la prière (namaz) est cinq fois d'obligation dans les vingt-quatre heures, savoir : le matin, à midi, vers le milieu de l'après-dîné, au soleil couchant et dans la nuit. Les muezziu, comme déjà nous l'avons dit, préviennent, du haut des minarets, que l'heure de la réciter est arrivée. Leurs accens ne ressemblent point à ces annonces lugubres qu'on entend dans plusieurs contrées de la chrétienté ; au contraire, leurs voix, montées sur un ton religieux, et mélodieuses en même temps, vous rappellent, dans les termes les plus éloquens, un devoir qui devient facile à remplir lorsqu'on le prêche d'une manière si persuasive. Aussi rien de plus fidèle qu'un Musulman à s'en acquitter; le plaisir, le sommeil même ne parviennent jamais à tromper sa dévotion;

et dans le jour aucune considération humaine, quelque puissante qu'on la suppose, ne prendra le pas sur elle.

Toutes les prières, celle du vendredi exceptée, peuvent-être faites dans le particulier, et partout où le Croyant se trouve; il suffit qu'il ait de l'eau pour les ablutions; encore même, à son défaut, le Prophète tolère les purifications à sec, qui se font en appliquant les mains sur le sable; ceci est pour le désert, et explique clairement le sens moral de cet acte préparatoire, institué pour rappeler à l'âme qu'elle doit être sans souillure, si elle veut s'élever dignement vers Dieu. C'était aussi la vertu que la religion des anciens attachait à l'eau lustrale.

Les femmes sont dispensées du devoir de la mosquée, et même ne peuvent y entrer qu'aux heures non consacrées à la prière, afin de ne pas s'y rencontrer avec les hommes. Celles d'un âge assez avancé pour ne plus laisser craindre les distractions que ce sexe éveille chez le nôtre, ne sont point comprises dans la sentence d'exclusion.

Si au devoir de la prière on ajoute la circoncision, le pélerinage de la Mecque, les

différentes taxes aumonières, le jeûne du ramazan, les deux bayram, l'anniversaire de la naissance du Prophète et les sept nuits réputées saintes, on aura la série de toutes les pratiques, pénitences et fêtes chômées que l'islamisme prescrit. Certainement ceci prouve bien, qu'après la religion naturelle ce culte, sous le rapport de la simplicité, est le plus digne des éloges de la philosophie.

Les actes qui prédisposent à la prière ne se bornent pas toujours aux ablutions; chaque fois que l'homme a eu commerce avec la femme, il doit recourir aux lotions; celle-ci y est également obligée au sortir de ses couches et de ses infirmités périodiques.

Les ablutions s'étendent aux pieds, aux mains, aux oreilles, à la bouche, c'est-à-dire à toutes les parties du corps qui contribuent chez le Musulman à rendre hommage au Très-Haut; quant aux lotions, elles consistent dans un bain général.

Indépendamment du namaz ordinaire, le Musulman est encore tenu à la prière funèbre pour les morts; à celle des agonisans, lorsqu'il approche de sa dernière heure; à l'invocation qui, dans un jour de bataille, précède l'instant

de l'attaque ; il en récite aussi dans les calamités publiques ; lorsqu'une éclipse se manifeste, et s'impose en outre, par esprit de dévotion ou d'expiation, des prières surérogatoires, composées, d'autant qu'il le veut, de versets du Koran.

Nous avons déjà parlé du jeûne du ramazan, des deux bayram, ainsi que du pélerinage, et nous nous réservons de traiter ailleurs de la circoncision; passons donc aux sept nuits saintes, qui rappellent des époques mémorables, ou bien en supposent d'autres d'une invention aussi brillante qu'ingénieuse. La conception, la nativité et l'apothéose du Prophète sont les motifs de consécration des trois premières. La nuit qui précède chaque bayram doit aussi s'écouler dans la prière. Il en est une autre dans laquelle, dit la doctrine, les anges scrutateurs commis au nombre de deux près de chaque individu, l'un pour écrire ses bonnes actions, l'autre pour tenir note des mauvaises, déposent les livrets de l'année dans les archives du tribunal suprême, et en reçoivent de nouveaux du grand-juge ; enfin la septième ne s'écoulant jamais sans amener avec elle quelques phé-

nomènes, doit par cette raison rentrer dans le domaine de la dévotion.

La prière, accompagnée de toute la pompe modeste dont l'islamisme se pare, n'est pas le seul devoir à remplir dans ces époques sacrées; les deux sexes sont encore tenus à l'abstinence; et le préjugé, si facile à éclore dans les imaginations vives, s'est emparé de cet acte de mortification, au point de parvenir à persuader qu'en cas d'infraction, les fruits qui résulteraient de cet amour criminel, porteraient infailliblement les marques de la réprobation du Ciel. Sûrement le législateur n'aurait pas fait parler si haut ce dernier, s'il n'avait pas eu la certitude du respect et de la soumission que ce nom emprunté lui obtiendrait; et son calcul ne l'a point trompé, car il n'a jamais eu de démenti.

La loi distingue deux espèces d'aumônes; 1° celles qui sont obligées, telle que la dîme aumônière et les aumônes distribuées dans l'intention de se racheter d'un péché; 2° les actes de charité gratuite, c'est-à-dire faits dans la seule vue de se rendre agréable à Dieu.

La dîme aumônière consiste dans le quarantième de son revenu ou du fruit de son

industrie, quand toutefois celle-ci vous met au dessus du besoin. Les dons expiatoires sont calculés sur la gravité de la faute dont on veut se laver ; quant aux autres, la charité seule les règle. Mais ce qui mérite d'être noté, c'est que l'indigence récolte sans altération ces bienfaits de l'humanité, et que ceux entre les mains de qui ils passent ne les détournent jamais de leur destination. D'ailleurs, le plus souvent c'est le pauvre lui-même qui est le percepteur direct, et il trouve toujours dans la conscience du contribuable un garant sûr de la fidélité avec laquelle l'impôt est acquitté.

Tout en faisant l'éloge des préceptes de charité et de la simplicité du rite de l'islamisme, on doit dire pourtant qu'il a plus d'un trait qui lui donne de la ressemblance avec la superstition ; par exemple, on conserve religieusement au Sérail, comme reliques, deux dents et une barbe qu'on dit avoir appartenues au Prophète ; on y montre aussi sa prétendue robe, qui, selon la croyance de tout bon Musulman, donne à l'eau dans laquelle on la plonge les vertus attachées à la sanctification. Chaque année, cette cérémonie se ve-

nouvelle, et on en distribue le produit dans de petites fioles aux grands de l'Empire. Il me resterait à relever bien d'autres articles d'une crédulité aussi ridicule; cependant je suis loin de comprendre sous ce nom le saint étendard, puisque jamais objet de la vénération ne fut mieux inventé, et ne produisit des résultats plus brillans; je donnerai aussi des éloges à l'espèce de culte que les Musulmans rendent aux saints (welly), c'est-à-dire aux âmes vertueuses; lesquelles ne doivent être regardées que comme les avocats des pécheurs près de la Divinité, et en conséquence ne peuvent recevoir les prières de ceux-ci que pour les porter au pied du trône suprême, quoique pourtant la superstition, contre l'esprit de la loi, ait trouvé moyen de leur faire opérer des miracles; enfin, après avoir ajouté, comme complément, à ce qui a déjà été dit, la cérémonie funèbre que nous nous réservons de décrire dans un autre article, nous aurons tous les détails de la partie rituelle de la religion mahométane, qui, sans être chargée de pratiques, rappelle à tous les instans aux faibles humains qu'il existe un Être tout-puissant de qui dépendent

leurs destinées, et que la manière la plus sûre de se rendre agréable à ses yeux est de venir au secours de l'infirme et de l'indigent.

Ce but n'est-il pas le seul que la religion en général doit se proposer; en évitant de tomber dans ces piéges de la superstition, qui dégradent les institutions les plus nobles. Et lorsqu'elle réussit à y parvenir avec autant de succès que la doctrine de Mahomet, dont les germes se reproduisent depuis onze siècles sans qu'elle ait rien perdu de son empire, peut-on lui refuser le tribut d'éloges que ses miracles lui attirent, et ne pas se sentir enclin à l'indulgence pour les écarts dans lesquels ses dogmes la font parfois tomber?

Les mosquées sont toutes plus ou moins bien dotées, et redevables de leurs facultés à la piété des fidèles. Les mosquées impériales possèdent d'immenses propriétés, qui prennent chaque jour de nouveaux accroissemens au moyen de l'excédent de la recette sur la dépense. Les autres suivent la même marche, et toutes s'en remettent pour leur administration à un muttévéli, tenu de rendre ses comptes à un nazir. L'auteur du legs choisit l'un et l'autre, nommant le plus souvent pour

nazir quelque personnage recommandable par son rang; ainsi le grand-vesir, les chefs des eunuques, les principaux uléma, obtiennent d'ordinaire cette préférence.

Les frais du sacerdoce et du culte se renferment dans des bornes très-mesurées, et sont calculés pour chaque mosquée d'après ses revenus. La meilleure part de la somme annuelle est consacrée aux établissemens qui en dépendent. Ceux-ci sont plus ou moins considérables, selon les facultés du temple; les mosquées impériales, par exemple, ont des hôpitaux pour les fous, d'autres pour les infirmes, des hôtelleries (imarèthe) où les étudians des colléges et les indigens reçoivent leur nourriture; des écoles primaires (mekteb), des universités (medressé), des bibliothèques, des bains, des khan, des turbés. Ces fondations, faites autrefois avec les dépouilles de l'ennemi, aujourd'hui avec les épargnes du trésor impérial, jamais ne le sont aux dépens de l'Etat; au contraire, celui-ci trouve dans leurs coffres des secours dont il use à titre de prêts dans les momens d'urgence, et qu'il restitue ensuite avec une fidélité rigoureuse. Quant aux mosquées ordi-

naires, elles ne peuvent guère supporter que quelques-uns des établissemens que nous venons d'énumérer, et le plus grand nombre n'a même que de petites écoles.

Tous les biens consacrés sont connus sous le nom de wakouf, et se composent d'une bonne portion de la fortune publique; menacent même d'engloutir l'autre, puisque les mosquées n'aliènent jamais, et accroissent au contraire chaque année leurs capitaux par de nouvelles acquisitions; ceci est une répétition de l'envahissement que le clergé fit craindre dans un temps à la chrétienté. Chez les Musulmans cet inconvénient est balancé par le bon emploi de la meilleure part de ces richesses, qui tourne en effet au profit de la société; mais l'autre sur laquelle cette dernière a aussi des droits incontestables, est spoliée par la mauvaise foi qui se glisse d'ordinaire dans la gestion. Cependant tous les établissemens publics que possède l'Empire tirent de là leur origine, ainsi que leurs moyens alimentaires.

Au reste, il ne faut pas croire que ce soit toujours la piété qui dicte les legs constitués en wakouf; le plus souvent le désir de soustraire leur fortune au droit de succession du souverain,

détermine les grands à la consacrer à Dieu; en conséquence, l'héritier naturel, en pareil cas, est nommé administrateur, moyennant quoi il peut se faire bonne part dans le produit du wakouf, indépendamment de celle que l'acte de donation lui réserve; cependant il faut que cette dernière ne soit pas assez considérable pour dévoiler au Sultan le véritable motif de l'institution, sans quoi elle est annulée.

Les wakouf impériaux ont été tour à tour donnés en affermages, régis par commissions, convertis en fermes viagères, et toujours la proie des fermiers ou des régisseurs. Aujourd'hui ce sont des muttévelly et le chef des eunuques noirs, nazir général de toutes les mosquées impériales, qui se partagent ces bénéfices. Les wakouf constitués par les sujets s'afferment, et tous les quatre ans les baux doivent être renouvelés.

Un legs pieux n'est valide dans son entier qu'autant que le fondateur était en état de santé lorsqu'il fit dresser l'acte de donation. Il se réduit au tiers dans le cas contraire; ceci fondé sur ce qu'un testateur ne peut disposer,

au détriment des héritiers que la loi lui nomme, que du tiers de sa faculté.

Jamais les biens de la première fondation ne sont aliénés; seulement le muttéveli est autorisé à opérer des échanges avantageux au moyen des acquêts résultans des économies; toutefois avec l'assentiment du nazir.

On donne aussi le nom de wacouf aux legs consacrés à des fondations dont l'utilité publique est le seul objet, mais cependant que la dévotion dicte toujours, car ce mobile se retrouve dans toutes les actions des Musulmans, ou du moins sert de manteau à celui que nous avons révelé comme l'auteur de quelques-unes de ces œuvres méritoires. Ainsi les bains, les cimetières, les ponts, les fontaines, et tous les établissemens dont l'énumération accompagne l'article des mosquées, rentrent dans cette classe, étant soumis d'ailleurs au même mode d'administration que les legs pieux.

Enfin les mosquées ont fondé, au moyen de leurs économies, des espèces de Mont-de-Piété, où le propriétaire dans le besoin, et poursuivi par des créanciers; celui que le

gouvernement menace de la spoliation, trouvent à engager leurs biens à des conditions assez convenables. Ici la dévotion laisse tomber son masque ; il n'est plus question que d'une vente de la part du propriétaire et d'un achat de la part de la mosquée ; en sorte que les intérêts se débattent entre les parties avec une ardeur égale.

D'ordinaire les conditions de ces contrats consistent du côté de l'acquéreur à compter un tiers de la valeur du fond; et du côté du vendeur, à payer chaque année à la mosquée l'un et demi pour cent de cette somme, hypothéquée sur l'immeuble dont il jouit à perpétuité, retenant à sa charge tous les frais d'entretien ; il conserve encore la faculté d'aliéner ou d'hypothéquer son fonds moyennant l'agrément du muttévéli, et un droit prélevé sur le prix de la vente ; ses enfans des deux sexes en héritent par égales parts, mais non ses petits-enfans au défaut des premiers; car dans ce cas la mosquée se porte héritière, comme aussi elle entre en possession quand le contractant a laissé écouler trois années sans acquitter sa redevance. Ces deux clauses, la première surtout, donnent

un avantage marqué à l'acquéreur sur le vendeur, et sont d'un rapport immense pour les mosquées. Par exemple, dans l'année 1812, celles de la capitale ont recueilli les clefs de sept mille maisons constituées en wacouf de cette nature, la peste n'ayant pas laissé aux propriétaires le temps de négocier leurs contrats.

Cependant le code des wacouf est très-perfectionné, et fournit un réfuge contre l'avidité du gouvernement, en même temps qu'il prévient toutes ces ventes onéreuses qui, sans les ressources qu'il offre, ne pourraient manquer d'avoir lieu dans un État où l'on est souvent réduit aux expédiens par l'arbitraire; en sorte que malgré l'avantage donné à l'une des parties, l'autre trouve encore ses interêts assez respectés pour qu'elle puisse accepter de semblables conditions, surtout lorsqu'elle sait prévenir les chances capables de se tourner contre elles.

Cet article nous engage à traiter dans son entier de la nature de la propriété, qui déjà s'est offerte à nous sous les formes de fiefs militaires et de wacouf. Elle peut être libre, et alors elle prend le nom de mulk; ce sont assez généralement les terres qui composent cette classe.

Les revenus de l'État, divisés en plusieurs lots, appelés malikiané, deviennent aussi des propriétés particulières, par la concession de l'usufruit de chaque lot, faite aux enchères. Moyennant la perception du prix qu'y met le plus offrant, et le dix pour cent de cette première somme payée annuellement au miri, le malikiané-sakhibi jouit, sa vie durant, de ce genre de propriété, dont le revenu est fondé sur l'imposition territoriale, sur le produit des biens domaniaux, sur les autres droits exigibles, et se subdivise en différentes portions qui prennent le nom de mukata. Mais si le possesseur d'un malikiané vient à décéder avant même d'avoir pu retirer sa première mise, on n'a nullement égard au peu de durée de son bail; ordinairement ses enfans ont la préférence dans les enchères, sans cependant que cette déférence soit obligatoire.

Le defterdar a, comme de droit, les malikiané dans son département, et les cazy-askeé, sont chargés de dresser les actes de concession. Ceux-ci peuvent se négocier et devïennent même autant d'effets de commerce d'un bon rapport pour le miri, qui, à chaque mutation, prélève le dix pour cent de la

nouvelle vente. Les baux des wakouf peuvent également passer en d'autres mains, moyennant un droit et l'assentiment du muttévéli. Tout cela prouve que l'administration ottomane conçoit très-bien les impôts de l'enregistrement, et que les profits qu'elle en retire devraient l'enrichir, si les administrateurs ne sacrifiaient pas les intérêts de l'État aux leurs propres. On reconnaît aussi à la forme précaire, que la propriété emprunte dans les wacouf, ainsi que dans les malikiané, qui sont principalement le partage des grands et de tous ceux prenant part aux affaires; on reconnaît, dis-je, à cette forme précaire, l'instabilité des individus de la classe relevée, et le peu de fonds qu'on fait généralement parmi eux sur l'avenir, lorsqu'il s'étend au delà de la génération existante : conséquence naturelle de l'abnégation que la religion prêche, et des principes que le gouvernement professe à l'égard de ses agens.

Les biens mulk ou libres constituent de préférence l'avoir des particuliers éloignés des affaires, que par conséquent la spoliation ne peut atteindre; ainsi que des grands vas-

saux, dont la puissance a su fixer le droit d'hérédité naturelle dans leurs familles, tels par exemple que les Kara-Osman-Oglou, qui sont paisibles possesseurs du royaume des Attales; Ali, pacha de Janina, qu'on peut ranger à coup-sûr dans la même classe; quelques ayan de Romélie, un plus grand nombre en Anatolie. Quant aux autres, outre les malikiané apprêtés en quelque sorte pour eux et dont ils s'emparent, ils convertissent encore leur fortune en objets précieux d'un petit volume; en métaux de valeur, lesquels objets enfouis le plus souvent, sont perdus pour la circulation; ou bien, s'ils entrent dans le commerce, produisent un intérêt de quinze, de dix-huit pour cent, quelquefois même beaucoup plus fort, capable enfin de compenser les risques qu'on court en enfreignant la loi, formellement contraire au prêt à intérêt; mais surtout en confiant son avoir à d'autres mains que les siennes propres. Ce travestissement est celui auquel les grands officiers, ainsi que les rayas qui leur sont attachés, donnent la préférence. Cependant la manière de faire valoir ce genre de propriété, au moyen du prêt, n'est guère usitée que des rayas, car les Musulmans

sont entièrement ignorans dans ces sortes de spéculations, où ils jouent toujours le rôle de dupes; mais ne méritent-ils pas des éloges pour ce peu d'avancement de leur part dans la civilisation?

De tout ceci on déduit les réflexions suivantes : 1° que le sentiment de la propriété foncière ayant généralement un faible attrait dans l'Empire Ottoman, la culture ne peut manquer d'être négligée, et une partie du sol doit rester en friche, comme en effet cela a lieu, plus ou moins cependant, selon le caractère des gouverneurs; 2° que les principaux sujets s'appliquant à déguiser leur fortune, il existe une masse considérable de richesses, stériles pour le propriétaire et pour l'État; 3° que celui-ci ne retire rien des wakouf à titre d'impôt foncier; rien ou très-peu de chose des fiefs militaires pour le compte du département auquel ces biens sont affectés; 4° enfin, que ces pertes, jointes aux dilapidations, expliquent suffisamment le délabrement des finances et l'état d'impuissance qui se remarque dans toutes les entreprises de ce gouvernement. Afin de remédier à son indigence, il a recours à un expédient qui chaque jour accroît sa détresse : je

veux parler de l'altération des monnaies ; et malgré la funeste expérience qu'un siècle et demi lui a fait acquérir, il n'a pu encore se corriger d'une spéculation aussi fausse, qui semble le faire vivre au jour le jour.

Puisque nous relevons les vices d'administration, nous ne devons pas non plus passer sous silence cette vieille pratique des Sultans, dans laquelle perce leur avarice, bien plus que leur économie. Trompé par l'exemple, ou séduit par l'inclination nationale, chacun d'eux se croit obligé de laisser à sa mort un trésor particulier, mis en relation avec celui de l'État, seulement pour en détourner les canaux ; et dans lequel vont s'engouffrer inutilement les produits immenses de ces impôts vexatoires, prélevés par les pacha sous le nom d'avanies. Ne peut-on pas d'après cela comparer l'Empire Ottoman à une union mal assortie, dans laquelle les deux époux, en défiance l'un à l'égard de l'autre, font séparément et à la dérobée leurs magots ?

Nous citerons encore l'indifférence qu'on apporte dans l'exploitation des mines, qui pourraient donner une masse de métaux précieux, capables d'entretenir ces richesses

idéales au titre convenable, et dispenser de les étendre, en recourant à l'altération. Nous révélerons à cette occasion les vexations qu'on fait éprouver au lieu d'encouragemens, aux sujets rayas qui découvrent une mine nouvelle, et qui sont assez maladroits pour la laisser deviner au gouverneur de qui ils dépendent. Aussi, en pareil cas, s'empresse-t-on de charger de terre le filon, surtout s'il est d'or, par la crainte de se voir condamné à la condition de ces malheureux esclaves que les Athéniens ensevelissaient dans leurs mines; puisque l'avarice et la cupidité de celui qui aurait vu briller ce métal perfide, obligeraient indubitablement une foule d'infortunés à le poursuivre pour son propre compte, jusqu'à sa dernière racine; mais arrêtons-nous là sur l'article abus et désordres, car nous n'en finirions jamais si nous voulions les dénoncer tous; d'ailleurs il est temps de reprendre notre route, suspendue par cette pose, qui du reste ne pouvait manquer d'être longue, eu égard à l'étendue du sujet.

Dirigeons nos pas vers l'Osmanié; elle nous présentera une coupe d'un genre différent de toutes celles qui jusqu'ici se sont

offertes à notre crayon ; et jetons en passant un coup-d'œil sur Ali-Pacha-Dgjamissi, située derrière la Colonne brûlée. Quoique beaucoup moins imposante que les moquées impériales, on remarque cependant de l'élégance dans son architecture, et une forme gracieuse dans le dôme qui la couvre. Le péristyle aussi attire l'attention par sa simplicité et le bon goût qui le caractérise. Nous rencontrerons fréquemment, surtout dans les quartiers voisins de la Propontide, des fondations religieuses, instituées par des pacha, et qui contribuent beaucoup à donner un air de magnificence à cette capitale, plus riche sans contredit qu'aucune ville du monde en édifices sacrés.

Je vois à quelques pas de moi un Turc qui maltraite un malheureux Juif; j'en demande la cause, à quoi on me répond que le premier est un collecteur du kharatch, ou capitation, et l'autre un rayas qui se sera soustrait à cet impôt, par conséquent qui se trouve pris au dépourvu relativement à son certificat de paiement. Les individus de cette classe infortunée sont à chaque pas exposés à de semblables rencontres, tellement que cette carte de sû-

reté leur devient en quelque sorte aussi indispensable que les poumons le sont à la vie.

Sans préjudice pour les mauvais traitemens qu'il a préalablement essuyés, le malheureux qui excite dans ce moment ma commisération, subira une avanie calculée au delà de son avoir apparent; car, de même que tous les autres impôts, le kharatch est affermé à une compagnie qui, en sus de ses bénéfices, doit encore récupérer les pensions qu'elle paie aux ministres, aux officiers du Sérail, à leurs agens et les cadeaux qu'elle a fait aux dames de plusieurs harem.

Je passe devant le marché aux esclaves, et, quoique l'entrée en soit interdite aux Francs, poussé par la curiosité, je cours les chances d'une infraction ouverte. — Grâce à ma témérité, j'ai le temps de jeter un coup d'œil assez détaillé sur tout ce qu'il renferme, avant qu'on m'intime l'ordre de m'éloigner, ce qui ne se fait point en termes respectueux, si j'en crois l'air menaçant de celui qui me l'adresse. Mais peu m'importe; j'ai vu ces victimes du droit des gens ainsi que de la nature, également méconnus; et mes yeux ont pu m'affirmer ce que ma raison se refusait de croire.

Chacune de ces infortunées vient attendre un maître, qui cependant lui procurera une condition aussi douce que la privation de la liberté permet de la supposer ; et qu'elle réussira peut-être même à apprivoiser au point de devenir sa compagne. Ses enfans, moins infortunés qu'elle, naîtront libres, et jouiront de tous les priviléges de la légitimité, alors même que celle qui leur aura donné le jour resterait confondue parmi les esclaves : ce qui d'ailleurs n'aurait lieu que la vie durant du maître, car à sa mort elle recouvrerait de droit son indépendance : ainsi le prescrit le Koran.

L'usage des concubines prises parmi les captives, ou esclaves achetées, était dans toute sa force chez les Grecs des premiers âges; ce qui annonce la dépendance ou même l'état de nullité auquel le sexe se trouvait alors réduit, comme le prouve bien encore ce peu d'empressement qu'Achille met à recevoir Briseïs lorsqu'Agamemnon la lui renvoie. Il est aisé de démêler que ce n'est point l'amour, mais seulement le point d'honneur qui a rendu si long-temps implacable le fils de Pelée. Dans ces temps reculés, les enfans pro-

venant de la cohabitation du maître avec ses esclaves jouissaient aussi des mêmes droits que chez les Musulmans. Des cinquante fils de Priam, dix-neuf seulement devaient le jour à Hécube. La législation a dû hésiter et réfléchir long-temps avant d'annuler cette loi chez les nations les plus avancées dans la civilisation; sûrement même elle y aura été forcée par cette dernière et les différens changemens que la société a subis en se dépouillant de sa forme primitive, pour se constituer d'après d'autres plans dans lesquels cette loi du droit naturel ne pouvait plus entrer.

Indépendamment des dispositions générales statuées par le Prophète, les Musulmans ont sur l'esclavage un code très-développé, qui ne ressemble en rien au code noir des nations civilisées; il prêche à chaque page l'humanité au maître; à chaque page il s'occupe de la conservation de l'esclave, le considérant bien plutôt comme appartenant à l'espèce, que comme propriété particulière; il suggère au patron, ainsi qu'à l'esclave, tous les moyens imaginables d'affranchissement, soit en intéressant l'humanité et la religion dans cette cause, soit en recourant à un autre mobile

également capable d'émouvoir l'homme, c'est-à-dire en mettant le second à même de se racheter de ses propres deniers amassés par son industrie ; il l'entretient continuellement dans l'espoir de la liberté, tout en lui faisant aimer la servitude ; il est tel enfin que pourrait le concevoir un législateur paternel, travaillant pour une société qui consentirait à sacrifier sa liberté civile sur l'assurance qu'on pourvoira à tous ses besoins et qu'on n'abusera jamais envers elle du droit de propriété. Ce code a du rapport avec ceux des anciennes républiques, où les esclaves jouissaient aussi de la faculté de retourner, par plusieurs voies, à la liberté ; mais ici les maîtres sont infiniment plus humains, aussi ignorent-ils les inquiétudes, les désordres qu'occasionna cette classe malheureuse à Rome, à Lacédémone, et partout où l'on a tenu des hommes dans les fers.

Les esclaves ne sont donc à plaindre en Turquie qu'à raison du nom qu'ils portent, puisqu'ils rencontrent le plus souvent des maîtres qui n'ont de dur que leur titre ; ce qui doit faire peu d'impression sur des êtres dont l'éducation a subverti tous les principes. Lors-

qu'après plusieurs années d'une fidélité soutenue, on leur accorde leur affranchissement, ils se trouvent tellement agrégés à la famille qui les a reçus au nombre de ses membres; ils ont, d'un autre côté, si peu de motifs de regretter leur patrie ; leur âme dégradée est d'ailleurs si étrangère aux douces émotions de la liberté, que ces affranchis, semblables aux animaux rendus domestiques, dédaignent de briser leurs fers, et se fixent presque toujours près de leurs patrons, sans rien changer à leur manière d'être. Ceci, comme on doit bien le penser, ne s'entend point des prisonniers de guerre faits sur les Chrétiens; mais s'applique aux Abyssins, aux Circassiens, aux Géorgiens, et à tous ceux enfin qui ont une origine barbare.

Le seul point sur lequel les Musulmans se rendent importuns envers leurs esclaves, c'est relativement à la religion ; car quelle que soit leur vocation, dans tous les cas ils les contraignent à apprendre le Koran, et à réciter avec eux la prière, ce qui est l'exercice le plus prononcé du droit de la propriété qu'on puisse faire à l'égard d'êtres pensans, puisqu'il outrage la liberté de conscience, regardée

avec raison comme la plus sacrée. Mais ceux dont nous parlons ont généralement des notions de religion si incertaines, qu'il leur coûte très-peu de les sacrifier à une autre croyance; aussi épousent-ils sans résistance l'islamisme.

Les Francs sont généralement les moins estimés des Musulmans, comme esclaves; avant eux passent les Circassiens, tenus même pour les premiers comme étant, plus qu'aucun autre, endurcis au travail par une suite de leur éducation, dont le développement des forces physiques est l'objet; après ceux-ci, l'opinion place les Abazes, puis viennent les Russes, les Géorgiens et les Mingréliens; ces derniers n'ont guère plus de valeur que les Francs aux yeux des Turcs, à raison de leur propension à la mollesse.

Je n'ai pu encore me résoudre à quitter les entours de ces lieux qui fournissent de si abondans matériaux à l'observateur, et je demeure fixé à l'angle d'une rue aboutissante, cherchant à dérober des yeux ce qu'on se refuse de m'accorder légitimement. De simples mantes couvrent les malheureuses qui excitent ma compassion. Près d'elles sont les

suppôts de cet odieux trafic, dont le teint basané, le regard farouche semblent défier toutes les séductions de la beauté. Aussi blâsés sur leur marchandise que des maquignons peuvent l'être, et aussi faciles que ceux-ci à la céder pour des espèces sonnantes, ils usent de moyens analogues pour la faire valoir. Poussés par l'ardeur du gain, ils vont à la traite dans tous les coins de la terre, dans toutes les contrées où le soleil daigne éclairer ces scènes si flétrissantes pour l'humanité. L'acheteur sort de ces lieux, conduisant l'animal domestique dont il vient de faire l'acquisition, déterminé dans son choix par un simple examen physique. Que ne puis-je lire dans l'âme de cette jeune Servienne qui pleure encore la mère aux bras de laquelle on l'a arrachée? Que de réflexions ne doit-elle pas faire sur sa nouvelle condition!.... Combattue par la crainte et l'espérance, elle soulève une paupière timide, et jette à la dérobée ses regards sur celui qui, peut-être, va lui devenir plus cher que l'époux qui lui était promis. De son côté, que doit penser intérieurement cet arbitre orgueilleux des destinées de cette infortunée?..... Sûrement il lui fera raconter

d'abord son histoire ; et les larmes dont elle sera arrosée, pourront trouver le chemin de son cœur. Le harem, poussé par la jalousie, se soulèvera, sans doute, contre cette nouvelle venue qui, avant de connaître son maître de nom, devra s'abandonner sans réserve, et lui livrer tous les trésors que l'amour accorde à la constance. Quel contraste de nos mœurs avec celles que je dépeins!... C'est ainsi pourtant qu'un grand nombre d'unions s'assortissent dans l'Orient; aussi les femmes y sont-elles condamnées presque à ne servir qu'aux besoins physiques; et leur soumission extrême, le silence surtout qu'elles doivent imposer à la jalousie, au point d'amener cette passion à l'état de l'indifférence, indiquent assez le peu d'ascendant dont elles jouissent dans la famille, à part celui que les sens leur obtiennent.

L'osmanié qui vient s'offrir à mes regards, sans avoir cet aspect imposant de la mosquée Achmet, et que, tout à l'heure, nous remarquerons dans la suleïmanie, l'emporte cependant sur l'un et l'autre pour l'élégance du plan et de la coupe. Sa façade est accompagnée de deux minarets; son dôme repose sur quatre pans se coupant à angles droits, sans

addition de ces demi-dômes que nous avons trouvés dans les autres mosquées. Contre les grands côtés sont appliqués d'élégans portiques, qui règnent à la hauteur du premier étage, et reposent sur un stylobate d'où l'eau s'échappe par plusieurs robinets. Elle est précédée d'une cour semi-circulaire, ou, pour mieux dire, ayant la forme d'un demi-polygone régulier avec portiques. Son enceinte est fermée par les turbés, médressé, imarèthe, et autres établissemens de sa dépendance, qui communiquent avec le temple, au moyen d'une galerie portée sur une large arcade à plein ceintre. La mosquée, ainsi que les édifices attenans, sont exécutés en marbre d'un blanc éblouissant, qui donne à l'intérieur comme au-dedans un air de jeunesse enchanteur.

L'osmanié possède un dépôt précieux des siècles passés, et d'autant plus intéressant, que les conjectures qu'il est permis de former à son égard, ne sont pas, comme tant d'autres, vides de sens. C'est un tombeau de porphyre creusé dans un bloc de huit pieds de long sur cinq pieds six pouces de largeur, et quatre pieds cinq pouces de haut.

On peut supposer avec raison qu'un morceau aussi rare, d'une pierre aussi estimée, a bien pu renfermer les cendres de Constantin, puisque, si l'on en croit l'histoire, elles furent déposées dans un tombeau de porphyre ; et quel monument plus beau que celui qui dans ce moment fixe notre attention, aurait-on pu leur choisir ?

Sûrement la pierre supérieure qui manque aujourd'hui, était taillée en prisme, et ornée par le ciseau de la sculpture ; peut-être disait-elle l'histoire de celui dont elle couvrait la dépouille mortelle, et qu'on l'avait chargée de défendre contre les siècles ; mais était-elle véridique ? c'est ce que je n'ose croire ; car elle eût eu à raconter plus de fautes, plus de faiblesses que de grandes actions ; d'ailleurs, on le sait : l'épitaphe des souverains ne parle guère que des dernières, ou tout au moins dénature les autres.

Je sors de la cour de l'osmanié pour me rendre à la mosquée du sultan Suleïman, et j'ai fait à peine quelques pas dans la rue, que je me trouve condamné encore à être témoin d'une scène analogue à celle qui s'est passée, il n'y a que peu d'instans, sous mes yeux.

A présent c'est un tchiaousch ou instrument de la police criminelle et municipale, qui vient de rogner de quelques doigts le collet de ce feredgé élégant, sans égard pour le sexe, et sûrement pour le rang de celle qui le porte. C'est ainsi qu'on venge chez les osmanli les infractions aux lois somptuaires. Un kalpak trop élevé est rabattu sans miséricorde, surtout pendant les premiers jours de l'émission du firman, ayant pour objet de faire revivre les anciennes coutumes. On n'était pas plus galant dans un temps à Athènes, où l'on en usait absolument de même; et moins encore à Rome, lorsque les mœurs respectaient les lois.

D'après les canons de Suleïman, chacun est tenu de porter une coiffure déterminée pour la forme, les proportions, et affectée à sa profession en particulier : chaque nation a sa couleur attitrée pour la chaussure; les Musulmans et les protégés portent les babouches et les bottines en maroquin jaune; les Arméniens ont le rouge cerise, les Grecs et les Juifs le noir. On ne peut, sans courir le risque d'être sévérement re-

pris, contrevenir à cet ordre, principalement quand il a encore toute la vigueur de la nouveauté.

Mahomet, en habile législateur, n'a pas oublié les lois somptuaires dans sa constitution, sachant bien que le luxe est l'ennemi le plus redoutable que puissent avoir une nation conquérante et une religion, fondée uniquement sur la simplicité des mœurs. Il frappe de réprobation tout ce qui est susceptible de choquer celles-ci, sans pourtant tomber dans un rigorisme ridicule. L'emploi des métaux précieux en parure, vases, bijoux, étoffes, fournit matière à son premier article d'exclusion, sauf quelques légères modifications apportées après lui par les docteurs de la loi. Les étoffes de soie sont également condamnées pour les hommes, mais tolérées dans les vêtemens de l'autre sexe, et pour l'ameublement; les pierreries étant les moyens les plus séducteurs que le luxe met en jeu, pour cette raison péremptoire, sont traitées par le législateur avec une sévérité inflexible; mais sur ces différens points sa rigueur est loin d'être outrée; car si les

Arabes ont laissé ternir la brillante réputation, fruit de leurs premières armes, c'est que vaincus par l'air empoisonné de la Perse et de Damas, ils se relâchèrent peu à peu de ces sages maximes, et finirent par les oublier entièrement, abandonnant à d'autres hordes sorties des vastes solitudes de la Tartarie, le soin précieux de les mettre en pratique. L'histoire du kalifat confirme à chacune de ses pages la justesse de cette réflexion, et jamais on n'y trouve la victoire sans qu'elle ne soit accompagnée des vertus patriarcales.

Les lois somptuaires du Prophète subsistent toujours. A chaque renouvellement de règne, le Sultan annonce son avénement au trône par des réglemens sévères, dictés dans l'esprit de ces mêmes lois. Mais ne donnant pas l'exemple de la retenue qu'il exige dans les autres, malgré les excellentes leçons que les premiers kalif ont laissé là-dessus à leurs successeurs, il n'obtient qu'un résultat momentané et purement extérieur, qui se réduit à obliger l'ennemi de se tenir caché quelques jours, sans lui rien faire perdre de son influence.

Cependant qu'on n'aille pas croire que le

Sérail offre sur tous les points une infraction ouverte aux lois du Prophète; il en est au contraire sur lesquels on respecte scrupuleusement ces lois, tel est l'article de la vaisselle, qui ne se compose encore que de simple porcelaine ; et plusieurs autres également conformes aux anciennes pratiques. Qu'onn'aille pas non plus se représenter les sujets comme adonnés à un luxe effréné, et impitoyablement sourds à la voix répressive de la religion ; sans doute ils sont coupables d'infraction à cet égard ; mais on va voir qu'en même temps ils se rendent excusables.

Leur magnificence éclate dans des objets qui, jusqu'à un certain point, les disculpent de leurs écarts, à raison de l'emploi auxquels ils sont consacrés, et de l'élévation de sentimens que de semblables inclinations supposent ; ainsi les armes, les chevaux sont les premières idoles qu'ils caressent, et se complaisent à parer. Le luxe des vêtemens vient ensuite ; mais quoique infiniment plus ruineux, il offusque beaucoup moins que celui qui se remarque chez nous, puisqu'il ne s'annonce par rien d'éclatant, tel que broderies, pierres précieuses, etc. ; et qu'il se contente de

schals des Indes, de fourrures recherchées qui pourraient seulement blesser le rigoriste connaisseur, tandis que nos paillettes, notre clinquant, éveillent l'envie ou l'admiration chez cette foule de dupes que le brillant de l'or éblouit.

Où l'ostentation se montre le plus à découvert, c'est dans le domestique, qui d'ordinaire est très-nombreux chez les grands, et d'autant plus condamnable qu'il tombe à la charge du public, par les impôts que chacun de ses membres met sur les visiteurs. Enfin, les femmes principalement sont des objets de scandale pour les lois somptuaires, si tant est cependant que celles-ci puissent raisonnablement étendre leur surveillance jusque dans le harem où le luxe, il est vrai, s'est retranché, et tient ses arsenaux; mais condamné par cet état de contrainte à une foule de précautions, de même qu'un exilé, son influence doit être beaucoup moins dangereuse.

C'est donc au beau sexe que les étoffes brochées d'or ou d'argent, les broderies, les pierres précieuses sont abandonnées, sauf la portion de celles-ci que les hommes se réservent

pour garnir leurs armes, un anneau et quelques petits meubles de représentation. Quant à l'argent et à l'or, ils les prodiguent dans le harnachement de leurs chevaux, tellement que les caparaçons, les brides sont surchargés de ces métaux précieux, placés cependant avec goût malgré le peu de réserve apporté dans leur emploi. On voit encore chez les grands quelques ustensiles d'or et d'argent, mais point de vaisselle plate. Les dépenses de la table sont du reste très-limitées, si on les compare aux nôtres; d'un autre côté il ne s'en fait aucune pour fêtes, bals, équipages, théâtres, etc., cependant le luxe a apporté déjà une altération marquée dans les mœurs de la capitale, et s'annonce accompagné de présages plus sinistres que ceux dont il pourrait menacer la république la plus austère, ne trouvant là ni les sentimens de l'honneur, ni l'amour de la patrie, inventés ailleurs pour combattre ou atténuer ses désordres.

Le quartier que je parcours est entièrement habité par des Musulmans; ce qu'il m'est aisé de reconnaître à ces jalousies composées d'un grillage serré, qui empêche les regards les plus perçans de passer outre; ainsi qu'à

cette peinture rouge qui les distingue de celles des rayas. Chacune d'elles présente à l'extérieur une ou plusieurs saillies garnies de fenêtres, et disposées quelquefois en cremaillères, afin de jouir de la vue sans se porter préjudice, ou bien s'avançant de chaque côté de la rue à la rencontre l'une de l'autre. La pierre n'entre dans la construction des maisons, que pour les fondations et soubassemens; à partir de là, elles se composent de pièces de bois perpendiculaires et transversales, dont les intervalles sont remplis par de la brique séchée au four, noyée dans un bain de mortier, et recouverte de lambris de sapin. A l'intérieur, l'appartement des hommes (salemnik) est séparé de celui des femmes (harem). Les maisons des simples particuliers sont décomposées en plusieurs petites pièces qui débouchent toutes dans un vestibule où l'escalier conduit. Les conak ou hôtels sont traversés dans le sens de la longueur par une grande salle à la manière vénitienne, qui donne entrée dans les divers appartemens de l'étage. Souvent encore ils ont au rez-de-chaussée un salon pour recevoir les visites d'hommes. Mais puisque nous

avons prononcé le mot *visite*, disons quel est le cérémonial qui s'observe en pareille circonstance, ce sera traiter le chapitre le plus important de la civilité orientale.

Lorsqu'un homme en visite un autre d'un rang beaucoup supérieur au sien, en l'abordant il s'incline jusqu'à terre, et fait le simulacre de baiser le bas de sa robe; il se relève ensuite, portant la main à la bouche, puis au front, l'autre bras croisé sur la poitrine, et prend place sur le sofa ou plutôt sur le tapis, au pied du supérieur, les mains constamment couvertes des manches de son beniche par marque de respect. Le maître de la maison de son côté rend de la main le salut, en faisant un léger mouvement de corps, sans quitter pour cela l'angle du sofa, qu'il n'est obligé de céder que pour un personnage plus élevé que lui. Si, au contraire, c'est le supérieur qui honore l'inférieur de sa visite, aussitôt que celui-ci est prévenu de l'arrivée de l'autre, il se lève, va à sa rencontre à une distance calculée d'après la considération qu'il lui doit; et marchant en avant de lui pour lui montrer le chemin, il entre le premier dans le salon de réception, où le second le suit,

soutenu sous les bras depuis le bas de l'escalier. On retrouve une partie de ce cérémonial en feuilletant les archives de la haute antiquité : Lorsque Minerve vient trouver Télémaque, le fils d'Ulysse précède la déessse pour entrer dans la salle des festins.

Dès que le visiteur est installé, son client cesse en quelque sorte d'être le maître dans sa maison; c'est l'autre qui y commande, et en conséquence il fait signe aux gens d'apporter les pipes, les serbek, le café, les parfums, etc., ordonnant qu'ils soient offerts d'abord à celui chez qui il se trouve. De son côté le visité se fait faire plusieurs instances avant d'oser toucher à la pipe; car l'égalité de rang donne seule le droit de la porter à la bouche; et même les fumeurs, en passant en bateau sous les murs du Sérail ou du palais de Dolmabaktché, si Sa Hautesse l'habite, sont tenus à mettre de côté l'objet de leurs affections. Mais le Sultan paie aussi cette marque de déférence, car la loi lui interdit de fumer; peut-être par la raison que c'est à titre de tolérance qu'elle en accorde la liberté au reste de la société, et que le kalif ne peut raison-

nablement pas user d'un privilége usurpé aux dépens de la religion.

Pour en revenir au cérémonial de récepception des Ottomans, en y réfléchissant on reconnaîtra que c'est assez comme cela que partout les grands en usent chez ceux qu'ils protègent; le même sentiment dicte pour les deux parties une étiquette semblable, tout au moins quant au fond et à l'esprit, s'il diffère dans les formes. Mais où la civilité orientale s'éloigne beaucoup de la nôtre, c'est dans l'usage qui prescrit au supérieur de prévenir le subordonné dans le salut. En pareil cas, le premier porte la main droite sur le cœur en s'inclinant légèrement; l'autre répond de la manière décrite plus haut.

Les itch-agassi (valets-de-chambre) se tiennent toujours dans la salle même de réception. Des sofas entourent celle-ci sur trois de ses côtés, à l'exception de quelques pieds pris sur les parties latérales; et s'arrêtent où finit l'estrade, c'est-à-dire où commence le département des domestiques. Le quatrième côté, qui est en entier de leur dépendance, offre sur son milieu, quelquefois une cheminée, d'autrefois une niche pour recevoir des

fleurs; et des armoires ainsi que des rateliers garnis de pipes.

Chaque itch-agassi a son service particulier. L'un est chargé de préparer le café qu'un autre présente sur un cabaret recouvert d'un surtout brodé, et dans des tasses qui, chez les grands, ont des supports enrichis de pierres précieuses. Celui-là promène les cassolettes; un autre répand sur les mains les eaux odoriférantes; enfin le principal officier est le conservateur des pipes. Viennent ensuite les valets de pieds (tchokadar) qui suivent le maître, la main appuyée sur la croupe de son cheval, et portent le tapis, le schal, le manteau; qui sont chargés de l'aider à monter et à descendre; de le prendre sous les bras, et de relever sa robe, lorsqu'il est à pied. Le service du harem est fait par les filles esclaves, la cuisine par un homme, et la porte gardée par un concierge, le plus souvent Arménien. Pour appeler ses gens, on claque dans ses mains; à ce signal ils arrivent aussitôt, mais ils n'accourent jamais; car le maximum de gravité qu'un oriental puisse sacrifier, c'est de prendre le pas accéléré dans les cas d'une urgence bien notoire.

Les pièces, dans les hôtels, reçoivent le jour par deux rangs de fenêtres, placées l'une au-dessus de l'autre. Celles du haut sont doubles, encadrées dans la pierre, et quelquefois garnies des vitraux peints. Les plafonds, élevés nécessairement d'après ce dispositif, constituent le principal ornement des maisons. Souvent ce sont des compartimens en bois diversement coloriés; d'autrefois des scupltures représentant des fleurs, des fruits, ou bien des arabesques et autres peintures de ce genre, ordinairement d'une exécution soignée. Les tapis tiennent le premier rang parmi les objets de luxe, en fait d'ameublement; et pour leur accorder les égards qu'on leur doit, on laisse ses babouches ou sandales à l'entrée de l'appartement, ne conservant que les mestes, qui sont des chaussons de maroquin attachés au pantalon. Après les tapis viennent les sofas, recouvert quelquefois de belles étoffes de Damas, de Brousse, de Lyon, etc.; mais c'est à peu près à ces deux articles que le mobilier recherché se borne. Quant aux lits, ils consistent en un ou deux matelas, qu'on dispose pour la nuit sur le parquet, dans la salle même où l'on reçoit; et que le

matin on fait disparaître au moyen d'armoires destinées à les dérober aux yeux.

La démarche d'un Oriental est grave, et d'autant plus compassée, ou théâtrale, que son rang lui donne le droit d'y mettre de l'afféterie; mais il doit la réformer en présence de ses supérieurs, auxquels, sans cette déférence, il semblerait vouloir s'égaler. Les osmanli ont généralement le port noble, la tête haute et marquant légèrement en marchant les mouvemens du corps. Leurs traits sont fortement sentis, et leur physionomie ont à peu près toutes le même caractère d'expression; c'est-à-dire un air qui se nourrit de gravité, et que le sourire altère rarement. Les manières de la classe relevée composeraient le code le plus complet de la civilité la plus raffinée, en donnant à ce mot une acception générale. On y trouve de la recherche, de la dignité, du grandiose même; de plus, elles paraissent si bien motivées, que l'Européen n'a pas de peine à se les expliquer; enfin on s'étonne que cette nation soit à une si grande distance de la civilisation sur d'autres articles, tandis que pour celui-là elle serait en droit de la pro-

fesser. Mais il faut s'élever dans une certaine sphère pour rencontrer ces manières épurées, qui même se perdent chez les grands à mesure qu'on s'éloigne de la capitale, quoique cependant la civilité, proprement dite, se rencontre dans toutes les classes, parce qu'elle tient essentiellement à la religion.

Nous sommes arrivés à la Suleïmanie. Cette mosquée est entourée d'une première enceinte plantée d'arbres, à travers lesquels se dessinent le turbès somptueux du fondateur, et celui de cette Roxelane, dont l'histoire a fait presque un être fabuleux. Elle s'annonce, de même que la mosquée Achmet, sa rivale pour la magnificence, par un mur extérieur offrant plus de vides que de pleins. La seconde cour est entourée de portiques formés par des colonnes de granit égyptien. Le vaisseau, dans le genre de celui de la mosquée Bajazet, se compose d'une coupole et de deux demi-dômes pour la nef du milieu; de deux nefs latérales, également couvertes de coupoles. Sur les côtés règnent des galeries, dans lesquelles sont ouvertes des issues. Le vert antique s'y voit partout, jusque dans les portes de l'enceinte extérieure ; à l'intérieur on admire

quatre colonnes de granit oriental de soixante pieds de hauteur, qui, dit-on, sont des dépouilles de la ville d'Ephèse. Ici le genre mauresque est fortement senti, surtout dans les entrées et les galeries. Le sol environnant est couvert des nombreux établissemens de cette mosquée, la plus richement dotée, et peut-être la plus belle de l'Empire.

Dans la rue latérale on ne voit partout que cafés, où l'on distribue en pilules ce poison lent, dont plusieurs Orientaux sont tellement gourmands, qu'ils renonceraient plutôt à la loi du Prophète qu'à l'opium. Un teint pâle et plombé, des yeux égarés et caves, une maigreur extrême, une taille courbée et une marche incertaine les décèlent au point de ne pouvoir les méconnaître. Chaque jour ils sont réduits à augmenter la dose de cet électuaire, source de leurs maux ainsi que de leurs jouissances. Masquant les désordres qu'il occasionne en eux par d'autres désordres, ils étourdissent la nature au point de lui ôter la faculté de se révolter contre un régime aussi pernicieux; ils ne comptent leur existence que par les instans d'extase qu'un sommeil artificiel leur procure, et à leur réveil ils

appellent de nouveau le somnifère empoisonné à leur secours, car sans lui ils sentent aussitôt s'éteindre en eux le sentiment de la vie.

L'opium a long-temps été le motif de discussions théologiques très-sérieuses parmi les Musulmans. Ceux qui interprétaient la loi du Prophète, selon son véritable esprit à l'égard des liqueurs fermentées, le condamnaient à la proscription ; d'autres moins pénétrans, ou de mauvaise foi, le rayaient du nombre des choses interdites ; enfin le goût de la nation a prévalu, et au lieu d'avoir des ivrognes qui perdent la raison dans le jus de la treille, ils en ont d'autres plus maniaques, qui s'empoisonnent avec le suc des pavots ; il ne leur convient donc pas de nous faire de reproches sur cet article.

Avant de terminer ma journée, je veux monter au sommet de la tour des Janissaires, située en face de la Suleïmanie, et attenante à ce palais, qui est le conak de l'aga. De même que celle de Galata, cette tour est placée comme en sentinelle, pour faire, jour et nuit, une garde assidue. Aussitôt que les vigies aperçoivent quelques indices de feu, ils lais-

sent tomber un bâton ferré du haut de ce beffroi, ce qui donne l'éveil à la garde; celle-ci fait communiquer l'avis à l'aga qui, à l'instant, saute sur un de ses chevaux, tenus toujours sellés à cet effet, et se porte en diligence sur les lieux; car c'est lui qui, le premier, doit y être rendu. Le grand-vesir le suit de près, craignant à son tour d'être prévenu par Sa Hautesse, qui arrive avec une égale diligence, si l'incendie n'est pas aussitôt éteint. Elle fait distribuer des gratifications au corps des pompiers, et indique la maison où le feu doit s'arrêter, en s'y installant de sa personne. Le grand-vesir en fait autant de son côté, et se présente souvent sur le lieu de la scène, secondé du capitan-pacha, du topdgi-bachi, et de tous les chefs militaires.

Malgré une police si perfectionnée et exercée par d'aussi illustres personnages, cela n'empêche pas qu'il ne se commette, à la faveur des incendies, des désordres horribles, dont le moindre est la nécessité où les malheureux incendiés sont réduits, de se racheter des flammes, en jetant de l'or aux pompiers à chaque coup de piston. On en a

vu même de ceux-ci qui, au lieu d'eau, versaient de l'huile dans leurs pompes, afin d'augmenter l'intensité du feu; mais s'ils viennent à être découverts, sans autre forme de procès, ils sont précipités dans les flammes, aussi-bien que les voleurs qui, sous le prétexte de porter du secours, cherchent à forcer l'entrée des maisons. Ces derniers se rendent tellement redoutables que, les craignant plus encore que le fléau dévastateur qui vous menace, on se barricade chez soi aussitôt qu'on est dans le cas de craindre les secours étrangers

Le feu est un moyen dont use la soldatesque pour témoigner son mécontentement au souverain : singulière manière de présenter requête. Les Grecs du Bas-Empire en usaient de même, comme on le vit sous le règne de Justinien, où une troupe de brigands armés de torches réduisirent la ville en cendres. Mais le point dominant où je suis placé n'offre pas toujours des scènes aussi attristantes. Dans le moment actuel, par exemple, il me permet de porter avec volupté mes regards sur les deux rives du port; de parcourir des yeux une étendue de plu-

sieurs milles où l'espèce humaine est comme entassée. Un aspect aussi imposant me porte à réfléchir sur la force d'attraction qui a pu rassembler sur ce point presque imperceptible pour l'œil qui embrasseroit le globe entier, une si grande multitude d'êtres animés, malgré la différence de croyances, de mœurs, de langues, tendant sans relâche à les éloigner l'un de l'autre; et je finis par admirer la sagesse de la nature, qui trouve moyen de corriger d'une manière aussi victorieuse les effets les plus pernicieux des institutions sociales.

Le maître du palais où nous faisons actuellement une station, jouit, avons-nous dit, d'une grande influence; nous acheverons de faire concevoir toute l'étendue de celle-ci, lorsque nous aurons ajouté que Sa Hautesse se reconnaît pour le subordonné de l'aga, inscrite, comme elle l'est, sur les rôles du premier orta, en qualité de simple janissaire, et allant recevoir sa solde à la caserne même.

Elle use souvent, il est vrai, du droit de déposition à l'égard de son chef; mais quelquefois aussi l'aga previent, de son côté, la vengance de l'illustre janissaire, se servant,

pour réussir, du brillant emploi que son commandement lui donne dans les révolutions du Sérail. Cette guerre scandaleuse dure depuis des siècles, sans que les Sultans aient encore trouvé moyen d'en extirper le germe.

Chemin faisant pour regagner l'échelle d'où je dois me rendre à Péra, je passe devant le conak d'Aly-Bey, jeune seigneur, fils d'un premier ministre mort en exil, et auquel j'ai été annoncé; profitons de l'occasion pour recueillir quelques notions sur les mœurs orientales. — Nous étant fait annoncer, un tchokadar nous apporte de la part de son maître l'invitation d'entrer. On soulève la portière en drap qui tient lieu de battans, et nous nous avançons près d'Ali-Bey que nous trouvons assis dans l'angle du sofa; entouré de livres empilés; ayant près de lui, rassemblés sur un petit cabaret rectangulaire, tous les ustensiles qui garnisent un secrétaire, et occupé à composer sur son genou une pièce de vers dans la langue nationale. Sans se lever pour nous recevoir, sa figure épanouie et basanée par la civilisation, nous donne à comprendre cependant que nous sommes les bienvenus, l'excusant suffisamment à nos yeux pour le sacrifice que

le préjugé religieux lui impose à l'égard des infidèles. Il nous fait signe de prendre place ; ordonne qu'on nous présente la pipe et qu'on prépare le café, tout en répondant avec beaucoup d'obligeance aux premiers complimens d'usage.

La conversation commence à sortir du cercle des généralités ; je cherche à l'amener graduellement sur la politique, et plusieurs fois je prononce le mot de nizam-dgédid ; mais la circonspection clôt aussi souvent la bouche de mon interlocuteur, qui, malgré ses sauts de côté, pour éviter une question aussi délicate, me laisse comprendre cependant que la mémoire de Sélim demeure gravée dans son cœur en caractères ineffaçables. Pour se tirer du piége que je lui tends, peut-être avec trop d'obstination, il fait apporter l'atlas imprimé à Scutari, et l'étale sous mes yeux, suivant avec l'intérêt le plus marqué les détails que je lui donne sur les différentes contrées de notre globe. Il me questionne sur nos usages, et s'attache surtout à savoir la manière selon laquelle nos femmes sont traitées. Il demeure étonné de l'extrême liberté dont elles jouissent et du bon témoignage que je lui donne

relativement à leur conduite. Je cherche à lui expliquer ce phénomène moral au moyen de l'influence que l'éducation exerce ; il m'écoute, en souriant ; affecte de me croire par politesse, mais ne me paraît rien moins que convaincu au fond, de la vérité de ma doctrine, préférant sans doute l'inviolabilité du harem et l'impuissance des eunuques aux assurances de la pudeur, cautionnée par la foi conjugale. Il poursuit ses questions, s'appliquant toujours à faire un tableau comparé de nos coutumes avec les siennes ; marquant à chaque réponse de la surprise pour une aussi grande disparité; estimant indubitablement les premières bien inférieures aux autres ; tandis que, de mon côté, j'en juge tout differemment, payant comme lui mon tribut à la vanité nationale. Informé par mon compagnon que je travaille à un ouvrage dans lequel je m'applique à relever les vertus des Ottomans, à faire connoître l'urbanité qu'on trouve chez ceux de sa classe, il me demande avec l'expression du désir, si je le citerai dans le nombre de mes preuves : ce que je lui promets avec d'autant plus d'empressement, qu'il me serait difficile d'en trouver de plus convaincantes.

Enfin l'intérêt que je lui inspire, dans cette première entrevue est tel, qu'il veut connoître jusqu'à l'état de ma fortune, et m'adresse sur ma famille une foule de questions qui, jugées d'après notre manière, tiendraient une première place parmi les plus indiscrètes; mais qui paroissent bien excusables lorsqu'on connoît l'ingénuité des Ottomans, qu'il ne faut pas prendre pour de la curiosité.

Un trait qui donnera à juger de la délicatesse et du désintéressement que certains d'entre eux mêlent à leurs procédés, est celui-ci qui n'est pas le seul à citer. Un jeune Franc connu d'Ali-Bey, était venu visiter ce seigneur à sa campagne : après l'avoir traité avec son obligeance ordinaire, Ali-Bey lui offre pour le retour son bateau, et lui met dans la main quelques pièces d'or, pour qu'il les donne à ses gens, à titre de baktchiche, selon ce qui se pratique. Ceci au premier abord sera attribué à une intention bien différente de celle qui l'a dictée; mais pour détruire l'impression défavorable que cette attention orientale pourrait produire sur nos esprits européens, il est bon de rappeler que les présens, ceux mêmes en espèce sonnantes, loin de blesser la délicatesse

des Asiatiques, font essentiellement partie de leur code de civilité; d'un autre côté l'usage prescrivant de ne jamais sortir d'un conak où l'on a été en visite, sans laisser aux tchokadar des témoignages de sa générosité, notre Musulman, esclave comme tous ceux de sa croyance, des us et coutumes, plaçait son amour-propre à ce que son ami ne les heurtât pas : liant en quelque sorte sa cause à la sienne propre. On a vu au contraire d'autres Musulmans, toujours de la classe distinguée, faire maison nette parce que leurs gens avaient, contre leurs ordres, accepté ce même baktchiche.

Aly-Bey, auquel nous revenons avec plaisir, tout en conversant avec nous achève sa pièce de vers, sans manquer pour cela aux bienséances orientales; et la manière lente, mesurée avec laquelle il trace chaque caractère, ramène dans ma mémoire une réflexion faite mentalement à propos de la supériorité de mérite des prosateurs ottomans sur les poetes de la même nation. A présent je me crois permis de l'émettre, d'après la nouvelle preuve que je viens de recueillir : c'est que les osmanli ont plus de solidité d'esprit que

de vivacité d'imagination, annonçant en effet, par cette manière méthodique, qu'ils donnent à leurs pensées tout le temps nécessaire pour éclore à terme et arriver à maturité.

Invité par le sujet, je demande au poëte s'il a beaucoup d'émule dans sa nation, à quoi il me répond affirmativement, me certifiant en outre ce qui déjà m'a été dit plusieurs fois sur l'existence d'une académie poétique dans la capitale. Chacun des membres qui la compose, ajoute Aly-Bey, joint à son nom propre une épithète que son talent particulier détermine ; ainsi le sultan Sélim III, par exemple, avait le titre d'*inspiré*, dont il était redevable aux idées heureuses qui sûrement lui venaient du Ciel, comme représentant de Dieu sur cette terre. — Je parle de la peste, et je lui demande si son opinion est qu'un bon Musulman doit la braver : il me répond que la religion n'interdit pas de prendre des précautions contre ce mal contagieux; du moins que lui, ainsi que nombre d'autres seigneurs, en jugent de la sorte, et tâchent de se préserver de ce fléau sans croire outrager le dogme de la prédestination. Pour se justifier sur ce point, il me cite les paroles

d'Omar marchant contre Damas, et s'arrêtant en chemin sur l'avis qu'on lui donne que la peste exerce ses ravages dans cette ville : Que ceux qui sont dans le feu, dit le successeur du Prophète, y restent; quant aux autres, qu'ils n'en approchent pas. C'est donc principalement le peuple qui se montre l'esclave servile et devient la victime aveugle d'un préjugé destructeur, car le Sérail lui-même donne l'exemple des précautions. Notre conversation s'étend encore sur d'autres sujets moins intéressans; enfin je la termine par prendre congé de mon Musulman, qui de son côté s'engage à me rendre incognito ma visite, et m'invite beaucoup à me rappeler sa demeure.

Le nom d'Aly-Bey que porte ce jeune seigneur, dont le père et les aïeux étaient connus chacun sous un nom différent, selon l'usage de la nation, me conduit à rassembler quelques réflexions sur les noms propres. Ceux-ci, chez les Musulmans, ont une signification empruntée de la langue arabe; ainsi Mahomet est la traduction française de Muhammed, qui est le mot tout à la fois arabe et turc; Mustapha, Abdul-Hamid, Salih, Kalil

sont des épithètes simples ou composées qui répondent aux suivantes : choisi, serviteur de celui qui mérite nos louanges, probe, ami. D'autres noms sont puisés dans la Genèse, et même empruntés du Nouveau-Testament; tels sont les suivans : Ibrahim (Abraham), Yssuf (Joseph), Yacoub (Jacob), Suleïman (Salomon), ïahia (Jean-Baptiste), Ishak (Isaac), Ismaïl (Ismaël), Daoud (David), Khizv (Elie), Idris (Enoch), Adem (Adam), Iça (Jésus-Christ), etc. Les Musulmans ont souvent encore des surnoms additionnels servant à les distinguer individuellement, et qui sont à le bien prendre des sobriquets empruntés d'un défaut, d'une qualité physique ou d'une manière d'être quelconque, tel que le grand, le borgne, le petit, le bossu, etc.; de même que chez les Romains et les Grecs, où les noms de Lentulus, de Cicero, de Mélas, d'Argos, avaient une origine analogue. Ces surnoms viennent aussi du père, du fils, du lieu de naissance ou de la profession première, à l'instar de ce qui se pratiquait chez les Grecs, où il était plus noble de qualifier de père ou de fils d'un tel, que d'appeler quelqu'un par son nom propre.

Quant aux noms de famille, on peut dire qu'ils sont inusités chez les nations musulmanes, car à peine compte-t-on quelques maisons, telles sont celles des Keuprulu, des Kara-Osman-Oglou, des Tchapan-Oglou dans la carrière militaire et administrative; des Durri-Zadé, des Schani-Zadé (fils du faiseur de peignes) dans le corps des uléma, qui, à raison de l'influence qu'elles ont su s'acquérir, ont renversé pour elles seules la coutume, en transmettant leurs noms primitifs à tous les individus provenant de leurs souches. Enfin les femmes empruntent leurs noms soit d'une femme célèbre dans les annales de l'Islamisme, telles que Fatimé, Aiché, qui étaient: la première, fille du Prophète, la seconde, son épouse; soit d'un mot arabe ou persan, doué d'ordinaire d'une signification agréable, et se ressentant du génie oriental.

Les Musulmans sont donc du nombre de ces nations qui ne désignent que les individus et non les familles, et dont les noms propres ne portent avec eux aucunes traces antérieures, ne laissent après eux aucun souvenir. Les peuples qui distinguent les familles par des

dénominations particulières, ont montré bien plus de discernement, favorisant par cette pratique judicieusement calculée, la propagation de l'espèce et l'émulation entre les membres de la société. C'était sûrement ce double motif qui inspira à Solon les réglemens qu'il fit à ce sujet, et l'intérêt qu'il apporta à prévenir l'extinction des races; mais les sentimeus qu'il réussit à provoquer doivent être bien faibles dans un gouvernement où les vertus et les vices ne sont comptés pour rien; où la mémoire des individus s'ensevelit avec eux, et même où il est prudent de faire oublier son origine lorsqu'elle est trop illustre. C'est aux monarchies qu'il appartient mieux qu'à aucun autre gouvernement de veiller à la conservation des familles; et comme les sujets sont les premiers intéressés à propager leurs noms, c'est là aussi qu'on trouve les titres de plus ancienne date. On peut en dire autant des républiques aristocratiques.

Articles complémentaires.

Après avoir traité de l'organisation du personnel de l'artillerie chez les Ottomans; il ne

sera pas hors de propos d'ajouter, pour les hommes du métier, quelques détails sur l'état actuel du matériel de cette arme, et sur ses établissemens à Constantinople : ce sera faire l'histoire de ce qu'elle possède dans l'Empire; car hors de la capitale on ne trouve plus ni arsenaux de construction, ni fonderies, à moins qu'on ne compte comme tels les ateliers établis par les pacha de Salonique, de Janina et de Traunique, quoiqu'on n'y observe point un travail suivi, et qu'ils ne donnent que des pièces dans les calibres du dernier ordre.

Avant que la Sublime-Porte eût emprunté des autres puissances les modèles d'affûts, voitures et bouches à feu qu'elle suit présentement, tout ce qui sortait de ses arsenaux et de ses fonderies offroit autant de monstruosités, surtout dans le dernier genre, dont on voit encore des échantillons effrayans aux châteaux qui défendent le canal de la Mer-Noire et aux Dardanelles. Les bouches à feu et leurs affûts étaient frappés d'inertie; ce vice s'étendait jusqu'à l'artillerie de campagne; et l'artillerie de siége, qui n'a pas à beaucoup près autant participé que cette dernière aux heureux changemens apportés de l'étranger,

est encore très-difficile à manier, tant à raison de la matière dont elle est surchargée, qu'à cause du calibre des pièces et du tracé de l'affût.

Ce dernier ressemblerait au nôtre s'il ne reposait sur des roues, au lieu des roulettes qui y sont adaptées; mais cette différence suffit pour le priver de tous les avantages précieux, sous le rapport de la mobilité dont jouit celui auquel nous le comparons. On peut reprocher aussi à ses flasques d'être trop matérielles.

Les calibres présentent une série infinie, si l'on y fait entrer les anciennes pièces, dont quelques-unes sont destinées à lancer des boulets de granit de 20 pouces de diamètre; mais en se renfermant dans ceux pour lesquels travaillent aujourd'hui les fonderies, on devra prendre le 36 et le 16 pour les deux termes extrêmes. Les mines de Trébizonde étant très-abondantes, toutes les bouches à feu, même celles de la marine, sont en bronze. Ce n'est pas que le sol manque de fer; pour s'en procurer, il suffirait d'exploiter les mines du mont Hoemus, qui offriraient encore l'avantage de la proximité; mais on préfère le tirer de la Sibérie.

Dans la classe des mortiers, on trouve les

calibres de 12, de 8 et de 6 pouces; de même que les autres, ces bouches à feu sont trop chargées de matière. La chambre pour toutes est cylindrique. L'affût, tracé sur le modèle autrichien, est, comme celui-ci, armé d'une vis de pointage. Pour le transport du mortier, on se sert d'un chariot, dont la construction est semblable à celle de l'affût; ce dernier a sa voiture particulière.

Relativement aux bouches à feu de campagne, les Ottomans ont complètement corrigé le défaut qui dégrade leur artillerie de siége. On leur doit aussi des éloges pour s'être décidés à supprimer les ornemens superflus et bizarres qui couvrent leurs anciennes bouches à feu, depuis la culasse jusqu'à la bouche. Les calibres des canons de campagne sont : le 3, le 4, le 6 et le 12; pour les obusiers, ce sont ceux de 5 et 6 pouces. Les premiers se coulent d'après les modèles français et autrichiens; dans les autres, on suit le modèle russe.

Les affûts offrent un mélange des tracés, ainsi que des ferrures de l'artillerie française et de l'artillerie autrichienne. La vis de pointage, l'essieu en fer, les boîtes en cuivre, et

quelques autres pièces, sont empruntées de la première; les anneaux de pointage, ceux porte-leviers, etc., ont été pris de l'autre. Les caissons diffèrent des nôtres en ce qu'ils sont moins longs, et sans essieu porte-roue; mais il est aisé cependant de voir qu'on a eu l'intention de nous copier; ce qui se reconnaît encore à la distribution intérieure. Du reste, ils ont été sagement réglés sur le pays, difficile par sa nature et sous le rapport des communications. Les ferrures, en général, quoique suffisamment finies, pourraient être beaucoup allégées. Dans la partie en bois, le charronnage offre le travail le plus soigné.

Si l'on ajoute aux trois affûts que nous venons de décrire, l'affût de marine qui entre avec le premier dans l'armement de la côte, on aura l'état complet de ce genre d'attirail, dans lequel on remarquera plus d'une lacune sensible, surtout relativement au dernier article pour lequel sont réservées les machines qui jouissent le moins de mobilité.

Top-Khané réunit tous les établissemens de l'arme, et l'on reconnaît sans peine qu'ils ont été élevés par des mains étrangères. La fonderie, qui tient le premier rang, est un

grand bâtiment carré, voûté en dômes, et muni de deux fourneaux susceptibles de contenir chacun de la matière pour le coulage de six bouches à feu, les unes de siége, les autres de campagne; leur construction est d'ailleurs en tout conforme à celle de nos établissemens. On peut suivre dans l'atelier à forer tous les progrès de l'art. D'abord on y voit une machine très-grossière où le forêt, disposé horizontalement, marche à bras d'hommes, moyennant l'application d'une puissance qui ne peut manquer d'être considérable, à raison du peu de longueur du bras de levier; ensuite un autre système dans lequel la pièce, soutenue verticalement sur le forêt, mu aussi à bras d'hommes, avance sur lui en vertu de son poids. On retrouve le même mécanisme à l'arsenal de marine. Dans les autres machines, construites par des officiers d'artillerie française, les chevaux sont employés comme moteurs; et la pièce tournant horizontalement sur elle-même, le mouvement de translation est imprimé au forêt. Un point sur lequel les Turcs se montrent tout-à-fait maladroits, c'est pour donner le poli extérieur; au lieu de tours, ils se bornent aux

secours imparfaits qu'offrent le ciseau et la lime.

Les ateliers des ouvriers en fer et en bois, spacieux et bien distribués, se recrutent chez toutes les nations sujettes de l'Empire, les Juifs exceptés, qui ne se livrent point aux professions que ces travaux réclament. Les forges pourraient être mieux entendues, vu qu'elles ne concentrent point assez la chaleur : aussi ne peuvent-elles que difficilement amener les grosses pièces au degré convenable pour être façonnées. Les magasins sont mal pourvus, les travaux languissans, et ne produisent guère que l'équivalent de ce qui sort ailleurs d'un atelier de réparation un peu considérable; une armée ne pourrait donc pas trouver dans cet arsenal un équipage proportionné à sa force, si elle outre-passait le nombre de soixante mille hommes.

A deux lieues de la capitale, près de San-Stefano, est une poudrerie, composée de plusieurs bâtimens fort beaux; confiée pour la direction à des Arméniens qui, après s'être instruits à l'école des Francs, ont exclu ceux-ci de l'établissement, et du reste con-

duisent les travaux avec cette intelligence apportée par eux dans tous les arts mécaniques. La caserne des bombardiers renferme un fourneau pour les projectiles creux ; les forges de la marine en ont plusieurs autres, mais l'État ne possède de manufactures d'armes d'aucune espèce. A bien prendre, elles seraient pour lui superflues, puisqu'il n'a point de forces permanentes et qu'il est encore dans l'usage suranné de laisser à chacun de ses défenseurs le soin de se pourvoir d'armes comme bon lui semble.

Nizam-Dgédid.

Le Nizam-Dgédid s'est rendu si célèbre par le sang que ses ennemis ont versé dans l'intention d'en noyer jusqu'au moindre germe, et d'ailleurs il s'attire encore aujourd'hui un intérêt si marqué, à raison des efforts généreux qu'il cherche à faire pour revoir la lumière, que ne pas en donner une analyse proportionnée à l'étendue de cet ouvrage, serait une omission capitale. Ceux qui désireront connaître ce plan de réformes et d'innovations avec plus de détails, pourront

consulter le rapport de Mahmoud-Rayf-Effendi, ancien secrétaire de l'ambassade ottomane à Londres; mission de laquelle cet estimable Musulman profita pour étudier à fond notre langue, et toutes les belles connaissances sur lesquelles repose la science diplomatique.

Les janissaires, pendant le règne trop court du Nizam-Dgédid, étaient, dans toute l'étendue de l'Empire, astreints à s'exercer au maniement du fusil et à la marche, selon les principes de la tactique européenne, sous la surveillance de leurs officiers de tous grades, et fréquemment en présence du Sultan, qui n'épargnait rien enfin pour éveiller parmi eux une émulation que, malgré ses efforts infatigables, il ne put jamais faire éclore. Ces moyens étaient cependant, comme nous l'avons vu, ceux mêmes dont usait Suleïman pour rendre cette milice invincible; il faut donc qu'elle soit parvenue à un point désespéré, puisque ces stimulans ont perdu la vertu électrique, qui produisait autrefois si facilement son effet sur elle. Mais cette remarque voudrait nous conduire au chapitre le plus sérieux de l'histoire

ottomane; défions-nous donc d'une distraction qui nous ferait bientôt perdre de vue le sujet que nous nous sommes proposé.

Les dgébedgi, devenus corps sédentaire, par une suite de l'altération introduite dans l'institution de toutes les armes, avaient repris le service actif, sans préjudice pour leurs fonctions de conservateurs des munitions de guerre. Dans le même temps on s'occupait, d'une manière suivie, de l'approvisionnement des arsenaux et magasins, se réglant, pour cet objet, sur les consommations présumées de six campagnes: avances bien suffisantes pour un État, quel que soit le nombre de ses ennemis.

Le nouveau règlement s'appliqua surtout à réformer les abus sans nombre qui rendaient méconnaissable le corps des canonniers, restauré peu d'années avant par le baron de Tott, mais seulement à l'aide de palliatifs qui ne pouvaient combattre longtemps les vices inhérens à la constitution. On commença donc par refondre celle-ci et la couler dans un tout autre moule, dont nous avons donné l'ébauche. Afin de rehausser le courage de ceux qui étaient appelés à com-

poser le nouveau corps, et de sanctionner la haute estime dont l'artillerie jouit chez les Ottomans, on lui accorda une queue, comme une faveur insigne, ce qui est l'équivalent de la grenade ; et l'on admit le topdgi-bachi au nombre des grands officiers de l'Empire. Son nazir, pris aussi parmi les principaux seigneurs, jouit, à partir de cette époque, d'émolumens calculés sur la considération dont on voulait qu'il fût investi. Ces deux chefs, outre l'administration et la police intérieure, eurent encore la nomination aux différens grades, à l'instar de ce qui se pratique chez les janissaires, et généralement dans tous les corps, tant civils que militaires, dont les chefs seuls sont choisis par le Sultan : méthode vicieuse et bien contraire aux intérêts du Souverain et de l'État.

Pour l'exécution des bouches à feu, aux dix hommes de l'artillerie affectés au service de chaque canon de campagne, le corps des fusiliers fournissait encore dix auxiliaires ; en retour l'artillerie donnait aux différens régimens d'infanterie de nouvelle création, des pièces qui leur demeuraient

attachées, et dont chacune avait une marque particulière propre à faire reconnaître ses servans.

Les corps furent distingués par des uniformes calculés d'après le genre de service de chaque arme ; ainsi, les canonniers, par exemple, eurent la couleur bleue en partage. Toutes les troupes destinées à la marche portaient un pantalon, collant jusqu'au jarret, et reprenant de là jusqu'à la ceinture, l'ampleur orientale ; un justaucorps achevait de les rendre sveltes. Pour ce qui est des vêtemens de l'officier, on avait sacrifié dans la coupe les intérêts de la constitution militaire au préjugé national, c'est-à-dire, qu'on ne toucha ni au drapé, ni à l'embarras des fourrures. Un autre vice plus capital, qui résulte encore de la difficulté de vaincre chez les Ottomans la force de l'habitude, c'est le soin laissé à chacun, par le réglement, de renouveler son uniforme, moyennant les deniers escomptés à cet effet.

Tous les instans des artilleurs étaient, au temps de Sélim, consacrés à l'instruction étendue que leur service exige. Les manœuvres furent puisées dans l'école française, comme une suite du rapprochement établi entre

les deux matériels. On les suit encore aujourd'hui, et les canonniers sont exercés trois fois la semaine.

Le corps des arabadgi fut également régénéré; on lui donna un chef particulier, et l'on chargea de son administration le nazir de l'artillerie. Cinq arabadgi, commandés par un sous-officier, furent attachés à chaque bouche à feu. Ce corps se recruta d'ouvriers en fer et en bois, de selliers, de maréchaux-ferrant, destinés à exécuter les travaux en temps de paix et en campagne.

A chaque orta de topdgi on adjoignit une pièce d'artillerie à cheval, dont les canonniers, instruits par une compagnie française de cette arme, ne purent manquer de faire des progrès rapides dans un genre de service doublement conforme aux inclinations nationales.

Les bombardiers, qui avant le nouveau réglement portaient un titre qu'ils étaient incapables de justifier, et jouissaient cependant des revenus de plusieurs fiefs militaires, furent aussi, à cette époque, constitués en corps régulier; soumis à l'obligation d'acquérir les connaissances de leur art, et placés sous l'inspec-

tion d'un chef particulier. On composa des escouades de quinze hommes, dont dix reconnus bombardiers, les cinq autres n'ayant encore que le titre de mulazim (aspirans); parmi les premiers, le plus instruit fut nommé kalfa (lieutenant), et l'on donna le commandement de cinq subdivisions à un bach-kalfa (capitaine). Le service de l'obusier fut remis exclusivement avec celui du mortier à ce corps, dont tous les membres, depuis l'aspirant jusqu'au capitaine, suivaient les cours ouverts dans l'école de sulidzé, sans préjudice pour l'instruction pratique.

C'est d'après ce plan qu'on conçut la réorganisation de l'arme de l'artillerie, qui subsiste encore à peu près dans le même état, comme on peut le voir en confrontant ces détails avec ceux donnés ailleurs; mais qui retrace seule aujourd'hui, d'une manière apparente, l'existence passagère du nizam-dgédid.

En vertu des anciens canons, les laghoumdgy (mineurs ou ingénieurs) étaient astreints à se livrer à l'étude des sciences mathématiques; mais de même que dans les autres corps, leur institution ne se ressentait plus de son origine. Conformément aux nouvelles or-

donnances, on rassembla dans un établissement commun tous les individus attachés à ce service; on les divisa en deux corps, dont l'un eut pour attributions les travaux des mines; l'autre reçut en partage les constructions militaires, et tous deux se livrèrent dès lors à l'étude des sciences exactes, sous l'inspection d'un chef dont l'autorité relève de celle du général des bombardiers. Le plan d'étude de l'école fut réglé de manière à embrasser les mathématiques, et l'application de celles-ci aux deux fortifications, au jet des bombes, au tracé des affûts, ainsi qu'à toutes les branches de l'art de l'artilleur; à la science des marches, des campemens; à l'exécution des ponts, etc. Pour entretenir l'émulation, on soumit les élèves à des examens périodiques, accordant des primes à ceux qui étaient présentés au grand-vesir comme les plus méritans. Nous avons dit ailleurs l'espèce d'oubli dans lequel le gouvernement laisse aujourd'hui cet établissement, par l'impossibilité où il se trouve de le protéger; on pourra donc, en comparant cet article avec l'autre, estimer ce qu'il a perdu.

De toutes les institutions du nizam-dgédid,

celle qui avait incontestablement tout le mérite de la création et de la nouveauté chez les Ottomans, mais qui a été effacée dans un instant jusqu'aux moindres vestiges, c'était le corps de fusiliers, constitué et exercé à l'européenne. Il portait le nom de bostany-tufenklchissy-odyayhy, par la raison que les bostandgy y avaient été incorporés. Un capidgi-bachi et un nazir lui furent donnés pour le commander. Il se composait de douze régimens (buluk), chacun de mille six cents hommes, réunis sous les ordres du bin-bachi. Le bech-yuz-bachi-yemen-u-yessa commandait six bataillons de 787 hommes chacun, et le yuz-bachi une compagnie forte de 130 hommes. Outre ses officiers particuliers, ce corps avait encore un commandant d'artillerie, un autre du train et un troisième de dgébedgi, plus un adjoint pour chacun d'eux. A chaque régiment était attaché 96 canonniers, 12 top-oustassi, 12 top-kalfassi, 12 arabadgi-kalfassi, 60 arabadgi et 12 saccas. Un imam et une musique militaire complètait l'état-major. L'Etat pourvoyait à la nourriture et aux autres frais de l'entretien de ce corps, pour lequel le sultan Sélim avait fait construire

deux superbes casernes, dont on ne voit plus aujourd'hui que l'emplacement.

La marine fut loin d'être oubliée dans le nizam-dgédid. Corrigée d'une foule d'abus qui viciaient son organisation, on porta dans le même temps l'attention sur le personnel et sur le matériel. On fit subir des examens à tous les officiers, et l'on réduisit au grade d'apirans ceux qui ne pouvaient pas prétendre, faute d'instruction, à un poste plus élevé ; on construisit plusieurs bâtimens de guerre sur les modèles les plus récens ; on astreignit les officiers et les soldats à une discipline qui leur était inconnue ; surtout on mit un terme aux dilapidations par une administration rigoureuse, fondée sur les lois de l'économie. L'exécution de cette partie de l'ordonnance fut confiée au tersana-emini, tenu par les réglemens à descendre, de concert avec le capitaine du port, jusque dans les moindres détails. L'école fut rétablie d'après un nouveau plan. Divisée en deux classes, dans la première, on comprit les élèves destinés à la navigation ; la seconde reçut les constructeurs, et chacune d'elles se livra aux applications des sciences mathéma-

tiques relatives à son genre de service. Ici le nizam-dgédid n'a pas entièrement disparu.

Ce qui mérite encore des éloges au sultan Sélim, c'est l'attention particulière qu'il accorda au commerce. Afin de l'encourager et d'enlever aux étrangers établis sur ses terres cette branche la plus précieuse de l'industrie, il détermina plusieurs seigneurs à faire voyager des bâtimens pour leur compte, accordant en outre aux sujets rayas la faculté d'acquérir les mêmes franchises que les Européens. Ces vues étendues annoncent bien que rien n'échappait à sa sollicitude paternelle; qu'elle se partageait entre la guerre et l'économie politique, sans oublier l'administration qui l'obtenait à son tour, comme nous allons le prouver.

Pour subvenir à tant de dépenses jusque-là étrangères au budjet de l'Empire, il devenait indispensable d'ouvrir des sources nouvelles, et de ramener au réservoir commun les eaux de celles qui se perdaient dans des routes détournées. En conséquence les ordonnances impériales instituèrent une caisse qui prit le nom du nouveau réglement, et dont la gestion fut confiée à un

defterdar particulier, classé immédiatement après celui du miri. Ses fonctions consistant à administrer les troupes de nouvelle création, c'était à proprement parler un ministre de la guerre. Dans sa caisse entrait le revenu de tous les malikiané, du produit annuel de quinze mille à cent cinquante mille piastres dont l'administration fut convertie dès lors en régie; cela seul promettait les résultats les plus brillans, par la régénération des finances dont cette mesure était la garantie.

2° On procéda, relativement aux fiefs militaires, à un examen rigoureux de la conduite tenue dans la guerre antérieure par les individus jouissant de leur investiture. Ceux dont les obligations n'avaient pas été remplies fidèlement, furent expropriés, et la caisse rentra en possession de ces dépouilles de l'état, prenant encore à son compte la gestion. Les feudataires irréprochables furent maintenus, et conservèrent même la faculté de transmettre leurs fiefs à des aspirans aptes à servir; quant aux invalides, on les laissait paisibles possesseurs de leurs revenus jusqu'à leur mort, après quoi le miri s'en emparait. Les fiefs du départe-

ment de la marine retournaient pareillement à l'État, en passant par la caisse du nizam-dgédid, à mesure qu'ils venaient à vaquer.

3° La douane et le droit sur les tabacs, partagés en plusieurs fermes, adjugées jusqu'alors aux enchères pour la vie durant des actionnaires, furent remis à l'administration du nouveau defterdar.

4° On imposa, toujours au profit de la nouvelle caisse, les vins, la soie, le coton, la laine, sans grever cependant ceux sur qui ces charges portaient en apparence, par la raison qu'elles devaient finir par tomber au compte du commerce d'exportation. Enfin le relevé de ces différens revenus donna, pour l'année 1798, un total de trente-deux millions deux cent cinquante mille piastres, qui, exprimé en francs, eût produit alors une somme plus que double, et aujourd'hui perdrait au moins un neuvième à cette réduction.

On s'occupa aussi des places de guerre et de la capitale sous le rapport de l'approvisionnement; on établit en conséquence, sur le Danube, des magasins suffisans pour la subsistance de l'armée qui serait dans le cas

d'opérer sur cette frontière ; on construisit à Constantinople de très-beaux établissemens propres à mettre cette ville à l'abri de la disette ; une somme fut assignée pour les approvisionnemens, ce qui donna lieu à une nouvelle administration à la tête de laquelle on plaça un chef avec le titre de troisième defterdar ; et pour corriger autant que possible le vice que le monopole porte avec lui, le Sultan abolit la taxe mise, au nom du miri, sur les grains exigibles de la part des collecteurs, ramenant leur prix à ceux de la vente libre.

Tel est en abrégé le nizam-dgédid, et le précis historique du sultan Sélim, considéré sous le rapport intéressant de l'économie politique ; on y aura reconnu sans doute un bon prince, qui confond sa fortune avec celle de ses sujets, et n'a pas d'intérets plus chers que les leurs ; qui, supérieur aux préjugés, a le cœur plein du projet de la réhabilitation de son peuple, et cherche à l'entraîner sur la voie de la civilisation, effrayé surtout par les progrès de ses voisins dans une carrière où il se voit bien loin derrière tous les autres. Mais comment concilier un plan aussi noble et des

idées si pleines de libéralité, avec ces vendales, autrement appelés janissaires, ne comprenant toutefois sous ce nom trop générique, que cette portion impure et sans aveu que l'indigence contraint de chercher un refuge dans les casernes?

La dîme aumônière ne consiste à la rigueur que dans le deux et demi pour cent prélevés sur le superflu, et que tout bon Musulman doit distribuer à ceux de sa croyance qui sont dans le besoin. Les parens pouvant prétendre aux secours de leurs proches, en vertu du droit naturel, sont exclus du nombre de ceux habiles à recevoir cette aumône fondée sur les lois de la société. Elle s'acquitte en nature; ainsi, sur une certaine quantité de têtes de bétail, on est tenu de donner conformément à la proportion dont nous avons fourni le rapport. Les métaux et les effets mobiliers de luxe paient à plus forte raison leur tribut, et il suffit de posséder l'équivalent de cent vingt francs pour être soumis à la taxe. C'est le propriétaire qui est le dispensateur de l'aumône.

Il n'est permis à un Musulman indigent de mendier que jusqu'à la concurrence de sa subsistance journalière. L'aumône proprement dite, distincte de la dîme, peut et doit être faite à tout individu dans le besoin, quelque soit sa nation et sa croyance. Le Sultan et les grands de l'Empire prêchent d'exemple la pratique des vertus aumônières; d'Ohsson, dont l'autorité peut être admise comme article de foi, eu égard à sa rigoureuse véracité, rapporte, d'après les annales ottomanes, qu'Osman I, outre les charités nombreuses qu'il distribuait aux veuves et aux orphelins, faisait dresser chaque jour dans son palais des tables pour les indigens, où tous ceux qui pouvaient justifier ce titre trouvaient place; que le prince présidait en personne à ces repas, et souvent même y posait de sa propre main les mets. On ne doit plus, d'après de si beaux exemples, s'étonner de l'esprit de charité qui anime les Musulmans en général, et qui s'annonce comme un des principaux traits caractéristiques de la nation dont nous traçons l'esquisse.

On montre encore comme relique une

pierre qui, dit-on, a reçu l'empreinte du pied du prophète; et d'autres objets de la vénération, attribués à ses disciples, où la croyance décèle également ses faiblesses; mais nous ne pouvons guère nous défendre de les excuser, d'autant plus que les Musulmans accordent aussi un respect religieux aux reliques qui doivent la considération dont elles jouissent au nom d'Iça (Jésus-Christ): conséquence naturelle de celui qu'ils ont pour sa mémoire.

Les tombeaux des bienheureux (welly) se rencontrent fréquemment dans les cités et les villages. Chacune des premières surtout a plusieurs chapelles où l'on voit quatre et cinq sépultures révérées; les routes en offrent souvent aussi dans le voisinage des fontaines. Tous ces témoignages respectables déposent en faveur d'une nation chez qui les vertus sont si communes, sans pour cela être moins appréciées.

Plusieurs Sultans ont été rangés au nombre des welly; idée heureuse et bien propre à caractériser cette même nation qui, d'après ses opinions, ne doit pas connaître de récompenses supérieures aux palmes célestes. Ba-

jazet II, Mahomet II, Sélim I, Suléïman-le-Canoniste, tiennent, parmi les bienheureux, une première place ; ce sont en effet les plus grands des Ottomans, et je ne m'étonne point qu'un osmanli s'approche avec un saint respect de leurs tombeaux ; invoque avec confiance leurs ombres illustres, et compte sur leur assistance près du Tout-Puissant, connaissant la haute faveur que le ciel leur accorda pendant leurs règnes mémorables. Le paradis des houris doit être le panthéon des Musulmans, puisque la religion remplace pour eux les mobiles d'honneur et de patrie ; comme aussi leurs héros doivent être les martyrs et les champions de la foi.

Les nations sont ce que le législateur veut qu'elles soient ; au moyen des institutions, il dirige leurs opinions, d'après l'idée principale choisie par lui comme point de départ, et comme un pivot sur lequel tournent toutes les autres. L'essentiel est d'en épouser exclusivement une à l'exemple de Lycurgue ou de Mahomet, et de lui élever des autels, sur lesquels toutes celles qui lui sont opposées doivent être immolées comme autant de victimes, déposant même, s'il le

faut, dans les mains du préjugé, le couteau des sacrifices pour consommer l'œuvre.

Ce que nous avons dit des maisons turques prouve que leurs habitans sont encore ignorans dans l'art des commodités qu'une heureuse distribution procure. En effet, que veulent dire toutes ces pièces isolées qui ne communiquent entre elles qu'au moyen d'une voie détournée par laquelle il faut irrévocablement passer pour se rendre de l'une à l'autre? Ils ne sont pas plus avancés sur l'article dépendances; et tous leurs édifices particuliers pèchent du côté de la noblesse qui, d'ailleurs, ne peut guère sortir des frêles matériaux employés dans leurs constructions, non plus que de ces façades tourmentées, imaginées bien plutôt pour l'exclure.

L'intendance des bâtimens publics et particuliers est confiée à un inspecteur-général, qui porte le titre de mimar-aga. C'est à lui que les particuliers s'adressent pour obtenir la permission de bâtir, se conformant strictement à sa décision pour l'élévation et l'alignement, ou bien achetant de lui la faculté

de s'en écarter. La hauteur des maisons turques est fixée à quinze verges, celles des maisons de rayas à treize; mais le mimaraga a une foule de moyens pour se relâcher de ces réglemens; cependant il se montre plus rigoureux sur l'article de l'élévation, à raison des tremblemens de terre qui, pourtant depuis quelques années sont moins à craindre. Il a sous sa police tous les architectes, quoique le plus souvent il soit complètement ignorant dans l'art dont il emprunte son nom, et n'ait d'autre mérite que la faveur du premier ministre, faveur qu'on ne peut guère lui reprocher, puisqu'il l'achète à beaux deniers comptant que sa condescendance le met bientôt à même de récupérer.

ONZIÈME PROMENADE.

LA VALLÉE DU GRAND-SEIGNEUR.

Description de l'Échelle du Grand-Seigneur, et de Tokat. — Le Grand-Seigneur faisant Béniche; jeu du Dgirite. — De l'Influence des présens dans l'Orient.

Il est dans le Bosphore de Thrace, sur la côte d'Asie, une vallée dont les eaux abondantes et limpides, la verdure toujours printanière, le ciel bleu, rarement obscurci de nuages sourcilleux, répandent sur le paysage un air de jeunesse, une abondance de vie, une fraîcheur de coloris que la toile, animée par le pinceau même de l'Albane, n'arriverait point à rendre. Les objets s'y montrent voilés d'une gaze transparente, comme Vénus expirant dans les bras des Amours; tous les sens y sont attaqués et vaincus à la fois; l'âme surprise, et bercée par une volupté douce qui n'est point l'ouvrage de prestiges

mensongers, s'y assoupit au sein de l'extase, et l'on a peine ensuite à l'y arracher. Tout, jusqu'à l'air embaumé qu'on y respire à longs traits, conspire à l'envi pour retenir et captiver; il faudrait enfin parler la langue de la molle Ionie pour espérer rendre les sensations qu'on y éprouve.

En parcourant ces lieux enchantés, à chaque pas on rencontre des sentiers tortueux qui vous engagent à les suivre, et voudraient vous égarer dans les charmantes solitudes où ils vont eux-mêmes se perdre; des ruisseaux alimentés par la rosée du ciel, qui par leur doux murmure vous appèlent sur leurs rives fleuries; des ombrages qui, par leur fraîcheur, tentent de vous retenir, et que vous ne pourriez même vous résoudre à quitter, si vous n'étiez invité par d'autres plus frais encore.

Le chant sinistre de l'oiseau de la nuit ne s'y fait point entendre; les bocages plantés de lauriers, de jasmins et d'arbousiers, qui tapissent les coteaux élevés en amphithéâtre autour de la plaine, ne sont habités que par des rossignols, des fauvettes et des tourterelles que les rigueurs de l'hiver obligent

rarement à quitter leurs paisibles retraites. Le chasseur avide n'ose point y porter l'alarme; et jusqu'à leur dernier jour la coignée respecte les chênes, les pins, les cyprès qui couronnent la cime des monts.

Le fond de la vallée est ombragé par de hauts platanes, des peupliers blancs et des frênes majestueux sous lesquels la lumière ne peut répandre qu'un jour doux et tempéré. La fraîcheur, alimentée encore par les eaux, semble en avoir fait son temple, et s'y joue des ardeurs du midi. La mer qui vient en baigner l'entrée, lui envoie une brise légère qui agite doucement le feuillage, dont l'agréable frémissement, joint au chant des oiseaux et au bruissement des flots, trouble seul le silence qui y règne. Çà et là on distingue à travers les ombrages quelques habitations groupées sur les collines ou semées à leur pied, et jetées toujours, quoique au hasard, avec une telle harmonie, qu'on croirait qu'une main amie des arts a marqué à chacune la place qu'elle occupe. Sur le ruisseau qui, après avoir rassemblé toutes les eaux venues des monts et égarées dans la plaine, va les porter à la mer, s'élève

une fabrique dédiée à l'industrie, qu'un souverain ami de la civilisation a vainement cherché à fixer chez les osmanli. Assis sur un tertre, cet édifice élégant domine la cime des noyers et des platanes qui voudraient étendre jusque sur son faîte leurs rameaux touffus. Quelquefois encore on rencontre le tombeau d'un pieux Musulman qui a voulu que ses cendres fussent déposées dans les lieux où il se complaisait à venir promener ses rêveries.

Le châtaignier y croît sur les revers rafraîchis par le vent du nord, que veut bien lui abandonner le laurier amoureux des rayons du midi. A ses pieds naît la vigne vierge, le lierre au fruit rouge, le palmachristi, qui s'élancent de terre, s'attachent à ses branches complaisantes, atteignent sa cime, et retombent en formant un dôme de verdure, que le printemps orne de fleurs, remplacées ensuite par les couleurs diaprées de l'automne, qui bientôt teint en pourpre cet édifice fragile, que le vent du nord finit par détruire.

En suivant le cours du ruisseau qui arrose le fond du vallon, on rencontre de distance

en distance des fontaines exécutées en marbre blanc, mais d'une architecture simple et en harmonie avec le sujet principal. Après avoir obéi à tous les caprices de son guide, on se trouve engagé dans une retraite absolue, où l'on croirait avoir pénétré le premier, sans les bassins, monumens de la magnificence impériale, que vous remarquez d'abord, et dans lesquels les eaux, fatiguées de parcourir la plaine, viennent s'endormir un instant à l'ombre des saules pleureurs, pour s'échapper ensuite et errer de nouveau. Ici les monts se rapprochent et cernent de plus près la vallée; leurs revers sont garnis d'un taillis plus touffu; la verdure semble plus fraîche encore, le ciel se montre plus azuré, et tous les prestiges qu'on a éprouvés en abordant sur ce site favorisé de la nature, se réveillent en se faisant sentir avec un nouveau charme. On croirait à voir cette délicieuse retraite, asile du mystère, que l'amour vient s'y jouer des jaloux et des cruelles : on dit même, mais ce sera une tradition du pays des fables, on dit que l'écho discret qui l'habite, dans la crainte de trahir les amans heureux, ne répète point leurs soupirs, et que le profane

qui ose y porter un pied téméraire, y est égaré par la passion même qui l'amène.

Prévenue des piéges que ces lieux recèlent, la jalousie en interdit la jouissance; ou bien si elle l'accorde, son argus est chargé de veiller à sa place et de s'attacher pour elle aux pas de ses victimes. Il arrive donc qu'on y voit parfois un char, marchant au pas grave et nonchalant de deux bœufs, portant une troupe d'infortunées que l'ennui a chassées du harem, et que l'ennui opiniâtre poursuit jusque sous ces frais ombrages, traîné par le tyran commis à leur garde. Le lieu le plus retiré est l'asile que celui-ci leur cherche; Cerbère infatigable, il ne perd pas de vue un seul instant ses brebis timides, dont les regards tremblans invitent à la dérobée la dent acérée du loup. On le voit roder autour de son troupeau, les yeux fixés sur le danger qui le menace, ou que la défiance invente pour le tenir éveillé; ou bien encore feindre de s'abandonner au sommeil afin de surprendre des coupables et d'obtenir des victimes.

Ces mêmes lieux offrent souvent aussi des tableaux plus édifians et dont les motifs se

trouvent plus en rapport avec le lieu de la scène. Ce sont de graves Musulmans, à la démarche fière, au maintien noble et compassé, dont les grands airs de tête s'accordent si bien avec les amples vêtemens qui les drapent. Avertis par la dévotion que l'heure de la prière est sonnée, ils se préparent d'abord par des ablutions, afin de se purger de toute souillure corporelle; ils étendent ensuite sur le gazon leurs tapis, rapportant cette attention à l'Être qu'ils vont adorer, et s'agenouillent devant lui entourés de toutes les merveilles de la création, comme dans son temple le plus auguste. Le Poussin n'aurait point laissé échapper un sujet aussi noble; et pour y répandre cette teinte de mélancolie qui parfois s'attachait à ses pinceaux, à l'exemple des Musulmans mêmes, il aurait choisi de préférence pour lieu de la scène des tombeaux, indiqués chez eux par deux cippes, des ifs et des ciprès.

On concevra, sans qu'on soit obligé de le dire, tout ce que le printemps ajoute d'effet aux paysages que nous venons d'esquisser. Comment sa jeune sœur n'aimerait-elle pas des lieux traités avec tant de prédilection par

la nature, et où répandrait-elle ses germes les plus précieux, si ce n'est dans cette terre amoureuse, préparée exprès pour les recevoir? On ne doit donc pas omettre de visiter, dans le mois de mai, la vallée du Grand-Seigneur; car ce gazon, humble et languissant pendant les ardeurs de l'été, rappelé alors à la vie, présente un tapis si richement émaillé que le pied hésite de le fouler, certain de ne pouvoir s'y reposer sans flétrir des marguerites, des campanules, ou des tubéreuses; outre le respect qu'il lui inspire, il est retenu encore par la crainte de s'y entraver. Quant à l'artiste, je lui conseillerai d'attendre, pour tirer ses crayons, l'instant où le soleil, prêt à quitter l'horizon, les ombres se mêlent déjà à la lumière; alors toutes ces masses, sans cesser d'être distinctes, doubleront d'effet à ses yeux, contrastant avec la cime des monts, frappée des derniers rayons de l'astre du jour. L'air de mystère, le silence précurseur de la nuit, l'aspect solitaire qui annonce les approches de celle-ci, les troupeaux bêlans qui retournent à l'étable, le vaporeux répandu dans l'air et qui s'attache alors aux objets, tous ces prestiges réunis monteront à coup

sûr son imagination au point de le rendre supérieur à lui-même. Qu'il profite de ce précieux éclair d'enthousiasme ; qu'il ne craigne pas d'outrager la nature en cherchant à la peindre dans l'instant où elle se montre la plus intéressante ; il demeurera sûrement bien au-dessous d'une beauté aussi accomplie ; cependant s'il a du génie elle sourira avec complaisance en se reconnaissant dans le portrait qu'il aura cherché à ébaucher, et cette faveur précieuse, disputée par la sensibilité à l'amour-propre, sera, en grande partie, recueillie chez lui par le cœur comme une jouissance de son domaine.

Là, souvent le maître d'un grand Empire, invité par la fraîcheur du site, vient jouir de ces plaisirs, les seuls que connaisse une nation qu'on croirait encore nomade, à en juger par ses inclinations et ses mœurs. Il s'y rend escorté de toute cette pompe asiatique, dont les souverains de l'Orient s'enveloppent comme d'un nuage, afin sans doute de tempérer les rayons d'un soleil qui sans cela pourrait éblouir. Des tentes somptueuses sont aussitôt dressées sous les ombrages les plus touffus ; l'or, les broderies où Damas a épuisé

toutes les ressources de son art ; les tapis les plus riches que la Perse a pu produire, étalés avec appareil, sont mis en opposition avec le fond du tableau ; et en un clin-d'œil, comme par un de ces effets magiques que la poésie se plaît à raconter à l'imagination crédule, la scène change, présentant un camp tartare défiguré par le luxe de l'Orient.

L'arbitre de tant de destinées, mais dont les jours ne sont pas moins précaires que ceux des sujets, prend place aussitôt sur un trône élevé par la mollesse. Sa tente est ouverte sur le devant, afin de laisser à celui qu'elle recèle la faculté de délasser sa vue par d'autres objets que ceux qui ont engendré en lui la monotonie ; ou bien encore, afin de permettre à la foule qui se presse d'adorer l'idole à qui ce temple est consacré.

Comme tout ce qui a la liberté d'approcher de sa personne est attentif à la servir !... Ses ordres ne sont exprimés que par des signes, et cent individus dont les yeux sont sans cesse arrêtés sur les siens, volent aussitôt pour les accomplir. On voit une multitude de pages exécuter en quelque sorte des évolutions, s'empressant autour de

la tente et disparaissant par pelotons au même instant. Un seul jouit du privilége de rester constamment près de sa personne; son emploi consiste à écarter les insectes importuns qui pourraient troubler le repos de ce maître du monde. Par combien de peines et de lâches complaisances cet infortuné est parvenu à cette charge, témoignage certain de la faveur! Que d'inquiétudes elle lui fournit par la crainte continuelle où il est de la perdre! Que d'envieux elle lui fait qui guètent l'instant où la fortune le trahira, afin de se revêtir de ses dépouilles!.... Il faut avoir fait soi-même ces remarques pour les bien concevoir, et peut-être y ajouter foi.

Vous ne seriez pas témoin de ce spectacle qui n'a de pareil que dans l'Orient, sans vous abandonner à une foule de réflexions que fait naître l'opposition du lieu de la scène et des acteurs. En effet, à voir le maître absolu d'une si grande étendue de terre, enchaîné d'ordinaire au Sérail par les voluptés qui s'y reproduisent sous mille formes, afin de l'y captiver, rompre en quelque sorte ses fers et venir retrouver la belle nature, dépouillée de tout cet appareil, de tous ces artifices au

moyen desquels elle se déguise pour s'offrir à lui; à voir, dis-je, ce tableau admirable, pour peu qu'on aide à l'illusion qu'au premier instant il fait naître, ne peut-on pas se croire transporté dans cet âge heureux du monde, dans ce siècle d'innocence où les mœurs avaient la candeur de l'enfance, où l'homme était plein de cette maxime que, hors de la vie champêtre, il n'existe pas de vrai plaisir, et se renfermait en elle pour le goûter? Une aussi douce chimère s'accrédite encore dans votre esprit en pensant à cette tente, reste des usages antiques d'un peuple nomade, déployée sous de frais ombrages, au bord d'un clair ruisseau, aussi près enfin de la nature qu'il est possible d'en approcher?.... Oui, mais ouvrez les yeux, et à l'instant même l'illusion est détruite.

Il faut d'autres divertissemens pour arracher à l'ennui son captif; tous ceux qui entrent dans les inclinations d'une nation jadis belliqueuse, et qui est toujours brave, obtiennent la préférence. Pourquoi ce nouveau contraste des mœurs avec le caractère et la conduite politique? Ces vestiges d'une antique splendeur que le repos travaille tous les jours

à effacer, ne doivent-ils pas fournir une source inépuisable de regrets à celui de qui dépendent les destinées de ce peuple, et lui faire ardemment désirer de voir revivre chez lui l'âge d'or?..... Mais il cherche à le rappeler, et ses sollicitudes, ses soins sont tous pour cette cause première de la régénération de son Empire. Que ne puisse-t-il réussir! J'aime à croire que ce vœu qui m'échappe ne m'attirera le blâme de personne? La nation pour qui il est formé a des vertus, des ressources dans l'esprit et dans le cœur. Que ses œuvres seraient brillantes si le frein que le préjugé lui impose, sans se briser, pouvait se relâcher!

Ces jeunes pages efféminés en apparence, et dont on est tenté de plaindre la débile existence, s'élancent avec l'agilité de Castor sur des coursiers fougueux, qu'ils domptent avec la force d'Hercule. Les voilà qui se défient dans la carrière animés par la présence de celui de qui ils attendent leur destinée. L'œil a peine à les suivre dans l'espace qu'ils parcourent avec la rapidité de l'éclair, également jaloux d'atteindre le but. Ils arment ensuite leurs bras d'un javelot (dgirite); ils

poussent leurs coursiers à la poursuite l'un de l'autre ; celui-ci fuit devant cet autre qui s'attache à ses pas, balance sa javeline dans l'air, la lance et tourne bride aussitôt, pendant que le vaincu, piqué d'honneur, ramasse le dard en courant, ou le saisit au vol, regagne son adversaire, sans lui laisser le temps de se soustraire à sa vengeance, et l'atteint malgré les sinuosités par lesquelles il espérait mettre son adresse en défaut.

Les courses à pied succèdent à celles des chevaux; le tir de l'arc vient ensuite ; la lutte couronne ces exercices, et les vainqueurs recueillent, pour prix de leur victoire, quelques regards de complaisance du juge qui les inscrit dès lors dans sa mémoire.

Cette école, louable sans doute, est bien faite pour développer les facultés physiques d'un guerrier ; c'était, d'ailleurs, l'école d'Athènes et de Sparte ; mais pourquoi l'éducation morale ne vient-elle pas compléter ce cours qui alors formerait des héros ?

Aux jeux succède le repas qui est présenté à Sa Hautesse par ses pages, sur un nombre sans fin de disque de métal. Ici, malgré la multitude des mets, les formes infinies sous

lesquelles les mêmes alimens se reproduisent et se déguisent, on voit avec plaisir la frugalité et la tempérance présider.

Tous ces mets ne font en quelque sorte que se montrer pour disparaître. Les uns sont légèrement attaqués par l'index et le pouce; ou bien goûtés à peine avec la cuiller; tandis que d'autres sont rejetés avant même d'être vus. Les vertes naïades penchent leurs urnes, d'où coule une liqueur limpide, et font les frais de cette partie du repas, auquel Bacchus, chez nous, à tant de peine à suffire. Le riz, les pâtes dont le miel et le sucre constituent les assaisonnemens; les viandes rôties ou combinées avec les légumes, voilà en quoi consiste chez les Musulmans cet art devenu chez nous une science qu'on professe.

Le représentant d'une grande nation près l'Empire Ottoman, profitant de l'une de ces parties champêtres, et des priviléges accordés par l'usage, fit présenter avec appareil à Sa Hautesse un dessert aussi délicat que bien approprié à la circonstance. Celle-ci le reçut avec une sorte d'étonnement, attribuant cette féerie au pouvoir de la baguette magique; et, sensible à cette at-

tention en proportion de ce qu'elle était moins attendue, il fit revêtir d'un caftan le drogman chargé de lui en faire hommage, ordonnant en outre qu'il lui fût remis une bourse, comme un témoignage non équivoque de satisfaction. Dans l'Orient, c'est un vieil usage que celui des présens; c'est par leur intermède que les intelligences se nouent, que les liaisons d'amitié se forment, et c'est encore eux qui entretiennent les unes et les autres. Cette noble coutume, si bien imaginée pour unir par une heureuse harmonie les parties de la société entre elles, est sans doute une des institutions humaines tout à la fois les plus libérales et les plus politiques. Puisée à une source pure, elle ne pouvait qu'honorer ceux qui la mettaient en pratique. Recevoir, c'était donner, puisqu'il s'établissait entre les deux parties des échanges réciproques où chacune prétendait l'emporter en munificence; mais tout ce qui passe par la main des hommes s'use ou se corrompt; aujourd'hui, chez cette nation conservatrice des mœurs patriarcales, le dirai-je, on voit des grands ne donner que dans l'espoir d'obtenir davantage, et faire un honteux trafic de la plus belle des vertus.

Dans les autres classes de la société, l'institution s'est conservée plus pure, et souvent des objets de nulle valeur intrinsèque suffisent pour entretenir l'amitié, se faisant accepter comme des gages aussi chers, que si Plutus les eût parés de sa main de vermeil. Mais s'il n'est rien qu'on ne soit autorisé à offrir, il n'est rien non plus qu'on ne puisse accepter; ainsi les présens qui, selon nos opinions, portent un caractère dégradant, tels que les métaux monnoyés, par exemple, ne sont nullement capables d'avilir celui qui les reçoit. Les préjugés offrent bien d'autres contradictions dans les mœurs des nations, et annoncent, par des caprices plus bizarres encore, qu'ils se font un jeu de notre faiblesse par l'abus de leur empire sur nos esprits. Enfin, pour terminer la question, les présens sont de devoir dans toutes les classes; on y est tenu surtout envers son supérieur, et n'eût-on qu'une fleur à lui offrir, on la lui présente : ce que les esclaves et les serviteurs pratiquent d'ordinaire envers leurs maîtres, dans ces circonstances qui commandent les félicitations.

Je me suis laissé aller, dans le principe,

à un accès d'emportement occasionné par cet appareil de luxe asiatique ; peut-être ai-je été trop sévère envers un Monarque qui serait supérieur à l'humanité, au point de cesser d'être homme, s'il parvenait à surmonter les vices, à l'aide desquels l'éducation a travaillé à amollir son âme. L'attitude pieuse dans laquelle je l'admire à présent, ainsi que tous ses adorateurs qui, en un clin-d'œil, ont déserté ses autels, et semblent l'avoir entièrement oublié pour adresser leurs hommages à celui qui doit les attirer tous à lui seul; ce tableau, d'autant plus édifiant que cette piété, n'est point simulée; qui produirait de l'effet même sur la toile s'il était esquissé par un peintre pénétré de la grandeur du sujet, me condamne à une réparation solennelle; bien plus, il me force à avouer avec une sorte de confusion, qu'avant de condamner sans appel, il faut avoir bien vu et tout pesé.

Après l'échelle du Grand-Seigneur, les sites que Sa Hautesse se plaît à visiter sont : les eaux douces d'Europe et d'Asie, Fener-Baktché, Scutari, le pied du Mont Bugurlu, les vallées et les hauteurs de Betchik-Tache,

Sultanié, la prairie de Buyuk-Dèré; enfin elle passe en revue, dans la belle saison, tous les points de repos qu'offre le Bosphore, consacrant d'ordinaire deux jours de la semaine à ces parties champêtres.

Celles-ci reçoivent le nom de *béniche* lorsqu'elles se rapportent au Grand-Seigneur; les mêmes délassemens, quand ce sont les sujets qui les goûtent, s'appellent *faire-keïf;* comme si la nature avait des sensations plus suaves à offrir au premier, ou du moins que son rang dût le faire supposer. Cependant le mot *keïf* a bien son prix, et sa définition va nous faire voir que les sujets sont peut-être, sous ce rapport, mieux partagés que le maître.

Cette expression, l'une des plus usitées de la langue, et que toutes les bouches articulent à chaque instant, malgré les ennemis sans nombre conjurés pour la bannir, répond parfaitement à celle de *liesse*, consacrée par le bon Amyot, et qu'on a eu si grand tort de laisser tomber dans l'oubli. *Etre en keïf, faire keïf*, veut dire la joie, le contentement, l'allégresse portés au degré le plus éminent, ce qui, pour les Orientaux, est loin de signi-

fier cependant que Momus avec ses grelots, les met en cadence; mais exprime la paix de l'âme, cette heureuse situation d'esprit qui prédispose aux douces émotions, rejetant toutes celles capables de produire une agitation trop violente; qui vous tient en quelques sorte entre le ciel et la terre, en vous faisant goûter les jouissances de la dernière, tout en vous montrant idéalement celles de l'autre; enfin, pour que cette expression soit légitimement employée, il suffit à ceux dont nous parlons de se trouver libres de toute inquiétude dans les champs : précieuse modération dans laquelle on reconnaît en effet le bonheur lui-même !

Lorsque le Grand-Seigneur va visiter quelques-uns des lieux champêtres, qui tour à tour l'attirent, il est précédé d'un grand nombre de bateaux, dont les uns portent ses officiers, ses pages, ses gardes; les autres ses chevaux, ses équipages de campement, etc. Un caïc, orné d'un tendelet rouge déploye en forme de dais sur la place que Sa Hautesse occupe, et nommé *candgia-bach* (proue à crochet), la conduit à sa destination. Un autre, décoré de la même manière, mais ter-

miné en éperon et appelé *felouca*, la ramène au Sérail. Ceux de ses officiers qui doivent la précéder immédiatement, par respect se placent de manière à lui faire face, c'est-à-dire, choisissent une attitude contraire à celle qui est usitée en bateau dans toute autre circonstance. Cet appareil, ainsi que l'étiquette qui s'observe dans les béniches, sont empruntés des empereurs d'Orient, qui de même que les souverains actuels de Constantinople, possédaient nombre de maisons de plaisance semées sur les rives du Bosphore, et s'y rendaient entourés d'une pompe non moins imposante, surtout lorsqu'il ne leur restait plus que la vanité pour se consoler des pertes réelles que celle-ci leur avait fait essuyer.

Les Sultanes se donnent aussi les plaisirs de la campagne, sacrifiant alors le plus souvent les distinctions fatigantes du rang à l'aimable liberté que l'incognito procure. Dans ce cas, leurs voitures prennent place parmi les autres cotchi qui parcourent la prairie, et la seule chose qui puisse les trahir aux yeux de l'étranger, c'est la retenue que les promeneurs mettent à les approcher. Au contraire viennent-elles comme Sultanes présider aux

champs, les murailles du harem les y accompagnent, se contentant seulement de les cerner de moins près. Elles passent, au sortir de leurs palais, entre deux tapisseries élevées sur les côtés de la route qui les conduit au caïc; les bateliers se sont éloignés avant leur approche, et ne reviennent à la chiourme que lorsque l'eunuque, sous la sauve-garde duquel elles marchent, les a renfermées dans la cellule destinée à les dérober aux regards des profanes. Arrivées sur le terrain, une compagnie de bostandgi se développe en cordon autour d'elles, formant une enceinte de laquelle il n'est permis à aucun mortel d'approcher. C'est à ce prix qu'elles achètent le privilège de se dégager d'un voile beaucoup moins importun sans doute que cette gêne désespérante.

De Tokat, où j'ai conduit mon lecteur bénévole, il peut en moins d'une heure porter ses pas jusqu'à la naissance de la vallée: et si la rêverie est son guide, il la ramènera avec lui, car la solitude des lieux qu'il aura parcourus n'aura pu contribuer qu'à faire de celle-ci sa compagne fidèle. Pour arriver au but il cheminera quelque temps sur le flanc

de la montagne qui lui prêtera l'ombrage des buis, des pruniers sauvages, des chênes et des chataigniers dont elle est tapissée; il traversera les jardins potagers qui occupent le fond du bassin; et sans se laisser intimider par les obstacles que des milliers d'arbrisseaux tenteront de lui opposer, qu'il gravisse les ravins de l'enfourchure, et qu'il atteigne le plateau. Du même point de départ, il est encore à portée de la montagne du Géant, où une route large et d'une pente douce le conduira. Pour en descendre, un autre sentier s'offrira à lui, le dispensant de revenir sur ses pas, et le dirigera vers le rivage où il trouvera un bouquet de platanes développés sur une eau limpide. Enfin cette halte lui donne à choisir entre la côte qui, en se confiant à elle, le ramènera à l'échelle du Grand-Seigneur, et l'onde qui le portera complaisamment à sa destination.

Articles complémentaires.

Godefroy de Bouillon et ses croisés campèrent dans la vallée du Grand-Seigneur, avant le siége de Nicée, en 1097; Alexis leur ayant interdit l'entrée de sa capitale.

Lorsque Sa Hautesse choisit la vallée du Grand-Seigneur pour faire béniche, l'étiquette prescrit à l'ambassadeur de France, en sa qualité d'habitant de Thérapia, de lui envoyer un dessert composé de plusieurs plateaux de sucreries. Si c'est à la prairie de Buyuk-Dèré que la scène se passe, les ministres qui ont leurs maisons de plaisance dans ce village acquittent cette dette, à laquelle tous sont tenus quand il arrive au Grand-Seigneur de visiter le collége de Galata-Seraï, situé à Péra. Dans ce dernier cas surtout il s'établit une rivalité de magnificence et de prétention qui doit beaucoup amuser le souverain Ottoman, et peut bien le rendre orgueilleux, sans pour cela qu'il soit blâmable; car c'est lui qui a le mérite de rétablir la paix parmi tous ces prétendans, je veux dire les drogmans, aussi empressés à prendre le pas l'un sur l'autre pour arriver à sa personne, que plusieurs rivaux qui aspirent à la même main se montrent ardens à la baiser.

DOUZIÈME PROMENADE.

LES KHAN, TCHIARTCHI, BAZARE, ET BESESTIN.

Définition de ces différentes dénominations, et description des édifices qui les portent. — Des Arts mécaniques. — Partage que les quatre nations en ont fait entre elles d'après leurs inclinations particulières. — Probité dépouillée de défiance qui caractérise les Osmanli. — De la profession de médecin, et de l'art de guérir en Turquie. — Des vêtemens et de la toilette.

Les khan sont des bâtimens publics dont la fondation est due à des grands ou même à de simples Musulmans, qui, les premiers par un motif d'ostentation, les seconds par un sentiment de piété, consacrent à l'érection et à l'entretien de ces établissemens des legs proportionnés à leur étendue. Dans les villes, ils servent d'entrepôt aux négocians qui trouvent à s'y loger ainsi que leurs marchandises moyennant une modique rétribution perçue par des intendans, sans avoir à craindre, comme dans

nos hôtelleries, de devenir la proie de la rapacité et de la mauvaise foi. On donne aussi le nom de khan à d'autres établissemens nommés encore karavan-seraï, et disposés de distance en distance sur les routes pour recevoir les caravanes. Ces derniers bâtimens, qui pour la plupart ne consistent qu'en écuries très-spacieuses, sont les seuls asiles que les voyageurs peuvent espérer trouver dans la Turquie d'Europe, s'ils sont de la classe des infidèles; mais il en est tout autrement en Asie.

La capitale compte un grand nombre de khan proprement dits; nous choisirons celui nommé validé-khan, pour donner la description de ces édifices qui, pour l'aspect et la distribution, ont de la ressemblance avec les hôtelleries d'Italie. Ce sont de grands bâtimens à un et deux étages disposés sur les côtés de cours carrées ou rectangulaires qui se succèdent; au tour du rez-de-chaussée et de l'étage règnent intérieurement des portiques en pierre, qui donnent accès dans les pièces, séparées l'une de l'autre, et munies de cheminées; mais ils diffèrent des bâtimens auxquels nous les avons comparés, en ce qu'ils offrent un asile sûr contre les incendies.

On nomme bazare, des marchés tenus à jours fixes sur les places et dans les rues; où l'on trouve principalement des comestibles et des hardes. Les foires aux chevaux, les marchés aux esclaves portent aussi le nom de bazare. C'est dans les mêmes lieux que se fait la vente aux enchères, et les acheteurs forment là, comme partout ailleurs, des compagnies qui tiennent toujours les objets bien au-dessous de leurs prix.

Les besestin sont, après les mosquées, les édifices de Constantinople qui méritent le plus d'être visités par les curieux amis des convenances. Ces bâtimens spacieux, dont le caractère sévère annonce la solidité, se font remarquer par l'intention bien prononcée dans leur construction de les mettre à l'épreuve du feu. Aussi tout ce que Constantinople possède de marchandises précieuses est renfermé dans ces lieux, qui souvent encore reçoivent en dépôt la fortune des particuliers.

Les besestin sont décomposés symétriquement en portions égales, recouvertes chacune par une voûte en dôme d'une forme à la fois solide et élégante, portant sur d'énormes piliers qui servent de points

d'appui à l'étalage des boutiques. Cette distribution heureuse multiplie les locaux destinés aux vendeurs ; met ceux-ci également en évidence, et fournit en même temps aux acheteurs la facilité de passer en revue chaque magasin. Les plus beaux besestin sont ceux des soieries, des étoffes des Indes, des armes, des joyaux et celui des drogues. Leur police est confiée à deux kéaya nommés par le gouvernement. La plupart des marchandises y restent jour et nuit étalées sous la sauvegarde de ces officiers, qui se contentent d'en fermer les portes, et d'y laisser un surveillant. Les mosquées retirent le produit des locations des uns; le gouvernement et des compagnies possèdent les autres.

Il est probable que les Ottomans, lorsqu'ils prirent posesssion de Constantinople, trouvèrent, pour ce genre d'édifices, des modèles, de même que pour les bains et les temples; et qu'ils les auront suivis avec cet esprit d'imitation servile qui les caractérise quand il s'agit de beaux-arts. Les vestiges de l'antiquité offrent des restes d'édifices qui, par la similitude du plan, annoncent la même destination que les besestin d'istambol, et le *lampserum* de

Constantinople ; les ruines de Perynthe en fournissent un exemple.

Les tchiartchi sont élevés dans le même but que les besestin, mais cependant, pour le plus grand nombre, beaucoup moins bien défendus qu'eux contre les incendies. Les uns présentent à l'œil de longues rues voûtées, qui se croisent, et par leur nombre ainsi que leurs détours, exigent une certaine étude avant qu'on puisse s'y reconnaître ; d'autres, au lieu d'être couverts sur toute leur largeur, sont garnis de portiques, laissant entre eux un espace trop étroit, et ayant eux-mêmes trop peu de largeur pour la commodité de la circulation. C'est le défaut qu'on remarque dans ces édifices où l'acheteur est coudoyé par tous les promeneurs oisifs, pour qui les besestin, les tchiartchi et les bazare sont des lieux de rendez-vous ; les femmes turques, surtout les mardi et vendredi, en font leurs galeries.

Les marchandises de chaque espèce sont réunies dans un même canton du tchiartchi, en sorte que, sans recherches pénibles, on peut arriver à la première qualité. Outre cet avantage, tout au profit des acheteurs,

ceux-ci doivent encore gagner à cette disposition relativement au prix, amené là forcément à être le plus bas possible par la concurrence, dont l'effet ne peut manquer de s'y faire sentir dans sa plénitude. Elle contribue surtout à redresser la mauvaise foi des marchands grecs qui ne se font point un cas de conscience de surfaire d'une manière révoltante lorsqu'ils croient avoir trouvé des dupes; mais aussi qui se punissent eux-mêmes de ce vice national en mettant leurs marchandises au rabais pour s'enlever réciproquement les chalands.

Les boutiques les mieux décorées et les plus nombreuses, sont celles des marchands fruitiers et des confiseurs. Les premières offrent absolument le même coup-d'œil que celles de ce genre qu'on voit au Palais-Royal à Paris; les autres sont abondamment fournies de sucreries très-variées pour le goût et la préparation. Viennent ensuite les cafés, où la seule débauche permise consiste à prendre des infusions de moka pilé dont on se garde bien de tempérer l'amertume par l'addition du sucre, et à fumer dans de longues pipes les qualités de tabac les plus

estimées des gourmets. La vogue qu'obtiennent ces trois branches de consommation, est un témoignage non équivoque de la sobriété des nations orientales ; on peut dire même qu'elle est l'enseigne de cette vertu. L'Italie fournit une remarque semblable.

On trouve cependant des tavernes où l'on vend du vin et de l'eau-de-vie ; mais c'est principalement aux chrétiens qu'elles doivent leur existence ; les turbans qu'on y voit sont, pour le plus grand nombre, des khamale (porte-faix) et de la soldatesque musulmane, surtout des galiondgi ; quant aux individus de la classe relevée qui commettent des infractions sur cet article, ils ont d'ordinaire la précaution de se dérober aux regards du public et même de leurs familles, retenus par la crainte du scandale qu'ils ne manqueraient pas d'occasionner, et par les suites qui pourraient résulter d'un aussi dangereux exemple. Au surplus, on ne trouve jamais d'ivrogne dont les pas soient chancelans, car une contravention aussi formelle attirerait l'attention de la police, c'est-à-dire des coups de bâton, pour appeler les choses par leur nom propre.

Fréquemment on rencontre dans les divers quartiers des boutiques de rôtisseurs et de pâtissiers, les Turcs étant très-amateurs des friandises apprêtées par les uns et les autres. Une classe nombreuse de marchands est celle des selliers, qui occupent plusieurs rues dans cette capitale. Les lapidaires, les orfévres, les marchands de coraux composent aussi des corporations considérables. Les libraires, dont les magasins offrent à l'acheteur des manuscrits, d'un prix souvent très-élevé, sont réunis dans un même tchiartchi assez spacieux, qui renferme encore les marchands de papier.

Chaque quartier a son écrivain, qui prête sa plume au public avec autant de complaisance que ceux de notre capitale, mais cependant qui est loin d'être exercé dans autant de genres épistolaires que ces derniers. Par exemple, là il n'y a point d'épîtres galantes à composer; le secrétaire musulman n'a donc pas, comme les nôtres, l'avantage d'être le dépositaire des secrets du voisinage et d'envoyer à leurs adresses respectives les soupirs qui s'échappent autour de lui.

Les marchands de pastilles, de bois d'aloès,

d'essences, d'eaux pour teindre les cheveux, les sourcils, etc, etc., tiennent la place de nos parfumeurs. De même que chez nous l'odorat les devine aisément à l'atmosphère embaumée qui les environne; mais au lieu d'avoir comme les autres des petits-maîtres pour chalands, leurs pratiques sont de graves Musulmans qui tiennent à haut prix l'aloès, soit pour le brûler dans la pipe, soit pour blanchir leur barbe à sa fumée, à moins qu'ils ne préfèrent la noircir avec un antidote. Les femmes, on le croira aisément, s'arrêtent aussi avec complaisance devant ces magasins, et, en dépit du linceul dans lequel elles semblent ensevelies, au point de persuader qu'elles sont à l'abri des moindres velléités de la coquetterie, on s'aperçoit facilement que chez elles cette faiblesse n'est qu'assoupie, et n'attend qu'un objet capable de le réveiller: l'éclat des boucliers et le bruit des clairons trahit Achille travesti en femme.

Les marchands de bouquins d'ambre, et les tourneurs, occupent à eux seuls une très-longue rue, fournissant au commerce un article de consommation très-considérable. Les fourbisseurs et les armuriers en ont une autre;

chaque profession enfin a son département particulier, à l'exception des marchands de comestibles, qu'il serait ridicule en effet d'assujettir à cette loi de police.

Outre les boutiques permanentes, on rencontre à chaque pas des marchands ambulans, dont les uns vendent des scherbeth à la rose, à l'orange, d'autres du kaïmak (crème cuite), du yourt (lait caillé), du riz apprêté, du café, des pâtisseries. Chacun d'eux a une petite table ronde qu'il porte sur sa tête lorsqu'il change de domicile, et un trépied pour l'établir quand il prend place. Quelquefois il arrive à ces gagne-petits de laisser leur boutique sous la sauve-garde de la bonne foi publique; le passant, que les pâtisseries tentent, en trouve des morceaux tout coupés qui, selon leur grosseur, ont un prix fait; il enlève celui qui lui convient et en dépose la valeur à sa place; le marchand revient et n'a point à se repentir de son excès de confiance.

La probité est une vertu tellement en pratique chez les Osmanli, que les boutiques dans les besestin et les tchiartchi restent souvent ouvertes dans le jour, quoique les

propriétaires n'y soient point pour les garder; cela se remarque surtout le vendredi, à l'heure où la prière appelle les fidèles à la mosquée; les plus défians ferment alors leurs magasins au moyen d'un ruban placé en travers de la porte. Cet obstacle suffit pour les rassurer sur le respect dû aux propriétés; d'ailleurs, la construction des maisons et la fragilité des fermetures déposent suffisamment en faveur de ce point de doctrine, à l'épreuve de toutes contestations. Il est assez rare qu'un marchand musulman surfasse pour le prix, et il devient à peu près inutile et même hors d'usage de marchander avec lui. Cette remarque se rapporte cependant plus à la province qu'à la capitale, où le commerce des Francs a un peu altéré le caractère national, sur l'article probité.

Les artisans sont réunis par corps de métiers, connus sous le nom d'esnaf, chacun inspecté par un kéaya, ayant son adjoint, l'un et l'autre nommés par le gouvernement. Ces chefs exercent dans leurs départemens respectifs la police. Investis à cet effet d'une grande étendue de pouvoir, ils jouissent du droit de faire administrer la

bastonnade, et de mettre aux fers les individus soumis à leur juridiction, qui troubleraient le bon ordre, ou qui ne rempliraient pas consciencieusement leur profession. Ils reçoivent une solde journalière payée par le miri, et qui varie suivant les métiers, depuis soixante jusqu'à cent aspres. L'istambol-cadissy a l'inspection générale et supérieure sur tous les corps de métiers.

Les arts mécaniques sont généralement loin d'être perfectionnés; le tourneur en bois, par exemple, se sert d'un archet pour imprimer le mouvement de rotation à sa machine, comme chez nous les horlogers; de l'autre main il tient le ciseau ou le crochet qui, de la sorte, est toujours mal assujetti. Le menuisier n'a guère pour instrument qu'une scie à main, une petite hache et une varlope. Au moyen de ces trois outils, qu'il manie avec beaucoup de dextérité, il travaille très-diligemment, sans donner cependant beaucoup de fini à son ouvrage. Les sculpteurs en bois produisent d'assez jolies choses; les peintres d'arabesques font preuve de délicatesse et de goût dans leurs plafonds; les maçons-charpentiers élèvent une maison dans

quelques jours; les chaudronniers travaillent bien le cuivre; les armuriers montent élégamment ces belles lames qui viennent de Damas et de la Perse; ils donnent encore de riches garnitures incrustées ou en relief aux armes à feu, qui ne valent cependant pas à beaucoup près les nôtres, malgré l'argent, la nacre de perle et l'ivoire, dont elles empruntent une apparence trompeuse. L'orfèvrerie et la bijouterie sont moins avancées, en proportion, que les arts et métiers déjà passés en revue. Les horlogers tiennent le dernier rang par ordre de mérite, et les copistes le premier, selon la même loi, peignant avec un art admirable et sachant marier, dans la formation des caractères, les couleurs les plus éclatantes de manière à faire de chaque page un véritable tableau.

Le Turc, le Grec, l'Arménien, le Juif, s'adonnent chacun plus particulièrement à quelques-unes des professions dont nous venons de faire l'énumération. Le dernier est, comme partout ailleurs, banquier, courtier, brocanteur, chiffonnier, marchand et acheteur de vieilles hardes, censal chez les banquiers, toujours courant et se montrant alertes pour ses intérêts. Aux

Turcs et aux Arméniens appartient généralement le commerce des pelleteries, des porcelaines et des tabacs à fumer, qui constitue trois branches fort étendues pour la capitale, et d'un grand rapport, surtout les deux premières. Les Arméniens font de plus la banque, administrent les revenus des seigneurs Musulmans, et par suite ceux de l'État, confondus avec les autres; ils sont manufacturiers, et montrent beaucoup d'intelligence dans l'emploi de nos procédés; enfin, artisans adroits et laborieux, ils excellent principalement dans la profession de maçon-charpentier. On trouve chez les Grecs des négocians, des orfèvres, des lapidaires, des marchands d'essence de roses, d'étoffes et de comestibles, des taverniers, des baladins, etc. Les Turcs, outre les professions mentionnées déjà à leurs articles, choisissent celles d'armuriers, de tourneurs, de tapissiers, de marchands de pipes et de tous les accessoires qui en dépendent. On peut reconnaître les inclinations des quatre nations aux différentes professions auxquelles chacune d'elles donne la préférence. En effet, l'amour de l'Arménien pour les métaux monnoyés et les spécula-

tions qui les procurent, se devine à la part qu'il a su obtenir, et dont il est redevable à la confiance entière que sa réputation de probité lui a acquise. Qui ne comprend pas aussi que le Grec a choisi le commerce, malgré ses chances, à raison de son penchant bien décidé pour les entreprises brillantes, mais surtout hasardeuses; et les professions qui mettent en œuvre l'art de donner du prix aux objets doués d'une valeur idéale, par conséquent qui fournissent la facilité de faire des dupes, décèlent assez qu'il s'étudie à tendre des piéges à la bonne foi. On pourrait ajouter encore qu'il tient médiocrement au décorum, à en juger par les états rangés en dernier lieu dans ses attributions. Le Turc, fier et amant du repos, trouve à contenter ces deux penchans en se réservant, comme on l'a vu, des métiers qui les favorisent. Cependant cela ne veut pas dire rigoureusement qu'il a rejeté tous les arts mécaniques qui exigent de la force de corps, puisque les professions de portefaix, de charpentier, de menuisier, de porteur d'eau, de marbrier, de batelier, entrent aussi dans son apanage; mais il en partage l'exercice avec les autres nations, au

lieu qu'il s'est réservé exclusivement les professions de cafetier, rôtisseur, confiseur, de colporteur de gourmandises, de marchand fruitier, en deux mots, tous les métiers reconnus pour les moins pénibles. Quant aux Juifs, je n'ajouterai rien à leur égard; les réflexions qu'on pourrait faire à l'occasion de ce peuple suffisamment signalé, se seront présentées aussitôt à l'esprit du lecteur.

Ler Arméniens, mais principalement les Grecs, sont en possession de la pharmacie, dont on trouve dans chaque quartier des boutiques très-rapprochées, ce commerce ayant un débit presque aussi infaillible que la boulangerie. On va sûrement croire d'après cela que le nombre des médecins est proportionné à celui des apothicaires; mais on se tromperait, il est plus grand encore. Les Grecs se sont emparés, comme de droit, de cette branche très-lucrative de l'industrie: cependant les Juifs ont aussi des prétentions sur ce point, et enlèvent aux premiers une bonne portion de leurs bénéfices.

La médecine peut être classée en Turquie dans le rang obscur des métiers; pourtant les charlatans qui l'exercent sont en droit d'en-

treprendre impunément toutes les cures dès l'instant où ils ont coiffé le bonnet doctoral. Pour cela il suffit de mettre sur sa tête cette enseigne perfide, moyennant une patente achetée et signée de l'hekim-bachi (chef des médecins); de connaître de nom les pillules et la saignée pour le courant; de savoir rédiger pour les malades de la classe opulente une ordonnance qui, à l'aide des opiats, des perles pilées, etc., qu'on y fait entrer en termes pompeux, fournit à l'apothicaire le moyen d'indemniser le docteur de ses déboursés de science; enfin un médecin oriental doit s'étudier encore à garder chaque jour pendant deux heures son sérieux dans la boutique de son apothicaire attitré. Là ses audiences se donnent aux malades qui ne méritent pas, à raison de leurs moyens pécuniaires, qu'on prostitue la médecine jusqu'à aller les visiter, croyant sans doute imiter Hypocrate qui distribuait à Cos ses ordonnances sous un arbre qu'on montre encore; mais aussi qui exerçait son art gratuitement. Lorsque notre docteur rassemblera toutes ces grâces du métier, il pourra marcher tête levée, inoculer, saigner, purger, ouvrir des cautères à tout venant; et,

pour les acquérir, il suffira qu'il s'attache pendant une année, comme drogman, au service d'un médecin en vogue, afin de se mettre à même, en le suivant dans ses visites, de bien se pénétrer de son rôle; c'est absolument comme cela que se font les cours de médecine en Turquie.

Cette profession, malgré les ravages qu'elle exerce sur les sujets de Sa Hautesse, jouit d'une grande considération parmi eux. Le titre de médecin est un passe-port sûr qui fait même trouver grâce pour la qualité d'infidèle; et combien de Francs qui, sous ce nom trompeur, amassent des fortunes considérables, ou du moins mènent une existence commode, n'ayant jamais entendu cependant parler d'Hypocrate. Les Grecs, et surtout les Arméniens, paient à haut prix les secours de la médecine; quant au Turc, il est moins libéral, quoiqu'aussi crédule sur les ressources d'un art si pernicieux lorsqu'il tombe entre les mains des charlatans. Le malade s'acquitte avec son médecin à chaque visite; précaution imaginée sagement par ce dernier pour que son débiteur, qui, dans ses mains, est en effet exposé à partir pour l'autre monde d'un mo-

ment à l'autre, n'emporte pas avec lui sa créance ; ou bien suggéré au patient par sa propre conscience, afin d'être toujours en état de comparaître devant le grand-juge dont le tribunal doit à la médecine orientale bon nombre de ses plaidans. Cependant le quartier des Francs possède quelques gens de l'art dont je suis loin d'avoir voulu faire la critique, et qui au contraire s'offrent là comme des secours envoyés par le ciel à ces contrées victimes du charlatanisme.

La médecine est tout-à-fait distincte de la chirurgie, et ces deux sciences ne s'associent jamais entre elles. La seconde, aussi peu avancée que la première, ne compte pas même un de ses élus qui soupçonne la possibilité de ces opérations brillantes, à l'aide desquelles les hommes de l'art chez nous sont parvenus à corriger la nature sur les points où elle semblait invincible. Néanmoins quelques individus, connus sous le nom générique de *Persans*, traitent avec succès les luxations ainsi que les fractures, usant pour ces dernières de ligatures fortement serrées ; d'autres s'appliquent uniquement à la réduction des hernies, et trouvent un champ vaste pour

s'exercer, cette maladie se rencontrant fréquemment chez les Turcs par suite de l'exercice du cheval, et surtout dans la classe des portefaix. Les sages-femmes sont aussi en droit de prendre place dans les rangs de la faculté orientale, à raison de l'empiétement de leur métier sur celui des empiriques; car outre qu'elles prétendent avoir des secrets pour rendre les femmes fécondes, ce qui est sans inconvénient, il n'est malheureusement que trop vrai qu'elles en possèdent d'efficaces pour tuer les germes naissans et favoriser la stérilité. Les femmes turques recourent à ces moyens destructeurs lorsque le nombre de leurs enfans est arrivé à un certain terme; ou bien c'est le père lui-même qui prononce la sentence quand son harem se compose de plusieurs femmes légitimes et d'esclaves, dont la fécondité lui deviendrait à charge. Voilà la raison pour laquelle la population dans l'Orient fait des progrès si peu d'accord avec les calculs fondés sur la polygamie. Au reste, l'invention de cette noire perfidie envers la nature et l'Etat, date de plus loin que les Ottomans; chez les Grecs on se faisait également un jeu de cette atrocité, regardée

parfois comme un devoir à Lacédémone, lorsque la population menaçait d'outre-passer les limites voulues par la constitution ; et malgré tout ce que la législation et la politique pourront alléguer, jamais elles ne parviendront à justifier la loi qui, dans ces républiques, condamnait à la mort l'enfant assez malheureux pour naître avec des défectuosités, ou bien pour devoir le jour à un père indigent. Platon se montrait beaucoup plus humain, en ne permettant la cohabitation des deux sexes que dans le cas où il existait des cadres à remplir dans sa république. Il contrariait il est vrai la nature, mais du moins ne l'outrageait-il pas.

Un amusement que je conseillerai à l'amateur des observations morales, sera de suivre un médecin de Constantinople dans ses tournées. Afin de conserver à celui-ci, aux yeux de la crédulité, la sainteté de son caractère, il devra en emprunter lui-même le manteau révéré. A la faveur de ce déguisement, il reconnaîtra tour à tour l'intérieur d'une maison turque, grecque, arménienne, juive ; s'il y a urgence, il pourra pénétrer jusque dans le harem, et voir à visage découvert celle qui n'accorde ce privilége qu'à ses proches les

plus intimes. Il entendra le drogman, dont un médecin marche toujours suivi, traduire à ce dernier ce que le malade lui aura dit sur son état, et rendre ensuite la sentence du médecin; il verra chacun ouvrir de grands yeux ébaubis en écoutant l'oracle parler, et le condamné se résigner, sans oser seulement témoigner l'intention d'en appeler. Partout on lui présentera les confitures, le café, la pipe; et il pourra ajouter plusieurs notes instructives à son tableau comparatif des quatre nations constitutives de l'Empire Ottoman.

Dans l'énumération que nous avons faite des arts et métiers, nous n'avons point accordé d'article aux modistes, parce qu'en effet il n'y a pas de modes en Turquie, et que la coupe des vêtemens pour les deux sexes, ainsi que la qualité des étoffes, ont très-peu ou même point varié depuis qu'Othman a posé les fondemens de l'Empire. Les femmes, si elles étaient abandonnées à elles-mêmes, écouteraient là, comme partout ailleurs, leur goût inné pour le changement, et métamorphoseraient dans peu leurs chiffons au point de les rendre méconnaissables; mais la loi et la gravité nationale ont conti-

nuellement les yeux ouverts sur elles, de manière à leur ôter jusqu'à la pensée de la plus légère infraction; et la police sévère que ces deux argus exercent, leur ont fait perdre l'espoir de se soustraire jamais à leur surveillance. C'est pour les consoler un peu de cet état de contrainte qu'on leur donne, de même qu'à des enfans, beaucoup de ces joujous inventés par le luxe pour flatter la vanité, et séduisans par la propriété dont ils jouissent de décomposer la lumière. D'un autre côté, comme ils leur sont accordés avec défense de les produire au grand jour, pour se venger de ne pouvoir employer ces prestiges à éblouir notre sexe, elles allument dans le leur les feux de l'envie que ces foyers incendiaires réussissent là mieux que partout ailleurs à attiser. Cependant un motif plus raisonnable, et même qui justifie la passion des femmes musulmanes pour les objets de prix, c'est qu'en cas de répudiation, elles emportent de la maison de l'époux tout ce qui est à leur usage, et par conséquent se servent avec avantage d'une semblable prérogative pour détourner les coups que l'inconstance pourrait leur préparer dans l'avenir.

Les hommes doivent bien moins encore que les femmes céder au plaisir du changement dans la manière de se vêtir ; cependant la coiffure du tchéléby, c'est-à-dire de l'homme du monde, pour parvenir au degré de perfection qu'elle a atteint, aura subi plusieurs variations ; il a dû en être de même du béniche et de la pelisse, avant d'arriver à cette ampleur convenable qui réunit la noblesse à l'élégance.

Je n'ai point non plus parlé des perruquiers ni des coiffeurs, parce que leur art est inconnu dans l'Orient. Le seul être qui ait avec eux quelques traits de ressemblance est le barbier, qui, pour l'habileté, l'emporte de beaucoup sur les nôtres. Il est juste aussi de dire qu'un champ plus vaste lui est ouvert, et que ce que le peigne chez nous convertit en boucles, ou façonne d'une manière conforme au dernier arrêt de la mode, tombe impitoyablement ici, pour les hommes, sous le rasoir, à l'exception d'une petite houppe conservée par amendement au haut de la tête. D'un autre côté, comme la barbe est tenue chez les Orientaux en haute vénération, on peut dire que, rela-

tivement à la toilette du chef, ils semblent s'être appliqués à saisir le contre-pied de nos coutumes.

Les différentes pièces de leur habillement se présentent ainsi qu'il suit : d'abord une chemise en soie, puis de larges culottes de serge serrées avec une courroie, ensuite un anteri ou robe d'une étoffe rayée soie et coton, fendue depuis le jarret jusqu'à la cheville du pied; boutonnant sous le menton, ainsi qu'aux poignets; garnie de poches sur les côtés en haut et en bas; croisée sur le devant, et retenue par un schal mis en ceinture. Sur cette robe se passe une petite pelisse coupée en jaquette, puis un beniche, c'est-à-dire un ample surtout de drap ouvert sur le devant, et dont les manches, tenues très-larges, descendent au delà de l'extrémité des doigts; ou bien on recouvre l'anteri d'une ou plusieurs pelisses garnies de samour pour l'hiver, d'hermine ou de petit-gris pour l'été. Le renard noir est réservé à Sa Hautesse.

Autant les hommes sont peu avares de leurs cheveux, autant les femmes se montrent soigneuses de les conserver, les regardant,

avec raison, comme le plus bel ornement de leur sexe; mais loin d'élever sur leurs têtes ces édifices où l'art épuise tout son savoir, elles se contentent de laisser flotter leurs cheveux sur les épaules. Cependant elles les teignent en noir aussi-bien que les sourcils, qu'elles réunissent à la naissance du nez; elles peignent leurs ongles en rouge, donnent à leur teint des lis et des roses d'emprunt, souvent même flétrissant celles de la nature; elles se frottent le corps avec une pâte composée d'argile et de feuilles de roses, en mâchent une autre tirée du lentisque, et nommée mastik. Sur la tête, elles portent une rosasse de velours, enrichie de brillans, lorsque leurs facultés s'accordent avec cette magnificence; et qu'elles placent sur le côté au-dessus de la tempe. Leur chemise est de soie d'un tissu transparent comme celui de la gaze. La première pièce de l'habillement qui vient ensuite est un caleçon de toile, sur lequel elles passent de larges culottes rouges de soie ou de serge, couvertes quelquefois de broderies en or, argent et perles Au bas sont attachés des chaussons de maroquin jaune qui s'introduisent dans des bottines ou dans des

sandales lorsqu'elles doivent sortir pour aller à la promenade ; mais si elles attendent des visites dans le harem, ou qu'elles se proposent d'en rendre, ou bien encore d'aller au bain, un joli soulier très-mince et couvert de paillettes, termine, avec une paire de patins également brodés, la toilette des pieds. Pour achever celle du corps, elles passent un anteri d'étoffe des Indes, fendu sur les côtés, afin de laisser appervoir les larges culottes, et échancrée sur le sein de manière à ce que celui-ci reste en partie découvert. Elles se font, avec un schal de cachemire, une ceinture lâche, qu'elles arrêtent au bas du ventre par un nœud, et qui sert à placer un bouquet dans la saison des fleurs; enfin vient en dernier lieu une robe très-décolletée, entièrement dégagée du devant, pincée sur le derriére de manière à marquer la taille, garnie quelquefois de riches fourrures appropriées à la saison, et dont les manches se terminent en éventail ; ou bien elles remplacent cette robe de gata par une espèce de spincer. Tous ces détails de toilette prouvent ce que nous avons avancé, c'est-à-dire que le désir de plaire se venge de la

contrainte qu'on lui impose, en exerçant secrètement son autorité, de manière à reconquérir d'un côté tout ce que d'un autre il cède en apparence, pour mieux tromper. Ces mêmes détails feront crier nos dames à l'abomination, au meurtre, à l'aspect du grand surtout et du voile dont nous finirons par envelopper notre élégante musulmane et tous ses atours, si elle pense à mettre le pieds hors du harem.

Dans les lieux dont nous parlons, on n'entend point crier à ses oreilles la gazette du jour, car on n'y connaît point les journalistes; on ne rencontre pas de robe de palais, car chacun est son propre avocat, ce qui peut-être contribue à réduire le nombre des affaires litigieuses; on ignore enfin jusqu'au nom d'une foule de professions regardées par nous comme indispensables. Ces nombreuses lacunes conduiront peut-être le lecteur à conclure que la civilisation est très-retardée chez les Osmanli; mais un pareil jugement pourra fournir matière à contestation, si l'on examine de près le motif qui semble d'abord le légitimer. En effet, ne confondons pas l'augmentation des besoins avec la civilisation. Des

institutions imaginées pour réprimer les abus engendrés par l'excès de celle-ci, ou pour favoriser nos faiblesses, ne doivent pas être prises pour un avancement obtenu dans la carrière du bonheur. Il manque, sans doute, beaucoup de choses aux Ottomans; mais de notre côté nous en avons bon nombre aussi qui sont superflues, et même sensiblement nuisibles; en sorte que si, d'un côté, on devait ajouter, de l'autre il y aurait à soustraire, de manière à produire compensation. Ceci est dit pour ceux qui ne se lassent pas de crier à la barbarie aussi souvent qu'il est question de la Turquie, et qui voudraient faire croire au reste de l'Europe que dans ces contrées on en est encore au point où la société se trouvait à l'époque de sa formation. N'y a-t-il donc pas moyen d'être supportable sans avoir avec nos usages, nos mœurs et nos opinions une exacte ressemblance; et pouvons-nous raisonnablement dire, à cette occasion, comme en matière de croyance : *que hors de là il n'est point de salut?*

Article complémentaire.

Les principaux khan de Constantinople sont validé-khan, vezir-khan, jeni-khan. Le premier a des logemens pour trois mille personnes; le second pour dix-huit cents; le dernier est à peu près aussi spacieux. Un appartement composé de quatre ou cinq petites pièces, coûte de location par mois trente-cinq à quarante piastres, ce qui pour le maximum répond aujourd'hui à trente-six francs. Quelques petits khan appartiennent à des particuliers. C'est dans ces établissemens que se font les affaires les plus importantes du commerce, car les saraffe (banquiers) y tiennent aussi leurs comptoirs, ainsi que les marchands des riches étoffes des Indes.

Aucune femme n'a la liberté d'entrer dans un khan, pas même de jour, à moins qu'elle ne soit d'un âge qui la mette à l'abri de la suspicion, ou qu'elle n'y soit conduite par l'intendant qui remplit dans ce cas les fonctions de préposé pour les mœurs. Celui-ci se nomme khandgy, et son adjoint oda-bachi.

Les mœurs et la religion étant toujours les deux premières considérations que les Musulmans ont en vue dans leurs coutumes, on a pourvu à ce que la décence ne fût pas blessée publiquement ; en conséquence les khan, le voisinage des tchiartchi et les différens quartiers de la ville, offrent de fréquens asiles entretenus aux frais du gouvernement, où elle n'a rien à redouter du grand jour ; en sorte qu'elle va cacher dans l'Orient la rougeur que fait naître chez elle le peu d'égards avec laquelle nous la traitons, sur un article de bienséance que notre sexe croit pouvoir se dispenser d'observer, et sur lequel les hommes chez les Musulmans se montrent aussi scrupuleux que les femmes parmi nous.

TREIZIÈME PROMENADE.

LE BOURG D'EYUB.

Description de la campagne d'Eyub. — Maison de plaisance à l'orientale. — Bains à l'orientale. — Description du bourg d'Eyub. — Turbès. — Sultanes. — Cérémonie du couronnement. — Ordre de succession au trône. — Notice sur Husseïn-Pacha.

Si l'on veut embrasser le port de Constantinople dans toute son étendue, et jouir de l'aspect des deux rives montueuses qui bordent ce fleuve sinueux, il faut aller s'égarer sur les hauteurs d'Eyub. La vue de là ne trouve en quelque sorte rien pour la limiter, et difficilement ailleurs quelque chose qui l'égale. Un peintre habile à choisir ses stations ne laissera donc pas échapper celle-là; et son tableau sera parfait s'il est fidèle, car nulle par la nature ne fournit une plus belle ordonnance.

Pour y arriver, faisons-nous descendre à l'une des échelles du fanal; puis traversant

rapidement ce quartier, laissons le bourg d'Eyub sur la droite pour parcourir la chaîne des hauteurs disposées en demi-cercle autour du point de réunion des vallées qu'il garnit à leur confluent.

Nous voici au milieu des cyprès et des pierres funéraires. Suivons cette route pavée qui s'élève graduellement; nous parviendrons avec elle au sommet de ce mamelon où les sépultures sont entassées. — De ce point culminant, situé directement en face de la vallée des Eaux-Douces, l'œil plonge bien avant dans son intérieur et s'arrête avec complaisance sur ce bassin encaissé par deux chaînes fortement senties; converti à son débouché en un lac, découpé çà et là par des terres d'alluvion qui nourrissent des forêts de roseaux. Sans s'abaisser aux détails auxquels les objets principaux ne permettent pas de s'arrêter d'abord, on prend plaisir à observer ces hauteurs disposées en amphithéâtre, qui forment des parties saillantes, semblables à des promontoires, correspondans à des golfes dans l'autre versant; ces berges, parfois roides, d'autrefois adoucies, sillonnées par les eaux, et sur lesquelles on voit les traces d'une végé-

tation malheureusement trop contrariée ; ce cours d'eau, qui dessine dans le fond de la vallée toutes les sinuosités de celle-ci ; qui semble par instant se reployer sur lui-même, et auquel de superbes aunes prêtent une ombre protectrice ; ces ponts jetés de distance en distance sur son lit ; cette caravane, composée de chameaux, qui dans ce moment même passe d'une rive à l'autre, achèvent de donner au paysage un aspect pittoresque ; cette autre, qui suit le flanc de la montagne, dont elle veut atteindre la cime, et s'arrête sous les chênes verts qui ombragent cette fontaine pour s'y rafraîchir et s'y reposer ; ces fabriques semées dans le fond du bassin, qui fournissent à Constantinople une partie des tuiles et des briques qui entrent dans ses constructions ; enfin le bourg d'Eyub, rangé en fer à cheval sur le pourtour du coude que le port forme à sa naissance ; et qui, par ses dômes recouverts en plomb, ses minarets dorés, ses rues larges et bien percées, se fait reconnaître pour un lieu privilégié et chéri des souverains.

En portant la vue à droite on découvre, à travers les cyprès, ces antiques murailles,

flanquées de tours et tapissées de lierre, qui forment l'enceinte de terre et vont se rattacher à celles dont la rive méridionale du port est bordée. En continuant à parcourir cet horizon varié, on détaille tous ces mamelons détachés et chargés d'habitations; ces vallées garnies d'ombrages; ces édifices, dont les uns occupent le pied des hauteurs, les autres sont groupés à mi-côte, ou couronnent les cimes; tout cet ensemble enfin qui donne à cette rive un aspect des plus variés et beaucoup plus riche en accidens que la péninsule de Constantinople. Comment se rassasier de ce spectacle magique? comment en oublier ensuite l'impression? et en contemplant cette position heureuse, malgré la multitude des habitations qui s'offrent de toute part, comment ne pas s'étonner de voir des clairières qui ne sont point occupées; que même l'agriculture dédaigne, et qui deviendront un jour des cimetières?

Poursuivons notre route par le village de Topchilar qui s'offre devant nous. La campagne est assez bien cultivée; mais pas le moindre ombrage qui nous garantisse des ardeurs du jour; en sorte que pour en trouver il faudrait retourner sur nos pas, et partager

avec les morts ceux qui couvrent leur demeure. Ici les routes se croissent; silonnent le terrain dans tous les sens; les unes descendent à Eyub en suivant ces vallées; d'autres prennent leurs directions vers les différentes portes qui donnent accès dans la capitale, ou bien se dirigent vers Andrinople, Daoud-Pacha, San-Stefano et autres lieux environnans.

Nous voici à Topchilar, village musulman, qui n'a d'autre mérite que sa situation dominante, d'où l'on peut embrasser toute la largeur de l'isthme. — Suivons cette chaussée qui, partant d'ici, contourne cette petite vallée dont Eyub est le rendez-vous, ainsi que de plusieurs autres disposées en rayons divergeans; nous gagnerons insensiblement la hauteur de Ramed-Pacha-Tchiflick, contre laquelle le bourg est adossé, et pourrons nous reposer à mi-chemin sous les platanes qui ombragent une fontaine dont le murmure engage à venir puiser son onde limpide.

Le bostandgi en possession d'offrir du café aux promeneurs qui s'arrêtent à cette station, allume aussitôt son petit fourneau, et dans un instant va nous présenter à chacun

une tasse, sans que nous ayons eu besoin de le lui commander. L'empire de l'habitude a tant de force chez sa nation, qu'il s'exerce indistinctement sur tous avec une autorité égale, sans modification dans la manière ni caprice même le plus léger de sa part. Quel chef-d'œuvre politique, cependant, que de faire penser, parler, agir une si grande multitude d'individus tous de même, depuis les plus petites choses jusqu'à celles de la plus haute importance! Certes le chef d'une école dont la discipline et la doctrine sont respectées à un tel point par les adeptes, ne peut manquer d'être un grand maître. J'ai fait cette remarque sérieuse à propos d'une tasse de café, c'est qu'au fait, cette circonstance complète la série d'une foule d'observations en ce genre qui garnissent mes tablettes, et ramène par milliers des souvenirs qui tous s'accordent avec le principe que je viens de poser.

De la plate-forme de Ramed-Tchiflich où nous venons d'arriver, la vue embrasse un horizon plus vaste encore que celui qui s'offrait à nous il y a quelques instans; mais outre cette jouissance que la sensibilité et l'imagi-

nation se partagent, l'esprit d'observation recueille aussi la sienne, si l'on parvient à se faire ouvrir la maison de plaisance qui, semblable à un belvedère, domine de là sur les vallées adjacentes.

Elle s'annonce d'abord par un kiosk placé en vedette, et offrant des jours multipliés par où la vue peut s'échapper dans tous les sens. A côté de celui-ci est une plate-forme du milieu de laquelle s'élève un platane dont les branches tortueuses étendent au loin leur ombre, et vous invitent à prendre place sur le gazon dont elles entretiennent la fraîcheur. Viennent ensuite les dépendances que nous ne détaillerons pas, préférant passer sans délai au corps-de-logis, ainsi qu'aux charmans accessoires dont celui-ci est accompagné, et qui donnent à cette habitation le caractère de maison de campagne.

Au milieu de jardins négligés et qui cependant pourraient être délicieux, s'élèvent un kiosk et le corps-de-logis des maîtres. Le premier précède l'autre et sert à l'annoncer; il est composé d'une seule pièce revêtue et parquetée en marbre, sur le dessin de la croix grecque, ou pour mieux dire, composé

de deux rectangles se pénétrant à angles droits de manière à fournir sur chaque face des parties saillantes, garnies de sofas et de croisées. Une niche ornée de peintures à fresques, occupe l'entre-deux des portes. Elle est destinée à recevoir des fleurs et des fruits dont l'heureux mélange contribue encore à égayer ce charmant boudoir, rafraîchi par une cuve de marbre de la forme la plus gracieuse, qui occupe le milieu de la pièce, et dans laquelle retombent plusieurs jets d'eau, disposés avec goût et symétrie. Au sortir de ce kiosk on trouve, pour arriver au corps-de-logis, une double rampe qui vous conduit sur une plate-forme dans laquelle est encaissée une grande nappe carrée, dont les eaux s'élèvent par jets ou retombent en cascade. Ce bassin est encadré dans de belles allées de marbre qui mènent à l'habitation dont il orne la façade.

On entre dans une vaste pièce qui traverse l'édifice, de forme carrée, et l'occupe en entier dans sa largeur, mais seulement à la partie antérieure, qui fait avant-corps; en sorte que cette salle forme un T, prenant des jours dans tous les sens. Au moyen des

retraites pratiquées à droite et à gauche, au tiers de la profondeur, on s'est ménagé deux pièces sur chaque côté, dont trois servent à la fois de salons de compagnie et de salles à manger, car les Orientaux prennent leurs repas dans l'appartement même où ils reçoivent ; l'autre pièce est destinée aux amours, ce qu'on devine aisément à l'air de mystère qui y règne, et à sa relation immédiate avec des bains, qu'à leur élégance on pourrait prendre pour ceux de Vénus.

Ces bains se composent de deux petites pièces en marbre, ornées de colonnes délicates qui supportent des voûtes en coupoles par où la lumière arrive. Plusieurs robinets donnent de l'eau fraîche ou chaude à volonté. Sous le parquet est une chaudière en maçonnerie d'où l'eau, convertie en vapeur au moyen d'un fourneau qu'on chauffe du dehors, monte dans des tuyaux qui traversent les murs, circulent dans leur épaisseur, élevant l'air intérieur des bains à son degré de température, et prennent leur issue par le haut. Deux réservoirs, au moyen de robinets, alimentent d'eau fraîche la chaudière et l'intérieur du bain. Des estrades en bois règnent

autour de ces jolies pièces ou l'on trouve en outre des cuves en marbre pour se laver et prendre des douches; enfin, de petites rigoles, aboutissant à des pertuis, envoient à la chaudière l'eau dépensée par les robinets qui arrosent les estrades.

Les bains de Constantinople ont trois pièces, l'une où l'on quitte ses vêtemens, les deux autres chauffées à des degrés différens, et toutes trois éclairées par le haut, c'est-à-dire, offrant la même distribution et la même coupe que les thermes. La manière d'user de ces bains est encore celle des anciens. Les baigneurs, munis d'une paire de patins, afin de pouvoir marcher sur le pavé brûlant, et nus, à l'exception du milieu du corps qui, dans cette partie, est enveloppé d'une ceinture faisant plusieurs tours, se plongent dans cette atmosphère où la transpiration est provoquée aussitôt qu'on en a respiré un instant l'air embrasé. Les sujets d'une complexion faible risquent d'y tomber en défaillance; pour d'autres, ce sont des lieux de délices; les femmes, surtout, les regardent comme tels, et ont des jours attitrés où elles en jouissent sans partage. A ces bains sont affectés

des serviteurs pour l'un et l'autre sexe ; la main armée d'un gand de crin ou de flanelle, ils vous frictionnent, vous massent même, si tel est votre plaisir, et recourent au savon pour vous nettoyer. Au sortir de la troisième salle où l'on n'est arrivé que graduellement, on s'arrête quelques instans dans la seconde, jusqu'à ce que le corps soit à son degré de température intermédiaire ; ensuite on revient à la première, où l'on trouve des sofas pour se coucher, des pelisses pour se couvrir, et le café, joint à la pipe, pour se restaurer.

Nous avons décrit le rez-de-chaussée de l'habitation choisie par nous comme exemple de la maison de campagne à l'orientale ; l'étage est une répétition de ce que nous venons de dire, et compose l'appartement des femmes. A droite et à gauche des kiosk sont les châteaux-d'eau qui fournissent aux jeux hydrauliques ; ainsi qu'aux besoins de la maison. Toutes les habitations champêtres ne s'annoncent pas, j'en conviens, avec autant de luxe ; mais pour le plus grand nombre, elles ont de l'eau et un kiosk, à moins qu'elles ne rentrent tout-à-fait dans la classe des maisons rustiques.

Malgré ce que nous avons dit de Ramed-Tchiflick, relativement au bel horizon qu'il embrasse, ce point de vue n'est pas encore le plus séduisant que cette campagne possède. On se complaît, d'ailleurs, à parcourir le cadre d'un tableau si varié, qui, à chaque pas, se présente à vous sous un aspect nouveau, et l'on cède sans peine à la tentation de gravir successivement toutes les proéminences qui s'offrent à votre curiosité.

De Ramed-Tchiflick on en voit une à sa gauche, dont on est séparé par deux ravins, et qui appartient déjà à la vallée des Eaux-Douces. Le premier de ces ravins, qu'on traverse, est profond, bien ouvert, et joue un rôle dans la conduite des eaux destinées à abreuver Constantinople, comme l'indiquent plusieurs travaux hydrauliques qu'on trouve en le remontant. L'autre, plus limité dans ses dimensions, est occupé par un quartier qui semble vouloir se détacher d'Eyub. Tous deux, aussi-bien que ceux qui aboutissent au rendez-vous commun, sont garnis de jardins, plantés d'arbres fruitiers, animés par des habitations d'autant plus multipliées, qu'on se rapproche davantage du bourg dont celles-ci dépendent.

Parvenu au point culminant que nous avons indiqué comme une station d'artiste, on est directement placé dans le sens de la longueur du port, et l'on peut suivre toutes ses sinuosités, sonder tous ses enfoncemens sur les deux rives, depuis Eyub, où il vient finir, jusqu'à son embouchure. On ne sait plus ce qui annonce davantage le mouvement et la vie, de la terre ou de l'onde qui se disputent également vos regards. L'une n'offre partout que temples, qu'édifices publics et particuliers qui garnissent les collines, depuis leurs cimes jusqu'au rivage, et semblent vouloir empiéter sur l'empire de la mer; du sein de l'autre s'élève une forêt de mâts, au haut desquels on voit flotter des flammes d'autant de couleurs qu'il y a de nations sur le globe; la même place est continuellement sillonnée par des barques qui se succèdent sans interruption; les mêmes flots sont frappés dans le même temps par des rames différentes, ou cèdent le pas à des navires marchant voiles déployées. De là on peut encore s'expliquer par quel phénomène ce port, dans lequel la vallée des Eaux-Douces envoie tant de limon, et que les habitans de ses deux rives travaillent sans cesse à combler, se cure au contraire de

lui-même, au moyen des courans qui le remontent, favorisés par sa disposition à l'égard du canal du Bosphore dont il paraît être la continuation. Il semble en effet, par rapport à ce dernier, une nasse ouverte pour recevoir ses eaux, et d'où celles-ci s'échappent ensuite, pressées dans leur retour par le petit fleuve des Eaux-Douces qui les chasse devant lui. De ce même point on distingue les coupoles dorées du Sérail, qu'on démêle à travers les pins; et l'œil peut même atteindre les côtes lointaines de l'Asie que l'Olympe l'aide à reconnaître.

Pour descendre à Eyub, vous trouvez le sentier le plus pittoresque, tracé en quelque sorte dans l'intention de favoriser la vue jusqu'au dernier moment. Il serpente sur le flanc de la montagne, à travers les cyprès et les socles dont le terrain est parsemé sur une très-grande étendue. De belles dalles d'une pierre calcaire blanchâtre lui servent de pavé. Il rappelle ces routes hardies qui traversent les Alpes, mais il a sur elles l'avantage d'offrir la nature animée dans toute sa pompe, mise en opposition avec l'idée mélancolique de sa dissolution.

Eyub, qu'on trouve au pied de la hau-

teur, paraît faire suite à ces lieux aimés de la rêverie, et s'annonce comme la ville des morts. Partout ce ne sont que monumens entassés dans des enceintes où le laurier, le buis, les cyprès, chargés de massifs de lierre, croissent dans une entière liberté. On parcourt des rues solitaires, bordées, sur toute leur longueur, de cimetières, tandis que dans d'autres on entend le ciseau façonner le marbre pour conserver la mémoire d'êtres qui, le matin, existaient encore, et déjà ne sont plus. Chaque coup de marteau retentit à l'oreille comme un avertissement de la fragilité de notre machine, et annonce la dernière heure d'un habitant de cette terre, ou du moins prévient que la nature travaille sans relâche à détruire ce qu'elle a créé.

Par une opposition que le hasard a produite, mais qui n'en a que plus de mérite, puisqu'elle donne la mesure de la faible humanité, on trouve dans les mêmes lieux une rue entière garnie de boutiques, où l'on ne vend que des hochets et des joujoux.

La mosquée où se célèbre la cérémonie du couronnement, fait regretter par son extérieur qu'il soit interdit aux infidèles d'y pé-

nétrer. Ceux-ci doivent donc se contenter de la regarder du dehors, et réprimer leur curiosité à l'égard de la sépulture de ce martyr Musulman qui a donné son nom au bourg, et que le politique Mahomet II sut découvrir si à propos pour imprimer le cachet de l'islamisme à ces lieux où il voulait lui faire prendre racine.

Saint Eyub, disent les Turcs, périt à l'attaque de Constantinople, lors du premier siége que les Sarrasins dirigèrent contre cette capitale; et le sol où se voit aujourd'hui la mosquée reçut ses cendres, qu'une inspiration de Mahomet II apprit à retrouver. Comme ce grand prince s'entend bien à justifier le nom illustre qu'il porte! toujours il se montre d'accord avec lui-même, et d'intelligence avec le législateur, dont son esprit pénétrant a su démêler la philosophie et la politique à travers le voile de la superstition.

L'Hebdomon, rendu célèbre par le sacre des Empereurs d'Orient, ne devait pas occuper un autre site que celui d'Eyub, à en juger par plusieurs passages de l'histoire Byzantine, qui dirigent les recherches vers ce point; d'ailleurs, en supposant le contraire, pourquoi

aurait-il changé de destination et cédé ses prérogatives à Eyub, lorsque Sainte-Sophie et l'Hippodrôme ont conservé les leurs?

Il n'est aucune cérémonie qui porte plus le caractère de la solennité que celle du couronnement des Osmanli. Le chef de la loi, assisté de celui des émirs et du scheik des mewléwy d'Iconium, ceint au Sultan le sabre de ses illustres aïeux, et accompagne cet acte auguste de ces religieuses paroles : « *Reçois-le avec confiance, car* « *c'est Dieu qui te l'envoie* ». On est en droit de s'étonner que ces mêmes paroles, autrefois si puissantes, aient pu perdre leur effet, et l'on se demande comment elles ne remuent pas encore la nation entière, mais surtout son chef, qui devrait être enclin à se persuader qu'elles renferment un sens prophétique qu'il est temps de justifier.

Le droit de succession au trône des kalif s'étend à tous les membres de la famille ottomane, et appelle à régner celui qui compte le plus d'années, en sorte que le frère succède au frère au détriment du fils, qui même peut voir s'évanouir toutes ses prétentions s'il a des cousins plus âgés que lui.

Le motif qui a dicté cette loi est sûrement très-sage; mais pour qu'il fût rempli il faudrait que les Sultans pussent acquérir une autre expérience que celle du Sérail ; de ce Sérail qu'ils ne voient même, jusqu'à l'instant où ils montent sur le trône, qu'à travers les jalousies de leurs prisons. Les années, en s'accumulant sur leurs têtes, ne contribuent donc qu'à les rendre plus esclaves de la mollesse, et rétrécissent le cercle de leurs idées loin de l'agrandir. Tout-à-fait étrangers à la connaissance des hommes et des affaires, chaque jour les rend moins propres à tenir les rênes de l'Etat; aussi les sujets préfèrent-ils dans leurs souverains la tutelle de l'enfance, à l'impéritie de l'âge mûr, l'éducation laissant à l'une des espérances que l'autre ne peut plus réaliser.

A l'époque où l'ordre de succession fut ainsi réglé, les princes Ottomans étaient dans l'usage de suivre le Sultan au milieu des camps et gouvernaient les provinces. Alors il était naturel de croire que celui qui avait combattu et exercé le pouvoir le plus grand nombre d'années, devait être le plus habile à manier le fer et à porter le sceptre. En abolissant des statuts

si profondément pensés, on a sapé l'édifice par ses fondemens, en sorte qu'il ne se soutient plus aujourd'hui que par la force de l'habitude qui étaie de toute part son comble, devenu insignifiant depuis qu'il se trouve privé de cette base, si bien calculée, qui justifiait le motif de son érection.

La race Ottomane peut seule, d'après un arrêt revêtu de la sanction divine, se reproduire sur le trône. Dans le cas où elle viendrait à s'éteindre, la nation serait réduite à aller chercher un maître chez les kan de Crimée, dont la maison, de même que celle d'Othman, est une branche de la précieuse souche de Gengis. Le respect profond dont la nation entière est pénétrée pour cette loi, la crainte qu'elle a de voir s'éteindre la famille de ses Sultans, sont autant de causes qui n'ont pas médiocrement contribué à sauver l'Empire des désastres dont il aurait été, il y a long-temps, la proie, tourmenté comme il l'est d'habitude par des félons qui, en se disputant le trône, l'eussent infailliblement ébranlé et même anéanti. Cette manière d'être contribue encore à inspirer de l'assurance ou de la timidité au prince régnant, selon

qu'il est le seul de sa maison, ou qu'il se voit entouré de parens qu'on peut lui substituer.

Dans les jours de gloire de l'Empire, le Sultan allait chercher, les armes à la main, celui de ses proches à qui l'ambition faisait arborer l'étendard de la félonie. La lutte s'engageait aussitôt; le vaincu d'ordinaire restait sur le champ de bataille, et le vainqueur commandait de droit à une nation conquérante.

Ces guerres intestines, qui ne traînaient jamais en longueur, loin de nuire aux progrès des armes ottomanes, les entretenaient au contraire, en redressant les torts du droit de successions, et en plaçant toujours sur le trône le prince fait pour l'occuper d'après le génie de la nation. Cette cause est une de celles qui ont le plus contribué à élever cet Empire au point de gloire qu'il avait atteint.

Aujourd'hui que les Sultans ont constitué leurs frères et leurs enfans prisonniers dans le Sérail, ils se trouvent réduits à la dure nécessité de s'y enfermer avec eux, ou de ne point s'en éloigner assez pour le perdre de vue; car souvent leur présence ne suffit pas pour contenir le désir que des sujets inquiets té-

moignent de changer de maître; ou même qui se manifeste chez de vils esclaves mécontens du prince, parce qu'il ne leur permet pas de régner en son nom. De là vient cette renonciation funeste des Sultans, au commandement des armées, à l'inspection de leurs provinces, et par suite le mépris que s'attire si souvent en leur personne l'autorité souveraine. Ce sort est celui qui est infailliblement réservé aux princes foibles; aussi de quelle fermeté, de quelle force morale, un Sultan ne doit-il pas être doué pour corriger cette impuissance physique, au point de faire respecter les ordres donnés de l'inférieur du Sérail aux extrémités de son Empire? Ces derniers mots sont en substance l'histoire de Mahmoud.

Dans les dépendances de la mosquée impériale est un tab'y-kané ou hospice, dont le style d'architecture rentre dans le goût favori de la nation. Ce sont des dômes sans nombre qui servent de comble à l'édifice; il est fermé au dehors par un mur faisant façade, qui présente une belle fontaine, trois entrées et une corniche très-saillante, dont les plafonds sont ornés de fresques d'un bon goût, mais remarquables surtout par la vivacité des cou-

leurs. On voit l'infirme se traîner dans ces lieux et recevoir tous les secours que l'humanité peut suggérer chez une nation aumônière.

Près de cet hôpital est le tombeau de Husseïn-Pacha, qui, de simple esclave venu de la Géorgie, arriva à la seconde charge de l'Empire et prit la première place dans la faveur de son maître, justifiant d'ailleurs par des qualités brillantes ce caprice de la fortune. Son monument offre un assemblage rectangulaire de marbre, dont la blancheur fait ressortir les dorures, qui expriment différens emblèmes, tels que des corbeilles de fleurs et de fruits. La pierre funéraire est coiffée du bonnet du capitan-pacha; une inscription en lettres d'or retrace les qualités du mort, qui, au reste, ne sont point trop relevées par cette magnificence, et méritaient bien que le célèbre Wassif-Effendy les rappelât. Un pavillon en treillage, que je comparerais à une volière, si la noblesse du sujet me le permettait, s'élève et enveloppe le monument que le buis et le myrte décorent d'une verdure en harmonie avec les cyprès qui l'ombragent; mais on cesse

de le considérer, ainsi que ceux qui se pressent les uns à côté des autres dans cette même enceinte, lorsqu'on a reconnu que près de soi on a le turbés de la Validé-Sultan, mère de Sélim III, lequel fait pendant à la fontaine, placée à l'autre extrémité de la façade.

La magnificence se montre ici dans toute sa pompe. Au milieu d'un édifice circulaire, couronné d'un dôme et incrusté de marbre, on voit un cercueil recouvert d'un riche tapis, de schals de la plus grande valeur, et placé sur un parvis caché aussi sous des étoffes les plus précieuses. Une balustrade garnie de nacre de perles et qui entoure le cercueil; un grand nombre de lampes de cristal appendues avec symétrie à la voûte; d'énormes cierges distribués aux quatre angles; des siéges pour les personnes pieuses attirées dans ces lieux par la dévotion, qui prescrit de réciter des prières à la mémoire de celle qui les habite : tels sont les ornemens intérieurs de ce turbés, et qu'on retrouve dans tous les monumens impériaux consacrés au même emploi. En détaillant sévèrement celui dont il est question, on ne

peut se défendre de le reconnoître pour être dans les belles proportions de la bonne architecture. Les autres, élevés d'après le même plan, ne portent pas un caractère moins imposant, et peut-être gagnent en noblesse ce qu'ils perdent du côté de l'élégance. Brousse possède les monumens les plus anciens en ce genre : ils sont l'emblème de l'austérité de mœurs des premiers Ottomans.

Le bourg d'Eyub est un but de promenade engageant, surtout pour les femmes, qui trouvent à flatter la faiblesse maternelle en contentant les caprices de leurs enfans dans le quartier fondé à leur intention. Afin de doubler l'attrait qui parle à ceux-ci en faveur d'Eyub, bon nombre de marchands de friandises y ont pris domicile, en sorte que cet âge heureux n'a aucun désir à former qui ne puisse y être satisfait.

En quittant Eyub, si on se dirige vers le fanal, on arrive entre le palais de la sultane veuve d'Husseïn-Pacha, et le tombeau qui attend cette princesse, situés en face l'un de l'autre : image bien vraie du court passage de la vie à la mort ! Le style de ce monument est très-pur; on ne remarque pas

sans plaisir que les arcades du porche sont à pleins-cintres; mais comme on a craint que les colonnes de marbre sur lesquelles elles portent, et qui sont très-délicates, ne ploient sous le fardeau, on les a consolidées par des clefs en fer; défaut qu'on trouve souvent dans les édifices de Constantinople. Le turbé a pour pendant un autre bâtiment parfaitement symétrique, et également décoré d'un porche en regard avec le premier. Ces deux édifices sont liés par un mur de façade, sur le milieu duquel est l'entrée principale. Des jardins où l'on voit encore des tombeaux jetés çà et là, occupent le reste de l'enceinte, qui se rattache à une autre, également consacrée à des monumens funèbres, mais d'une date plus ancienne, d'un style plus sévère, et qui provoquent sans peine le recueillement le plus religieux, secondés, comme ils le sont, par les masses imposantes d'une sombre verdure.

Les Sultans, qui généralement tirent parti de tout pour accroître la masse des richesses inutiles qu'ils entassent dans leurs trésors particuliers, font de leurs sœurs des objets de spéculation. A cet effet, ils unissent le sort

de celles-ci à des grands qui puissent leur faire une dot proportionnée au sang dont elles sont sorties, et leur laisser à eux-mêmes une fortune considérable, car dès lors ils deviennent leurs héritiers légitimes par l'intermédiaire des épouses, au nom desquelles ils recueillent la succession, en qualité de frères. On a même vu l'impatience de jouir, porter des Sultans à faire prendre à ces infortunées l'habit de veuve presque dans le même jour que les couleurs riantes de l'hyménée, et ces transitions se succéder plusieurs fois l'une à l'autre, dans un laps de temps très-court, à l'aide de ces moyens violens inventés par la cruauté et soutenus de l'avarice.

Cependant cette réflexion ne s'étend pas à tous; il en est au contraire qui semblent gémir sur la loi rigoureuse qui interdit à leurs sœurs la consolation de devenir mère, et l'adouciraient peut-être s'il était permis au souverain en Turquie de toucher aux coutumes; mais c'est l'arche sacrée, tellement en vénération, que la lapidation paraîtrait un châtiment trop mince pour expier la plus légère atteinte.

Un grand, en recevant la main d'une

Sultane, est soumis, entre autres obligations, à répudier toutes ses femmes légitimes; à ne jouir de ses droits d'époux qu'autant qu'on veut bien lui permettre de les faire valoir, et l'honorer d'un tendre retour; à laisser sa moitié dans la capitale lorsque son emploi l'oblige à aller habiter la province; surtout à renoncer à la consolation de se reproduire; et s'il oublie cette clause principale du contrat, à voir inexorablement expirer sous ses yeux l'objet infortuné de son union malheureuse; premiers avantages auxquels il faut ajouter celui de la parenté la plus dangereuse, qui lui devient funeste en proportion de ce qu'il est opulent, et de l'impatience que son beau-frère a de jouir. Mais, encore une fois, ceci n'est point une règle générale, et offre de fréquentes exceptions, dont on peut même trouver des exemples authentiques sans sortir des annales du règne de Mahmoud, ou bien en feuilletant celles de Sélim.

La validé-sultan, autrement la mère de Sa Hautesse, est, de toutes les femmes soumises à la loi de Mahomet, la seule qui puisse paraître à visage découvert; redevable de ce privilége à ce qu'elle est regardée

comme la mère de la nation, et que, selon la loi, une mère peut se montrer sans voile à son fils. On a vu des validé-sultan jouir de plus brillantes prérogatives, et, telles par exemple, que la mère de Mahomet IV, celle de Sélim III, diriger le conseil, ou du moins y avoir des voix, par suite du crédit que leurs fils leur accordaient. Mais ces cas particuliers étant en opposition avec l'esprit de la législation, qui tend sans relâche à condamner les femmes à la nullité civile, par la crainte de l'influence politique, ils ne doivent pas faire loi, quoique plusieurs auteurs en aient déduit cette fausse conséquence.

On a dit encore, et souvent répété, qu'un Sultan reçoit de la main de sa mère les femmes qu'il veut honorer de ses faveurs; Ceci dépend également du plus ou du moins de crédit de la validé sur l'esprit de son fils. Cependant les Sultans donnent généralement l'exemple de la soumission et des vertus filiales, autant par précepte que par un effet de l'inclination; en voici la preuve : Lorsque le trône a changé de maître, et que la nouvelle validé quitte Eski-Seraï, où elle était confinée depuis la mort de son époux, pour

se rendre au Sérail, son fils va à sa rencontre jusqu'à la première porte; là il met pied à terre, et escorte la voiture, marchant révérencieusement à côté de la portière; ces marques de respect, il les donne plus pour satisfaire aux devoirs de fils qu'en qualité de Sultan, car le Koran recommande, comme une obligation capitale, les égards envers les parens; aussi chez les Ottomans cette vertu est-elle nationale.

Si la validé est maîtresse de l'esprit de son fils, sa cour devient aussi nombreuse que celle de ce dernier; la flatterie lui élève des autels où jour et nuit l'encens fume; mais ce culte tient à l'existence de ce même fils, et lorsqu'il cesse d'être, on arrache du temple la déesse dont le règne est passé avec le sien, pour la remplacer par celle dont le règne va commencer, et on l'envoie, sans égard pour les hommages qu'on lui rendait la veille, finir ses jours au vieux Sérail. Dans tout cela l'idole seule a changé, car le temple, le culte et les adorateurs restent les mêmes; ainsi une validé, en entrant dans le premier, doit penser à toutes les inaugurations qu'il a reçues avant la sienne, et réflechir que celle instituée en son

honneur sera un jour suivie d'une autre ; en voyant la foule des adorateurs se presser, elle ne peut sûrement se défendre de reconnaître en eux les déserteurs du culte qui a précédé le sien, et prévoir qu'elle est destinée aussi à être lâchement abandonnée. Mais ces réflexions ne viennent guère, ou du moins ne trouvent point à se faire entendre dans l'ivresse que l'exaltation porte avec elle.

Articles complémentaires.

Husseïn-Pacha dut sa brillante fortune à sa condition d'esclave, qui lui donna l'entrée du Sérail, et en fit le compagnon d'enfance du sultan Sélim. Né avec de la vivacité dans l'esprit, un grand courage et une adresse étonnante pour tous les exercices de corps, il ne put manquer de mettre à profit les avantages de sa position, et de se faire distinguer entre tous les pages parmi lesquels on lui fit prendre rang.

Arrivé à la grande chambre avec le titre de bach-tchokadar, la place de capitan-pacha vint à vaquer, et, de chef des valets-de-

chambre, il fut métamorphosé en grand-amiral de l'Empire. Mais ces sortes de promotions, qui nous paraissent étranges, sont consacrées par l'habitude chez les Ottomans; un sujet doit être ce que son maître veut qu'il soit, et c'est ensuite à la nature à se ployer à ses ordres toujours absolus. On peut bien penser que souvent il arrive à celle-ci de se révolter; alors ce sont les intérêts de l'Etat qui paient la bévue de son chef.

Husseïn, entièrement étranger à sa nouvelle carrière, devait cependant faire preuve d'expérience dans une expédition dirigée contre Lambro, célèbre forban qui désolait l'Archipel, et n'exigeait pas moins que le grand-amiral pour être mis à la raison. Ce chef de pirate avait commencé comme corsaire au service de la Russie, pendant la guerre de 1768; et, depuis la paix, il continuait une profession devenue criminelle, mais qui avait trop d'attraits à ses yeux pour qu'il l'abandonnât. Les navires français même essuyèrent des insultes de la part de sa flotille, au point d'obliger le gouvernement à envoyer une croisière dans ces parages pour protéger son commerce; en sorte qu'une frégate partait à

cet effet de Toulon, dans le même temps que Husseïn-Pacha mettait à la voile pour le même objet.

L'amiral ottoman emportait avec lui l'inquiétude du mauvais succès que lui promettait son impéritie dans l'art nautique. Il ne devait cependant, pour conserver sa faveur, reparaître devant le Sultan que le front ceint de lauriers; mais aussi, comment s'y prendre pour les cueillir, et attaquer avec avantage un ennemi qui avait fait son étude de toutes les ruses du métier de pirate?

Il errait dans la mer de l'Archipel, poursuivi par cette perplexité, lorsqu'il rencontra heureusement la frégate française. On s'aborde, on se communique mutuellement ses instructions; Husseïn confesse ingénuement son inexpérience; le capitaine français tient compte de cet aveu, et s'offre à piloter l'amiral qui marche sur ses traces à la poursuite de Lambro.

Sur ses entrefaites, la flotte combinée apprend que le corsaire est à l'ancre dans le port de Zéa; on fait voile aussitôt dans cette direction; on arrive en présence de l'ennemi; la frégate laisse aux Osmanli le soin de bar-

rer le port, et se charge d'aller brûler le repaire, ce qu'elle exécute avec plein succès, s'attirant l'admiration de Husseïn-Pacha.

Dès lors celui-ci n'est plus occupé que du projet de perfectionner la marine ottomane. Il compare la coupe de ses navires avec celle de la frégate ; il reconnaît une foule de défauts indispensables à corriger ; il sollicite du capitaine français un constructeur de sa nation, ce qui lui est promis et que le Roi accorde ; enfin, de chef des valets-de-chambre du Sérail, Husseïn devient le régénérateur de la marine ottomane. Rentré à Constantinople, il consacre tous ses momens à surveiller les grands travaux ordonnés par le Sultan, d'après ses projets; il porte aussi son attention sur la discipline, et parvient à donner à l'Etat un matériel et un personnel respectable.

Pendant qu'il était occupé de ces soins, qui déjà le rendaient digne du titre d'amiral, le Sultan l'arrache tout à coup aux armées navales pour lui donner le commandement de l'armée de terre, destinée à marcher contre Passwan-Oglou, ce célèbre rebelle, ayan de Widin. Comme on le voit, l'histoire du même individu fournit deux preuves de la manière

bizarre avec laquelle le gouvernement ottoman procède.

Cette commission délicate, confiée à Husseïn, loin d'être une marque de défaveur, était au contraire un témoignage de la confiance que le Sultan avait dans son courage. En effet, au seul nom de Passwan-Oglou, tous les pacha tremblaient; et dans le conseil tenu pour aviser aux moyens de délivrer la Romélie de ce félon, suppôt des milliers de brigands qui dévastaient cette malheureuse contrée, le brave Husseïn avait été le seul qui eût osé parler avec énergie. Le Sultan devait donc faire tomber son choix sur lui; et Yssuf-Aga, kéaya et conseiller de la Validé qui de son côté avait un empire absolu sur l'esprit de son fils, Yssuf, dis-je, fit souscrire sa patronne à cette disposition; mais étant l'ennemi d'Husseïn, et le protecteur secret de Passwan, il calcula les moyens d'exécution de manière à ménager au premier une défaite. C'est ainsi que dans l'Empire Ottoman on tire vengeance de ses rivaux, et que les intérêts les plus chers de l'Etat sont immolés sans pitié aux petites passions.

Husseïn partit avec une nombreuse cava-

lerie pour aller faire le siége d'une place; on devine, d'après cet exposé, le succès qu'il dut obtenir. Son ennemi, qui toujours restait enfermé dans Widin, put le braver impunément. Le général ottoman fut condamné à revenir, traînant à sa suite la honte d'une défaite. Le moment de le perdre semblait arrivé; mais la faveur de son ancien compagnon d'enfance le sauva; d'ailleurs pour réparer le vide que son expédition avait occasionné dans les coffres du Sultan, il abandonna la tête du prince de Valachie, jusque là son protégé, et dont même il avait servi les vengeances au point de faire exiler à Chypre et assassiner le drogman de la Porte, rival d'ambition du premier.

Husseïn de retour, s'employa à regagner la bienveillance des janissaires dont un favori ne peut se passer, et qu'il avait perdue dans son expédition contre Passwan pour lequel le corps s'était déclaré comme de droit, puisqu'il le comptait dans ses rangs. Husseïn réussit à merveille dans cette entreprise, et ceux qui connaissent le cabinet Ottoman ainsi que le caractère national, prétendent que Sélim n'eût jamais été même menacé de descendre

du trône, si son fidèle amiral eut vécu, car il aurait infailliblement contenu les mutins par l'amour qu'il leur avait inspiré. Il faut dire aussi que son caractère ne pouvait manquer de gagner ceux qui l'approchaient. Généreux, magnifique, on ne le quittait jamais sans emporter des présens, qui toujours étaient de grande valeur. Ses trésors et les largesses du Sultan étaient loin de pouvoir suffire à ses prodigalités; en sorte que, devant des sommes immenses à l'instant de sa mort, qui eut lieu peu après son retour d'une croisière sur les côtes d'Egypte, lorsque nous faisions la guerre dans cette contrée, il demanda pour dernière grâce au Sultan, de ne pas laisser son esclave accablé dans le tombeau sous le poids des obligations qu'il n'avait pu remplir.

Sélim lui donna une des filles d'Abdulhamid pour femme. Souvent ce prince se dérobait à son rang et allait trouver son ami pour se livrer encore avec lui aux jeux du premier âge. Sa liberté était un présent qu'il lui offrait sans cesse, et que l'autre refusait toujours, répondant à cette occasion au Sultan, qu'il n'accepterait cette récompense que lorsqu'il lui aurait rendu la Crimée, et persistant

à se signer à l'égard de son maître : *Votre esclave non affranchi.* Malgré sa chaîne, il n'en était pas moins grand-amiral et allié du souverain ; mais il faut dire aussi que tous ceux au service de Sa Hautesse doivent être considérés comme autant d'esclaves ; cependant il n'est aucun seigneur de Constantinople qui ne renonçât pour toujours à l'indépendance civile pour la faveur du Sultan.

La Sultane, veuve d'Husseïn-Pacha, est sœur de Mahmoud. Son cousin Sélim la laissait jouir d'une grande liberté, aussi-bien que les autres femmes issues du sang impérial ; mais depuis l'avénement de son frère au trône, toutes ont été forcées de reprendre l'antique règle, et de se familiariser de nouveau avec son austérité, qui même a gagné à ce retour favorable pour elle.

QUATORZIÈME PROMENADE.

LES FAUBOURGS DE GALATA ET DE PÉRA.

Description géographique de Galata et de Péra. — Tableau moral de ces deux faubourgs habités par les Francs. — Champ des Morts.

Le faubourg de Galata s'étend sur la rive septentrionale du port, entre Top-Khané, le quartier de l'Arsenal (Tersané) et Péra, auquel il donne la main. Connu d'abord sous le nom de *Sika*, à raison des figuiers qui couvraient, dans un temps, la croupe de la hauteur qu'il occupe; il prit ensuite celui de Justinianopolis, pour éterniser la munificence de Justinien à son égard. Cet Empereur, outre les embellissemens dont il orna ce faubourg, fournit encore à ses habitans une relation immédiate avec Constantinople, au moyen d'un pont hardi jeté sur le port. Mais en dépit du violent désir qu'il temoigna toujours de faire passer son nom à la postérité la plus reculée, par des monumens qui l'éterni-

sassent, et en le donnant aux villes nombreuses pour la fondation desquelles son orgueil épuisait l'Empire, Justinianopolis, en fille ingrate, perdit la mémoire de son bienfaiteur avec le nom qui le lui rappelait, et le changea contre celui de Galata, que des marchands Génois, Pisans, Vénitiens, lui donnèrent.

Il est aisé de reconnaître aux murailles élevées et flanquées de tours qui enveloppent encore Galata, qu'elle était la vedette de Constantinople, et, à ce titre, exposée aux premières atteintes si souvent dirigées contre cette capitale, avant que l'Empire d'Orient eût cessé d'être. Aujourd'hui cette enceinte n'est pas en meilleur état que celle du corps de la place ; dailleurs la position occupée par Galata n'est point, à beaucoup près, la plus favorable pour protéger cette rive du port, dont il faudrait porter la défense bien plus en avant si l'on voulait obtenir le résultat désiré.

Galata n'a pas changé de destination. De même que dans les derniers siècles du règne des Grecs, ce faubourg est encore habité par des négocians d'origine étrangère, qui, pour la majeure partie, ne passent dans ces con-

trées que le temps nécessaire pour faire fortune à la faveur des prérogatives attachées au titre de Franc. Quelques-uns seulement se déterminent à se naturaliser; mais, dans ce cas, ce sont les liens du mariage ou d'autres considerations également puissantes, qui les décident.

Les maisons qui servent de magasins sont en pierres, voûtées et fermées avec des portes et des contrevents en fer. Il ne faut pas moins que ces préservatifs pour soustraire les dépôts précieux qu'ils renferment, aux incendies dévastateurs; encore ne réussissent-ils pas toujours à les sauver. C'est du haut de la tour de Galata que part ce cri : yanguenvar (il y a du feu), qui trouble trop souvent le repos de la nuit, et qui répété d'une voix sinistre par les vigies dans chaque quartier, glace d'effroi les malheureux réveillés quelquefois trop tard. Ces vigies passent les nuits en rondes, armés de bâtons ferrés qu'ils laissent traîner avec intention sur le pavé, afin de prévenir les habitans d'éteindre les feux.

De la galerie qui couronne la tour de Galata, les regards, quel que soit le côté où ils se tournent, rencontrent des points de vue

qu'on ne cesserait de contempler, si d'autres non moins enchanteurs ne réclamaient l'attention; et l'on parcourt sans interruption dans les jouissances, toutes les parties de cet horizon, l'un des plus variés et des plus étendus. En effet, où pourrait-on trouver un tableau plus complet que celui dans la composition duquel entrent, selon l'ordonnance la plus heureuse, deux terres aussi distinctes l'une de l'autre par le nom que par la physionomie des peuples qui les habitent; deux mers qui conduisent à des contrées opposées, et par conséquent si différentes; une capitale qui à cette distance paraît la plus belle du monde; un port que l'œil embrasse en entier malgré ses sinuosités; une foule d'objets enfin qui ne sont ici que des accidens, des menus détails, et qui joueraient partout ailleurs un rôle principal, capable lui seul de vous captiver.

On remarque à Galata une assez belle mosquée (Arab-Dgjamissi), qui, pour la forme, s'écarte de celles de la capitale. C'est un bâtiment rectangulaire très-spacieux, et ressemblant extérieurement à nos églises. Son nom, qui signifie *mosquée du noir*, a donné lieu à une énigme dont le mot fit la fortune

de celui qui le trouva. Le kislar-agassi (chef des eunuques noirs) demandait un vendredi, conformément aux devoirs de sa charge, à Ahmet III, dans quelle mosquée il voulait aller faire sa prière : à quoi le Sultan répondit : dans la vôtre. Ce chef des eunuques n'ayant fait aucune fondation en ce genre, ne comprit pas le sens que ces paroles ambiguës cachaient, et sortit de la présence de son maître très-incertain sur le parti auquel il devait s'arrêter. Heureusement pour lui il rencontra, chemin faisant, un de ses gens qui le tira de peine, en lui faisant observer que la mosquée du kislar-agassi ne pouvait être qu'Arab-Dgjamissi. Le Sultan, à qui l'embarras de son premier esclave n'avait point échappé, comprit qu'il devait à quelque autre qu'à lui-même d'en être sorti. Il lui ordonna donc de lui dire sans détour la vérité, et voulut voir l'interprète, duquel il conçut sur cela seul une si haute opinion, que cet enfant gâté de la fortune s'avança dans les bonnes grâces du maître, au point de laisser sa tête au milieu des intrigues du Sérail. C'est assez communément ainsi qu'en Turquie commencent et finissent les favoris.

Arab-Dgjamissi possède une fontaine d'où coule une eau miraculeuse qui a, dit-on, la propriété de faciliter la délivrance des femmes en couches. Ces préjugés grossiers ne sont certainement pas dus au législateur de l'Arabie, mais bien plutôt au contact involontaire de l'islamisme avec les autres croyances. Les hommes ne peuvent se passer du merveilleux; il leur en faut à quelque prix que ce soit, et ils le prennent où ils le trouvent, sans s'inquiéter de son origine.

On voit dans Galata deux couvens, l'un de Dominiquains, lequel n'a rien de particulier; l'autre de Lazaristes qui, à plusieurs égards, mérite d'être visité. Un auteur très-recommandable d'ailleurs, et qui sert avec Pierre Gilles de guide aux voyageurs dans Constantinople, a commis, je crois, une erreur qu'il me permettra de relever, en disant que dans le couvent des Lazaristes il existe une grande citerne dépouillée aujourd'hui de ses colonnes. Cette citerne n'a jamais dû être qu'un réservoir à ciel ouvert, comme l'attestent ses parois qui ne s'annoncent point pour avoir reçu la retombée d'aucune voûte. Ceux-ci, de même que l'acqué-

duc de Valens et les murs de Constantinople, sont un composé d'assises alternatives de briques et de moellons liés par un ciment dont l'adhérence peut être comparée à celle de la pierre la plus dure. A douze pieds au-dessous du sol, on trouve celui du réservoir composé de larges briques adhérentes au moyen de pozzolane,

L'église, ouvrage des Génois, est un petit dôme recouvert en plomb, par une grâce spéciale ; car les palais impériaux et les mosquées sont les seuls édifices qui jouissent de ce privilége. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, ou tout au moins de plus remarquable dans cette faveur insigne, c'est qu'elle fut obtenue par l'intervention du chef de la loi, uni au supérieur du monastère par les liens de l'amitié. Ce sentiment, si rare parmi nous, peut à plus forte raison compter une telle condescendance au nombre de ses trophées les plus honorables. Des colonnes de granit supportant l'escalier principal, s'annoncent comme un autre monument de l'attachement généreux et bienveillant du même mouphty. Il serait curieux de savoir comment a pu se former cette liaison étrange de parties aussi hétérogènes ;

et, entre celles-ci, laquelle des deux y apporta la première ce dépouillement de préjugés, ce degré de philosophie et de désistement d'opinions exclusives, conditions toutes également indispensables pour l'existence d'un pareil phénomène. Au moyen de cette découverte, on pourrait estimer de quel côté on doit espérer trouver le plus de tolérance; et la recherche de cette question morale présenterait pour le moins autant d'intérêt que certaines digressions sur la date de telle ou telle médaille, ou sur la véritable interprétation de tel passage de l'antiquité, puisqu'elle pourrait enseigner à la plus obstinée des deux doctrines à se régler sur l'esprit conciliant de son antagoniste.

Le clocher est d'une forme tellement bizarre, qu'il faudrait créer des mots pour le décrire, et se ménager des regrets pour la peine qu'on aurait prise. Le monastère renferme quelques établissemens précieux, tels que hôpital, pensionnat, petites écoles, etc.; il a aussi une bibliothéque, mais de peu de ressource : il se trouve placé au centre de plusieurs familles arméniennes du rite catholique dont il dirige les consciences et instruit les enfans.

Galata est coupé par des rues étroites, quelquefois d'une pente roide, dont les unes sont très-populeuses, et d'autres au contratre si peu fréquentées, qu'on pourrait croire qu'elles n'ont point d'habitans. Les premières composent les quartiers des tavernes et des marchands détaillans; les autres sont occupées par les négocians étrangers. C'est un séjour très-triste en été, à raison de l'air embrasé qu'on y respire; en hiver, par les égoûts qu'il reçoit.

En quittant ce faubourg pour gagner celui de Péra, prenons notre route par le petit Champ des Morts, et arrêtons-nous quelques instans sur la hauteur, où est assis le palais d'Angleterre, afin de jouir de l'aspect que présente ce revers chargé d'une forêt d'arbres verts, à travers laquelle plusieurs sentiers serpentent, se croisent, convertissant en labyrinthe cette belle solitude.

La vue plonge avec une volupté secrète dans les retraites cachées que les groupes de cyprès forment d'intervalle à autre, et va découvrir ces pierres funéraires que tapisse une mousse grisâtre; ou bien, elle suit cette lisière de maisons dont les hôtes ne s'effraient

point d'habiter si près de leur dernière demeure. Elle s'abandonne à une pente roide, interrompue seulement par quelques ressauts qui s'offrent comme autant de points de repos, insuffisans toutefois pour l'arrêter plus d'un instant. Attirée par un intérêt majeur, elle franchit aussi rapidement que la pensée, l'espace qui la sépare de l'arsenal de la marine, où elle se fixe long-temps avant de se mettre à la recherche d'autres objets. Se porte-t elle au loin dans l'intention de varier ses jouissances, le plateau de l'Ok-Meïdan, les vallées riantes qui débouchent dans le port, les hauteurs des Eaux-Douces, et surtout le spectacle imposant de Constantinople, se la disputent, et tour à tour se l'enlèvent. Un beau soleil sur son déclin achève, par la teinte que ses feux à demi-éteints répandent sur ce tableau, de lui donner le coloris que le peintre trouve si difficilement sur sa palette. Mais pour mieux jouir encore de cette surabondance de beautés, que l'observateur gagne le belvédère qui couronne le palais d'Angleterre; son horizon s'agrandira dans tous les sens, et reportant ses limites à la chaîne du mont Olympe, à la rive opposée du Bosphore, au grand

Champ des Morts de Péra, il embrassera la Propontide, le Sérail, Scutari, et au delà de Péra, cette caserne somptueuse qui s'élève à l'entrée d'une forêt de cyprès.

Le faubourg de Péra est en grande partie peuplé de Francs de toutes les nations amies et ennemies. Les uns vivent forcément en bonne intelligence, rapprochés par les relations commerciales; les autres, suivant que les circonstances politiques le prescrivent, se recherchent ou s'évitent, du moins en public, obligés à jouer ces rôles contraires par les emplois qu'ils remplissent dans les différentes légations; et, tels qui, hier, ne se saluaient qu'à la dérobée, ou même s'en dispensaient totalement, s'embrassent aujourd'hui, parce que dans la nuit est arrivé le courrier porteur de l'acte de réconciliation entre leurs puissances respectives.

On entend dans Péra parler toutes les langues de l'Europe. Ce mélange d'idiôme différens peut bien laisser croire que c'est là même qu'il prit fantaisie à la vanité humaine d'élever cette Tour de Babel, qu'on peu placer partout où le sol se prête à la recevoir, sans s'écarter des principes de la géographie

critique, c'est-à-dire des intentions de l'auteur de cette fable ingénieuse. Ce qui vient encore à l'appui d'une semblable conjecture, c'est le manque d'union dans ce tout varié, composé de parties incohérentes, qui sont douées l'une pour l'autre d'une affinité négative. Il résulte de là que chacun se concentre en lui-même, contracte un amour de soi porté au suprême dégré, et, possédé par le désir de s'élever au-dessus de ses voisins, ne regarde pas aux moyens pourvu qu'il y parvienne.

On remarque parmi les palais des ambassadeurs, tous situés à Péra, ceux de France, d'Angleterre et de Venise, qui, par leurs positions, l'élégance, la solidité, et les vastes dépendances qui les entourent, joignent les avantages de l'Europe civilisée à ceux du site le plus heureux et de la contrée la plus curieuse, avec laquelle, d'ailleurs, ils forment un constrate facile à pressentir. Le baron de Tott a été l'architecte du palais de France, auquel il a ménagé plusieurs points de vue, de l'un desquels je jouis en cet instant même, n'ayant qu'à lever les yeux pour embrasser, d'un regard, le mont Olympe, les Iles des

Princes, la Pointe du Sérail et celle de Chalcédoine, qui semblent s'avancer à la rencontre l'une de l'autre, comme si l'Asie voulait donner la main à l'Europe; ou bien encore, comme si ces deux terres venaient de se séparer.

Péra renferme quatre couvens soumis à la discipline romaine; un hôpital pour les pestiférés fondé par la France; le collége de Galata-Seraï, où les pages de Sa Hautesse reçoivent leur éducation première, et d'où ils sortent pour entrer dans le Sérail; la superbe caserne dont nous avons déjà parlé; enfin quelques teket ou couvent de derwisch.

Si l'on visite celui des mewlévis ou derwisch tourneurs, on verra dans le cimetière le tombeau du célèbre comte de Bonneval, connu des Turcs sous le nom d'Achmet-Pacha, et qui parvint chez eux au poste de comparadgi-bachi (général des bombardiers). Un bon Musulman nous montra avec une sorte d'orgueil ce monument élevé à la mémoire d'un homme que la fortune et non la croyance détermina à changer sa profession de foi. Cependant il nous fut aisé de com-

prendre qu'en prononçant le nom de Bonneval, associé à celui d'Achmet, notre interlocuteur abusé croyait célébrer une des victoires de l'islamisme. A part ce que nous venons de dire, les curieux ne trouveront plus qu'à glaner dans Péra, qui d'ailleurs ne mérite d'attention que sous le rapport des mœurs de ses habitans. Ce faubourg se borne presque à une très-longue rue bordée de maisons, parmi lesquelles plusieurs sont de belle apparence ; mais en général tout est sacrifié dans leur construction à l'intention de les mettre à l'épreuve du feu, ce qui leur donne un air massif et désagréable. Le rez-de-chaussée est occupé par des boutiques garnies de marchandises à l'usage des Européens.

De Péra on descend à Top-Khané, en suivant la vallée qui établit la démarcation entre ces deux quartiers, et au débouché de laquelle on trouve les établissemens de l'artillerie, ainsi que la belle fontaine. De la place que ce monument décore, on peut se rendre à Dolma-Baktché, en suivant une rue assez large à son origine, qui longe le rivage et traverse le quartier de Fondoukli, habité,

aussi-bien que Top-Khané, par des Turcs. Les autres rues sont d'une pente très-roide, conduisant sur les hauteurs dont le pied est baigné par la mer. Péra, sur le reste de son pourtour, ne communique qu'avec des cimetières, excepté Galata, dont il est, à proprement parler, le faubourg. Une grande partie de ce quartier, presque neuf, n'offrait, il y a un siècle, que des vignes en culture : aussi les ministres dataient alors leurs lettres : *des vignes de Péra.*

La bonne compagnie y est parfaitement semblable à celle de nos villes d'Europe. On y trouve des femmes qui ont toute l'amabilité de leur sexe. Je leur demanderai cependant la permission dont j'ai usé quelquefois de vive voix, celle de leur reprocher cet attachement mal raisonné qu'elles témoignent pour l'habit du pays, qu'au contraire elles devraient rejeter comme l'ennemi des grâces, puisqu'il gâte ces belles tailles que la robe à la française dessinerait avec tant de complaisance. Elles ne feraient pas une réforme moins judicieuse, en changeant le petit bonnet blanc qu'elles portent, contre toute autre coiffure qui s'accommodât mieux

avec les contours délicats de leurs jolis visages ; mais, excepté ces légères corrections, je les engage à rester telles qu'elles sont, car elles ne pourraient que perdre en touchant à ce qui est en elles l'ouvrage de la nature. Les étrangers demeurent au premier abord surpris de trouver, sous un costume aussi singulier ; notre langue, nos usages et les agrémens que les femmes de nos contrées savent mêler à leur entretien. Ce peu de mots renferme le portrait moral fidèlement tracé d'objets aimables dont nous n'avons pu du reste qu'esquisser foiblement les formes, modelées avec tant de moelleux, malgré que nous nous soyons proposé dans cette étude de faire une copie des grâces.

Les habitans de Péra ont une physionomie à eux, que leurs relations politiques et sociales ont dû nécessairement marquer d'un cachet particulier. Ce quartier possède des hommes généralement instruits, dont quelques-uns ont voyagé en Europe et presque tous dans le Levant. Leurs emplois sont ceux de chanceliers, de drogmans et quelquefois de chargés d'affaires dans les différentes légations. Je dois de la reconnaissance à plu-

sieurs d'entre eux pour s'être prétés avec obligeance à diriger mes observations, à redresser mes jugemens, et m'avoir fourni des documens sur ce qu'il m'était absolument impossible de voir de mes propres yeux; avantage que j'ai cherché de tous mes moyens à me procurer, persuadé, comme je suis, que cette condition est indispensable pour rendre les objets avec leurs formes et leurs couleurs véritables. Je serais coupable d'ingratitude et de mauvaise foi; d'ailleurs je perdrais l'avantage que j'acquerrai en citant mes autorités, si j'omettais de dire que M. Ruffin, pour la sixième fois chargé d'affaires, et à l'école duquel j'ai puisé ma doctrine, veut bien me permettre de me parer du titre de son disciple; si je passais sous silence MM. Deval, Dantau, Franchini, le premier secrétaire interprète, les autres premiers drogmans de la légation française; Ducauroy, professeur de langues orientales et chef de l'établissement des jeunes de langue; Auban, officier de santé, et Crépin, négociant français, dont les lumières m'ont été si secourables, et qui pourront souvent se reconnaître dans mon livre.

En récapitulant tout ce que nous avons dit, on conclura que le séjour de Péra peut offrir de l'agrément aux étrangers, d'autant plus que les assemblées y sont nombreuses et fréquentes; cependant il est indispensable pour cela que la bonne intelligence règne entre toutes les puissances, puisque pour peu qu'il y ait du trouble en Europe, les déclarations de guerre et les alliances se forment à Péra avant que les hostilités aient commencé ailleurs; et les plaisirs prenent aussitôt la fuite, épouvantés par l'air de réserve que la politique imprime aux deux partis, placés dès lors en vedette sur leurs frontières respectives.

Une autre remarque non moins amusante, et qui n'échappera pas à l'observateur tant soit peu exercé, et le moins satirique, c'est le sérieux affecté et par conséquent bien voisin du ridicule, qu'on met dans Péra à respecter l'étiquette, même dans la société familière; et la vigilance de chacun à soutenir et défendre ses prétentions. Ceci est le fruit de la petite guerre que les différentes légations se font entre elles pour se supplanter dans les préséances, et obtenir le pas l'une sur l'autre près de

la Porte. Ce démêlé politique étend donc son influence jusqu'aux individus, qui de leur côté pensent suffisamment justifier l'empressement qu'ils mettent à garder leur rang, par les conséquences auxquelles ils craignent de faire participer leur gouvernement; mais qui dans le fond ne sont pas à beaucoup près aussi sérieuses qu'ils se plaisent à le croire, ou bien à le persuader aux autres.

Il résulte de là, qu'il n'est point de société où il soit plus dangereux que dans celle de Péra d'omettre de se retrancher à sa place; car sans plus ample informé, on vous condamne à déchoir dans l'opinion si par modestie ou par indifférence vous avez laissé usurper à votre inférieur le pas sur vous; et c'est pour toujours que vous en portez la peine. Enfin dans ce monde là, on ne cesse pas un seul instant d'être en représentation, et tout se remarque jusqu'aux moindres riens, qu'on grossit d'une manière effrayante avec la loupe de la politique, dont on est habitué de se servir pour voir les objets. Mais en prenant les choses du côté plaisant, l'amateur peut bien trouver moyen de s'y divertir.

Si la bonne compagnie de Péra est la même

que celle de toutes les contrées civilisées, le peuple n'a aucun trait de ressemblance avec le nôtre; et l'abjection la plus complète est son partage. A-t-on un prix à donner à la mauvaise foi, à l'égoïsme, au désir de faire fortune, c'est indubitablement lui qui l'obtiendra; car il porte ces vertus à leur plus haut degré, n'étant que faiblement contenu par l'autorité de l'ambassadeur, qui est pour lui la seule à redouter, et nullement par le sentiment de l'honneur qu'il ne connaît pas même de nom; bien moins encore par l'opinion, qui n'exerce aucun empire sur lui. Péra, à n'envisager que cette classe, est une colonie dans laquelle s'opèrent chaque jour des mutations, sans qu'on demande aux arrivans d'où ils viennent, et aux partans où ils vont. Quant au motif qui amène dans ces lieux, et à celui qui engage à les quitter, ils sont suffisamment connus; chacun sait qu'on y est attiré par l'espoir de faire fortune, et qu'on s'en éloigne lorsque le but de son voyage est rempli; en deux mots, c'est le pays des aventuriers. — Mais on doit se défendre de la médisance, d'autant plus qu'elle est voisine de la calomnie, et qu'il est aisé de prendre

l'une pour l'autre. Laissons donc les plébéiens de Péra, qui ne valent pas la peine qu'on s'occupe d'eux aussi long-temps, et allons nous égarer sur leur *Champ des Morts* où, grâce à la magnificence que la nature y étale, d'autres sensations s'éveilleront indubitablement en nous. Le site est si ravissant, il présente à l'œil un horizon si vaste, que l'âme noyée dans un torrent de volupté, oublie là sans peine les faiblesses de l'humanité; et qu'au milieu des transports que l'extase y fait naître, on se sentirait assez de générosité pour embrasser même son ennemi.

Un autre mérite dont le grand Champ des Morts de Péra jouit encore, c'est d'offrir dans les jours de fête un mélange d'incidens qui, par leur variété et leur contraste, produisent un effet d'autant plus sensible qu'on est moins familiarisé avec eux. Ce sont des femmes arméniennes qui célèbrent l'anniversaire de la mort de leurs époux, en poussant sur leurs sépultures des gémissemens interrompus par des larmes abondantes. A côté de ce tableau attendrissant, on verra des Grecs chez qui le vin a éveillé la gaieté naturelle à cette nation, danser en accompagnant leurs pas ca-

dencés de chansons en l'honneur de Bacchus et de l'Amour. Plus loin, des prêtres arméniens, qu'on reconnaît à leur longue barbe blanche, et qui psalmodient en chœur pour le repos de l'âme d'un défunt dont le monument est élevé depuis peu. Ailleurs des jeux de hasard établis par des Grecs, et sur lesquels des Turcs armés de bâtons mettent un impôt arbitraire, profitant du droit de vainqueurs; sur les sépultures mêmes, des balançoires, des cafés établis sous des pavillons, des lutteurs qui rappellent ceux des anciens, nus comme eux, à la ceinture près, et le corps frotté d'huile; des gladiateurs armés de l'épée et couverts du bouclier; dans la plaine des Francs, des individus de toutes les nations qui la parcourent, montés sur des chevaux dont l'impatience demande à la franchir; sur la route, des araba garnis chacun de deux rangs de femmes, qui viennent à la suite les uns des autres, et parmi lesquels s'intercalent par fois des convois funèbres, sans que l'aspect de la mort qui se reproduit sous toutes les formes, dont l'idée est éveillée par tous les objets qu'on a sous

les yeux, soit capable de produire de l'altération dans l'humeur des individus, qui à peine tiennent compte de ces incidens. Chacun est tout entier au motif qui l'amène; ceux qui gémissent ne prennent point garde aux chants de gaieté qui retentissent à leurs oreilles, et ne changent rien pour cela au ton plaintif sur lequel leurs voix sont montées; les amis de la joie oublient qu'ils célèbrent les bruyans transports de l'allégresse sous des cyprès, et que les accens qui leur répondent sont des chants funèbres; enfin, pour bien se figurer cette bigarrure morale, où l'on rencontre l'opposition à chaque pas, il faut en avoir été témoin; et quoiqu'on l'ait sous les yeux, la première fois on a peine encore à y croire.

Articles complémentaires.

Il y a quelques années, la qualité de Franc avait une grande extension, et beaucoup de Grecs ainsi que d'Arméniens, à l'aide de ce manteau protecteur, étaient parvenus à se soustraire à leur maître légitime. Cet abus

tirait son origine de l'avantage accordé dans les capitulations aux puissances étrangères, de délivrer des barates ou diplômes qui affranchissaient de la condition de rayas des sujets tributaires, sous le prétexte de les employer comme drogmans dans les légations. Chacune de celles-ci possédait en conséquence un certain nombre de ces barates, qui rentraient à l'ambassadeur à la mort des protégés, et qu'il faisait passer sur d'autres têtes, ce qui était pour lui d'un rapport considérable.

La Russie, usant de la prépondérance qu'elle s'était acquise, accrut d'une manière effrayante pour la Porte, et pour les autres puissances, le nombre de ces protégés, tellement que le gouvernement Ottoman, sollicité par la France, a annullé les barates, ou pour mieux dire les a fait tourner à son profit en les vendant elle-même à ses sujets, qui n'acquièrent en les achetant que les priviléges commerciaux dont les Francs jouissent, sans être dispensés pour cela de payer la capitation.

Outre l'avantage d'être dégagé de tout impôt direct et indirect, un Franc peut faire librement le commerce moyennant un droit

de douane très-modique. Il compte encore dans ses prérogatives de n'être jugé par un tribunal du pays qu'autant que la partie adverse est régnicole, et dans ce cas un drogman assiste aux débats. Si cette même partie est de condition *franque*, l'ambassadeur est le juge; et les démêlés entre les protégés de nations différentes se terminent devant des commissions composées d'arbitres pris chez les deux nations. Ce qui est au désavantage des Francs c'est de ne pouvoir à la rigueur avoir aucune propriété apparente; cependant, par tolérance, on leur accorde de posséder en leurs noms des maisons de ville et de campagne. Ils jouissent même sous ce rapport de beaucoup plus de liberté que les sujets tributaires, car ceux-ci n'oseraient pas en élever d'aussi apparentes. Enfin, un de leurs priviléges où se reconnaît visiblement le droit de franchise, ou la tolérance dont le gouvernement use à leur égard, c'est la prérogative de faire par année une procession solennelle dans leur quartier. Rien en pareil cas n'est curieux comme de voir les janissaires qui accompagnent le dais, user du bâton pour obliger à s'agenouiller ceux qui n'ac-

complissent pas d'eux-mêmes cet acte de dévotion; se montrant beaucoup plus zélés et plus exigeans que le bedeau le plus redoutable.

QUINZIÈME PROMENADE.

LE SÉRAIL ET LA PRÉSENTATION DES AMBASSADEURS.

Description du Sérail. — Composition de la cour Ottomane. — Cérémonial de réception des Ambassadeurs. — Étiquette de cette cour.

La présentation des ambassadeurs à Sa Hautesse, et leur visite au premier ministre de la Sublime-Porte, semblent imaginées l'une et l'autre pour mieux faire ressortir l'orgueil, et les prétentions du gouvernement Ottoman, aujourd'hui beaucoup plus ridicules que dans ces temps où une brillante fortune pouvait les rendre excusables. Il faut une rivalité de complaisance aussi marquée chez les nations européennes, pour tolérer cette vanité sans fondement; mais avec un peu de pénétration, la Sublime-Porte reconnaîtrait, dans cette complaisance même, le piége qu'elle cache, et s'apercevrait qu'elle joue le rôle d'un oncle octogénaire, cajolé par des neveux perfides

qui, jaloux à l'envi de sa dépouille, pourront bien l'étouffer un jour dans leurs feints embrassemens. Prouvons par la relation fidèle de ces deux chefs-d'œuvre d'étiquette, dont nous parlerons en qualité de témoin oculaire, la vérité de l'observation faite d'abord, et qui, ne cesse de se présenter à l'esprit pendant ce long et absurde cérémonial, où la petitesse est mise constamment à la place de la grandeur, l'inconvenance, prise pour de la dignité, et les bienséances prescrites par l'hospitalité et le droit des gens, outragés sans ménagement par un orgueil révoltant; enfin celui qui ne connaîtrait que par cette cérémonie la nation ottomane, en concevrait une pitoyable idée; d'autant plus qu'il ne faut pas moins que les vertus des gouvernés pour faire passer sur les vices des gouvernans et du gouvernement; aussi doit-on toujours séparer ces deux causes, si l'on s'établit défenseur de la première.

La visite au grand-vesir précède d'une semaine au moins, la présentation à Sa Hautesse. Le jour fixé, un capidgi-bachi, en qualité de meïman-dar (maréchal-des-logis), vient, accompagné d'une suite nombreuse,

prendre l'ambassadeur dans son palais. L'orta, ou compagnie de janissaires donnée en sauvegarde à la légation, est rassemblée pour lui servir d'escorte. Il part de Péra, et se rend au rivage, suivi du colonel de l'orta à cheval; tous ceux qui constituent ce qu'on nomme la nation, ce jour-là sont sur pied; et c'est à qui s'empressera de venir grossir le cortége, en sorte que le nombre des individus qui le composent, est d'ordinaire très-grand.

Parvenu au rivage, le cortége trouve des bateaux rassemblés par les soins de la Porte, et qui le passent à Constantinople. Là, chacun s'empare d'un cheval fourni aussi par le gouvernement; le tchiaousch-bachi, escorté d'une suite nombreuse, vient recevoir l'ambassadeur à la sortie du caïc, et le conduit dans un kiosk voisin où l'on lui sert le café. Jusque-là les devoirs de l'hospitalité ont été observés avec attention, et on retrouve avec plaisir des traces bien conservées des mœurs patriarcales; mais nous allons voir dans un instant combien ce début est trompeur!

Comme l'envoyé du grand-vesir prétend prendre la droite sur l'ambassadeur, et que

ce dernier de son côté n'est d'ordinaire point disposé à lui céder le pas, pour concilier ce premier différend, le tchiaousch-bachi se contente de marcher en avant, et l'ambassadeur vient ensuite, toujours sous la sauvegarde de son fidèle capidgi-bachi.

Il est monté sur un cheval richement enharnaché qui lui est envoyé en présent par le grand-vesir; le secrétaire de légation le précède portant les lettres de créance renfermées dans un sachet de drap d'or garni de franges; les drogmans, les consuls, etc., attachés à l'ambassade, l'entourent; les négocians le suivent; le reste de la nation ferme la marche et une nombreuse maison, couverte de riches livrées, forme à pied deux files qui encadrent ce tableau, où l'on remarque le contraste le mieux senti des costumes, ainsi que des caractères de physionomie. Par exemple, on voit des bostangi, au long bonnet rouge, ayant la forme d'une cartouche à canon qui serait brisée par le milieu, à côté de chapeaux galonnés; des pelisses, des vêtemens orientaux, en opposition avec des habits de laquais; des figures asiatiques, tranchantes,

par leur expression noble et grave, avec l'air enjoué de nos têtes européennes.

Chemin faisant on rencontre des timariote (possesseurs des fiefs militaires), envoyés en députation par le grand-vesir pour grossir le cortége; quelques autres individus appartenans au civil ou au militaire, à cheval de même que les premiers, se joignent à eux, et c'est dans cet appareil qu'on arrive à la Porte autrement palais du premier ministre, dont le nom, accompagné de l'épithète la plus relevée que la langue ait pu fournir, désigne par extension le gouvernement. Les Ottomans auront sûrement emprunté des Perses le mot et l'emploi de Porte-Sublime; car le grand roi l'avait consacré à désigner le lieu où siégeait le pouvoir.

Le palais du grand-vesir, sous les ruines duquel le courageux Moustapha-Baïractar, s'ensevelit il y a peu de temps, rebâti à neuf, n'a de mérite qu'à l'intérieur, où l'on trouve toute la pureté de style de l'architecture orientale. Les marbres entrent pour une grande part dans sa construction, et les plafonds, même ceux des avant-toits, qui ont une saillie

très-prononcée, ne laissent rien à désirer sous le rapport des ornemens. Une première cour, assez spacieuse, est suivie d'une autre très-régulière. L'escalier qui de celle-ci conduit dans les grands appartemens, a beaucoup de noblesse : qualité rare dans l'architecture turque. Des nattes d'Egypte en couvrent les degrés, et sont elles-mêmes recouvertes de tapis. Des galeries, des vestibules spacieux reçoivent la multitude des individus que les affaires appellent au ministère; mais au moment où j'en donne la description, peut-être n'existe-t-il plus; car rien n'est aussi précaire que la durée des édifices de Constantinople, exposés, comme ils le sont, à des incendies fréquens qui les font disparaître en un clin d'œil.

Pendant que l'ambassadeur pénètre dans la salle d'audience par une des portes, le grand-vesir y entre par l'autre, craignant d'y être trouvé par la partie adverse, de manière à lui laisser croire qu'il l'attendait. Il s'assied dans l'angle sur l'un des sofas dont la pièce est entourée. Debout et à sa droite sont le reïs-effendi, le tchiaousch-bachi, les deux téskéredgi (maîtres des requêtes); à sa gauche, et également debout, se tient le kiaya-bey,

son lieutenant. L'ambassadeur prend place en face du grand-vesir, sans saluer son altesse, car sa civilité ne serait pas payée de retour, l'orgueil du gouvernement Ottoman regardant cette dette, à l'égard d'un infidèle, comme supérieure à ses forces, lorsqu'il s'agit de représentation; aussi, par une suite de ce précepte, dans tout le cours de la visite, il s'établit une petite guerre, qui même mériterait une autre épithète à raison du sérieux avec laquelle elle se fait de la part des Musulmans, et de l'importance que, de leur côté, les puissances européennes sont forcées d'y mettre, pour ne pas trop sacrifier de leur dignité.

Nous avons déjà vu le tchiaousch-bachi comme un hérault venir au rivage déclarer cette guerre; dans la salle d'audience, elle se continue avec une opiniâtreté qui ne fait que croître; par exemple, si l'on s'en rapportait au grand-vesir, il ferait asseoir l'ambassadeur, puisque tant est qu'on ait gagné que les ministres étrangers ne se tiendront pas debout en présence de celui de la Sublime-Porte, on le ferait asseoir, dis je, sur un simple tabouret; et même, afin d'échapper à ce piége, on

a dû souvent envoyer un fauteuil du palais des ambaşsadeurs.

Les lettres de créance sont présentées au grand vezir, qui les remet au reïs-effendi; on apporte le café, et l'on verse la première tasse pour le ministre Ottoman; du reste cet usage est conforme à la civilité orientale, qui prescrit au maître de la maison de se servir le premier. On offre ensuite les confitures, les serbeks, en observant toujours la même méthode. Les ablutions d'eaux de rose et de jasmin, les parfums d'aloës qu'on fait respirer un instant aux deux convives, succèdent à cette légère collation.

A peine ceux-ci conservent-ils les coudées franches, se trouvant entourés de curieux dont le nombre n'est point proportionné à l'étendue de la salle, et qui se sont précipités dans le palais en même temps que l'ambassadeur y est entré, se répandant à flots dans les vestibules, et même dans la dernière pièce. A voir cette popularité apparente, ces Grecs, ces Juifs, ces Arméniens pêle-mêle avec des Musulmans en beaucoup moindre nombre qu'eux, pénétrer sans obsacle jusque près du premier ministre, croiroit-t-on qu'on est dans

le sanctuaire du pouvoir arbitraire, et que celui qui paraît se laisser aborder avec une si grande facilité, en dicte les arrêts? Mais cette familiarité ridicule, qu'on doit plutôt regarder comme un défaut de police, que comme un signe de popularité, est une véritable image du désordre et de la confusion qui caractérisent le gouvernement.

L'ambassadeur fait au grand-vesir son compliment, qui est rendu dans la langue nationale par le drogman de la Porte. Le premier ministre y répond à son tour par un autre où l'on démêle souvent que les ruses de la politique ne sont ni inconnues ni dédaignées de ces fiers Turcomans, qui, ne rougissent pas d'employer les caresses et la flatterie lorsqu'ils craignent.

L'ambassadeur est ensuite revêtu de la pelisse d'honneur; les autres personnes de la légation sont traitées à leur tour avec une distinction proportionnée à leur rang. Après une conversation générale et insignifiante, l'ambassadeur se lève et part, rendant à son tour au grand-vesir, en se dispensant de le saluer, l'incivilité qu'il en a reçue lors de son entrée. Celui-ci prend, de son côté, ses me-

sures, afin de sortir dans le même instant de la salle ; car l'honneur de l'Empire serait indubitablement compromis, s'il se laissait prévenir sur ce point.

On remonte à cheval, on traverse de nouveau le port, on rentre en pompe au palais, chacun paré de la pelisse ou du caftan qu'il a reçu, et cette marche triomphale termine la cérémonie. Passons à la visite de présentation ; comme la composition du cortége, ainsi que la première partie du cérémonial sont les mêmes, nous prendrons les choses au moment où l'ambassadeur fait son entrée au Sérail.

Le cortége, parvenu à la hauteur du palais du grand-vesir, s'arrête pour attendre ce ministre qui, parfois, abuse avec intention de cette déférence ; mais qui, d'ordinaire, après quelques minutes, paraît accompagné de ses officiers, et prend la tête du cortége.

On passe sous la porte impériale (babhoumaioun) comme sous un arc de triomphe. Cette entrée, qui n'a cependant rien de noble, donne accès dans une cour spacieuse, mais très-irrégulière, et plutôt l'annonce du séjour d'un châtelain que du palais du roi des rois :

elle est ouverte pour tout le monde, même aux mécréans. On y voit à gauche l'église de Sainte-Irène, devenue un arsenal, dans lequel on conserve d'anciennes armures, révérées par les Turcs comme ayant appartenu aux premiers Ottomans. Ici les infidèles ne peuvent pénétrer, en sorte qu'il ne leur est permis de juger l'édifice qu'à l'extérieur, ce qui suffit pour reconnaître qu'il est bâti sur le modèle des anciennes basiliques. A côté est l'hôtel des monnaies, où des Arméniens et quelques Grecs garnissent les différens ateliers. Les procédés pénibles mis en œuvre par ces ouvriers pour donner à chaque pièce son poids; la manière grossière dont l'empeinte est dessinée; la facilité que les Juifs ont d'altérer les valeurs, tout cela, dis-je, annonce que cet art est aussi peu avancé chez les Turcs que celui d'administrer les finances. En regard avec les édifices que nous venons de nommer, est l'infirmerie, ainsi que d'autres corps-de-logis à l'usage des gens. Tous ces bâtimens sont jetés comme au hasard et produisent un effet plus pittoresque qu'harmonieux.

La seconde porte, nommée Orta-capoussi

(porte du milieu), est flanquée de deux tours. Ceux qui occupent les premiers emplois ne s'arrêtent jamais sans un secret effroi dans son vestibule, décoré de trophées d'armes et de peintures à fresque; car souvent c'est là que leurs têtes tombent sous le fer tranchant des bourreaux, dont le logement est à gauche, tandis que celui du capidgi-bachi de garde est à droite.

La seconde cour offre, d'un côté, les cuisines, qui occupent un bâtiment très-long, de l'autre le coutbèy-hatné, où le grand-vesir tient dyvan; au milieu sont deux allées de cyprès, qui partent en divergeant de la porte et conduisent, l'une au coutbèy, l'autre à la salle du trône, située dans la troisième enceinte.

L'ambassadeur et toute sa suite mettent pied à terre à la seconde porte, que le Grand-Seigneur seul peut franchir à cheval; et l'on fait arrêter le cortége sous des portiques qu'on trouve à l'entrée de la deuxième cour. D'une part, on voit quelques centaines de janissaires rangés en bataille; d'une autre, des plats de *pilaw*, qui occupent, sur plusieurs de hauteur, un front égal à celui de

l'ennemi. On ne se douterait jamais qu'on est arrêté là pour mesurer la puissance de l'Empire, calculée sur l'étalage misérable de cette milice, plus capable de le faire mépriser que craindre ; et qu'on doit y rester une heure entière pour contempler à loisir la valeur prétendue de cette soldatesque, ou plutôt son ardeur à se livrer au pillage.

Dévorant des yeux la proie facile qui lui est offerte, elle laisse deviner, dans son maintien, l'impatience avec laquelle chacun de ses membres attend l'instant du signal. A peine est-il donné, tous ces vautours, plus voraces que des harpies, fondent sur les plats de pilaw, qui disparaissent, en un clin d'œil, entre des milliers de mains occupées à se les arracher, et même qui en viennent aux prises. Au lieu de trouver ce qu'on prétend vous faire voir, on acquiert, comme on peut en juger, un témoignage convainquant de l'attention du gouvernement à caresser cette soldatesque, et on le plaint en secret de mettre sa sûreté entre les mains d'aussi tristes défenseur.

Cette seconde pose expirée, l'ambassadeur défile entre les Francs de troisième ordre qui

vivent sous la protection de son gouvernement, et forment deux haies, de la porte jusqu'au coutbèy, participant d'ailleurs à tous les priviléges de l'hospitalité.

Cette salle, où le grand-vesir tient dyvan les jours consacrés à faire la solde aux janissaires, et où l'on reçoit les ambassadeurs, est divisée en deux par une banquette de marbre. L'une de ces parties, couronnée d'un dôme, sert de vestibule, et là se tiennent les huissiers ainsi que les autres officiers du dernier ordre; l'autre, recouverte d'une voûte en arc de cloître, est entourée extérieurement d'un corridor ou portique qui s'étend aussi sur la façade du vestibule; toutes deux sont incrustées de marbres les plus rares; mais qu'on a peine à reconnaître, déguisés comme ils le sont par les dorures qui les surchargent; d'ailleurs la salle du dyvan est trop peu éclairée pour que les jours qu'elle reçoit suffisent à tant d'objets avides de lumière.

Au-dessous de la place réservée au grand-vesir, est une petite fenêtre grillée, si bien fondue pour le ton de couleur avec le reste du plafond, qu'on a peine à la distinguer, ou du moins qu'il est impossible à l'œil de

pénétrer derrière. Là, le Sultan, semblable à Dieu, qui sans être vu, voit tout jusques à la pensée, peut, comme lui, présider aux actes d'autorité de son ministre et juger de sa fidélité, quelquefois douteuse, de son équité souvent suspecte. Mais cette place mystérieuse ne conviendrait-elle pas à plus juste titre au ministre qu'au souverain, puisque retranché derrière la volonté de son maître, que si souvent il fait penser et agir, c'est bien lui qui est la véritable puissance invisible en vertu de laquelle le gouvernement se ment? Ceci est loin de s'appliquer au sultan Mahmoud, qui, au contraire, sait faire vouloir à ses ministres ce qu'il veut lui-même; mais hormis ce prince, si recommandable par ses vertus royales, presque tous ceux qui ont occupé le trône depuis nombre de règnes, justifient ce portrait fidèle du souverain et du ministre. Au-dessous de la jalousie, on lit la profession de foi en arabe, et sur les deux côtés le chiffre du Grand-Seigneur.

Le capitan-pacha, tous les ministres, le nikiandgi-effendy, les deux cazy-asker, le grand-maître des cérémonies composent le dyvan, et occupent chacun une place attitrée

sur les sofas qui garnissent la salle. Le grand-vesir est en face de la porte, le capitan-pacha à la droite de celui-ci, le defterdar et les deux cazy-asker à sa gauche; le nikiandgi sur le côté, et le reïs-effendy se tient dans un cabinet voisin, d'où il peut recevoir les ordres du premier ministre aussitôt qu'ils sont donnés.

On introduit l'ambassadeur ainsi que sa suite, et on le fait asseoir à gauche sur un siége isolé, tandis que les personnes admises avec lui se tiennent debout. Ce n'est point assez d'avoir vu les janissaires faire preuve de bravoure en se précipitant tête baissée sur des mets innocens, il faut encore que cette milice défile, et touche en votre présence sa paye qu'on lui compte à la porte du coutbèy avec un fracas trop marqué pour ne pas trahir le motif orgueilleux de cette scène ridicule. Chacun de ces misérables, dont le plus grand nombre est mal vêtu quoiqu'en habit de cérémonie, reçoit le prix de sa mutinerie sans s'engager à être plus fidèle ni moins arrogant.

On voit ensuite entrer des tchiaousch (huissiers), qui marchent sur deux files, tenant

chacun une requête roulée. Ils les présentent à tour de rôle au grand-vesir, un genou en terre, et baisent le bas de sa robe. Le premier ministre parcourt ces suppliques, les apostille, et les remet au kéaya-bey (chef des commandemens), pour y faire droit conformément à sa décision.

On craint que ceci ne suffise pas pour convaincre les étrangers de l'équité de Sa Hautesse à l'égard de ses sujets; on veut leur en donner des preuves plus fortes, et leur apprendre en même temps de quelle manière se rend la justice dans l'Empire; en conséquence, on introduit deux plaideurs en présence du grand-juge, celui-ci prend connaissance de l'affaire, entend les parties, consulte les cazy-asker, qui dictent la sentence, prononcée sans appel, lorsqu'elle a été sanctionnée par le *visa* du premier ministre.

Jusque là le Grand-Seigneur n'est pas censé prévenu que l'ambassadeur est arrivé, quoiqu'il le voie de derrière sa jalousie, attendre en patient, depuis plusieurs heures, celle de sa délivrance. Le grand-vesir se décide enfin à lui expédier un message pour l'en informer. La missive est revêtue de toutes les

formes voulues et scellée du sceau de l'Empire, que le premier ministre porte toujours dans son sein.

Pendant l'expédition de la missive, le nikiandgi-effendy (grand-officier qui appose le chiffre de Sa Hautesse sur les fermans) remplit ses fonctions, mettant une application particulière à former cette espèce de trait de plume ou de parafe (toura) qui tient lieu de signature sur les ordres émanés de l'autorité souveraine.

La réponse du Grand-Seigneur, après s'être fait attendre le temps prescrit, est annoncée par un grand bruit à la porte du coutbèy. Le premier ministre se lève aussitôt et va la recevoir hors de la salle. Il rentre un instant après la portant à la hauteur de la tempe, en signe de respect; et précédé du plus ancien capidgi-bachi (mir-alem), ainsi que du grand maître des cérémonies, armés l'un et l'autre de longues cannes à pommes d'argent, assez semblables à celles de nos tambours-major. Le reïs-effendy sort la missive de l'enveloppe de mousseline qui l'enferme, et la rend au grand-vesir, qui l'ouvre, la porte à sa bouche, puis au front, et après

l'avoir lue, la dépose dans son sein à côté des sceaux de l'Empire.

On dresse aussitôt plusieurs tables, car des étrangers, pour paraître convenablement devant Sa Hautesse, doivent avoir été nourris et vêtus par elle; c'est un antique usage institué par l'hospitalité, mais que la vanité a accommodé selon sa manière. L'ambassadeur prend seul place, avec le grand-vesir, à la table du milieu; le secrétaire de légation s'assied à celle du capitan-pacha, et les premières personnes de la suite aux autres, présidées par le defterdar et le nikiandgi; l'aga des janissaires, ainsi que ses officiers et les capidgi-bachi, sont servis à la porte du coutbèy.

La salle, en un clin d'œil, est remplie de cuisiniers (achtchi) portant chacun un plat, qu'ils enlèvent presqu'aussitôt qu'ils l'ont déposé sur la table; en sorte qu'on voit paraître, dans quelques minutes, quarante mets différens, qui, pour avoir été apprêtés dans les cuisines du Sérail, n'en sont pas meilleurs ni plus délicats. Le président de la table goûte le premier de chacun, pour prouver aux convives qu'ils peuvent y toucher sans

craindre le poison; usage honteux et avilissant pour les hôtes, quelle que soit la manière selon laquelle on l'explique.

Après le pilaw, les viandes rôties et farcies, les compotes, les pâtisseries, les confitures, les crêmes, on présente un vase rempli de khosch-ab, boisson composée de raisins secs, de pistaches, de pommes, de cerises et autres fruits, auxquels on a ajouté du sucre. La coupe passe de main en main, et chacun boit à la ronde; ensuite on se lève de table et les gens offrent de l'eau et du savon à tous les convives, pour faire l'ablution usitée à l'issue des repas.

A bien considérer ce dîner, c'est, à proprement parler, le repas de la cigogne, car la plupart des mets sont liquides, et l'on ne donne que peu ou point de cuillers pour s'en servir; tandis que les mets plus consistans ne se mangent qu'avec les doigts: fonction dont il n'appartient qu'aux Orientaux de s'acquitter avec grâce, mais à laquelle cependant les Musulmans de distinction savent en mêler, ce que les étrangers reconnaissent à travers la répugnance qu'une pareille civilité leur inspire. On fait aussi dans la cour une

distribution de pilaw aux Francs de la classe commune, moins par principe d'hospitalité que par ce mobile qu'on retrouve partout, je veux dire la vanité; enfin on promène des parfums dans la salle, pour en chasser l'odeur apportée de l'office, et tout rentre dans l'ordre.

Nous avons déjà fait faire plusieurs poses à l'ambassadeur; ce qui porte à croire qu'après des épreuves aussi longues et si répétées, il a enfin acquis le droit de paraître devant Sa Hautesse; mais on n'arrive guère au séjour des béatitudes que par un sentier semé d'obstacles; c'est à quoi doivent s'attendre ceux qui veulent obtenir une place parmi les bienheureux. Quant à nous, l'heure désirée, quoiqu'elle approche, n'est pourtant pas encore sonnée.

Au sortir du koutbèy, tout en prenant la route qui conduit à la salle du trône, on fait arrêter de nouveau l'ambassadeur, et on lui sert le café dans la cour même, après avoir revêtu sans dignité, lui et sa suite, de pelisses, qui, jointes aux présens qu'antérieurement il a reçu, acquittent la dette de l'hospitalité. Ce moment est aussi celui qu'on

choisit pour faire quitter leurs armes aux personnes qui auraient eu la maladresse d'en apporter : trait qui caractérise la défiance du gouvernement, dont l'esprit sera mieux caractérisé encore par le trait qui va suivre.

L'ambassadeur est retenu à la place où nous venons de le laisser, jusqu'à ce que le grand-vesir soit sorti de la salle du dyvan pour aller l'annoncer à Sa Hautesse. On voit ce premier ministre passer à pied, soutenu sous les bras, précédé des deux cannes-major, dont nous avons parlé. Le capitan-pacha l'accompagne.

Les portiques sous lesquels on est arrêté, s'étendent à droite et à gauche de la troisième porte, nommée Bab-Scadet (porte de félicité), parce qu'elle conduit à la salle du trône. Elle est le *nec plus ultrà* pour les étrangers, qui même ne la franchissent que dans la seule circonstance dont il est question.

L'ambassadeur et les personnes de sa suite, désignées pour paraître avec lui devant Sa Hautesse, se mettent en marche. On trouve dans le vestibule un peloton de capidgi et d'eunuques blancs qui s'attachent deux à deux

à chacun des élus, sans en excepter l'ambassadeur lui-même. Ils saisissent leur homme par le haut des bras, afin de s'assurer de sa personne, conformément à leur consigne, qui leur prescrit de veiller à ce que l'infidèle ne puisse pas attenter aux jours de Sa Hautesse. C'est avec cette escorte que, semblables à des condamnés conduits au supplice, on doit paraître devant elle. Tous les présens reçus sont étalés sur les bras d'eunuques rangés en bataille en face des capidgi, et prêts à donner main-forte, si besoin est.

La salle du trône est un édifice carré, entouré de portiques, dont les colonnes sont du plus beau marbre. Les pages, en habit de cérémonie, bordent la haie depuis le vestibule jusqu'à l'entrée de ce sanctuaire. La divinité, qu'on cherche depuis si long-temps, y repose assise sur des amas de coussins recouverts de l'étoffe la plus riche; sous un baldaquin porté par quatre colonnes incrustées de pierres précieuses, et décoré de queues de cheval (tougues, enseignes des kans tartares), appendues à des globes d'or. Son sabre est en évidence, appuyé contre les coussins; à côté sont ses turbans; le premier

tient lieu de sceptre, les deux autres de couronnes, et représentent l'Europe et l'Asie. Le grand-vesir debout, dans l'attitude la plus respectueuse, est à la droite du Sultan; le capitan-pacha vient après; puis le mir-alem (doyen des capidgi-bachi), et le capou-agassi (chef des eunuques blancs). La salle présente un amas de richesses entassées sans réserve, et par conséquent sans goût. Une cheminée resplendissante d'or se remarque à côté du trône. Les jours, ménagés avec art comme dans un temple, ne permettent à la lumière de pénétrer dans ce sanctuaire qu'à travers quelques vitraux peints, de manière à prêter aux objets un air mystéreux et solennel, favorable aux prestiges. Le murmure d'une fontaine qui coule dans la salle même, contribue encore à l'effet provoqué.

Les lettres de créance parviennent au Grand-Seigneur des mains de l'ambassadeur, en passant par celles du capou-agassi, du mir-alem, du capitan-pacha et du grand-vesir. Le ministre étranger adresse à Sa Hautesse son compliment, que le drogman de la Porte traduit d'une voix chevrotante, affectant par étiquette ce ton, autant qu'il est

naturel par le manque d'assurance. L'idole conserve le silence, et demeure immobile : les dieux ne doivent pas parler, ni se mouvoir ; s'ils se montraient aux mortels sous des traits de ressemblance avec la faible humanité, le charme serait détruit. Mais le grand-vesir, interprète des sentimens de son maître, comme il l'est de ses volontés, répond pour lui, jouant le rôle de ces intelligences de second ordre établies entre le ciel et la terre, pour transmettre aux humains les arrêts irrévocables de la Divinité.

Lorsqu'on estime que l'ambassadeur a joui assez long-temps de la félicité des bienheureux, on le prévient d'avoir à prendre congé. Il se rend aussitôt à cet avertissement, en s'inclinant de lui-même dans la crainte d'y être contraint par ses deux capidgi-bachi, et se retire marchant à reculons jusqu'à ce qu'il ait franchi le seuil ; après quoi il lui est permis de faire volte-face.

Les Ottomans qui ont copié les Grecs du Bas-Empire sur beaucoup de points, malgré le mépris qu'ils affectent aujourd'hui pour eux, ont emprunté aussi de leurs Empereurs une grande partie du cérémonial de présen-

tation, et en entier l'esprit qui l'a dicté. Ces professeurs de vanité et d'orgueil, qui en ont donné les premières leçons à une nation venue de contrées où ces poisons sont inconnus ou peu actifs, exigeaient même des envoyés Sarrasins qu'ils s'inclinassent en les abordant, beaucoup plus bas que ceux-ci n'étaient tenus de le faire devant leurs propres princes. Basile II, afin de contraindre à lui rendre cet hommage un Envoyé récalcitrant de l'Emir de Bagdad, crut en avoir trouvé le moyen en faisant baisser le chapeau de la porte qui donnait accès dans la salle d'audience; mais l'Envoyé reconnaissant le piége, l'esquiva en entrant à reculons jusqu'au pied du trône, de manière à ne laisser à l'inventeur aucun doute sur l'intention apportée dans cette attitude irrévérencieuse. Il pouvait en user ainsi impunément; car l'Empereur Grec avait besoin de son maître, et fut contraint d'imposer silence à son orgueil outragé; D'ailleurs il ne lui restait plus que des prétentions en ce genre pour déguiser sa faiblesse et se la cacher à lui-même. Pour achever de prouver la ressemblance que nous avons établie entre le cérémonial grec et ottoman, nous nous contenterons de citer la relation de

Lieutprand, évêque de Crémone, et député par l'Empereur des Romains à celui d'Orient; on trouvera vraiment là l'original dans sa pureté, et l'on reconnaîtra la copie fidèle, sauf quelques légères différences.

Après être sorti de la salle du trône, on traverse la seconde cour, et l'on va reprendre ses chevaux dans la première, où l'on fait encore une longue pose sans considération de la pluie ou du soleil, le tout dans l'intention de voir défiler le Grand-Vesir ainsi que tous les ministres; enfin le cortége revient dans le même ordre que celui qui a été observé pour le départ, et traverse Péra en pompe.

On doit voir à présent que lorsque je suis entré en matière en annonçant les deux cérémonies qui font le sujet de cet article, comme propres uniquement à faire ressortir l'orgueil de la Sublime-Porte, je ne me suis point trop avancé; et que chaque incident est un témoi-moignage de la justesse de cette réflexion. Le sérieux avec lequel les acteurs jouent leurs rôles dans cette vieille comédie, annonce que tous en sont pénétrés, et que le temps ne peut rien sur les usages de cette nation, qui porte les fers de l'habitude.

Il est bon de remarquer encore que la

curiosité ne domine point les Turcs, du moins en pareille circonstance; car, soit mépris de leur part à l'égard des infidèles, soit indolence naturelle, ils se présentent en très-petit nombre sur le passage des ambassadeurs qui se rendent à la Porte ou au Sérail; et ceux qu'on y voit semblent, à l'indifférence qu'ils affectent, être amenés là uniquement par le hasard. Les autres nations sujettes de l'Empire Ottoman, témoignent plus de curiosité, et parmi celles-ci, les Grecs tiennent le premier rang; aussi avons-nous remarqué dans la salle d'audience du grand-vesir, moins de turbans que d'autres coiffures. Mais rentré dans Péra, c'est alors qu'on peut apprécier le constraste du caractère musulman avec le caractère européen en général. Là toutes les croisées sont garnies à chaque étage, et les rues encombrées de curieux avides de voir; on y retrouve enfin le peuple tel qu'il s'annonce partout ailleurs, au point qu'on se persuade avoir changé de contrée par la différence frappante qui existe entre les êtres qu'on a laissés sur une rive, et ceux qu'on retrouve sur l'autre.

Afin de compléter cet article, achevons

succinctement la description du Sérail, en poursuivant notre route à partir de la salle du trône où nous nous sommes arrêtés. De là on passe dans le sanctuaire de cette enceinte sacrée, c'est-à-dire au palais proprement dit de Sa Hautesse et à celui des princes, appelé la Cage, pour faire allusion à la réclusion de ceux qui l'habitent. Mais ce qui contribue par-dessus tout au voile impénétrable dont le mystère enveloppe ces lieux, c'est le harem, grand bâtiment disposé autour d'une cour carrée, et dont une partie renferme les maisons particulières des khasséki (femmes du Sultan); l'autre comprend le logement des odalik (filles esclaves), employées au service des premières, et qui composent le grand dépôt où Sa Hautesse prend des femmes légitimes.

Le motif qui la détermine dans ses choix n'est pas uniquement le caprice; mais lorsqu'étant parvenu à ouvrir les sources de la fécondité chez une d'elles, cette mortelle est assez favorisée du Ciel pour mettre au jour un enfant mâle, le titre de khasséki lui est déféré en quelque sorte de droit; dans tous les cas elle cesse d'être confondue avec les odalik. Sa Hautesse peut avoir jusqu'à sept

femmes légitimes ; cependant quelques Sultans, par esprit d'économie, se restreignent à une partie de ce privilége dispendieux.

Les eunuques noirs et les cadinn sont chargés de maintenir l'ordre dans ces lieux, où le kislar-agassi commande en chef. La kéaya-cadinn reçoit par cet officier les ordres de Sa Hautesse relativement au département des plaisirs, dans lequel l'étiquette a trouvé moyen de glisser des réglemens, qui même gênent parfois les inclinations du maître; en sorte que voilà encore cet arbitre de tant de destinées, esclave de misérables usages sur un point où la liberté fait davantage sentir son prix.

En revenant à la cour d'entrée par une autre route tracée au nord de celle que nous avons suivie en premier lieu, on trouve les logemens des eunuques noirs; des bains édifiés par Sélim II, et qui se composent de trente-deux pièces incrustées de marbre; des jardins d'agrémens dignes de ce nom, depuis que des mains européennes en ont réglé l'ordonnance et les plantations; l'oratoire où Sa Hautesse va chaque jour faire sa prière, et qui est desservi par deux

imam tenant un rang distingué dans le corps des uléma; la bibliothèque, qui renferme toutes les richesses littéraires de l'Orient, et spécialement commise à la garde du kodgja-molla, précepteur du Sultan, membre du corps des uléma, et dont le crédit justifie assez souvent le titre. Cette enceinte renferme aussi le khazné (trésor impérial) qui, servant en même temps de garde-meuble, contient tous les objets précieux de la couronne, dont la nomenclature donne à connaître l'origine et les goûts de la nation; par exemple, on y voit de somptueux harnachemens et des armes du plus grand prix; d'autres qui ont le mérite inappréciable d'avoir conquis un vaste Empire. C'est encore là que l'on conserve le sandgjac-chérif, accompagné des autres trésors de la croyance religieuse. Enfin, en continuant à suivre la route du retour, on arrive successivement aux logemens des eunuques blancs, chargés de la garde de la troisième porte; à ceux des icth-aghassi (pages); aux écuries réservées pour les chevaux de Sa Hautesse, et qui sont inspectées par le buyuk-émir-ahor (grand-écuyer), officier sous les ordres duquel

sont les salahor (écuyers), dont le rang est le même que celui des capidgi-bachi. On trouve plus loin le pavillon des baltadgi (fendeurs de bois et commissionnaires); et l'on repasse dans la première cour par une porte située à gauche de celle du milieu. Tous ces édifices sont entourés de jardins potagers qui s'étendent le long du port et de la Propontide, et que les bostandgi cultivent.

Ces derniers, qui forment un corps de trois à quatre mille hommes, outre les fonctions que nous venons de décrire, ont encore la garde des portes extérieures du Sérail et celle des batteries du canal; sont employés dans les autres maisons impériales comme concierges, et fournissent, en cas de besoin, des détachemens à l'armée. Ils doivent leur existence à la nécessité où les Sultans furent réduits de se créer, contre les janissaires, des moyens de résistance. Les baltadgi peuvent rapporter leur origine à la même cause, et les uns ainsi que les autres se sont toujours signalés à l'égard du souverain par une fidélité inébranlable, mais que l'inégalité du nombre a souvent rendue infructueuse.

Le bostandgi-bachi, qui commande les

premiers, a de grands priviléges, entre autres celui de tenir le gouvernail sur la felouque du Grand-Seigneur, et d'être, en quelque façon, l'exécuteur de ses commandemens, comme l'annonce le sabre qu'il reçoit à titre d'investiture. Il a encore l'inspection générale des eaux et forêts, l'administration des jardins impériaux, et fait vendre, au profit du trésor, l'excédant de la consommation de la maison du Grand-Seigneur sur le produit. De tous les officiers du Sérail, il est le seul qui puisse conserver la barbe, et comme ce trait de ressemblance avec Sa Hautesse exposerait à des méprises, pour le faire reconnaître, il porte des bottines orange.

Les autres officiers des bostandgi, décorés du titre de khasséki (qui appartient), remplissent les emplois de gardes du corps près de Sa Hautesse. Ils la précèdent à pied lorsqu'elle se rend à la mosquée, et au premier ordre ils doivent être prêts à se servir du sabre qu'ils portent passé dans une large ceinture. Le bostandgi-bachi marche à côté du Grand-Seigneur, armé d'un bâton qui, chez les Osmanli, est le signe du commandement. Il

partage cette distinction avec les deux premiers écuyers et le kapidgilar-keayassi, revêtus, ainsi que lui, du titre collectif de rikiab-agalari (officiers de l'étrier).

Le long du port sont les remises des bateaux, les écuries, et des logemens pour les gens attachés au service extérieur. Dans cette classe se trouvent encore rangés les devedgi, qui prennent soin des chameaux, les kharmada, attachés aux mulets : inspectés les uns et les autres par le kutchiuk-émir-ahor (petit écuyer). Cet officier a dans ses attributions la surveillance des petites écuries, outre la vente du produit des prairies impériales, dont il rend compte au khazné. On doit comprendre aussi, parmi les gens du dehors, les achtchi (cuisiniers), les khalvadgi (confituriers), les ekmekchi (boulangers), et garder pour être cité en dernier lieu les ayem-oghlam, comme remplissant les fonctions dédaignées par les autres.

Tous les édifices que nous avons passés en revue ne résultant pas d'un plan général, mais ayant été élevés à différentes époques, sont disposés avec désordre les uns par rapport aux autres, et sans intention de symé-

trie; mais ils produisent pourtant dans l'ensemble un effet auquel rien ne peut être comparé.

Dans la composition de la maison du Sultan, outre les officiers et les corps dont nous avons déjà fait mention, il entre des muets, des nains, des bouffons, qui ne sont les uns et les autres que d'étiquette. Les muets surtout n'ont point un lacet pour arme, comme on s'est plu à le répéter, et par conséquent ne jouent pas un rôle aussi sérieux que celui qu'on leur a gratuitement prêté. Ils ne sont là que comme l'emblème du silence inviolable qu'on doit garder dans ces lieux, peuplés d'échos qui répètent jusqu'à la pensée; et afin de rappeler sans cesse qu'un secret impénétrable y est compté pour la première des vertus.

Le corps des capidgi (portiers) est très-nombreux, et ses officiers des personnages considérables. Nous avons décrit ailleurs les fonctions de ceux-ci; nous avons trouvé les autres à la première et à la seconde porte dont ils sont en possession. Leur chef est le capidgilar-keayassi; leur doyen a le titre de miri-alem. Ce corps, ainsi que ceux des solak et des peïk, qui composent la garde

du Grand-Seigneur dans les cérémonies, bien sûrement ont été créés ou du moins renforcés pour le motif exposé à l'article des bostandgi. Les itch-aghassi ou itch-oghlam, qui tiennent le premier rang dans le Sérail, à raison de leur nombre et de l'importance de leurs fonctions, sont répartis dans quatre chambres, formant chacune un degré qu'il faut monter pour arriver à la plus élevée (has-oda). Ils apprennent, dans les classes inférieures, à lire et à écrire, s'adonnent aux exercices de corps, préparent les sucreries, ploient les turbans de Sa Hautesse, blanchissent son linge, brodent sur cuir, font des arcs, des flèches, sont chargés de la conservation des objets précieux que renferme le trésor, dont ils tiennent aussi la comptabilité; enfin, parvenus à la chambre des quarante, ils sont investis de la charge de porte-épée, qui est la première de toutes; de celles de valet-de-chambre, de barbier, de secrétaire, de porte-aiguière, et de plusieurs autres qui viennent après celles-là, achevant de composer les degrés les plus élevés de la faveur.

Si je voulais traiter du régime domestique, il faudrait descendre à d'aussi minu-

tieux détails que ceux qu'on trouverait dans un tableau en ce genre, dressé par une ménagère. Ceci n'est point dit pour en faire la critique; mais la maison d'un souverain ne peut cependant pas se régir d'après le même code que celle d'un bourgeois; d'ailleurs, la dilapidation enlève ici le fruit de l'économie; et dans le gouvernement, le même esprit qui règle, d'une manière semblable, toutes les branches de l'administration, tourne aussi peu au profit du premier. Les Ottomans en général ne connaissent guère qu'une marche qu'ils adaptent à tout sans distinction ni modification, rejetant avec une sorte d'horreur les complications, quelques nécessaires qu'elles puissent être, pour parer aux désordres; enfin on pourrait croire que le mouvement composé est au-dessus de leur intelligence; mais on se tromperait; c'est bien plutôt le mot réforme qui effraie les rouages de la machine.

Articles complémentaires.

Les ambassadeurs règlent leur plus ou moins grande soumission à se conformer au

cérémonial humiliant de la présentation, selon les circonstances politiques. Lorsque la Sublime-Porte a besoin du secours ou de la bonne amitié d'une puissance, son représentant peut s'affranchir de ces chaînes. Par exemple, on a vu quelques ambassadeurs français le faire et s'en bien trouver. Mais il en vient d'autres ensuite à qui des intérêts majeurs prescrivent une conduite différente, et alors la Porte regagne tout ce qu'elle avait perdu. On peut donc se servir du degré de rigorisme de sa part, et de soumission chez les autres, pour juger de la situation relative des cabinets de l'Europe avec le sien.

L'ambassadeur attend quelquefois un quart-d'heure l'arrivée du vesir. Le drogman de la Porte et le teshiffactgy-effendy (grand-maître des cérémonies) lui font pendant ce temps compagnie. Pour un envoyé, le grand-vesir n'entre qu'un peu après dans la salle, et le premier se tient debout devant son tabouret, afin de n'être pas obligé de se lever à l'arrivée du ministre. Pour tout autre délégué d'un rang inférieur à celui-ci, le vesir le reçoit assis, se contentant de lui dire : *bien venu*. Quand le premier ministre entre dans la

salle, il est soutenu par le reïs-effendy et le tchiaousch-bachi; il salue, et le maître des cérémonies crie : *que Dieu le conserve à son maître;* à quoi tout l'auditoire répond par une acclamation générale. Après la collation, un officier introduit dans le sein du ministre deux mouchoirs, dont un de mousseline, brodé en soie et or, l'autre de gaze de couleur avec un large bord en argent; on en distribue en outre une douzaine aux personnes les plus distinguées de la suite. Lorsque c'est un simple résident qui fait sa visite au grand-vesir, on lui sert comme à l'ambassadeur, le café, les confitures, etc., mais avec cette différence que le grand-vesir ne touche à rien.

Les ambassadeurs reçoivent le titre d'elezi, les envoyés celui d'orta-elezi, les résidens sont qualifiés de kapikeaya, et les ambassadeurs extraordinaires de vékil. Dès qu'un ministre étranger est annoncé à la Porte, elle envoie à la frontière, pour le recevoir, un capidgi-bachi avec le titre de meïmandar, lequel règle l'étape et la marche, de manière que tous les trois jours on en prenne un de repos, si tel est le bon plaisir du ministre;

mais celui-ci ne peut s'arrêter que ce nombre de jours dans un lieu, ou bien le *taïn* lui est suspendu pendant ceux excédant.

Par taïn on entend étape. Autrefois les ambassadeurs la recevaient durant six mois à raison de 90 piastres par jours, ce qui pouvait répondre alors à 300 livres tournois. Aujourd'hui ils ne sont défrayés que pendant la marche qu'ils font sur les terres de l'Empire pour se rendre à leur destination.

Arrivé à Ponte-Piccolo, c'est-à-dire, à six lieues de la capitale, le ministre se fait annoncer à la Porte, qui envoie au village de Daoud-Pacha le cortége destiné à l'escorter. Il entre par la porte d'Andrinople ; de là est dirigé sur Eyub ; ensuite sur Péra. Lorsque c'est un ministre extraordinaire, son cortége se compose d'un orta de janissaires, d'un certain nombre de tchiaousch, d'un second meïmandar, précédés de chevaux pour lui et sa suite ; du drogman de la Porte, du sélictar, du sypahilar-agassi et du tchiaousch-bachi.

Le jour même de son entrée, un ministre étranger doit envoyer notifier son arrivée à la Porte, ainsi que le titre dont il est revêtu ; faisant cette notification par l'intermédiaire du

premier secrétaire ainsi que d'un drogman, précédés de deux janissaires et suivis de quatre laquais en livrée. Cette députation se présente d'abord chez le grand-vesir, puis chez le keaya-bey, ensuite chez le reïs-effendy. Le lendemain le grand-vesir envoie le drogman de la Porte chez le ministre pour le complimenter sur son arrivée, et lui présenter depuis quatorze jusqu'à trente plateaux chargés de corbeilles de fruits et de vases de fleurs. Un ambassadeur n'a d'audience du Grand-Seigneur qu'à son arrivée, se contentant de prendre congé du premier ministre avant son départ.

Les légations ne traitent que par la voie des drogmans; cependant lorsqu'une conférence devient nécessaire, alors le grand-vesir ou le reïs-effendy se rend dans une maison de plaisance où se rencontre le ministre étranger. Relativement aux présens, d'après les capitulations, ils doivent être égaux de part et d'autre; mais ce que la Porte donne est toujours inférieur à ce qu'elle reçoit.

Dans la présentation dont nous fûmes té-

moins, le reïs-effendy laissa tomber les sceaux de l'Empire en les rendant au grand-vesir. Les ramassant aussitôt il les baisa respectueusement ; cependant, malgré une réparation aussi solennelle, cette inadvertance ne put manquer d'être prise pour un très-mauvais augure par l'assemblée, dont les figures s'altérèrent en un clin d'œil, surtout celle du grand-vesir, qui se décomposa totalement. Ce premier ministre calcula sans doute que ce présage sinistre lui annonçait que dans peu les sceaux lui seraient retirés.

Formulaire mis en tête du commandement, contenant les priviléges accordés à titre de capitulation, aux Génois de Galata, par Mahomet II.

Je jure par Dieu, qui a créé le ciel et la terre, par notre grand prophète Mouhamed, par les sept livres de lois que nous reconnaissons, par les âmes des cent vingt-quatre mille prophètes, par la vérité de la religion que je professe, par l'âme du feu Empereur, mon père, et par la mienne, de ne porter aucun

préjudice à tous les gênois et galatiotes, ni aux endroits de leurs dépendances, ni à leurs princes, seigneurs et primats; en conséquence voici le réglement qui de part et d'autre sera observé, etc.

Protocole des titres que les Sultans prennent dans leurs traités avec les autres puissances.

Nous, l'Empereur des puissans Empereurs, l'appui des grands du siècle, le distributeur des couronnes qui ceignent le front de ceux qui sont assis sur les différens trônes du monde; l'ombre de Dieu sur la terre; le serviteur des deux nobles et illustres villes, la Mecque et Médine : lieux sacrés, berceau de la foi, vers lesquels tous les Musulmans dirigent leurs vœux; le maître et le protecteur de la Sainte Jérusalem; le souverain des trois grandes cités, Constantinople, Andrinople et Brousse; le maître de Damas, odeur de paradis, de Tripoli de Syrie, du Caire, unique dans son espèce; de toute l'Arabie, de l'Afrique, de l'Irak, de Bassora, de Dilem, mais surtout

de Bagdad, siége du Kalifat; et de tant d'autres villes et forteresses dont on ne fait point l'énumération, lesquelles ayant été conquises, nous possédons par notre justice impériale et notre puissance invincible; nous Sultan, fils de Sultan, l'Empereur Mahmoud, fils de l'Empereur Moustapha, petit-fils de l'Empereur Mouhamed, qui sommes par la bonté ineffable, la grâce infinie du distributeur des royaumes, souverain de toutes les créatures, le réfuge des princes les plus illustres, et le défenseur de ceux qui ont de la confiance en notre Sublime-Porte, laquelle est le centre de la félicité, ainsi qu'un asile assuré pour ceux qui ont besoin d'appui, etc.

Lettre du Sultan Ibrahim au Roi Louis-le-Juste.

Monarque le plus glorieux entre les plus majestueux monarques de la croyance de Jésus; arbitre de toutes les nations chrétiennes; seigneur de majesté et d'honneur; possesseur de louange et de gloire; Louis, Empereur de France, que Dieu vous comble de ses grâces, et accomplisse tous vos désirs!

A l'arrivée de cette lettre impériale, Votre Majesté saura que par la volonté de Dieu tout puissant notre père, Sultan Amurat, à qui le ciel fasse miséricorde, ayant passé de cette vie en l'éternité, le 17 de la lune de schewal de la présente année 1040, notre Majesté Impériale est monté sur le trône sublime des Ottomans. Comme il est essentiel de faire part à tout l'univers de cette agréable nouvelle, et spécialement à Votre Majesté bienveillante, amie fidèle de notre maison inebranlable, nous avons commis Moustapha Tchiaousch pour vous l'annoncer, afin qu'en considération de l'amitié qui nous unit, vous témoigniez de la joie pour notre glorieux avénement, en faisant tirer le canon et ordonnant d'autres réjouissances publiques.

Soyez ferme et constant dans la sincérité.

Formulaires usités dans le style épistolaire.

Titres donnés par le Sultan Bajazet à son fils Sélim I.

O vous Sultan Sélim ! qui, par des grâces et des bienfaits sans nombre du roi de l'uni-

vers, êtes né mon fils; sujet comblé d'estime, de prudence et de gloire ; symbole de la magnificence ; lumière visuelle de la majesté; conquérant de provinces et de climats entiers; ornement du jardin du pouvoir souverain ; rejeton de la vigne de la gloire et de la félicité ; fruit exquis de l'arbre de la prospérité de ce monde ; mandement efficace et pénétrant de l'océan de la souveraineté ; perle choisie de notre sublime couronne ; prunelle de notre auguste et éternelle cour ; qui porte sur son front la gloire de l'Empire ; héros et défenseur de la religion ; de qui les jours soient prolongés par l'éternel ; à l'arrivée dans vos mains de nos lettres impériales, qu'il soit connu que, etc.

A la Validé.

O vous Safié-Sultan ! qui, par une grâce particulière du Tout-Puissant, avez été choisie pour être ma mère ; princesse très-illustre et chaste ; couronne de la continence ; impératrice régnante ; dame de très haut lignage, douée de qualités très-pures et d'un caractère céleste ; diadème du sexe ; maîtresse des lieux pieux ; élevée à la gloire la plus sublime ;

astre du septième ciel, et pleine lune parmi les étoiles; nacre de perle de l'Empire; la première des pierres précieuses de la couronne impériale; de qui le Seigneur puisse rendre éternelle la continence, etc.

Aux Sultanes, filles et sœurs.

O vous! qui par une grâce particulière du Très-Haut, êtes née de la plus noble et souveraine race; perle choisie de la couronne impériale; trésor de l'honnêteté, Rabié de nos terres, et Hadigé du siècle; Saba pour la chasteté, et Marie pour la pureté ainsi que la pudeur; pleine lune du quatrième ciel, resplendissante de continence, etc.

Au grand-vezir.

O vous! Achmet-Pacha, doué de plusieurs grâces du Tout-Puissant, mon vezir et très-illustre vicaire de ma sublime Cour; conseiller de la plus haute prudence; astre lumineux de la nation; œil de la vigilance; censeur le plus parfait du monde; directeur d'un jugement consommé; sceau de l'Empire et de la prospérité; base de la gloire; fortuné dans les entreprises; médiateur des intérêts du genre

humain ; fondement de l'édifice de notre auguste Cour ; de qui le Seigneur puisse rendre éternelle la dignité, etc.

Au mouphty, au précepteur du Sultan et aux cazy-asker.

O Ibrahim ! protégé par la grâce de l'éternelle sagesse, patriarche de la loi musulmane (ou bien notre précepteur ; ou bien grand-juge de la Romélie) ; le plus savant parmi les docteurs ; le plus vertueux parmi ceux qui craignent le Tout-Puissant ; source de sagesse et de certitude ; interprète qui lève les difficultés sur les points relatifs à la loi, et démêle les passages les plus obscurs ; ombragé par la foi ; flambeau qui éclaire les mystères de la vraie théologie ; décret vivant de la religion ; héritier de la science du Prophète ; clef avec laquelle on ouvre les portes de la vie religieuse ; de qui la sagesse et la vertu soient de durée, etc.

Aux bey.

O Osman ! par une grâce particulière de l'Eternel, bey du Sandgjak de Gustendil ; l'exemple des plus honorés et des plus illustres

de l'Empire ; assemblage de gloire ; de qui la renommée puisse s'accroître, etc.

Au kislar-agassi et au kapou-agassi.

O Yusouf ! par une grâce particulière et par la miséricorde du Roi des Rois, choisi pour être aga de mon palais impérial ; l'exemple des favoris et des affidés ; soutien de la magnificence et du pouvoir ; esclave de la majesté souveraine ; familier de ma très-auguste Cour ; sujet accrédité près des Monarques et des Sultans ; de qui la grandeur puisse continuer.

Aux muets.

O toi ! Lala-Mouhamed, par une ample miséricorde du Souverain, né pour être le modèle de ceux qui ne connaissent que la langue des signes, et auxquels un clin d'œil suffit pour faire entendre la pensée ; soutien de ceux qui ont le secret de leur maître ; connaisseur des hommes à la simple inspection ; possesseur d'une félicité excellente ; de qui la gloire soit continuée, etc.

Aux employés des douanes.

O Mouhamed ! gloire des inspecteurs et

des commis des douanes publiques; le plus affidé du Monarque et de l'Empire, de qui la puissance puisse s'accroître, etc.

En parcourant ces protocoles, on aura sûrement fait la remarque que les Ottomans doivent tenir le premier rang parmi ceux qui abusent des titres, et qui à force de les prodiguer, finissent par leur faire perdre toute leur valeur. Mais ici le souverain rehausse les sujets, afin de s'en servir lui-même comme d'échasses; en sorte qu'en y réfléchissant un peu, on cesse d'être dupe de cette munificence. Cependant il faut convenir que les qualifications accordées aux différentes classes sont choisies de manière à donner une idée exacte des obligations que chacune d'elles est tenue de remplir. Par exemple, la chasteté et la continence tant vantées à l'occasion des Sultanes, annoncent que ces deux vertus comptent comme le principal ornement dont l'opinion pare ces princesses, ce qui, outre le surnom de *chastes*, leur vaut la prérogative de ne pouvoir dans aucun cas être citées en justice. Il est encore à observer que, d'après la teneur de ces formulaires, le Sultan ne s'arroge point

l'élévation de ceux à qui ces lettres sont adressées, abandonnant à Dieu tout le mérite de leur prospérité; comme aussi il semble rejeter sur le ciel les disgrâces à venir par les vœux qu'il forme, afin que la félicité et le crédit de chacun puisse continuer : c'est une suite du dogme de la prédestination.

Sous le règne du sultan Sélim, les Francs avaient très-facilement accès dans le Sérail, et quelques-uns ont pu alors le visiter dans le plus grand détail. Ce relâchement sur un point aussi capital devait nécessairement heurter la nation qui, liant la cause des usages avec celle de la religion, se tient pour offensée elle-même dès l'instant où, par quelques infractions, on vient à blesser les premiers.

Il faut aussi en convenir, le sultan Sélim portait beaucoup trop loin son engouement pour les Européens, péchant en cela absolument au même degré que les sujets se rendent blâmables par l'excès contraire. Cette inclination, poussée jusqu'au fanatisme, avait engendré chez ce prince une crédulité aveugle qui lui fascinait les yeux au point d'admettre

sans distinction tout ce qui partait de nous ; semblable à ces hommes chez qui l'amour est dégénéré en faiblesse, et qu'une maîtresse, si elle veut être astucieuse, peut abuser impunément ; l'anecdote suivante sera la preuve de ce préambule.

Deux aventuriers de la dernière classe, et tels qu'on en rencontre beaucoup dans les boues de Péra, voyant la faveur dont les Francs jouissaient près du Sultan, et combien ce prince se rendait accessible, voulurent aussi tirer leur part de ses libéralités. Pour y réussir, il suffisait de chercher un motif capable de provoquer son attention ; et l'invention la plus étrange, pourvu qu'elle fût revêtue du cachet européen, pouvant remplir à coup sûr cet objet, nos deux maîtres fripons adoptèrent l'idée la plus propre à mettre la crédulité à l'épreuve. Mais, nous le répèterons, le sultan Sélim, quoique doué de beaucoup d'acquit, était prévenu de manière à croire qu'il n'y eût rien d'impossible pour les Francs, nous regardant comme les Américains contemplaient ces hommes qui, selon eux, lançaient la foudre et parcouraient les mers sur des châteaux ailés. Cet égarement était l'ouvrage de son amour excessif pour

la civilisation; il doit par conséquent paraître bien excusable à nos yeux.

Le plan arrêté entre les deux pantalons fut celui-ci : de faire savoir au Sultan que dans la capitale était arrivé un ours, dont l'éducation avait été tellement soignée, qu'entre autres talens de societé, il possédait la musique de manière même à pouvoir se faire entendre avec plaisir sur le piano. La pièce, composée seulement pour deux acteurs, fut montée aussitôt; l'un s'étudia à rendre le rôle de l'ours, l'autre celui d'instituteur, et tous deux rassemblèrent à l'envi, dans cette farce de carnaval, les bouffonneries les plus propres à la rendre piquante.

La renommée, sans cesse aux écoutes, afin de pouvoir donner chaque jour avis au Sultan de quelques nouveautés qui entrassent dans son penchant, s'empare bien vite de l'annonce brillante qu'on la charge de promulguer; et à peine celui pour qui elle a été faite, en entend le premier mot, qu'il demande avec instance que l'ours musicien lui soit amené, ordonnant que le lendemain, sans plus différer, sa curiosité reçoive sur ce point pleine satisfaction.

Plus effronté que jamais, l'ours et son con-

ducteur prennent hardiment, à l'heure indiquée, la route du Sérail. Introduits dans l'intérieur, on leur donne, pour exécuter la pièce annoncée, une salle garnie de jalousies, derrière lesquelles le harem est dans l'attente, impatient de voir paraître le Sultan, afin que le spectacle puisse commencer; mais Sa Hautesse ne se fait pas long-temps désirer, et toute son attention se porte aussitôt sur un prodige, dont ses yeux ne peuvent se repaître assez.

Notre ours, sans démentir son origine, empruntait cependant des manières moins sauvages que celles données en partage à son espèce, et capables enfin d'amener, par gradation, l'instant de poser la patte sur les touches du piano. Le Sultan, émerveillé, demandait à le voir danser, car il ne doutait point que ce talent n'entrât dans son éducation; et l'ours de danser aussitôt de la meilleure grâce du monde. Donner la patte, gratter, flatter son maître ne comptaient que comme les menus détails de son savoir faire; c'était enfin, on peut le dire, un véritable prodige de civilisation.

Jusque-là l'enthousiasme et l'admiration du principal spectateur s'étaient contenus dans

des bornes raisonnables; mais lorsque l'animal musicien, s'élevant sur ses pattes de derrière, promena les autres sur le clavier; que les sons, rendus par l'instrument, arrivèrent aux oreilles du Sultan, avec les conditions requises par l'harmonie, alors émerveillé tout-à-fait, et se passionnant pour un trésor aussi rare, il demande à son propriéaire le prix qu'il en exige.

Ces paroles imprévues firent perdre contenance à l'artiste, d'autant plus que son maître, afin de ne pas démasquer la supercherie, ne refusait pas d'entrer en composition avec le Sultan. De grâce, disait à voix basse l'ours en se frottant contre son compagnon, au nom de Dieu! ne me laisse pas ici! et ses manières caressantes ne contribuaient qu'à rendre Sa Hautesse plus ardente à le posséder. Enfin le conducteur crut mettre un terme à cette scène critique, en demandant de son ours un prix exhorbitant; mais le Sultan le prenant au mot: Qu'on lui compte aussitôt la somme, dit-il, s'adressant à ses officiers, et que cet animal soit conduit à ma ménagerie. Le khasnadar exhibe sur-le-champ le nombre de bourses stipulé, tandis que d'autres s'ap-

prochent de l'ours pour remplir la seconde partie de l'ordre.

Jusqu'ici notre animal avoit usé des voies de douceur; mais elles devenaient hors de saison au point extrême où les choses se trouvaient arrivées; il adopte donc le parti contraire, et se met en mesure de se défendre. Comme on ne lui avait point appliqué de bâillon, afin, peut-être, de le faire chanter si l'on demandait à l'entendre, il trouvait dans sa fausse mâchoire un épouvantail qui, joint à ses griffes, était bien capable d'en imposer dans le premier instant de l'attaque. chacun s'étonne que tant de docilité se soit convertie si promptement en une âpreté de caractère aussi marquée; les esprits bien faits attribuent cet emportement à l'attachement de l'animal pour son maître, et au désespoir occasionné chez lui par la crainte d'en être séparé; mais les opinions ne s'accordent pas moins pour que la force soit opposée à la résistance, et qu'une attaque dans les formes soit faite sans différer, afin d'obliger l'insurgé à amener pavillon : en conséquence, chacun court aux armes.

Retranché dans l'angle de l'appartement

en regard avec la porte, le pauvre assiégé attendait avec impatience que celle-ci s'ouvrît, pour forcer les lignes de circonvallation de l'assiégeant, et prévenir l'instant de l'assaut. Rappelant donc à lui son agilité, et, en un clin d'œil, redevenu animal bipède, il s'élance, suivi de son conducteur, sur les pas de ses ennemis qui se dispersent à son approche. Grâce à l'épouvante qu'il sème sur toute sa route, le passage ne lui est défendu nulle part, personne ne pensant à l'arrêter, par la raison d'ailleurs que chacun se persuade que son maître est à sa poursuite. Il arrive de la sorte à l'Echelle, où, profitant de l'effroi que son aspect a causé parmi les bateliers, il s'empare d'un caïc que son compagnon guide vers l'autre rive, pendant qu'occupé à reprendre la forme humaine, il ensevelit au sein des eaux, avec sa dépouille sauvage, toutes les preuves capables de le trahir.

On s'attend sûrement que le sultan Sélim, irrité, mit à prix la tête de deux fripons qui s'étaient joués si impudemment de lui? Point du tout, il rit de leur effronterie; peut-être fut-il honteux intérieurement de sa crédulité,

et se sera-t-il accusé d'une trop grande complaisance; mais quoi qu'il en soit, cette leçon ne le corrigea point de ces deux faiblesses, non plus que de son excessive bonté. —Une autre version que je serais assez disposé à admettre, ou du moins qui me jette dans l'incertitude, rapporte que le Sultan, s'étant aperçu, dès le commencement, de la supercherie, avait, par un tour ingénieux, changé sciemment la catastrophe de la pièce.

SEIZIÈME PROMENADE.

SCUTARI ET MONTAGNE DE BUGURLU.

Scutari ancienne et moderne. — Monopole des grains. — Perception des impôts ; de leur nature et de l'administration. — Esquisse prise du sommet de Bugurlù. — Retour par le champ des morts de Scutari. — Mosquée de Sélim III. — Imprimerie. — Cérémonie du mariage chez les Osmanli. — Droit de succession établi d'une manière positive par la loi, et par suite celui de propriété. — De l'emploi de la sensibilité chez cette nation, et analyse du cœur considéré chez elle. — De ce qui contribue à faire valoir les temples mahométans.

Les points de vue où la nature animee étale une magnificence toujours nouvelle, et d'où les objets, quoique les mêmes, se montrent sous des aspects qui ne se répètent jamais, sont pour le voyageur, attiré à Constantinople par le beau ciel ainsi que par le désir d'observer, une source de jouissances inexprimables, qu'il ne parvient pas à tarir, quelle que soit son ardeur à y puiser.

Ces filles du bonheur, là plus ingénieuses et savantes dans l'art de séduire que nulle part ailleurs, chaque jour lui offrent des matériaux neufs sur lesquels il exerce à plaisir son imagination, son jugement ou sa sensibilité ; et qui, soumis à l'analyse morale, donnent des résultats tous dignes d'être précieusement recueillis, soit par leur originalité, soit par les rapports qu'ils ont avec les mêmes objets pris dans d'autres contrées.

Dans le nombre de ces jouissances ineffables, qui doivent leur origine à la grande et belle nature, il faut accorder une place distinguee à l'immense horizon que la vue embrasse du haut de ce mont situé en Asie, dans la campagne de Scutari, et connu des Turcs sous le nom de Bugurlù. Ce tableau est destiné à faire pendant à celui que présente le sommet de la montagne du Géant, et exerce avec la même activité cette influence des brillantes conceptions sur tous ceux qui sont doués de quelque sensibilité.

J'ai voulu savourer aussi un plaisir qui, je le vois à présent, ne m'avait point été assez vanté. Je rentre de cette excursion enchanteresse, et je suis encore tout ébloui de la

multitude ainsi que de la variété des objets que j'ai vus rassemblés dans un même cadre. J'aurai sans doute bien de la peine à les rendre : je l'entreprendrai cependant. On est soulagé à demi lorsqu'on a épanché au dehors l'émotion qui vous presse; car le plaisir comme la douleur ont besoin d'expansion, le premier pour être bien senti, l'autre pour être allégée.

En m'embarquant à l'échelle de Top-Khané, j'accordai en passant un regard de complaisance qu'on ne peut refuser à cette belle fontaine dont le comble, étendu de même qu'un vaste parasol, ajoute à l'originalité de l'édifice, qui s'offre comme un modèle accompli de l'architecture indienne. Mes bateliers, profitant du remous résultant de l'évacuation des eaux entraînées dans le port par le courant, que la pointe du Sérail force à s'y engager, remontèrent un mille et demi le canal, afin de s'abandonner ensuite à son cours pour atteindre le but avec plus de facilité. Cette contre-marche me valut la satisfaction de passer encore en revue des objets qui m'étaient déjà connus, mais qu'on ne se lasse guère de revoir; qui même vous rap-

pellent à eux avec un intérêt plus vif; semblables sous ce rapport, à d'autres plus séduisans sans doute en ce qu'ils sont animés, et pour qui le cœur tient en réserve ses trésors les plus précieux, qu'il épuise ensuite sans ménagement dans l'intention de les captiver, ou seulement de leur plaire.

Je pus reconnaître de près l'arsenal de terre, entouré de ses établissemens, tous imposans à l'extérieur, et qui, visités intérieurement fournissent des observations sans nombre à l'homme du métier; telles sont celles produites par l'inspection des attirails emmagasinés sous ce hangard magnifique, dont la mer baigne le soubassement; lesquels, par leur bigarrure font naître cette réflexion : que Turcs ont emprunté de toutes les nations leurs méthodes, sans trop savoir encore à quoi ils doivent s'arrêter, faute de pouvoir estimer la meilleure.

Nous longeâmes ensuite le palais de Dolma-Baktché, où Sa Hautesse établit sa résidence dans la belle saison, et qui se termine par le kiosk de porcelaine, ainsi nommé à raison des plaques de fayence dont il est revêtu extérieurement, de même que certains poëles en

Allemagne. Plus loin on nous fit remarquer un tékèt (couvent de derwisch), intercalé dans les bâtimens du palais de Betchik-Tache de manière à en interrompre la communication, mais réglé sur leur fraîcheur et leur élégance pour ne point offusquer la vue. On nous dit à cette occasion que le Grand-Seigneur, voulant édifier en ce lieu une maison de plaisance, et ce tékèt se présentant comme un obstacle à ses projets, il imagina de le transporter ailleurs. La religion, qu'on fit parler aussitôt, forma opposition, et de misérables derwisch, c'est-à-dire des mendians déhontés, eurent gain de cause sur le possesseur d'un vaste Empire; en sorte que la ressource extrême du prince fut de convertir un chétif monastère en un palais élégant.

A la hauteur de Betchick-Tache, nous prîmes hardiment le large et arrivâmes à l'échelle du magasin aux grains. Cet édifice, par son caractère sévère, annonce assez sa destination pour qu'on puisse soi-même se l'expliquer. Ce sont cinq bâtimens rectangulaires, accolés l'un à l'autre, et dont les pignons forment façade. De là sort presque tout le bled que consomme la capitale, celui

qui a une autre origine étant regardé comme contrebande : monopole odieux et qui devrait par-dessus tout, faire honte à un gouvernement; mais dont celui-ci ne rougit pas, car il ne rougit de rien.

Les grains y entrent moyennant un vil prix, et doublent de valeur lorsqu'ils en sortent. Ceux qui en ont la manutention veulent aussi avoir leur bénéfice, car le mauvais exemple ne se donne jamais impunément quand il part d'une autorité supérieure : en conséquence, ces agens opèrent des mélanges, altèrent les mesures, et le boulanger, qui veut s'indemniser aux dépens du public de la fraude dont il est la première victime, est ensuite cloué par l'oreille à la porte de sa boutique lorsque sa marchandise est trouvée ne pas être de poids. On croira sûrement que le gouvernement retire un bénéfice énorme de cette spéculation flétrissante ; mais qu'on se désabuse. Toutes les fois qu'on est obligé d'employer les autres pour exécuter des actes illégaux, on doit s'attendre à payer chèrement de semblables services ; et la meilleure part du bénéfice est consacrée, comme de droit, à les acquitter, tandis qu'une autre

portion est détournée par les collecteurs démoralisés : en sorte qu'on n'a gagné à cela que d'introduire un abus et de créer une charge appauvrissante pour l'État lui-même.

Les Ottomans trouvèrent cet impôt établi dans Constantinople lorsqu'ils y entrèrent. Depuis long-temps les Empereurs d'Orient avaient recours à cet expédient pour masquer les brèches de leurs finances délabrées ; et au lieu de penser à faire des réformes dans le luxe de leur cour asiatique, ils préféraient se mettre marchands de la denrée qui trouve un débit infaillible. Combien de tort ils ont fait à leurs vainqueurs, et quelle vengeance ils ont su tirer d'eux par les exemples pernicieux qu'ils leur ont laissés !

Scutari offre de près, comme dans l'éloignement, un aspect qui séduit, surtout lorsqu'avant d'en jouir on a passé, pour s'y préparer, dans les rues sales et étroites de Top-Khané. Sa position serait reconnue pour être la plus heureuse qu'on pût choisir, si l'on n'avait pas sous les yeux cette péninsule chargée d'édifices imposans ; ce port qui ne peut être comparé qu'à lui seul ; cette pointe du Sérail où les regards reviennent presqu'aussi-

tôt qu'ils l'ont quittée ; ce tout unique enfin qu'on chercherait vainement ailleurs.

Nous passâmes dans les cours et cimetières d'une mosquée qui ne se fait point remarquer par sa magnificence, mais qui plaît à raison des lauriers et des ifs qui se marient à son architecture : la verdure réussit avec tant de succès à faire ressortir certains édifices, et à son tour reçoit de ceux-ci un mérite si réel, qu'on ne peut manquer d'apprécier l'un et l'autre lorsqu'on a le sentiment des convenances.

C'est à cet accessoire aimable que les temples mahométans doivent en partie cet aspect qui enchante de prime abord. Les eaux, les ombrages, voilà les prestiges les plus raffinés qu'ils emploient ; et tout innocens qu'ils sont, ces prestiges contribuent plus puissamment pourtant qu'aucun autre à charmer les yeux. Pouvaient-ils mieux choisir pour monter l'âme sur ce ton religieux que de semblables édifices ont pour but d'inspirer ?... Cependant c'est la nature qui leur a donné ce conseil, que chez nous l'art recommande depuis longtemps, sans parvenir à se faire écouter.

J'ai parlé ici de l'une des mosquées les plus modestes que Scutari possède ; à notre

retour, nous en verrons d'autres qui mériteront mieux sûrement notre attention; mais, pour le moment, laissons ces monumens de notre âge, et jouissons de souvenirs, puisque ces aimables enfans de l'imagination s'offrent ici en foule à la mémoire. Pour les provoquer, il suffira de rendre à ces lieux les noms qu'ils portaient dans les siècles passés, et, à l'aide de cet artifice, on parviendra à se dédommager des traces matérielles de l'antiquité qu'ils n'ont pas su conserver.

Ce même promontoire où se voit aujourd'hui Scutari, et que cette ville occupait déjà sous le nom de Chrysopolis, aux époques les plus reculées dont l'histoire fasse mention, était alors appelé Bosporus ou Damalis. On y voyait, dans ces siècles écoulés et suivis de nombre d'autres, la statue de Bos, femme de l'Athénien Charès, élevée sur sa sépulture que la mort lui creusa pendant que son époux à la tête d'une flotte combattait glorieusement Philippe; en sorte que ce même promontoire retentit des chants de victoire et des accens plaintifs de l'un des généraux d'Athènes. Son nom de Bosporus lui viendrait-il des cendres illustres qu'il recueillit, ou bien,

selon une autre opinion, tire-t-il son origine de ce que le ravisseur d'Europe s'élança de là dans les flots pour aller jouir de son rapt sur une terre étrangère? C'est ce que nous ne penserons pas à discuter, pouvant nous dispenser de recourir dans ce moment aux chimères pour fournir des alimens à l'imagination. Rappelons-lui bien plus tôt que ce sol même reçut ces Grecs immortels qui comptaient dans leurs rangs Xénophon, alors simple volontaire, et qui laissèrent ces lieux pour aller joindre leurs armes à celles de Cyrus: expédition lointaine d'où ils revinrent en vainqueurs plutôt qu'en fugitifs, guidés par l'Abeille Attique. C'est encore ici que bien antérieurement à l'époque que nous venons de relater, Chrysès, fils d'Agamemnon et de Chryseïde, rendit le dernier soupir, errant sur ce rivage, auquel il était venu demander un asile contre les poursuites de Clytemnestre. Si nous voulions faire des fouilles dans l'histoire, nous en tirerions bien d'autres souvenirs attachés au nom illustre de Chrysopolis; mais il faut savoir se borner, et surtout ménager ses jouissances, si l'on veut conserver à sa sensibilité la faculté précieuse de les reproduire.

A la sortie de Scutari je me trouvai dans le champs des morts réservé aux Arméniens. Là, toutes les sépultures sont couronnées d'un tombeau de marbre en forme de sépulcre, sur lequel est gravée une épitaphe dans la langue nationale, et les instrumens de la profession que le mort exerçait. J'en ai vu dans le cimètière de Péra, où le ciseau a représenté le défunt portant sa tête dans ses mains; d'autres, où il a la corde passé au cou, pour apprendre que là reposent des malheureux qui ont succombé à une mort violente. La Turquie est la seule contrée, je pense, où l'on ose prendre une potence pour armoiries; mais c'est encore un des effets pernicieux du pouvoir arbitraire. Il détruit l'infamie attachée ailleurs à l'idée du supplice, en sorte que la crainte est la seule arme qui lui reste pour se faire respecter.

En m'égarant dans ces lieux voués à la mélancolie, et où l'on se laisse volontiers entraîner sans pouvoir en expliquer le motif, je vis deux femmes religieusement agenouillées sur une fosse qui n'était point encore recouverte par le marbre. L'une d'elles, à raison de son âge, me parut être la mère de l'autre, et

à sa profonde douleur je jugeai que c'était la veuve de celui que cette sépulture renfermait. La face prosternée contre cette terre froide et insensible aux larmes dont elle l'arrosait, elle cherchait, par ses gémissemens et ses sanglots, à réveiller un époux, hélas! qui ne pouvait l'entendre; et dans son désespoir elle priait le ciel de la rejoindre à lui. — Immobile, je contemplais cette scène attendrissante avec l'intérêt qu'elle provoquait si aisément, lorsque je vins à m'apercevoir que j'étais découvert, et que ma présence, mes regards surtout, troublaient deux infortunées auxquelles j'allais ravir l'unique consolation qui reste dans la douleur: celle de pleurer sans témoins. Si j'avais pu me faire comprendre, je leur aurais dit : Remettez-vous; vos larmes humectent mes paupières; parlez-moi de l'objet qui vous les fait répandre, je vous écouterai sans me lasser de vos récits touchans, et votre douleur deviendra la mienne; mais je m'éloignai; et l'air de recueillement qui s'était emparé de mon âme, se décelant dans mon maintien, dût leur apprendre que si j'étais coupable, l'émotion dont on me voyait pénétré, pouvait du moins obtenir mon pardon.

Je continuai à regret ma route, et sentais avec un regret plus vif encore se dissiper des sensations douces et chères que l'aspect d'objets rians cherchait à détruire, sans qu'il fût en mon pouvoir de les défendre contre ces entreprises victorieuses. Assiégé à la fois de toutes parts, je contemplais avec des yeux brillans de plaisir et avides de voir, ces lauriers, ces yeuses qui bordaient la route que je suivais; ce lierre qui, par le feuillage toujours vert dont il décore les arbres auxquels il s'attache, semble vouloir réparer les outrages de l'hiver, et réussit avec tant de succès dans ces lieux à faire goûter les prestiges du printemps, favorisé comme il l'est, par le climat le plus tempéré, par un ciel rarement nébuleux. Je respirais à longs traits les émanations des plantes aromatiques qu'un soleil tempéré invitait à s'épanouir. Je me repaissais d'une foule de beautés de détails en attendant le moment désiré de jouir de leur ensemble; errant de l'une à l'autre, je contemplais chaque objet sans l'avoir jamais vu assez, et le quittais avec le désir de le revoir encore. Que de sensations s'accumulent dans l'âme lorsqu'une nature riche et sédui-

sante met en jeu ses prestiges!.... Mes regards parfois s'arrêtaient sur le pied des collines où les habitations et les ombrages sont entassés et confondus; d'autres fois je me complaisais à détailler les formes gracieuses de ces pins dont l'attitude penchée, les rameaux tortueux, le feuillage d'une teinte si bien choisie et si uniformément répandue, produisent tant d'effet dans l'ensemble d'un grand paysage; ou bien encore je comptais avec plaisir quelques cyprès isolés, plantés çà et là sur la croupe nue d'un mont, et s'aidant avec art de l'azur des cieux pour faire ressortir toutes les grâces d'une taille élancée. Mais ces jouissances de second ordre méritent-elles d'être comparées à celles qui m'attendaient à la cime de la montagne que je gravissais en suivant, depuis ma sortie de Scutari, une pente presque insensible?

Je traversai un petit village qui a donné son nom à cette montagne ou l'a reçu d'elle, et à l'entrée duquel on voit une maison impériale réservée pour la mère du Sultan. En poursuivant ma route, je rencontrai plus loin un troupeau de mouton conduit par un bostandgi, ce qui me prévint qu'il était destiné

pour le Sérail. Curieux de savoir d'où il provenait, je demandai, comme un écolier, si le Grand-Seigneur avait acheté ce troupeau, et le prix qu'on en avait donné ? Ma question fit oublier au sévère conducteur sa gravité musulmane; il se prit même de rire, et me répondit avec ironie : Depuis quand nos maîtres ont-ils l'usage d'acheter quelque chose ? eux, aurait-il pu ajouter, qui vendent parfois les grâces qu'on réclame de leur justice. Je compris alors, après être revenu de ma confusion, que ce troupeau était un composé de tributs levés, selon la pratique suivie dans les temps primitifs, et observée encore chez les Ottomans, où les terres paient leurs impôts en nature.

Des compagnies de collecteurs se répandent à cet effet dans les différens cantons aux époques de la récolte; comptent les gerbes, estiment le produit de la vendange encore sur pied, tablent toujours au plus fort, et prélèvent les taxes affectées à chaque espèce de productions de manière à désespérer souvent l'agriculteur, surtout s'il est rayas. C'est par suite de ce système ruineux et vexatoire que la vigne a disparu dans beaucoup de

cantons, et que nombre de villages en Romélie se sont insensiblement appauvris en population, au point de ne plus conserver d'habitans. Cependant toutes ces taxes, si l'on s'en tient au texte de la loi, sont très-modérées; l'impôt territorial, par exemple, se borne à la dîme pour les grains; il est plus onéreux pour les vins, qu'on peut regarder en Turquie comme un objet de luxe, puisque les rayas seuls sont sensés en faire usage, et que les Turcs ont besoin d'être contenus sur cet article. Les soies paient aussi un impôt, de même que les laines, le poil de chèvre et les cotons, lesquels se perçoivent, ainsi que l'impôt des vins, en espèces sonnantes, mais que l'étranger acquitte en grande partie. Les maisons ne sont soumises qu'à une légère redevance, recueillie par les mosquées lorsqu'elles sont wacouf; les autres, réunies au nombre de trois, forment un hané qui paie annuellement la somme modique de dix francs environ, prélevée pour le compte de l'Etat sous le nom d'avaritz; enfin tout y est calculé pour rendre les sujets heureux, et cependant l'on n'y entreprend rien qui n'ait pour but leur infortune.

Celle-ci est due en grande partie au mode suivi dans la perception des revenus de l'Etat. Tous passent dans les mains de fermiers avides avant d'entrer dans les coffres ; et ces traitans, liés d'intérêts avec les pacha et les ministres, de moitié même avec eux, jouissent d'une latitude illimitée dans les vexations qu'ils exercent; en sorte que le peuple est, en deux mots, un objet de spéculation pour les gouvernans, qui le livrent sans pitié à des exploitans.

C'est par cette raison qu'on fait payer aux sujets seulement les droits de douane aux échelles de transit, car le pacha ou le bey, qui a sa part dans le produit de cet impôt illégal, est le premier à encourager le fermier à l'exiger. Il est même beaucoup de provinces où les pacha prennent à leur compte les impôts constitués en malikiané, moyennant une somme qu'ils paient à chaque fermier particulier; cet arrangement est le pire de tous, puisque la loi et la force se trouvent alors du côté du percepteur. Quant aux rayas, ils éprouvent la dureté et les vices de ce mode d'administration sans le moindre dédommagement, car les Musulmans peuvent seuls être admis aux enchères pour l'affermage.

Dans le miri entre encore, savoir: le kalémié, c'est-à-dire le droit de plume pour renouvellement de berate, payé par les beylerbey, les timariote et les zaïme; ce que les provinces de Valachie et de Moldavie paient, formant pour les deux une somme de 1500 bourses: impôt établi en même temps que le nizam-dgédid, et qui subsiste toujours ainsi que les autres de même date, quoique le motif qui les légitimait ait été proscrit; le produit de la capitation; celui des douanes; la portion provenant du monopole des grains que le trésor récupère; l'affermage du coin, de l'exploitation des mines, des droits sur les tabacs, le sel, les fruits secs; ce que les juges paient sur les arpalik dont ils sont investis; les droits prélevés sur les mutations des malikiané. A présent, de la somme totale que, d'après cette énumération, on croira exorbitante, défalquant ce qui reste entre les mains de la dilapidation, on aura en dernier résultat cent quarante mille bourses (70,000.000 f.) environ pour les deniers qui entrent effectivement dans le miri.

Sur un aperçu aussi modique, on se demande sans doute comment, avec de sem-

blables revenus, un Empire si vaste parvient à faire face à toutes ses dépenses? Mais à cela nous répondrons, 1° en rappelant que tous les offices du ministère, à commencer par les premiers, sont très-mal rétribués; d'ailleurs que ceux-ci jouissent, à titre d'émolumens, d'apanages réservés à cet effet, et qu'il en est de même des emplois de second et troisième ordre, dont les uns ont des zaïmet et des timare, les autres des traitemens de janissaires; ce qui met le civil en possession tacite des deniers affectés au département de la guerre; 2° que les gouverneurs des provinces et tous les officiers militaires ne touchent rien de la somme perçue par le miri, se payant eux-mêmes au moyen d'autres droits qui leur sont alloués, et versant au contraire dans le trésor du Sultan un tribut annuel; que l'armée du reste coûte peu au miri, ses dépenses se bornant à ce qui est escompté aux janissaires, aux sypahis, aux corps constitués régulièrement, et à la marine, laquelle a, comme nous l'avons vu, des revenus particuliers qui font face à une partie de son budjet; 3° que la magistrature et le sacerdoce rendent au trésor, au lieu de lui être à charge; 4° qu'il

n'existe pas de frais d'administration, puisqu'aucun des revenus de l'état ne sont en régie; 5° que les dépenses du ministère de l'intérieur, c'est-à-dire pour l'entretien des routes, des établissemens publics, etc., sont couvertes par les legs pieux, ou par les provinces au défaut de dotations; 6° que celui des places fortes tombe à la charge des provinces qu'elles défendent, ou bien que le Grand-Seigneur, pour les faire mettre en état, délivre des commissions dressées de préférence au nom de quelques nouveaux parvenus, qui s'estiment heureux encore de conserver une partie des dépouilles qu'ils ont amasées, en restituant l'autre; mais dans tous les cas, qui ne s'avisent jamais de faire des observations, et bien moins encore de refuser; 7° que les dépenses du Sérail se prélèvent en partie sur la caisse du Sultan; 8° enfin, que les dépenses extraordinaires du département de la guerre sont presque en totalité au compte du pays qui en est le théâtre, sauf ce que paient de contribution à cet effet les différentes provinces. D'après cette manière d'être, l'empire Ottoman ressemble assez, comme on peut en juger,

à un propriétaire indolent qui a abandonné la jouissance de ses biens, moyennant qu'on pourvoira à ses besoins les plus impérieux, et qu'on lui fera en outre une petite pension pour subvenir aux autres, mais qui a passé son contrat avec des traitans infidèles, lesquels, loin de s'acquitter envers lui, le laissent dans le besoin, et même le dépouillent du peu qui lui reste.

La caisse particulière du Sultan, beaucoup mieux dotée en proportion que celle de l'État, tire ses revenus : 1° de l'investiture des pachalik ; 2° du droit d'hérédité dont le souverain peut user envers tous ses délégués; 3° de ce que lui paient les princes de Valachie et de Moldavie ; 4° du produit énorme des présens que lui procurent la naissance et la circoncision de chacun de ses nombreux rejetons, ainsi que les deux bayram ; de . . . ; mais nous sommes arrêtés en chemin, car cet article est le plus obscur de tous ceux dans lesquels on cherche vainement depuis long-temps à entrevoir quelque ombre de résultat. Relativement aux dépenses du Sérail, bien que le nombre de ses officiers et autres employés soit très-considerable, il n'est que médiocrement à charge

au khazné, par la raison que tous ceux revêtus d'offices importans, sont payés en malikiané, en zaïmet, ou en timare ; qu'une portion des autres touche la solde au miri, sous le nom de janissaire, par conséquent sans être un surcroît de charge pour ce dernier; et que cette enceinte, quoique fermée par des murailles inexpugnables, a des milliers d'issues dérobées, toujours ouvertes pour favoriser l'entrée, mais qui laissent difficilement sortir ce qu'elles ont englouti.

Afin de donner une idée des différentes branches de l'administrations, nous allons mettre sous les yeux la liste des bureaux de la defterdarerie : point central où tout aboutit en matière de cette compétence, et où s'exerce le peu de gestion que l'état s'est réservé. Ces bureaux, au nombre de vingt-quatre, peuvent être réduits à treize principaux, les autres n'étant que les succursales de ceux-là. Chacun d'eux a un chef particulier pris parmi les kodgia-guiou (gens de plume) ; souvent aussi qui est un ex-ministre, c'est-à-dire un kéaya-bey, un reïs-effendy, ou un defterdar déposé. Les autres employés sont classés entre eux, et les plus anciens ont le titre de kalfa. Un ar-

chiviste (kessedar) est attaché à chaque division.

Le premier bureau est le basch-moukhassébé ; c'est là que se centralisent toutes les comptabilités. Le deuxième est le buyuk-rousnamé, chargé de poursuivre la rentrée des deniers de l'État, et de délivrer les acquis. Du malie, qui est le troisième, partent les fermans pour tout ce qui est du ressort des finances ; les bérates des malikiané, de la douane, du kharatche, c'est-à-dire les titres des fermiers ; les bérates des métropolitains grecs et des évêques latins, sur lesquels se perçoit aussi un droit. Le quatrième est le bureau des malikiané, qui se subdivise en plusieurs ramifications. C'est là où se tiennent les notes relatives à tous les biens domaniaux, aux mukata, et où se fait l'affermage. Le cinquième est le mércoufat, ayant pour département les postes, et les approvisionnemens en grains de la capitale. Le sixième, connu sous le nom de buyuk-evkof, est chargé de la comptabilité des wakouf impériaux. Les mines sont du ressort du madencalemi. Brussa-calemi a la ville de Brousse et son arrondissement en partage. Buyuk-calé-

calemi est chargé de l'entretien des forteresses. Kutchiuk-evkaf règle la comptabilité des petits wakouf impériaux. Le kutchiuk-calé-calemi a les forteresses de second ordre. Les deux villes Saintes composent le département du karémein. Le mulhsaléfat est chargé de recueillir les successions de ceux qui encourent la peine de la confiscation ou qui ne laissent pas d'héritiers. Du grand bureau, nommé en premier lieu, sortent tous les mandats sur le trésor pour les différens services. Le defterdar, qui est spécialement chargé de cette division, envoie chaque jour au grand-vesir un état des entrées et des sorties de caisses qui ont eu lieu dans les vingt-quatre heures, accompagné de la situation des finances. On doit dire qu'en général il règne un ordre parfait dans les bureaux, et que le classement, la conservation des pièces ne laisse rien à désirer. D'un autre côté, les fréquens changemens qui surviennent dans le ministère ne suspendent ni ne ralentissent jamais les affaires, car la marche étant une, et les employés toujours les mêmes, quelles que soient les révolutions que subissent les ministres, les travaux continuent à aller leur train.

Les postes sont au compte du gouvernement dans un rayon qui s'étend jusqu'à Andrinople, et dont Constantinople est le point central. Dans les provinces, elles tombent à la charge de celles-ci, et tournent souvent au profit des pacha.

La conservation des forêts est censée confiée au corps des couroudgi, institué à cet effet, mais qui n'est plus guère aujourd'hui que *ad honores*, car il ne remplit que médiocrement les devoirs qui lui sont imposés. Conformément aux statuts de Suleïman, les janissaires vétérans (otourak) obtiennent de préférence ces emplois.

Les ouvrages hydrauliques servant à abreuver la capitale sont confiés, pour l'entretien, à un corps de fontainiers, dont les membres tirent leur origine de l'Albanie.

La capitale a plusieurs douanes, savoir : 1° celle des tabacs, qui moyennant la perception du droit, permet l'importation et l'exportation de ceux en feuilles; mais les tabacs en poudre étant donnés à ferme, l'importation en est rigoureusement prohibée, sous peine même des galères, pour les délinquans; 2° la douane du sel, qui prélève

un droit très-modique; 3° celle des bois, tant de construction que pour bâtisse et à brûler, établie au bénéfice de la mosquée Achmet, mais peu onéreuse; 4° celle du poisson, dont le droit est le vingt pour cent qui se perçoit au profit du bostandgi-bachi. Dans les autres villes de l'Empire sujettes aux douaniers, il n'y a que deux bureaux, l'un pour les marchandises en général, l'autre pour les tabacs.

Le gouvernement, par égard apparent pour cet article des capitulations, qui restreint aux simples droits de douanes ceux exigibles des Francs, et en même temps pour éluder les réclamations des intéressés relativement à l'impôt sur les soies, cotons, laines et vins d'exportation, faisait payer cet impôt au vendeur: c'est-à-dire le rejetait indirectement sur l'acheteur qui, malgré que le contrat commercial reçût atteinte, ne pouvait cependant se plaindre. D'un autre côté, ce mode de perception apportait souvent des entraves dans les opérations des négocians étrangers, par la difficulté de leur part de fournir l'acquit, en sorte qu'ils ont été amenés à se soumettre de leur plein gré à payer le droit:

nouvelle preuve de l'adresse dont le gouvernement Ottoman sait user, quand il veut s'en donner la peine, ou plutôt que les intérêts des gouvernés peuvent être protégés par lui sans que les avantages des gouvernans en souffrent.

Est rigoureusement prohibée l'exportation des grains, du riz, de l'huile, du savon, du café, en général, et spécialement de celui de l'Yemen, du cuivre, ainsi que des munitions de guerre qui ne sont pas accompagnées de certificats constatant une origine étrangère.

En cas de fraude, à l'égard des douanes, la confiscation ne s'ensuit pas, excepté pour les articles susmentionnés; relativement aux autres, on se borne à exiger le double du droit ordinaire. Voilà ce que nous sommes parvenus à recueillir sur les finances et l'administration de l'Empire Ottoman, et quoique cette question, qu'on peut appeler un véritable écueil, excède, par le développement que nous lui avons donné, les bornes que nous nous étions d'abord prescrites, néanmoins on trouvera court cet article si l'on songe à la nouveauté du sujet et à son importance.

Représentez-vous le mont Olympe dans un

vaporeux, qui n'est point assez vague cependant pour qu'on ne puisse distinguer les objets ; une rive montueuse dont l'onde, frappée par la lumière, exprime toutes les sinuosités ; le golfe de Nicée, qui aide à déterminer la position de cette ville antique soumise à tant de vicissitudes ; la chaîne majestueuse de l'Arganthon, baigné par le golfe de Nicomédie, et qui rappelle le désespoir d'Hercule et l'enlèvement du jeune Hylas ; ces îles proéminentes qui sortent du sein des eaux, et interrompent si agréablement l'uniformité de leur surface ; cette pointe de Chalcédoine, couronnée d'ombrages ; ces routes, dont les unes suivent le rivage et conduisent dans la haute Asie, les autres s'engagent dans l'intérieur des terres, et, se rapprochant de l'Euxin, vont chercher Sinope ou Trébisonde ; cette forêt de cyprès, plantée par la douleur, et qu'on prendrait d'ici pour des ombres portées ; ces montagnes, ces collines, ces vallées chargées d'habitations ; ces temples somptueux assis sur les points culminans, sûrement afin d'être plus près du ciel, et pour mettre plus aisément les faibles mortels en relation avec la Divinité ; ce Sérail qui, vu de là, se

trouve vaincu par la curiosité, et forcé de lui accorder le droit de pénétrer dans ses retraites les plus mystérieuses; ce port, image du mouvement et de l'abondance, dont sa forme d'ailleurs est l'emblème; ces édifices, déployant à l'envi leurs grâces majestueuses sur les rives de ce fleuve sinueux, qui prend sa source dans une mer et va se jeter dans une autre; ces campagnes qui offrent le plus heureux mélange de tout ce qu'il est possible à la végétation de produire; ces nombreux villages, tous occupés à travailler pour alimenter cette capitale immense, qui met à contribution l'Europe, l'Asie et l'Afrique, attirant à elle leurs productions les plus recherchées; ces torrens d'une lumière vivifiante, qui éclaire et anime le tableau; qui fait éprouver sa bénigne influence jusque dans les entraîlles de la terre où elle va réveiller les germes engourdis, rappelés dans quelques instans à la vie; cette nature vigoureuse et fortement caractérisée, qui n'a rien de pareil ailleurs, et vous offre les résultats de son plus grand effort; représentez-vous tout cela; ne craignez pas d'ajouter à ce que j'ai dit; doublez même la force de mes expressions, et vous

aurez une légère idée de ce que je crois voir encore.

La montagne de Bugurlù, dont je viens de décrire l'horizon immense, est un véritable château-d'eau, à raison des fontaines sans nombre qui découlent de ses flancs, et même de son sommet, allant pour la plupart se rejoindre au petit fleuve Chaldédoin qui coule dans la plaine; située entre le pied de la montagne et la Propontide. Parmi ces fontaines abondantes, il en est une dont les eaux supérieures en qualité, fournit aux besoins de Sa Hautesse, et justifie bien cette distinction spéciale; d'ailleurs, elle s'offre si à propos pour recueillir sous ses beaux platanes, et soulager le voyageur altéré, qu'il ne peut manquer de reconnaître sa réputation pour légitime.

Tous les monumens qui décorent ces fontaines champêtres sont d'une exécution simple, c'est-à-dire, se bornent à offrir une cuve de marbre placée au-dessous d'un robinet, fixé dans un petit mur de soutenement, ou bien dans une simple pierre taillée en forme de borne; et, lorsqu'on a l'avantage de parler les langues orientales, on peut le mettre

agréablement à profit, en parcourant leurs inscriptions, dictées quelquefois en vers, mais qui sont d'ordinaire sentencieuses, comme généralement tout ce qui sort des plumes asiatiques. A leur portée est le plus souvent une plate-forme, participant à leurs ombrages, et destinée à servir d'oratoire au pieux Musulman, qui se complaît à venir s'y acquitter de ses devoirs religieux. Une pierre, placée dans la direction de la ville Sainte, l'aide à s'orienter, mettant sous ses yeux la profession de foi, tracée en lettres d'or.

Je prends, pour regagner Scutari, une autre route que celle qui m'a conduit au haut du belvédère de Bugurlù. En contournant la colline voisine, je rentre de nouveau au milieu des lauriers, et, de cette forêt d'arbustes odorans qui ornent jusqu'aux rochers clairsemés sur cette terre généreuse. Les amandiers en fleurs étalent aussi leur parure dans le voisinage des habitations, contre lesquelles on voit la vigne former des auvents, où la fraîcheur se retire pendant les jours brûlans de l'été. Dans la campagne, je découvre partout des travailleurs, répandus par bandes silen-

cieuses, et occupés à disposer la terre à recevoir la semence qu'ils vont lui confier avec une entière sécurité, certains de sa fidélité à la leur restituer avec usure. En comparant cette culture soignée, avec les environs si négligés de la capitale, ne serait-on pas excusable de croire que les Turcs regardent, en effet, l'Europe comme une terre étrangère sur laquelle ils ne sont que passagers; et, au contraire, l'Asie, qui a vu naître leurs aïeux, comme une mère qui les rappelle, et dans le sein de laquelle ils s'attendent à rentrer? Cette dernière conjecture acquiert encore de la vraisemblance, lorsqu'on observe la prédilection que les habitans de Constantinople accordent à l'Asie pour y creuser leurs sépultures.

Je passe sous un kiosk élégant où Sa Hautesse vient souvent goûter le plaisir des champs, et d'où elle peut dire : tout ce que je vois, ces mers, ces terres immenses, ce peuple nombreux qui respire le même air que moi; eh bien, tout cela n'est rien en comparaison de ce que je possède! —De là encore il lui serait permis de juger du contraste qui existe entre la culture et l'incurie; de se convaincre par ses yeux que le bonheur

des peuples s'annonce par l'aspect riant des campagnes, et que le fouler c'est opprimer le sol lui-même. En arrêtant pendant quelques courts instans de réflexion ses regards sur ce monde confié à ses soins, elle sentirait toute l'étendue de sa tâche ; peut-être même en serait-elle effrayée ; mais tant mieux pour les sujets, puisqu'ils auraient la certitude que jour et nuit on penserait à les rendre heureux.

Après une promenade délicieuse faite au milieu des plants de vignes, des champs fraîchement labourés ; à travers d'autres où l'on voit poindre un vert tendre, je parviens à cette vaste et lugubre forêt qui m'appelle depuis si long-temps. Plantée sur un rideau qu'elle couvre en entier, elle s'étend encore dans la plaine, et alarme par le terrain que chaque jour elle gagne. Vue dans l'éloignement, elle présente des massifs d'une sombre verdure, séparés entre eux par quelques clairières. Si l'on s'en approche on éprouve un secret frémissement ; et lorsqu'on s'y est enfoncé, qu'on voit tous ces cippes debout rangés sur votre passage, comme si la curiosité avait fait sortir les morts de leurs

demeures pour vous recevoir, croyant que vous venez habiter avec eux; ou bien encore pour vous prévenir que ce jour doit arriver; lorsqu'on se trouve enveloppé de cette obscurité mystérieuse à travers laquelle les yeux ont peine à distinguer les objets; qu'on observe ces cyprès pressés l'un contre l'autre et s'élançant dans les airs comme autant de pyramides funèbres; ce silence morne, image de la mort, seulement troublé par un léger bruissement qui ajoute encore à l'effroi qu'il inspire; ces allées sans nombre qui se croisent à l'infini, qui toutes conduisent au tombeau, et donnent à réfléchir sur la multitude des routes qui y mènent; ces monumens sur lesquels des siècles ont déjà passé, et ces autres fraîchement élevés, qui ont pris place à côté d'eux; ces êtres de tous les sexes, de tous les âges qui attendent là qu'une voix toute puissante les réveille, et qui peut-être doivent encore y dormir des milliers de siècles avant quelle se fasse entendre; en voyant, dis-je, tous ces emblèmes de la tristesse, et en s'abandonnant aux idées mélancoliques qu'ils inspirent, on ne pose plus qu'en tremblant le pied sur cette terre, dans la crainte

qu'elle ne s'entr'ouvre à chaque instant pour vous engloutir. Mais aussi quand on réfléchit à ce sommeil paisible; lorsqu'on pense au calme et à la paix qu'on goûte dans ces lieux abrités contre le souffle destructeur des passions, ces objets, attristans au premier abord, prennent aussitôt un autre aspect, et vous ne les quittez pas, surtout lorsque cette vie vous fournit des désirs impérieux, que le sort barbare se refuse d'accomplir, vous ne les quittez plus sans leur dire adieu avec une sorte de regret, sans considérer avec un œil d'envie ceux qui ont trouvé enfin, dans le sentier épineux de la vie, le terme de leurs maux.

Au delà de cette forêt ténébreuse, en arrivant, sur la lisière qui regarde la Propontide, on est frappé tout à coup d'une lumière dont l'éclat vous éblouit au premier instant, et vous confirme dans la persuasion que vous sortez de la nuit du tombeau. Cette lisière semble être en effet la ligne de demarcation tracée entre l'empire de la mort et celui de la vie. Le vert printanier des champs reparaît à vos yeux avec un charme nouveau; vous retrouvez les sillons de la charrue; et

quelque malheureux que vous soyez, vous y voyez germer l'espérance, que vous croyiez perdue : tant il est facile à la nature de nous réconcilier avec l'existence lorsqu'elle s'offre à nous dans toute sa pompe.

Placé à peu près au niveau de la mer, vous pouvez encore de cette station, jouir du scintillement de la lumière qui étincelle à la surface de l'onde ; suivre de l'œil ces voiles qu'un vent frais enfle, inclinant le navire qu'elles conduisent au port. Vous accordez tour à tour vos regards à ces bouquets de pins qui tranchent çà et là avec la nudité de la plaine; à ces monts entassés et qui s'offrent comme autant de degrés pour conduire à la cime majestueuse où le chantre de l'Illiade a fixé le séjour des dieux; vous renaissez enfin, car ce n'est point vivre que de consumer dans la mélancolie et les pensées lugubres ce petit nombre de jours que le ciel nous a départis.

La superbe mosquée du sultan Sélim III, qu'on découvre sur une éminence d'où la vue peut s'étendre à plaisir, devient le but auquel vous tendez. Située au milieu d'une cour spacieuse, régulière et entourée d'un mur à hauteur d'appui, par conséquent qui permet

à l'œil de jouir de tous les avantages de la position, cette mosquée offre un carré couronné d'une coupole élégante, et dont les pans se terminent par des portions circulaires servant de point d'appui au dôme. Une grande galerie à colonnade, flanquée de deux minarets, et terminée par deux pavillons, dont le rez-de-chaussée offre des portiques, l'étage, des logemens aux imam, est adaptée à la façade. Sur les côtés sont les réservoirs d'eau pour les ablutions, et tout autour, des plantations de jeunes pins, qui promettent de donner un jour une ombre désirée. Outre le spectacle de Constantinople, de la mer et des campagnes de l'Asie, on a encore sous les yeux ce beau quartier, du même fondateur que la mosquée, partagé en rues larges, tirées au cordeau, coupées à angles droits et aboutissant toutes à des points de vue délicieux.

En le parcourant on trouve l'imprimerie, qu'Achmet III institua après s'être autorisé d'un fetwa du Mouphy, rendu dans toutes les formes; c'est-à-dire légalisé par l'assentiment du corps des uléma; avec cette restriction cependant : qu'on ne mettrait point sous presse d'ouvrage sur la religion. Cet établis-

sement, introduit avec tant de peine, déchut complètement après la mort du célèbre Ibrahim-Effendy, et même était sur le point de tomber tout-à-fait si le Sultan Selim III, dont on trouve toujours à citer honorablement le nom, ne l'eût relevé. Grâce aux encouragemens que ce prince lui prodigua, il acquit une nouvelle extension, et allait répandre la lumière chez une nation, à laquelle il faut cependant la montrer avec de grands ménagemens, afin qu'elle ne jette pas un jour dangereux sur cette croyance, dans laquelle sa vertu réside. Mais pendant que les janissaires incendiaient les casernes dont on voit les décombres près de la mosquée, les copistes, cette autre multitude aussi alarmée des progrès de l'imprimerie que les premiers le sont à la seule idée de discipline, combattaient leur ennemi de manière à le replonger dans un état tellement languissant, qu'il n'est plus capable aujourd'hui de leur porter ombrage.

Saïd-Effendy, fils de Mouhamed Effendy, ambassadeur près la cour de France, fut l'instigateur de cette heureuse innovation dont il vanta les effets à son souverain, protecteur et ami des lettres. Ibrahim-Effendi, rénégat très-

recommandable par son érudition, et dont les Osmanli ne devraient jamais prononcer le nom qu'avec gratitude, fondit les matrices et les caractères. Editeur, et en même temps auteur, il sortit de ses presses plusieurs ouvrages d'histoire, de grammaire, de politique; des cartes astronomiques, de géographie et de marine. Depuis lui, sous le règne du Sultan Sélim, on a fait paraître quelques livres de sciences, entre autres des tables de logarithmes, des traités d'arithmétique, de géométrie, d'algèbre, et le nizam-dgédid qui a coûté la vie à son auteur. Il est possible que Mahmoud, qui s'est choisi Sélim pour modèle; mais qui montre, en l'imitant, plus de fermeté et d'adresse dans sa conduite tout-à-fait mesurée, il est possible, dis-je, que ce souverain rende la vie à cet établissement agonisant.

En revenant à l'échelle où j'ai donné rendez-vous à mon bateau, je passe devant d'autres mosquées qui, sans être aussi élégantes et aussi belles que celle de Sélim, méritent bien cependant qu'on s'arrête pour les considérer. Je citerai sur-tout Jeni-Dgjami (mosquée neuve), entourée d'un bosquet mysté-

rieux sous lequel on voit des turbès couverts de dômes à jour que la légéreté caractérise, et qui ne contribuent pas peu à l'aspect séduisant de l'édifice. — Pendant que je contemple son porche, je suis tiré de mon extase par des chants d'allégresse, qui me surprennent d'autant plus, qu'il est très-rare d'en entendre chez les graves Musulmans. Je me détourne, et je vois une troupe d'individus, chargés chacun de trois ou quatre belles pelisses, qui s'avancent ayant à leur tête un bouffon coiffé d'un grand bonnet pointu en peau de loup cervier, et battant de la caisse sur une petite timbale. Je m'informe de ce qui peut occasionner ce concours, mais surtout cette infraction au caractère national, à quoi on me répond que c'est un mariage, et que cette affluence est due aux parens et aux amis du futur.

Les Turcs de la capitale célèbrent différemment et d'une manière moins bruyante que ceux de la province, le jour solennel des noces. A Constantinople, les grands contractent leurs mariages sans ces démonstrations extérieures de joie, qui par conséquent sont plutôt le partage de la classe ordinaire. Celle-

ci conduit en pompe la mariée chez son époux ; les hommes suivent à cheval ou à pied le cotchi dans lequel elle se trouve, précédée d'autres cotchi ou arabas remplis également de femmes.

L'époux, au lieu de lui offrir la main pour la conduire au sortir de la voiture dans la maison nuptiale, la prend dans ses bras et l'emporte comme une proie sur laquelle il craint même que les regards des envieux ne s'arrêtent. La veille on a transporté avec appareil la dot, fournissant au public toutes les facilités d'en faire l'estimation ; on verra que cet usage où l'ostentation se montre sans pudeur, est dû à la nation grecque, qui, elle-même, le tient de ses pères.

En province, les grands en usent à l'instar de la classe ordinaire de Constantinople, relevant cette cérémonie par un luxe et un éclat proportionnés aux facultés des deux parties contractantes, ainsi qu'au rang qu'elles tiennent. Si un bey, par exemple, un ayan, et à plus forte raison un pacha se marie, tous ceux du pays qui ont le moyen d'entretenir un cheval, se parent ce jour-là de leurs plus beaux vêtemens, et composent

une sorte de cour au fiancé. La future précède, comme nous l'avons dit, dans un cotchi, le nombreux cortége des hommes. Ceux-ci donnent aux conjoints le spectacle du dgirite, de la course des chevaux, enfin de tous les genres d'exercices usités chez la nation, et reçoivent des présens à titre de prime, rendant au delà à titre d'hommage.

Les parentes du futur, et de préférence sa mère, dirigent son choix, le fixent même sans qu'il soit permis au jeune homme de voir, autrement que par des yeux d'emprunt, celle à laquelle il va s'unir. Lorsque les deux familles se sont accordées, le prétendu envoie pour gage une bague à sa future, deux ou trois mois avant la célébration du mariage. Le jour de la signature du contrat arrivé, les parens et amis, des deux côtés, se réunissent dans la maison de la fille, ainsi que les vékil (chargés de pouvoirs des parties contractantes), à l'effet d'assister à la rédaction du contrat que dresse l'imam effendy. Chacun des vékil demande à la partie qu'il représente, si elle consent de s'unir à l'autre. Sur leurs réponses affirmatives que la mariée donne pour son compte, de l'inté-

rieur du harem, entr'ouvrant seulement la porte pour livrer passage à son *oui*, on signe l'acte. Dix jours après vient celui des noces. La mariée s'est rendue la veille au bain avec ses parentes et amies auxquelles elle a donné une fête. Celles-ci en retour l'ont parée pour le lendemain, lui collant sur les joues, la bouche, les yeux, la figure, des fleurs découpées dans du papier d'or, et chargeant sa tête de lamettes très-minces du même métal. Enfin lorsque sept jours se sont écoulés, à partir de celui de l'installation dans la maison nuptiale, la mariée change ses vêtemens contre d'autres qu'elle reçoit de son époux, et convie une seconde fois au bain ses parentes et amies. Cette fête se nomme *Jedi hamam* (bain du septième jour); elle met fin aux noces, qui, du reste, ont procuré au harem les plaisirs les plus bruyans qu'il connaisse, puisque la musique et la danse ont été de la partie : ce qui veut dire que des esclaves et des danseurs de profession qu'il lui a été accordé de voir, retranché toutefois derrière ses jalousies, ont préparé par des danses lascives la jeune mariée à recevoir et à presser dans ses bras son époux.

L'acte civil dressé dans les formes décrites plus haut, suffit pour légitimer les liens du mariage, qui peuvent être rompus jusqu'à deux fois par l'époux, et renoués de nouveau; mais s'il use une troisième du droit de répudiation, il ne lui est accordé de reprendre la même femme qu'après que celle-ci a préalablement passé dans les bras d'un autre, c'est-à-dire, pourtant avec le titre d'épouse. On devine assez que le législateur a voulu, par cette restriction, mettre un frein à un privilége déjà trop abusif, et contenir les deux sexes, dont l'un cependant a, d'après la loi, de grands avantages sur le second.

Les Turcs contractent les liens du mariage dans les premières années de la jeunesse : ce qui n'est pas peu favorable aux bonnes mœurs. Une femme répudiée emporte sa dot de la maison de son époux, et sa famille place son amour-propre à ne pas la laisser languir dans cet état de veuvage : point d'honneur qui entretient encore les mœurs dans leur pureté.

La loi permet à un Musulman d'avoir jusqu'à quatre femmes légitimes, sans limiter le nombre des esclaves; mais il se borne le

plus souvent à une seule épouse, eu égard à la dépense que quatre et même deux occasionnent, chacune d'elles ayant droit à un appartement séparé, à un domestique particulier, surtout à une part égale dans les devoirs conjugaux; en sorte que la loi, par ses conditions exigeantes, mitige les désordres qu'elle semble provoquer.

Les individus de la classe relevée, pour la plupart, n'ont que des esclaves, esquivant par là toutes les tracasseries auxquelles est exposée une maison où il y a plusieurs femmes, également maîtresses. Ceci peut-être regardé comme un trait de démoralisation chez les Musulmans; mais il n'expose point à des suites fâcheuses, puisque la condition d'épouse et d'esclave favorite est la même; de plus, nous avons vu que les enfans qui naissent de l'une et de l'autre sont également légitimes.

La loi apporte encore une restriction dans le commerce du maître avec ses femmes esclaves. Sa cohabitation ne pouvant être légale qu'autant qu'elles lui appartiennent personnellement, si elles font partie de la dot de son épouse, ou qu'il en ait cédé à celle-ci la propriété, il n'est point en droit d'en user, à

moins qu'il n'obtienne son agrément : acte de condescendance dont les femmes Turques sont susceptibles, lorsqu'elles veulent faire oublier à un époux leurs années et éviter de les voir chagrin ; ou bien encore quand la nature se refuse chez elle à la conception. Mais d'autre fois aussi la jalousie allumant leur sang, peut les porter aux plus grands attentats, surtout si elles jouissent d'un ascendant suffisant près du maître pour espérer l'impunité. Le poison devient alors l'arme dont elles se servent pour se délivrer de la vue importune de leurs rivales.

Les rayas, même les Francs, usent du mariage turc, connu sous le nom de *Kapin*. On peut dire qu'il est l'indice de la pureté des mœurs chez une nation qui a de la moralité, comme il devient aussi l'enseigne de la dépravation chez celles qui sont corrompues. Les individus des deux classes plus haut citées, qui se décident à contracter de semblables liens, soit pour conserver le privilége de la répudiation et satisfaire un goût passager, soit pour couvrir d'un voile, toujours transparent, leur libertinage, se présentent chez le juge, au mékabé, où ils font dresser

le contrat, se bornant à cet acte civil, par lequel ils ne s'obligent qu'à abandonner à l'autre partie la dot stipulée en cas de répudiation. Il arrive cependant que la Porte, démêlant le vrai motif de ces unions scandaleuses, renvoie les rayas devant leurs patriarches.

Après avoir parlé du mariage, il est naturel de traiter de l'hérédité, qui ne fournit pas une question moins intéressante que la première. — La loi sur les successions se compose de deux parties distinctes pour l'origine, mais semblables quant à l'esprit qui les a dictées. La première de ces parties se trouve dans le Koran et le Sounet, par conséquent est proprement de droit divin, selon la dénomination usitée par les Musulmans, qui attribuent ces deux livres sacrés à l'inspiration céleste. L'autre, dérivée de la première, est basée sur les décisions des docteurs orthodoxes, qui, ayant reconnu l'insuffisance des statuts laissés par le prophète, ont cru devoir completter son corps de lois par de copieuses additions. Cette partie, à raison de ses auteurs, est rangée simplement dans le droit canonique : distinction dont il a déjà été

parlé. D'un autre côté, nous venons de dire qu'elle fait suite à l'autre, de manière à s'annoncer avec les mêmes vues, et à s'encadrer très-bien dans le système général de la législation musulmane, dont le but moral est le maintien des mœurs patriarcales, au moyen de l'équilibre conservé dans les conditions, ainsi que dans les fortunes; et l'avantage accordé au sexe masculin sur le sexe féminin, pour que celui-ci soit toujours dans une dépendance absolue de l'autre. Ces deux objets sont ceux que Mahomet se propose avec une constance soutenue, toutes les fois qu'il envisage l'homme sous le rapport de l'ordre social.

Aujourd'hui le code politique chez les Ottomans semble en contradiction avec le code civil, si l'on en juge par les prétentions que le Sultan forme sur l'héritage de tous ceux revêtus de quelques grandes charges, c'est-à-dire, pour me servir de ses propres expressions : *des sujets qui mangent son pain*. Mais il est loin de faire valoir à l'égard des particuliers ce droit, que lui ont acquis la malversation et la félonie de ses délégués. Cet outrage fait aux intentions du législateur

n'est point non plus avoué par la loi qui n'a pas changé depuis qu'elle a reçu le jour. Cependant tous ceux qui jusqu'ici ont écrit sur l'Empire Ottoman, confirment le public dans cette erreur, la seule qu'un écrivain célèbre ait commise, et qui malheureusement a acquis le crédit attaché à un nom aussi justement illustre que celui de Montesquieu.

De ce que le Sultan peut tirer un de ses sujets de la classe la plus abjecte pour le constituer son premier ministre, résulte qu'il détruit dès ce moment dans l'individu sur qui son choix tombe, toutes les facultés d'homme libre politiquement et civilement, en sorte que ce même individu est à la condition de l'esclave à qui son maître a accordé la faculté de mettre en œuvre son industrie; c'est pour le maître qu'il travaille, puisque ce dernier est son héritier en vertu du code des anciens et de celui des Musulmans, relatifs à l'esclavage. Ceci est tellement exact dans le cas dont nous parlons, qu'un adage turc, sanctionné par l'usage, dit d'un vesir de nouvelle création: *Il n'a plus ni tête ni bien;* donc l'une et l'autre lui appartenaient avant sa renonciation,

et ces mots expriment assez que le Sultan acquiert sur lui au delà encore des droits que le maître a sur son esclave, dont la vie est, selon toutes les législations, garantie par la loi; mais d'un autre côté ce qui compense cette inégalité dans le contrat, c'est que l'autre partie le souscrit, et à la rigueur pourrait rejeter les conditions proposées, en sorte que c'est elle-même qui vend sa liberté. Les esclaves du Sultan sont donc tels de leur plein gré; et leur manière d'être doit ne ressembler en rien à celle du sujet qui préfère la vie privée aux grandeurs et à la fortune. Celui-ci n'est l'esclave que de la loi, et ce n'est que conformément à la loi que le Sultan peut en user à son égard; en sorte qu'elle est pour lui une égide derrière laquelle il se trouve à l'abri des attentats de l'autorité arbitraire, qui d'ailleurs ne s'occupe point de lui, distraite comme elle l'est par une foule de soucis rongeurs.

L'exposé succint de la loi sur les successions suffira pour détruire une opinion erronée; et le soin paternel apporté dans la rédaction de cette partie intéressante du code civil; surtout l'extension donnée au droit de succession, même contre les intérêts de l'état

qui, dans tous les autres gouvernemens, se constitue héritier de ceux qui meurent sans laisser de parens, lesquels jouissent ici de la faculté de s'en créer par la voie de l'adoption sous tous les noms que les liens du sang peuvent fournir; des preuves si belles et aussi authentiques nous engagent, dis-je, à traiter en passant cette question importante; elle rentre d'ailleurs parfaitement dans le plan que nous nous sommes proposé, avec l'intention de détruire une multitude d'opinions fausses, répandues en Europe sur le compte d'une nation mal connue et si souvent calomniée.

Après avoir parcouru cette analyse, dont je suis redevable à M. Ducauroy, occupé présentement de recherches laborieuses sur la législation ottomane, qui achèveront de convaincre les incrédules, de dévoiler la mauvaise foi, et intéresseront indubitablement tous les aggrégés de la république des lettres, après, dis-je, avoir reconnu par l'exposé même de la loi, combien elle se montre attentive à prévoir tous les cas, à faire valoir la parenté quelque éloignée qu'elle soit, on ne pourra manquer de se persuader qu'en Turquie le droit de succession, par conséquent

celui de propriété, sont aussi bien réglés et assurés que partout ailleurs, sauf cependant les restrictions que nous nous sommes ménagées en commençant, lesquelles, sans sortir de la classe des cas particuliers, ont conduit pourtant, comme tant d'autres, à établir faussement des principes généraux. On reconnaîtra encore par cet échantillon de la législation musulmane, à quel degré d'avancement les Arabes s'étaient élevés, et l'on reviendra de la persuasion dans laquelle on est injustement chez nous, que l'islamisme et la civilisation sont incompatibles : rien ne fournissant un moyen plus sûr de juger d'un peuple sous ce dernier rapport que de consulter sa législation.

Dispositions générales de la loi.

L'hérédité se considère de trois manières différentes relativement au degré d'habileté à succéder. De ces points de départ, on peut en quelque sorte atteindre l'infini; c'est-à-dire qu'il n'y a jamais extinction dans la parenté, à moins que la chaîne ne finisse faute de

chaînon ; et même que celle-ci se rattache quand encore des anneaux intermédiaires viennent à manquer ; seulement elle a peu de force si elle tire son origine des femmes, comparativement à celle que l'autre sexe lui donne.

Les trois grandes divisions dans lesquelles la loi range tous ceux que la parenté rend habiles à succéder en qualités d'héritiers, sont : les branches descendantes, ascendantes et collatérales. Dans chacune de ces branches on doit distinguer chez les héritiers trois qualités différentes, dont la loi s'appuie pour régler les prétentions de chacun d'eux ; en conséquence c'est ainsi qu'elle les considère : 1° les mâles touchant immédiatement au défunt, tel est le fils dans la branche descendante, le père dans celle ascendante ; 2° les mâles médiats eux-mêmes par les mâles, tel que le fils du fils sans interruption ; ou bien l'aïeul paternel dans la branche ascendante, le frère consaguin ou germain, l'oncle paternel, le grand oncle paternel, et ainsi de suite en remontant et en descendant dans la branche collatérale ; 3° les autres parens du défunt qui sont immédiats, mais du sexe fé-

minin, ou médiats par les femmes, qu'ils soient de l'un ou de l'autre sexe, ils n'ont pas les mêmes droits que ceux des deux premières divisions.

Principe général: Les individus appartenant à la première division excluent ceux des autres; et les individus de la seconde, ceux de la troisième; mais il faut pourtant observer que les parens, qui en vertu de la loi divine pourraient prétendre à une part, doivent préalablement la toucher. Dans chacune des divisions, la branche descendante exclut la branche ascendante, qui elle même exclut la collatérale; et dans chacun de ces cas celui qui a le moins de degrés exclut le parent qui est plus éloigné. Quant à la part destinée par la loi divine, quelle qu'elle soit, les prétendans ne la reçoivent qu'autant que d'autres, en vertu de la même loi, ne passent pas avant eux. Ainsi, par exemple, la sœur ayant portion dans la succession du frère, ne prélève cette portion que si le frère n'a point laissé d'héritiers dans les branches ou descendantes ou ascendantes.

Autre principal général: Tout testateur peut disposer en faveur de qui bon lui semble

du tiers de sa fortune, quels que soient les héritiers naturels qu'il laisse.

Articles de la loi appartenant au droit divin.

La fille, si elle est seule, a la moitié de la succession; s'il y en a plusieurs, les deux tiers sont répartis entre toutes. S'il y a des frères, les filles n'ont que la moitié de la part des frères. S'il n'y a ni fils ni fille, mais une ou plusieurs filles du fils, celles-ci remplacent la fille; et s'il y a une fille, celle du fils a droit seulement à un sixième.

S'il n'y a ni fils, ni fille, ni fille de fils, le père et la mère tiennent lieu du fils et de la fille; alors le grand père paternel et la grand-mère paternelle représentent le père et la mère. Dans le cas où le père et la mère auraient des petits-enfans, les premiers ont droit chacun à un sixième; et par conséquent quand ils sont substitués aux droits de leurs petits-enfans, c'est le grand père et la grand-mère qui héritent de ce sixième.

Le frère et la sœur germain ou consanguin

du mort décédé sans laisser d'enfant, héritent de la moitié s'ils sont seuls ; s'ils sont plusieurs ils héritent des deux tiers. Le frère et la sœur utérins ont droit à un sixième.

L'époux a droit à moitié de la succession quand il n'y a pas d'enfans; dans le cas contraire au quart.

Les épouses du mort sans enfans ont droit au quart ; dans le cas contraire seulement au huitième.

La loi divine institue donc héritiers pour une part déterminée, savoir : Parmi les hommes, le fils, le père, l'époux, le père du père, les frères germains, consanguins et uterins; parmi les femmes, la fille, la fille du fils, l'épouse, la mère, la mère du père, les sœurs germaines, consanguines et utérines.

Articles de la loi appartenant au droit canonique.

Lorsque les membres des deux classes désignés par la loi divine ont prélevé leurs parts dans les cas et proportions ci-dessus stipulés, et que l'héritage n'est pas épuisé, se pré-

sentent comme prétendans pour ce qui reste, savoir : 1° les fils et fils de fils en descendant à l'infini ; 2° les pères, père de père en remontant aussi loin ; 3° les frères germains et consanguins, et leurs enfans mâles, sans que le degré, quelque reculé qu'il soit, éteigne la parenté ; 4° les oncles paternels et leurs descendans mâles à perpétuité ; 5° le grand oncle paternel et ses descendans mâles à perpétuité ; 6° à défaut de ces héritiers mâles ou mâles par les mâles, la fille, ou la fille du fils réunie à la sœur pour former une seule tête ; et dans le cas où il n'y aurait qu'une de ces prétendantes, elle ne conserverait aucun droit.

Quand aucune des conditions ci-dessus ne se rencontre, si le mort est un affranchi, le maître ou ses descendans mâles par les mâles, sont appelés à la succession.

Si la succession n'est point épuisée après les parts levées, les membres qui ont des portions déterminées d'après la loi, reviennent encore au partage.

Dans le cas où il reste quelque chose après cette seconde répartition, les parens non cités plus haut sont appelés en qualités d'hé-

ritiers pour ce reste ; ensuite les maîtres par adoption, s'il y en a ; après ceux-ci l'individu reconnu pour parent par le mort, à un degré quelconque ; puis viendrait le paiement des legs qui n'auraient point été préalablement acquittés, par la raison qu'ils outre-passaient le tiers de la fortune, ce que la loi interdit ; enfin si après toutes ces divisions, subdivisions, il restait encore quelque chose, ou que le défunt eût négligé les moyens que la loi fournit pour se créer des héritiers adoptifs au défaut d'héritiers naturels, l'État se présenterait pour faire valoir ses droits, qu'on peut compter comme nuls eu égard à la facilité qu'on a de les rendre tels.

Nous avons parlé des maîtres, ainsi que des parens par adoption ; ce qui demande quelques mots d'explication pour être bien entendu. Un maître adoptif est celui qui, en vertu d'une convention passée entre lui et un autre individu, a acquis le droit de patronage à l'égard de ce dernier. La convention est stipulée selon les conditions suivantes : celui qui consent à être le client d'un autre, obtient la faculté d'hériter dans sa succession selon les termes voulus par la loi, et oblige

en outre le patron à se porter son garant pour tous ses faits et gestes, de même que le maître est responsable pour le compte de son esclave, des délits que celui-ci commettrait; mais ce qui paraîtra singulier, c'est que les deux individus peuvent être tout à la fois patron et client l'un de l'autre.

A Athènes, l'affranchi était tenu également à chercher un patron qui se portât son répondant devant la loi. Les cliens et les patrons chez les Romains, stipulaient à peu près le même contrat, dicté, il est vrai, dans un autre esprit, par la raison qu'il s'agissait de deux citoyens de classes différentes qu'on voulait lier entre elles, au moyen de la protection et de la gratitude.

Pour que l'adoption soit légitimée par la loi, il faut, 1° que l'adopté n'ait point une origine connue; 2° que l'adoptant ait persisté jusqu'à sa mort dans sa première volonté; 3° enfin, qu'il y ait possibilité de la chose sous le rapport de l'âge. Les deux décisions suivantes tirées d'un recueil de fetwa, achèveront de faire connaître les conditions de l'adoption, tout en donnant une idée du

style laconique usité chez les Musulmans en matière judiciaire. — *Demande.* Zeïd a déclaré qu'Amrou était son frère ; Amrou n'a point d'origine connue, et Zeïd n'a point laissé d'héritiers ; Zeïd est mort sans révoquer sa déclaration : l'adoption est-elle valide ? — *Réponse.* Amrou succédera à Zeïd, pourvu cependant qu'il y ait possibilité par l'âge, c'est-à-dire que si Amrou a soixante ans, et le père de Zeïd seulement quarante, l'adoption ne peut avoir lieu.

Demande. Zeïd a reconnu Amrou pour son fils adoptif ; Amrou n'a point d'origine connue ; Zeïd est mort persistant dans sa déclaration : Amrou peut-il prétendre, comme fils adoptif, à l'héritage de Zeïd ?

Réponse. Il est habile à succéder, pourvu qu'il y ait possibilité du côté de l'âge à ce qu'il soit fils de Zeïd ; si, par exemple, Amrou a soixante ans et Zeïd seulement quarante, l'adoption est nulle ; mais si Zeïd a soixante ans et Amrou quarante, ce dernier peut se porter pour héritier.

Des dispositions aussi sages de la part de la loi sur les adoptions, n'auront sûrement

pas échappé au lecteur qui, moyennant ce nouvel échantillon mis sous ses yeux, doit être convaincu présentement de ce que je m'étais engagé à lui prouver.

L'amour paternel et la piété filiale sont des sentimens très-impérieux chez les Turcs; cela se conçoit : le cercle de leurs affections étant resserré, ils doivent consacrer toutes leurs facultés aimantes au petit nombre de celles qu'ils connaissent; la sensibilité peut donc être appelée la sève du cœur, puisque de même que celle de la végétation, elle rend les branches alimentées par elle d'autant plus vigoureuses qu'elle en a moins à nourrir.

Le respect d'un fils à l'égard de son père, d'un frère envers son aîné, est aussi très-prononcée, et rappelle les mœurs patriarcales dans leur pureté primitive. L'épouse n'est guère chère à son époux qu'autant qu'elle devient mère; c'est aussi sur ce point que la rivalité s'établit entre les femmes appartenant à un même maître. Cependant une nombreuse progéniture, loin de flatter les habitans de la capitale, les effraie, comme nous l'avons dit ailleurs, et cette crainte a fait inventer des breuvages propres à arrêter

les sources de la fécondité, à en étouffer même les germes, sans que ces infanticides encourent la censure de l'opinion.

L'amitié est beaucoup moins connue des Osmanli que parmi nous, chacun vivant concentré dans sa propre famille, et l'éducation d'ailleurs ne contribuant pas à développer ce sentiment sur lequel elle exerce une si grande influence. Quant à l'amour, il ne mène jamais à la folie, parce qu'il ne vient qu'après les désirs satisfaits ou qu'avec ceux qu'on peut satisfaire; d'ailleurs, l'éducation produit encore chez nous, à l'égard de ce second sentiment, un effet tout contraire à celui engendré par elle dans les contrées mahométanes : la galanterie nous apprenant à regarder le beau sexe avec des yeux tout à fait différens de ceux que le Musulman arrête sur des êtres dont il détruit en quelque sorte le charme en réduisant leurs privilége à l'amour physique.

J'ai décrit à peu près toute la série des affections du Musulman, tous les emplois qu'il fait de sa sensibilité; comme on a pu le voir, il est bien près de l'état de nature, puisque nous n'avons trouvé que les

sentimens obligatoires du pur instinct, sans avoir été dans le cas de mentionner aucun de ceux créés par nous ou que nous perfectionnons. La religion contribue beaucoup encore à remplir la viduité de son cœur ; mais après l'avoir ajoutée, ou pour mieux dire l'avoir mise en tête et sur la même ligne que le mépris qu'il professe à l'égard des infidèles, on peut fermer la liste, certain de n'avoir rien omis.

Avant de prendre place dans le caïc qui doit me reporter à Top-Khané, je m'arrête à contempler une fontaine située sur le rivage que je vais laisser. Exécutée comme les autres, en marbre blanc, elle demeure, pour la magnificence, peu au-dessous de celles qui jusqu'ici se sont attirées avec le plus d'intérêt nos regards. De semblables monumens et tant d'autres dédiés à des usages sacrés ou profanes, répondent d'une manière victorieuse aux inculpations fausses adressées aux Ottomans sur leur prétendue insensibilité pour le beau, et attestent au contraire qu'ils sont aussi bien organisés à cet égard que les nations les plus accessibles au grandiose ; c'était donc une omission que

j'avais commise en fermant sitôt la liste de leurs affections. — Je me détache du rivage, et mes regards se promènent tour à tour sur le nouveau kiosk élevé en face du port, de manière à jouir le plus avantageusement possible de sa vue animée; sur cette côte qui fuit vers la Propontide, et me découvre successivement ses nombreux promontoires retranchés l'un derrière l'autre, jusqu'à la péninsule de Fener-Baktché; sur ce rocher qui sort du sein des flots, et d'où s'élève la tour de Léandre, à laquelle se rattachait, au temps des Empereurs Grecs, une chaîne destinée à intercepter le passage; sur ces îles disséminées à la surface de la plaine liquide que l'Ida et l'Olympe encadrent; sur ce bel amphithéâtre d'habitations où ressortent avec élégance des minarets, des coupoles qui font oublier à l'œil tout ce qui les entoure; enfin, quoique je sois arrivé au point le plus favorable pour jouir de la vue du Sérail, ainsi que de la portion la plus imposante de Constantinople, je ne m'en apercevais pas, et je ne répare cet outrage qu'en me laissant aller à en commettre un autre, malgré ma conscience qui

me reproche ce nouveau trait d'ingratitude, sans parvenir pour cela à me corriger.

Articles complémentaires.

Plusieurs auteurs, à la tête desquels sont Denys le Géographe, Hyginus, Étienne de Byzance, et Eustache, commentateur du premier, attribuent à Io, métamorphosée en génisse par Jupiter, le nom de Bosporus, prétendant que c'est à ce lieu même qu'elle aborda, après avoir traversé le détroit pour se soustraire aux persécutions de la jalouse Junon, et que de là elle passa en Égypte. Cette étymologie se rapporterait tout à la fois au mot δάμαλις, qui signifie génisse, et à celui de βόσπορος, qui, décomposé, donne βοὸς πόρος, dont la traduction littérale est : *trajet de bœuf;* comme aussi, *trajet de genisse*, puisque le substantif βοῦς, οὸς est du genre commun. Cette opinion semblerait donc devoir prévaloir sur toutes les autres, et donner en même temps l'explication du nom de détroit, à moins qu'on ne préfère une étymologie moins illustre fournie par des auteurs plus sobres de fic-

tions, lesquelles attribuent le nom Bosporus à la facilité qu'un bœuf trouverait à traverser le détroit, vu son peu de largeur.

Passant au nom de Chrysopolis, nous dirons qu'Étienne le Géographe le fait dériver de Chrysès, tandis que Denys de Byzance en attribue l'étymologie à l'or provenant des tributs levés en Bithynie, que les Perses recueillaient à Chrysopolis. Les Athéniens, sur l'avis d'Alcibiade, se servirent de ce poste pour établir un droit de péage sur les navires qui faisaient voile vers l'Euxin. Afin de s'y maintenir, les mêmes, au rapport de Xénophon, ceignirent Chrysopolis de murailles.

D'après les canons du sultan Suleïman, les beyler-bey doivent payer annuellement de kalémie (droit de plume pour renouvellement de bérat) quinze cens aspres; les zaïme huit cents, et cent vingt le timariote, jouissant de trois mille aspres de revenu; mais il n'est plus possible d'établir à cet égard de base fixe, tant à raison de la variation que les monnaies ont subi, que par les désordres qui se sont glissés dans

l'administration, depuis le législateur cité plus haut. — Le droit sur les boissons est de deux paras pour les vins sans distinction; de quatre pour les eaux-de-vie : il porte le nom de rezm-zegryè (droit coercitif), c'est-à-dire, tendant à empêcher l'arrivage de ces articles condamnés par la loi. Le sultan Sélim III, accusé faussement d'aimer le vin, pour se justifier ou se venger, imagina très-adroitement cet impôt. — Le droit sur les tabacs, d'après le contrat, devrait se borner au six pour cent; mais il outre-passe. — Les droits de douane sur les marchandises d'estime, sont de trois pour cent pour les Francs, de quatre pour les Musulmans, et de cinq pour les rayas. Ceux-ci paient en sus le tiers de ce premier droit sur les marchandises de la catégorie plus haut énoncée; la moitié sur celles de poids. Les unes et les autres ne changent rien aux conditions relatives aux deux autres classes, tandis que ce second droit, nommé mésétri, passe encore à l'égard des rayas, les deux termes que la loi lui prescrit, et même cesse de reconnaître des bornes, puisqu'il n'est pas exigible une fois seulement. — La capitation (Kharatche), à laquelle sont tenus

tous les sujets tributaires, de même que les affranchis l'étaient dans les anciennes républiques, s'élève depuis trois jusqu'à treize piastres, c'est-à-dire, selon les facultés des contribuables, répartis dans trois classes. Les mendians en sont exempts, les femmes aussi, et les mâles, jusqu'à l'âge de puberté. Ce qui sert de prétexte aux vexations sur cet article, c'est le classement, que le fermier cherche toujours à se rendre favorable, en se ménageant le plus qu'il peut de contribuables à treize piastres. — La taxe de guerre porte le nom de saliané; elle est fixée par le Grand-Seigneur et pour chaque province en particulier. Sa Hautesse envoie sur les lieux des officiers de son choix, et de préférence des capidgi-bachi, qui, après avoir fait la répartition, procèdent à l'affermage par arrondissement, dans l'intention de presser le recouvrement; d'où résulte un redoublement d'impôt. — Le droit sur les soies, cotons, laines, poils de chèvre, se nomme bedeat (nouvel impôt); il est pour les soies de deux piastres quinze paras par tèffé; les cotons paient un paras par ocque; et relativement aux articles cités en dernier lieu,

il est réglé sur le pied d'un para par tête d'animal. — Outre les droits de douane, le café est soumis au bedeat, qui s'élève à huit paras par ocque. Les grains et le riz jouissent de franchise pour l'entrée. — Les tavernes sont soumises à une taxe particulière. — Les sommes recouvrées par voie juridique et à l'aide de moyens coercitifs, rapportent le dix pour cent d'aubaine aux membres du pouvoir exécutif, qui ont fait les poursuites. Les Francs, en pareils cas, n'escomptent que le deux. Le premier terme est assez le prix courant de tous les tribunaux en Turquie. Les pacha prélèvent ensuite à leur profit une taxe individuelle, et jouissent de moyens sans bornes pour créer chaque jour de nouvelles avanies dont il serait impossible de dresser un tableau exact, eu égard à leur irrégularité.

L'imprimerie a été transférée sous Sélim III à Scutari. Jusqu'ici il est sorti de ses presses trente-quatre ouvrages, savoir : neuf sur les mathématiques ; huit dictionnaires ; cinq traités de grammaire et de syntaxe arabes ;

quatre ouvrages sur la religion ; un volume faisant suite aux annales de l'Empire Ottoman, par Wassif-Effendy ; un grand atlas turc en vingt-quatre feuilles, avec des explications ; six cartes marines, et trois ouvrages en français, y compris le nouveau réglement.

DIX-SEPTIÈME PROMENADE.

CONSTANTINOPLE.

La nation Juive forme une république dans l'Empire Ottoman. — De ses lois, de ses mœurs, et de son industrie. — Mosquée de Sélim I. — Derwisch. — Mosquée de Mahomet. — Place de l'Et-Meidan. — Citernes à ciel ouvert. — De la mendicité. — De l'harmonie et de l'expression de la langue turque. — Quartier des Blakernes. — Palais de Constantin. — Église d'Arméniens schismatiques. — De la police municipale. Elle se confond en Turquie avec la justice criminelle. — De la police générale. — Quartier de Balata. — Quartier du Fanal. — Mosquée des roses. — Cosmogonie et partie dogmatique de l'Islamisme. — Des mœurs sous le rapport de la chasteté dans l'un et l'autre sexe. — Chez les Osmanli ce sont les hommes qui ont le mérite de leur conservation. — Les grands se corrompent au lieu de se civiliser dans leur contact avec nous. — Des magnétiseurs, messiens, enchanteurs et visionnaires.

Il me reste encore à voir le quartier de la mosquée Mahomet, celui des Blakérnes et le

Fanal pour avoir parcouru toute la partie septentrionale de Constantinople. J'y trouverai quelques monumens ; non pas en aussi grand nombre que dans les deux premières promenades ; mais où mon attention ne pourra être captivée par les beaux-arts, les observations morales y suppléeront aisément, et mes tablettes n'en seront pas moins riches.

Je m'embarque à l'échelle du capitan-pacha, et vais descendre à celle de Jéni-Kapoussi, c'est-à-dire à l'entrée du Fanal. Là, comme presque toutes les échelles du port, je trouve des Juifs officieux qui, dans leur espagnol corrompu, s'offrent à me servir de *Cicerone*. — J'accepte les services de celui qui me fait le plus d'instance, et je n'ai point lieu de m'en repentir, car il s'acquitte avec beaucoup d'activité et d'intelligence de son emploi de guide, que chez les superbes Musulmans, les seuls janissaires attachés aux légations ne dédaignent pas de remplir.

Je prends ma route vers la mosquée de Sélim, et chemin faisant je réfléchis sur les vicissitudes qui ont fait naître au rivage de Byzance ce même Israélite dont les aïeux habitaient la Castille. Ce retour philosophique

sur le passé me porte à accuser les Chrétiens d'injustice à l'égard des Musulmans, pour l'intolérance que sans cesse ils leur reprochent, tandis qu'il est arrivé à ceux-ci d'exercer la vertu contraire envers des infortunés, victimes de la persécution des premiers; en effet ces exilés de l'Espagne, chassés par Ferdinand le Catholique, furent recueillis par ces mêmes Musulmans, auxquels nous faisons chaque jour le procès.

La similitude de condition et le joug également accablant qui dans l'Empire Ottoman pèse sur les Chrétiens de même que sur les Juifs, ne peut engager les premiers à la réconciliation, ou tout au moins à la miséricorde à l'égard des autres. Ceux-ci ont porté avec eux sur cette terre étrangère l'opprobre qui les suit partout. Lorsqu'un Grec veut exprimer le plus haut degré de l'animadversion céleste : Dieu garde, dit-il, que cette disgrâce arrive à qui que ce soit, même à un Juif! Le vendredi saint aucun de ces malheureux n'ose se montrer dans les quartiers habités par les Chrétiens, car il y verrait brûler son effigie et risquerait de périr lapidé; aussi quelle que soit la somme que vous offriez à un Juif, malgré sa

cupidité naturelle, vous ne pourriez le décider à passer ce jour-là dans le faubourg de Péra. Quant aux Turcs, sans favoriser ouvertement ces iniquités, cependant ils les tolèrent, et même ils les regardent comme une vengeance légitime, ne montrant pas moins d'indignation que les Chrétiens contre la nation Juive pour ses attentats envers Jésus-Christ; en sorte que de tous les rayas, les enfans d'Israël sont à la plus dure condition, condamnés, comme on le voit, non-seulement à l'oppression des maîtres, mais encore à être baffoués par les esclaves.

Mahmoud qui, contre la coutume ordinaire des Sultans, aimait le faste chez les autres, se plaisait à répéter ces mots : « Je veux que l'histoire dise que sous mon règne les Juifs parcouraient le Bosphore avec quatre paires de rames. » Pour avoir l'intelligence de ceci, il faut savoir que, selon les lois somptuaires, les rayas, les Francs, les Turcs mêmes, ne peuvent armer leurs caïc que de trois paires d'avirons au plus.

La nation Juive n'a qu'une très-faible existence politique dans l'Empire Ottoman, surtout depuis que les Arméniens les ont dépouillés de leurs richesses, en les supplantant

dans l'emploi de saraffe. Ceux-ci, et principalement les Grecs, sont en rapport avec le gouvernement, les premiers par des fortunes considérables, que chaque jour ils accroissent, et qu'ils offrent, avec leurs talens administratifs, à l'État ainsi qu'à ses principaux membres; les seconds, par la possession de grandes charges, qui leur fournissent les moyens d'acquérir une influence marquée dans les affaires. Les Juifs, au contraire, ont à peine quelques individus de leur secte qui approchent les dignitaires, parmi lesquels le plus en crédit est le baziriam-bachi (chef des négocians).

Ce privilégié, dont la condition paraît aussi heureuse que celle de ses frères est triste, joue le rôle d'intendant près de l'aga des janissaires. C'est lui qui tient la masse noire de ce corps; qui fournit à toutes les dépenses, hormis la solde et les subsistances, laissées à la charge du miri; l'habillement est également de son ressort, ainsi que les déboursés particuliers du chef; c'est encore lui qui dresse les rôles de la solde, de concert avec le jenityeri-effendy; et sa caisse se remplit, surtout, de l'excédant du montant de ces rôles sur l'ef-

fectif. Il y fait entrer aussi les gages de son patron; tous les bénéfices attachés au titre d'aga des janissaires; et lorsque les recettes ne suffisent pas pour couvrir les dépenses, il est autorisé à faire chez les banquiers de sa nation des empruns forcés, dont le remboursement est toujours très-tardif. Ce protecteur prétendu est donc encore un ennemi pour les Juifs, puisque c'est avec leurs deniers qu'ils paient la faveur, achetée par lui pour être tournée contre sa nation. Une autre de ses prérogatives est de se faire accepter comme caution pour tous les emplois du corps des janissaires, exigeant une garantie, ce qui lui attire la cour des nombreux aspirans de la faveur.

Mais de si brillans avantages sont contrebalancés par des chances fâcheuses; par exemple il n'est pas très-rassuré pour sa tête, qui tombe aussitôt qu'on vient à découvrir quelques infidélités, ou même encore dans la seule vue de s'emparer de ses dépouilles. Si l'on l'excepte, ainsi qu'un petit nombre d'autres banquiers qui regorgent de richesses, on peut dire de la nation Juive qu'elle est dans la plus complète indigence, comme l'in-

diquent assez les professions viles auxquelles elle se voue.

Dans l'Empire Ottoman, plus que partout ailleurs, les Juifs vivent isolés de la communauté, et forment dans l'État une société particulière, régie suivant un gouvernement qui offre le mélange de l'oligarchie et de la théocratie, mais dans lequel cependant cette dernière est la mieux partagée, conformément aux anciennes maximes de la ville Sainte; en sorte qu'on demeure surpris en reconnaissant, à des traits bien distincts, une république des mieux réglées au sein du pouvoir arbitraire et de l'anarchie.

Le grand-rabbin et deux autres qui, dans l'ordre hiérarchique du sacerdoce, suivent immédiatement ce premier magistrat, sont les dépositaires des trois pouvoirs, contrebalancés cependant, comme nous le verrons plus bas. Nommés à vie, les arrêts de ces triumvirs sont sans appel lorsqu'ils portent sur des points où la religion peut être intéressée, et alors la nation renonce à tous ses priviléges, obéissant en aveugle à la voix du ciel.

Un conseil composé de sept membres,

nommés également à vie, et dont l'institution remonte à des temps immémorials, tient en dépôt une portion du pouvoir législatif, au moyen duquel se trouve tempéré celui du triumvirat sacerdotal dans les affaires purement temporelles. C'est à ce conseil des sept qu'il appartient de convoquer l'assemblée nationale, lorsque les intérêts de la communauté l'exigent; et leur faculté législative réside encore dans le choix des membres de cette assemblée, qu'ils prennent toujours parmi les individus les plus considérés : c'est-à-dire parmi les plus riches et chez les rabbins.

Toutes les questions proposées à l'assemblée nationale sont agitées d'abord, et fixées par le triumvirat ainsi que par le conseil des sept réunis; de manière qu'il ne reste plus à la nation qu'à accepter ou à rejeter, abandonnant à ceux dans lesquels elle a déposé sa confiance, la sollicitude des réformes et des institutions nouvelles.

Cette répartition du pouvoir législatif ne peut mériter assez d'éloges, puisqu'il en résulte que la nation est libre d'inquiétudes, sachant qu'on veille pour elle : ce qui s'accorde parfaitement avec son ignorance et ses préjugés;

d'un autre côté parce qu'elle conserve la faculté d'exercer sa volonté, selon l'emploi qu'elle est susceptible d'en faire : faculté qui doit se borner à ne pouvoir être violée; 3° qu'outre son caractère on a consulté sa situation relativement au gouvernement dont elle relève; et l'esprit de ce dernier, habitué à reconnaître seulement les chefs; 4° parce qu'elle trouverait cependant dans son intérieur les moyens de statuer sur les questions sérieuses de la liberté politique, s'il lui était permis de les agiter; enfin, tout en examinant une constitution aussi sage, on est conduit à regretter que tant de garanties aient été imaginées, qu'un si grand nombre de précautions contre l'empiétement ou l'usurpation aient été prises, pour qui? pour une société enveloppée, comme une place assiégée, par le despotisme.

En cas de mort, le grand rabbin est remplacé par le second, celui-ci par le troisième, ainsi de suite; et l'assemblée nationale convoquée, nomme à la place vacante, choisissant dans les candidats proposés par le conseil des sept, réuni aux deux membres restant du triumvirat : bien entendu que l'élu est toujours pris dans l'ordre sacerdotal.

Si c'est dans le conseil des sept qu'une place vient à vaquer, on procède de la même manière au remplacement, prenant indifféremment dans la classe des séculiers et dans celle des rabbins, quoique cette dernière soit déjà en possessiondes postes les plus éminens. Ici on retrouve l'esprit théocratique, ce qui serait un vice constitutionnel pour toute autre nation.

La justice est administrée par deux tribunaux établis, l'un à Kasse-Keuïu, l'autre à Balata, et composés chacun de quatre rabbins, nommés à vie dans l'assemblée nationale. Rien de mieux entendu que cette disposition prise d'après l'esprit de la constitution même ; en effet, c'est à ceux qui ont la loi en dépôt à la faire parler, et d'un autre côté la nation ne peut méconnaître ces oracles, puisque c'est elle qui les a choisis; seulement on pourrait blâmer le nombre pair des juges.

Toutes les affaires litigieuses sont portées à ces tribunaux. Si la question offre des doutes, ou partage d'opinions, elle est soumise au jugement du grand-rabbin, dont l'avis acquiert force de loi. Quant aux frais de procédure, ils se réduisent à ceux de bureau et à une modique rétribution au profit du greffier ;

c'est-à-dire que la justice se rend gratuitement.

Les délits, quels qu'ils soient, n'entraînent jamais de peines capitales, car le gouvernement qui commande, et veut bien tolérer cette agrégation particulière, s'est réservé de prononcer en pareil cas; en sorte que la raison alléguée par les juifs pour expliquer cette modification, se fait aisément reconnaître, comme imaginée afin de mettre leur honneur à couvert, ne devant pas espérer de se faire croire lorsqu'ils osent dire, sous les murs du Sérail, que depuis la destruction du temple de Jérusalem, ce droit leur a été retiré par Dieu. Les peines infligées se bornent en conséquence à la détention et au bagne. Les condamnés, sur la simple réquisition du grand-rabbin, sont envoyés dans les prisons publiques ou bien aux galères, où ils restent le temps prescrit par la sentence.

La soumission des Juifs à l'égard de leurs tribunaux, ne se trouve pas à beaucoup près aussi absolue, aussi aveugle chez les deux autres nations tributaires, quoique les chefs ecclésiastiques de celles-ci jouissent des mêmes priviléges; et souvent dans les contestations

en matières d'intérêt, la partie condamnée a recours aux juges musulmans. Mais parmi les Juifs, l'empire de la religion, et peut-être aussi l'amour national, l'emportent sur la faculté d'en appeler; tellement que tous obéissent sans murmurer à leurs chefs, et que celui qui serait assez osé pour recourir aux tribunaux du pays, se verrait frappé de réprobation parmi les siens, et périrait malheureusement sous le poids de l'anathème.

Les dépenses publiques et d'administration se composent des émolumens du grand-rabbin et de ses deux collègues; des honoraires des juges; des pensions accordées à une centaine de rabbins dont les fonctions consistent dans l'étude de la loi, l'instruction publique, le culte, et parmi lesquels sont pris les membres du triumvirat ainsi que des tribunaux. On puise encore dans la caisse publique pour donner des secours aux nécessiteux, calculant ces aumônes de manière à bannir complètement la mendicité. On en retire annuellement une somme de dix-sept mille piastres qui se verse dans la caisse de l'amirauté, moyennant quoi la nation juive se trouve rachetée du service de la marine, et à l'abri des violences exer-

cées envers les rayas lorsque la flotte doit mettre à la voile; enfin le trésor paie chaque année de six à dix mille piastres pour défrayer ceux que la dévotion détermine à aller mourir en Terre-Sainte.

La gestion des deniers publics est confiée à une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée nationale, et qui sont renouvelés tous les deux ans. Ils dressent le rôle des impôts d'après les budjets, et le cens établi par eux, conformément aux facultés de chaque chef de famille.

La nation se compose sous ce rapport de trois classes d'individus; savoir : 1° celle des contribuables; 2° celles des indigens, qui au lieu de donner reçoivent; 3° la classe des individus qui ne sont pas assez fortunés pour être imposés, mais aussi qui peuvent se passer de secours. On calcule que les premiers forment à peine la cinquième partie de la nation, ce qui rentre dans ce que nous avons dit plus haut.

Il faut sûrement beaucoup de confiance, ce qui ne peut résulter que d'un grand fond de probité, pour qu'une société se livre avec tant d'abandon à cinq délégués auxquels elle

laisse toute la faculté d'exercer des malversations; mais on sait que les Juifs sont entre eux aussi scrupuleux sur cet article, qu'ils apportent peu de conscience dans leurs négociations avec les individus des autres sectes; d'ailleurs la constitution qui n'a point à craindre l'altération du côté de l'empiétement du pouvoir, et par cette raison confie la haute magistrature pendant la durée de la vie, à ceux qui en sont revêtus, ici sans laisser percer de la défiance pourtant, se montre prévoyante en limitant l'exercice des comptables.

La police municipale et la censure sont exercées par des magistrats ayant le titre de *regidor*. Ils veillent à la tranquillité publique et domestique, au maintien des mœurs; ils jouissent même du droit de s'assurer si les individus commis à leur surveillance sont rentrés dans leurs maisons à l'heure prescrite; chaque quartier a le sien qu'il nomme à son choix. Ces censeurs peuvent faire administrer la bastonnade ou condamner à la prison les délinquans, sans autre forme de procès: comme on le voit, la discipline militaire n'est pas aussi sévère.

Chaque quartier a en outre son rabbin,

chargé de veiller à l'observance des devoirs de religion : autre genre de servitude auquel les Juifs sont encore soumis avec la dernière rigueur. Il a aussi sa synagogue, à l'entretien de laquelle il pourvoit au moyen de contributions prélevées sur ses habitans ; dépenses qui du reste sont très-modiques.

Dans l'Empire Ottoman, comme partout ailleurs, les Juifs, autant qu'ils le peuvent, habitent seuls sans contact avec les autres nations. Il devient difficile d'avoir des notions précises sur leur nombre, la loi leur défendant les dénombremens exacts ; cependant on estime que les familles juives, de la capitale, s'élèvent à dix mille, ce qui peut bien donner une totalité de soixante mille individus, eu égard à la facilité de cette nation pour reproduire l'espèce.

La religion chez les Juifs est le but unique vers lequel tendent toutes les institutions ; ainsi l'éducation se borne à la lecture, à la connaissace du dogme ainsi que du rite. Les plus doctes, parmi eux, sont ceux à qui la langue hébraïque étant familière, passent pour être versés dans la connaissance de l'Écriture Sainte, ainsi que de ses commen-

taires, et qui possèdent le mieux les annales de leur nation. Quant aux sciences, ils y sont étrangers, si l'on en excepte quelques-uns qui savent de l'astronomie ce qu'il en faut pour dresser des almanachs; mais qui d'un autre côté donnent souvent dans les écarts de cette autre science chimérique qui porte le nom de *cabale*.

La banque, le commerce, surtout le brocantage et ces autres professions du dernier ordre, dans lesquelles la mauvaise foi trouve plus facilement accès, sont, avons-nous dit, les apanages de la nation Juive. Elle ne cultive aucun des arts libéraux, ni aucun des arts mécaniques, placés en première ligne, tels que fabriques, bijouterie, horlogerie, etc.; en sorte que sous ce rapport on doit la classer bien après les autres nations tributaires. Cette ignorance soutenue depuis tant de siècles, malgré les pas de géant que les sciences ont faits, est une conséquence naturelle de l'éloignement de ce peuple pour tout ce qui n'est pas enfant d'Israël.

Par inclination, et conformément à la loi, les Juifs écartent le luxe de leurs personnes et de leurs habitations. Contre l'usage établi en Turquie, leur domestique est peu nom-

breux, et s'ils se relâchent parfois des maximes de modération dont ils se sont fait une règle, ce n'est qu'à l'époque de leurs fêtes; de manière que cette infraction est l'ouvrage de la religion et non celui du goût pour la dépense.

Une commission composée de quatre membres, est chargée d'entretenir les relations existantes entre les Juifs de la capitale et ceux de la Terre-Sainte. On sait que tous ambitionnant d'aller faire quelque séjour à Jérusalem, s'ils ne peuvent y finir leur carrière, contribuent de leurs deniers au maintien de l'établissement qu'ils y ont à cet effet. Chaque année il part du port de Constantinople un navire portant cent cinquante à deux cents individus de tous sexes, pour ce pélerinage. Les riches paient le passage des pauvres. Souvent il arrive que par suite de guerres ou d'avanies, les Juifs de Terre-Sainte se trouvent soumis à des contributions au delà de leurs facultés; dans ce cas, la nation entière est leur réfuge, et ils sollicitent des secours qui ne leur sont jamais refusés. L'assemblée générale en fixe la quotité, et la commission des quatre en a le maniement.

De même que les Grecs et les Arméniens,

les Juifs paient la capitation, et en temps de guerre ils acquittent leur quote part de la taxe extraordinaire, dont ils font la répartition entre eux, en sorte qu'il ne reste à la Porte qu'à intimer au grand-rabbin ses volontes. Cette simplification décharge les Ottomans de l'ennui de la perception; enfin on peut dire que la nation Juive est sous tous les rapports celle qui leur évite davantage ces peines que le gouvernement dans ses moindres ramifications traîne à sa suite.

Pendant cet exposé on a dû être plus d'une fois frappé de la ressemblance que les Juifs ont avec les Ottomans sous plusieurs rapports. D'abord on retrouve ceux-ci dans cet isolement que les autres professent à un degré égal, et qui nuit d'une manière aussi marquée à l'avancement des deux nations; 2° dans cet amour fraternel, ces vertus aumônières qu'ils professent à l'égard des individus de leur secte, au détriment de la philantropie en général; 3° de même que chez les Musulmans, leurs lois sont théocratiques et leurs magistrats pris dans le sacerdoce; mais sur tous les autres points, combien ne different-ils pas de ceux auxquels nous ne les

aurions pas comparés si nous n'avions eu l'intention de faire voir les changemens produits dans le caractère au moyen des modifications apportées aux institutions politiques. Par suite de ces modifications ou de la différence de direction imprimée à l'esprit, la religion engendre chez les Juifs un effet tout contraire à celui qu'on reconnaît pour son ouvrage dans le moral des Musulmans. Timides autant que ces derniers sont valeureux, vils en proportion de ce que les autres se montrent superbes, les Hébreux semblent ne se barricader au milieu de la société que parce que celle-ci les rejette, et que l'humanité les désavoue; tandis que les partisans de Mahomet la tiennent éloignée à une distance respectueuse, par la raison qu'ils jugent les autres hommes inférieurs à eux en mérite, et en cela on est disposé à les excuser si l'on se reporte à cette époque brillante de leur histoire, qui étonne encore le monde. On doit dire aussi à leur louange, qu'ils ne se traînent point dans la fange comme les Juifs, et surtout que la différence de croyance n'est jamais une considération assez forte pour les engager à transiger avec

la probité, de laquelle même ils sont esclaves. Enfin la nation Juive, d'après sa manière d'être dans l'Empire Ottoman, porte le double joug que ses propres lois, jointes à celles du gouvernement, lui imposent. Mais ce joug acquiert de l'allégement par cette duplicité même, puisque l'œil de surveillance des maîtres est d'autant moins attentif que la soumission et l'exactitude des esclaves se montrent grandes; ce à quoi les réglemens intérieurs apportent ici une attention continuelle.

Il faut monter par une pente très-roide pour arriver à la mosquée fondée par Sélim I; mais sa situation heureuse dédommage le voyageur de la fatigue, par la vue immense qu'elle lui procure sur les dehors de Constantinople et les hauteurs d'Eyub. L'architecture ici n'a pas cette élégance et ce caractère de légéreté que nous avons trouvé dans les autres temples, les arcs-boutans qui étaient la coupole sur tout son pourtour, détruisant l'effet de celle-ci qui d'ailleurs est trop surbaissée; on remarque du reste de belles colonnes de marbre dans les portiques. A l'ouest et au pied de la terrasse sur laquelle

est assise la mosquée, on voit une de ces vastes citernes à ciel ouvert, que possédait Constantinople, et qui aujourd'hui offrent toutes des jardins potagers.

En suivant la route qui doit me conduire à la mosquée de Mahomet, et me promène à travers un quartier peu fréquenté des Francs, je vois un derwisch qui cherche à provoquer la charité des fidèles au moyen d'un cornet dont il se sert comme de trompette, esquivant par ce substerfuge sa règle qui lui défend de demander l'aumône. Quoi qu'il en soit, il ne perd point sa peine; car on se rend facilement à son invitation; et dans ce café où il vient de prendre place, on lui apporte une tasse qu'il accepte sous la condition tacite de laisser au ciel le soin du paiement.

Une institution aussi vicieuse, puisqu'elle n'est propre qu'à entretenir l'oisiveté, n'est certainement pas l'ouvrage du Prophète. On l'imagina long-temps après lui, ou, pour mieux dire, ses disciples ne furent, à cet égard, que les imitateurs des Chrétiens.

Les derwisch ont hérité chez les Musulmans du rôle des moines du douzième siècle. Comme ceux-ci, ils font vœu de pauvreté,

et pour la plupart mènent une vie des plus commodes, grâce au privilége dont ils jouissent de se présenter librement partout, et de pouvoir s'asseoir familièrement même à la table des grands. Leur réputation d'indigence, dont ils se servent adroitement pour cacher la fourberie qui est leur etude principale, sanctionne tous leurs actes, que dicte la démence ou l'hypocrisie. Les uns guérissent les enfans malades par un simple attouchement du pied sur la partie souffrante, les autres ouvrent les sources de la fécondité chez les femmes stériles, en déposant dans leurs bouches le fruit de leur expectoration, se bornant, à ce qu'ils disent, et selon ce que soutient l'autre partie, à ce spécifique innocent; enfin tout ce qui est miracle rentre dans leurs attributions, et l'on est frappé du contraste qu'ils forment avec l'islamisme proprement dit, au point qu'il est aisé de se convaincre qu'ils lui sont entièrement étrangers. De même que les moines, ils ont eu souvent de l'influence près des têtes couronnées; et, comme eux encore, ils comptent dans leur agrégation plusieurs personnages recommandables par un rang éminent. Aujourd'hui il

serait impossible de les extirper, ce qu'ont prouvé d'ailleurs les tentatives infructueuses du vesir Kiuprulu à cet égard.

Les derwisch sont divisés en trente-deux ordres différent entre eux par la règle et l'habit. Chaque ordre reconnaît un fondateur du nom duquel il emprunte le sien, et dont il consacre la mémoire par des hymnes en langue persanne. Les uns sont sédentaires, les autres mènent une vie vagabonde, et peuvent être regardés comme les plus à charge à la société, eu égard à leurs brigandages. Les sédentaires vivent dans des couvents (teké). fondés par une piété mal entendue, et dont la crédulité accroît chaque jour les revenus. Ils se livrent dans ces lieux consacrés aux exercices de leurs règles respectives; et, afin d'être à même de subvenir à leur entretien, ils conservent la faculté d'exercer une profession; quant à la nourriture, le couvent y pourvoit. Ils peuvent aussi contracter les liens du mariage : ces deux derniers articles donnent à leur institution un avantage sur celle des moines.

Chaque teké a son supérieur (scheik), lequel jouit d'une réputation de sainteté qui lui

attire le respect le plus profond de la part de toutes les classes. La bizarrerie caractérise chaque règle, qu'on reconnaît cependant pour avoir été dictée par l'esprit de mortification. Les uns, qu'on nomme Ruffaï, s'impriment, ou feignent de s'imprimer au moyen de fers chauds, des stygmates, qu'un peu de salive du scheïk suffit pour guérir; d'autres, nommés bédévi, répètent jusqu'à entrer dans des convulsions horribles, le nom et les attributs de la Divinité; les mewlévi, moins extravagans que ceux là, tournent sans interruption pendant plusieurs minutes, les bras tantôt étendus en forme de balanciers, tantôt croisés sur la poitrine, voulant exprimer par ce mouvement allégorique que la présence de l'intelligence supérieure remplit l'univers, et se rencontre partout où les regards peuvent se porter. Leurs salles d'exercice se meublent de spectateurs de même que nos théâtres; car les infidèles en achètent l'entrée qu'on leur fait payer en proportion de leurs facultés et de l'empressement qu'ils témoignent; enfin, partout ailleurs on ferait mettre une partie de ces agrégations aux Petites-Maisons, réservant l'autre pour les galères.

La mosquée de Mahomet a pris, selon des conjectures assez bien fondées, la place de cette somptueuse église des Saints-Apôtres, édifiée par Constantin pour servir à la sépulture des Empereurs, et dont les ruines, plusieurs fois relevées, conservèrent leur nom jusqu'au dernier jour de l'Empire d'Orient, quoique la forme de l'édifice eût subi toutes les dégradations successives de l'architecture. Le temple qu'on y voit aujourd'hui semble ne devoir laisser aucun regret à l'égard de celui qui a disparu pour lui faire place. Un Grec, nommé Christodule, en fut l'architecte, et obtint du Sultan, pour récompense, une rue entière, dont l'acte de donation servit au prince Cantemir de titre pour défendre les droits des Chrétiens, habitans de ce quartier, contre les rigueurs d'Achmet III, qui prétendait les en chasser.

L'édifice dont il est question est conforme aux autres mosquées impériales pour le plan; son élévation présente une coupole reposant sur plusieurs portions de dômes; sa cour est entourée de portiques ornés de colonnes de vert antique et de granit oriental. On peut dire enfin, pour le caractériser, qu'il a au-

tant de noblesse que d'élégance. Cependant on regrette d'y trouver encore le mêlange du style gothique avec l'architecture moins dégradée du Bas-Empire ; mais c'est aux Grecs qu'il faut s'en prendre, car ce sont eux qui ont donné aux Turcs cet exemple d'altération dans les formes. D'ailleurs, l'érection de tous les édifices sacrés, dont la capitale des Ottomans peut s'enorgueillir, est due à cette nation.

Un trait caractéristique des mosquées impériales est donc l'association du genre mauresque avec le style romain, tel qu'il s'offre dans le Panthéon à Rome. En effet, tous les temples mahométans que jusqu'ici nous avons visités, et qui composent, avec celui d'Eyub, la liste des mosquées impériales, à côté de ces coupoles de l'invention latine, que les Grecs du Bas-Empire ont fait porter sur des voûtes, présentent des arcades à tiers-points, des chapiteaux défigurés par un goût bizarre venu de l'Orient, des entrées principales dans le genre de celles de nos anciennes cathédrales, des décorations à la manière mauresque, enfin des frêles colonnes reposant sur des chapiteaux et adhérentes aux murs.

Les nouveaux Sultans, après avoir été ceints du sabre à Eyub, viennent terminer la cérémonie du sacre par une prière sur le tombeau du destructeur de l'Empire d'Orient, invoquant son génie, qui cette fois semble s'être réveillé.

Parmi les nombreuses dépendances qui entourent sa mosquée, on remarque les bains, tenus avec raison comme les plus beaux de Constantinople. Des coupoles percées à jour les font reconnaître. Les édifices de ce genre sont très-multipliés en Turquie, surtout dans la capitale. Le climat et les pratiques de la religion concourrent puissamment à leur propagation ; d'ailleurs ils remplacent dans l'Orient les bals et les théâtres de l'Europe chrétienne.

Près de la mosquée Mouhamed est le marché aux chevaux, le tchartchi des selliers, ceinturiers et autres ouvriers travaillant sur cuir. On voit dans ces magasins des ouvrages où le luxe et l'élégance se sont accordés pour produire des chefs-d'œuvres, ce qui fournit cette réflexion naturelle : que les Turcs ne sont pas moins ingénieux que les autres à perfectionner les arts lorsqu'ils flattent leurs inclination.

Me voilà arrivé à la place de l'Est-Meïdan, où se fait aux janissaires la distribution de la viande, conformément aux canons de Suleïman. Sur cette même place s'est tenu ce tribunal de sang, composé d'Otourack (janissaires vétérans), qui dispensaient la mort sur le simple reproche de dévouement à la cause de Sélim. Les accusés comparaissaient devant ces bourreaux qui ne déposèrent le glaive qu'après avoir abattu les têtes les plus chères au Sultan.

Cependant ils se laissèrent désarmer par Tchéléby-Effendi, l'un de ses ministres bien-aimés, et du nombre des hommes les plus vertueux de sa nation. Informé que la vengeance était à sa recherche, ce vieillard respectable, dont la barbe blanche et les vertus devaient plaider éloquemment la cause, même devant le tribunal le plus inique; fort de sa conscience, est assez courageux pour venir de son plein gré, suivi de sa nombreuse progéniture, offrir aux juges sa tête. Si c'est un crime, leur dit-il, d'avoir conseillé la création d'un corps respectable de canonniers, de l'institution duquel on a déjà éprouvé les heureux effets; de n'avoir jamais eu en vue

que la prospérité de l'Empire et la gloire des armes ottomanes; d'avoir fourni aux vrais Croyans des moyens de défense contre les infidèles, je suis coupable, et viens demander moi-même à subir la peine que j'ai méritée; à présent il vous reste à prononcer.

Les juges, bien que transportés par l'ardeur de la vengeance et la soif du sang, ne purent entendre ce discours, ni voir celui qui venait de le prononcer avec une assurance si noble, sans éprouver un mouvement de clémence, ou plutôt sans faire un retour sur eux-mêmes. Les novices furent les premiers à engager le vénérable vieillard à prendre place au milieu de leurs anciens, et par là épargnèrent à ces derniers des remords qui, il est vrai, eussent médiocrement accru la masse de ceux qui déjà devaient déchirer leur conscience pour un si grand nombre d'autres attentats consommés. Cette victime échappée au couteau, occupe encore aujourd'hui un des premiers offices, malgré son grand âge, et n'a rien perdu de son zèle à servir la bonne cause.

Allons visiter le palais trop célèbre de Constantin ou de Bélisaire, comme il plaira de l'appeler, mais auquel dans aucun cas on

ne donnera le nom qu'il a vraiment porté. Je parcours, pour y arriver, une des rues de Constantinople qui offre le plus de continuité, et va aboutir à la porte d'Andrinople. Ce quartier est meublé de maisons basses, assez mal bâties, et qui sont en partie habitées par le petit peuple. Les boutiques se multiplient à mesure que j'approche des murs de l'enceinte. Dans ce moment je longe une citerne immense, où les légumes ont remplacé la masse d'eau qu'autrefois elle contenait. Je pourrais, sans sortir de son voisinage, en voir d'autres, qui sont recouvertes de voûtes; mais je n'y entraînerai pas mon lecteur, car elles ne mérite guère d'être visitées. Les citernes à ciel ouvert ont généralement encore vingt-cinq à trente pieds de profondeur, à quoi on doit ajouter la hauteur du terreau dont on a chargé leur sol, ce qui peut donner la mesure de l'immense capacité de ces réservoirs.

Une mendiante, couverte de l'enseigne de sa profession, m'assaille, et ne lâchera prise, selon toute apparence, que lorsque je lui aurai abandonné les paras qu'elle sollicite. Combien n'en ai-je pas déjà rencontré d'au-

tres? car la mendicité en Turquie est une profession très-suivie. Des femmes, et quelques individus de l'autre sexe auxquels les infirmités ne permettent pas de pourvoir différemment à leur existence, sont, il est vrai, les seuls qui l'exercent publiquement; mais il en est beaucoup aussi qui, sans s'y adonner ouvertement, peuvent cependant être rangés dans la classe des mendians, à raison du peu de pudeur qu'ils mettent à demander et à recevoir.

L'infortunée que je viens d'assister, pénétrée de gratitude, me souhaite en retour une compagne qui me fasse connaître les béatitudes du Paradis des houris, et me donne des enfans aimables comme leur mère. On doit dire que les femmes turques ont, en général, une éloquence, un genre de débit particulier, qui ne peuvent être attribués qu'à l'état de dépendance auquel elles sont condamnées. Les dames européennes qui les fréquentent, assurent qu'il estdifficile de trouver plus de vivacité d'imagination, plus de délicatesse dans les manières, à quoi un certain ton familier, une aimable ingénuité prêtent encore des grâces enfantines, qui achèvent de

séduire et d'enchanter. Ne serais-je pas excusable de croire que cette fille de la misère a étudié les artifices de l'art oratoire à l'école d'Isocrate, ou plutôt de Cicéron, à en juger par le ton persuasif dont elle s'aidait pour exciter ma commisération, tellement qu'il m'eût été aussi difficile de ne pas la comprendre que de la refuser. La langue qu'elle parle s'annonce généralement dans toutes les bouches pour avoir une expression fortement sentie; et dans celle des femmes, elle acquiert encore ces grâces touchantes qu'un sexe ingénieux dans l'art de plaire, sait donner aux idiômes qui ont le plus de rudesse. La manière dont ici elles cadencent la langue nationale, ces fréquentes aspirations qui caractérisent celle-ci, ces inflexions à l'aide desquelles leurs voix flûtées savent nuancer le discours de manière à le mettre à la portée de ceux qui, faute de l'intelligence des mots, cherchent à s'expliquer le sens par les transitions musicales, tout cela réuni, dis-je, annonce que cette langue a une prosodie bien sentie dont la poésie s'accommoderait à merveille.

Les hommes altèrent rarement leur sérieux accoutumé, en mêlant au discours des

gestes ou des ports de voix. Leur organe conserve le ton grave sur lequel il est monté, et qui s'accommode si bien avec l'air imposant de leur figure. Jamais leurs conversations ne sont bruyantes ; le débit est tel qu'il laisse croire que chacune des expressions que leurs lèvres obtiennent la permission d'articuler, a été pesée, mesurée d'abord, et fournie par la réflexion. Celui qui adresse une question, tourné à demi vers son auditoire, attend quelques instans avant d'obtenir la réponse, ne permet guère qu'à sa figure de participer par l'expression à ce qu'il veut dire, et seulement à sa tête d'altérer l'immobilité que le reste de son individu conserve. Les Grecs, au contraire, sont grands gesticulateurs, et disent autant en quelque sorte avec leurs bras, continuellement en action, qu'ils le font avec la bouche.

Le quartier où je me trouve est un des moins beaux de Constantinople ; ce sera à lui sûrement que cette capitale est redevable de la mauvaise réputation outrée que les voyageurs lui ont faite. On y voit, en effet, des Juifs, et il n'en faudra pas plus au lecteur pour s'expliquer son impureté. Cependant c'est

ce même quartier des blakernes, si célèbre par son église de la Vierge, par le palais de la Magnaure, et que la dévotion peut seule aujourd'hui faire reconnaître à travers la métamorphose qu'il a subie, s'aidant pour cela de la profonde vénération que les Grecs accordent à un ajasma qu'il possède, lequel indique, selon leur tradition, l'emplacement de l'église de la Vierge.

Parcourons cet édifice ruiné dont les murs seuls sont debout, et que je suis venu chercher à l'un des trois points extrêmes de Constantinople. De forme rectangulaire, il a dix-huit toises environ en longueur, sur moitié dans le sens de la largeur. Il est composé d'un rez-de-chaussée habité encore aujourd'hui, et de deux étages qui sont à ciel ouvert. Sa situation en fait le principal mérite, à raison de la vue étendue qu'elle lui fournit, mais ne suffit pas cependant pour légitimer l'opinion avantageuse conçue en sa faveur. Ne nous arrêtons donc pas plus long-temps à considérer un monument du dernier âge de l'Empire d'Orient, et laissons-le pour visiter cette église consacrée par des Arméniens schismatiques, selon la langue ultramontaine.

Construite sur le plan des temples grecs modernes, c'est-à-dire composée de trois nefs recouvertes modestement d'un comble en charpente, et d'un simple plafond, la décoration intérieure de cette église consiste dans un grand nombre de lustres et de lampes de cristal qui garnissent la nef principale. Je vois tous ceux qui pénètrent dans ce lieu révéré, se prosterner à la manière des Musulmans; aussi le parvis est-il recouvert de tapis et de nattes, de même que dans les mosquées. — Combien les fidèles qui viennent ici contenter leur dévotion, doivent veiller soigneusement à la conservation de cet édifice fragile! Car si un incendie le réduisait en cendres, que de sollicitations, que de sommes il faudrait dispenser pour acheter le privilége de le relever!... En attendant l'obtention de cette faveur ruineuse, on verrait ce troupeau sans bercail, rassemblé en plein air autour d'un auvent aussi humble que le Dieu qu'il adore, passer ainsi des jours entiers aux ardeurs du soleil, ou bien exposé aux intempéries de l'hiver, et offrir le tableau touchant des premiers temps du christianisme; c'est, en effet dans la persécution que notre religion est vraiment intéressante.

Que veut dire ce concours d'hommes à pied qui, rangés sur deux files, forment cortége à cet autre monté sur un cheval richement enharnaché? — Ah! c'est l'istambol-cadissy, ou ministre de la police, accompagné de ses agens; je le reconnais aux balances qui le précèdent. Suivons-le, il m'apprendra comment la police procède en Turquie.

A son aspect toutes les figures de ces bakâle (marchands de comestibles) s'altèrent, et quelques-unes même se décomposent. Cet effet, produit par la présence d'un magistrat, donne aisément à deviner que, d'une part, la bonne foi ne rassure pas toutes les consciences; que, d'une autre, sa rivale n'est pas la seule qui ait des craintes à concevoir, et que la partialité dicte bien aussi plus d'une sentence.

Le cortége s'arrête devant ce boulanger grec, sur le front duquel une sueur froide découle déjà. Ses pains sont mis sur le plateau fatal pour subir l'épreuve, et c'est en vain que l'accusé implore de l'œil le balancier pour qu'il conserve au moins l'équilibre; le plateau inflexible qui contient sa condamnation penche, et la sentence est déjà pronon-

cée. — Elle porte en substance qu'il sera donné au coupable une leçon dans les formes, qui, si elle ne le rend pas au fond plus honnête, l'engagera du moins à conserver les dehors de la probité ; ce qui doit suffire à ses pratiques. En conséquence deux tchiaousch l'abattent sur son derrière ; deux autres lui élèvent les pieds qu'ils prennent dans un nœud et les tiennent, au moyen d'un bâton, à hauteur convenable ; enfin, il en paraît deux autres armés de gaules souples, mais robustes, qui se partagent la plante de ses pieds, et appliquent, chacun dans son département, un nombre de coups gravement comptés. Le juge, pendant l'exécution, conserve un sang-froid aussi imperturbable, que celui de Minos et de Rhadamanthe, lorsqu'ils prononcent sur le sort des mortels descendus aux sombres bords; le patient, de son côté, crie, se plaint à Dieu, mais sans penser seulement à demander grâce à ses bourreaux ; car il sait bien que l'enfer est moins impitoyable. Lorsque ses cent coups de bâton lui ont été comptés avec cette libéralité qui ne regarde pas au poids, et lui dit de prendre exemple sur elle; il se traine clopin-clopant dans sa boutique,

paie par-dessus le marché, à titre d'amende, la peine que la justice s'est donnée pour le corriger; et, moyennant cette réparation, il prend son rang dans la société, comme s'il n'avait pas été flétri, n'ayant pas même perdu un seul ami, ni un scrupule de la considération dont il jouissait avant.

Cette expédition terminée, le tribunal ambulant continue sa route, promenant de nouveau un œil scrutateur sur tous les articles de sa compétence, et cherchant des consciences timorées. — Ce bakale, Grec encore de nation, attire en second lieu l'attention du juge redoutable. Il a entendu dire que, profitant de la pénurie, ce marchand vend ses comestibles au-dessus du tarif, ce qui est un crime capital, et plus que suffisant pour l'exposer à se voir mis en montre, attaché par le cou, sur le devant de sa boutique; c'est aussi de quoi on le menace en commençant son procès qui sera bientôt terminé. — Je ne puis me défendre de m'apitoyer sur son sort futur; je détourne même les yeux, et fais déjà quelques pas pour éviter la scène tragique qui s'apprête. — Mais, non, elle n'aura point lieu; car les dispositions changent. Selon

toute apparence, le coupable s'est rachete de la mort avec quelques bourses, moyennant quoi il aura obtenu de son juge attendri que la peine soit commuée en une autre moins terrible; et voilà qu'on travaille à l'appareil de son supplice, dont les instrumens sont un clou et un marteau.

On le saisit, ou plutôt il se livre, regardant le sort qui l'attend comme une bonne fortune, comparé à celui qui le menaçait; on lui approche la tête de la porte de sa maison, contre laquelle on le laisse cloué par une oreille. Les souffrances qu'il endure ne sont pas assez cuisantes, je crois, pour qu'il soit défendu de rire de son attitude comique; on ne me grondera donc pas de m'égayer un peu aux dépens d'un fripon qui, plus d'une fois aura transigé avec sa conscience, et abusé de la confiance publique. Un cercle nombreux s'est formé autour de lui, mais ne tardera pas à se dissiper; chacun le regarde, fait un retour sur soi-même et s'éloigne; quant au patient, à voir ses yeux atônes, on le prendrait pour un de ces curieux qui écoutent aux portes.

Les châtimens ne sont pas toujours aussi benins en Turquie; la mort est, comme déjà

nous l'avons dit, une sentence familière aux juges militaires, qui appuient leurs sentences du ourf, c'est-à-dire de la volonté du Sultan. Celui-ci recueille donc toute la gloire de ces actes de violence, presque toujours exécutés sans son aveu, quoiqu'ils portent son nom D'après cela, il est naturel de penser que rarement la peine est proportionnée au délit, et que, le plus souvent, elle l'outre-passe de beaucoup, confondant tous les codes avec celui qui, chez nous, porte le titre si distinct de criminel. D'un autre côté, ceux que nous accusons sont en droit de répondre, qu'il faut des moyens violens dans certains gouvernemens, le moindre relâchement entraînant bientôt des suites funestes; aussi n'y connaît-on qu'un seul genre de délit et qu'un seul moyen de répression, sans modification ni tempéramens; c'est dire qu'on n'examine pas la faute dans sa nature, et qu'on ne voit guère en elle que l'atteinte portée à l'autorité royale, n'envisageant qu'en dernier lieu les dommages particuliers. Ceci est une conséquence naturelle du principe politique, et du préjugé religieux qui lient la cause de la Divinité à celle de son représentant supposé;

en pareil cas, la loi est le souverain; de manière que toutes les infractions sont regardées comme autant de crimes de lèze-majesté.

Cette rigueur outrée est encore l'ouvrage de la félonie. Sans elle, l'autorité royale se montrerait plus tolérante, et ne s'écarterait point de la manière de procéder paternelle des premiers kalif; d'un autre côté elle ne peut malheureusement user d'aucun moyen violent qu'aussitôt elle ne soit copiée par ceux mêmes contre qui elle a voulu sévir; en sorte que sa faiblesse achève le mal commencé par la sévérité que lui a suggéré le désespoir ou la défiance; et si l'on remonte à la cause première de tous ces désordres, on trouvera qu'ils tirent leur origine de la mollesse du Sérail. Mais pour en revenir à la première partie de la question, à présent que les sujets sont blasés en quelque sorte sur les supplices, que la crainte de la mort dans la classification de leurs idées répond à la place que la menace d'une amende occupe dans notre tableau idéologique, rien ne serait plus dangereux que de changer de régime avant d'avoir réformé les mœurs et les opinions.

Le bon ordre est maintenu dans la capitale par des corps-de-garde de janissaires, dont les armes sont de gros bâtons rassemblés en faisceau devant la porte du poste, et qui font des patrouilles suivies, dès l'entrée de la nuit, dans leurs quartiers respectifs. Différens officiers militaires se partagent la haute police; l'aga des janissaires l'exerce dans Constantinople; le bostandgi-bachi dans le canal; le capitan-pacha et le topdgi-bachi sur la rive septentrionale du port. Le grand-vesir rassemble tous ces départemens particuliers dans un seul, en sa qualité de chef suprême.

Quant à la police secrète, il en existe certainement une à Constantinople; car il est rare qu'un coupable se soustraie à la vengeance lorsque le grand-vesir a signifié à ses agens qu'il doit comparaître à son tribunal. En pareil cas, leurs têtes répondent d'ordinaire pour la sienne : alternative qui rend les premiers ingénieux à déterrer celui pour le compte de qui ils sont engagés. C'est dire que l'espionnage est très-bien connu des membres de la Sublime-Porte, qui d'ailleurs ont sous leur main de trop bons maîtres en ce genre, tant chez les Grecs que parmi les

Francs, pour ne pas s'être adonnés aussi à cet art perfide, dont la politique prétend ne pouvoir se passer. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit d'observer la circonspection de tous ceux qui sont en évidence, et le silence qu'ils gardent lorsqu'il s'agit du gouvernement. La grande école se tient dans le Sérail. Là toutes les affaires se traitent sous des noms déguisés, et il devient si dangereux d'y parler, que ceux qui l'habitent, le plus souvent s'expriment dans la langue des signes. Chacun d'eux, d'ailleurs, s'exerce dans l'emploi le plus estimé du maître, en épilogant les démarches, même indifférentes, de tout ce qui l'entoure. Les plus habiles deviennent ces instrumens perfides qui font tomber les têtes; plusieurs prennent rang dans le corps des capidgi-bachi, principalement consacré à ce genre de service; les autres sous des noms moins connus pour synonymes d'agens secrets de la haute police, sont placés près des ministres, des pacha, de tous ceux enfin dont le Sultan est en droit de se défier; et prennent en note, jour par jour, les gestes, les paroles, les réflexions mentales de l'objet de leur observation continue. A leur tour ces

derniers ont à la Porte, même dans le Sérail et à côté du trône, des espions qui les tiennent au courant de ce qui a été décidé et de ce qu'on projette : veillant avec d'autant plus de vigilance à la conservation de leur tête, que par leur conduite ils s'exposent à la perdre. L'Empire Ottoman est donc de tous les États celui où la police secrète est la plus perfectionnée ; où elle emploie le plus d'agens ; et le seul où elle partage ses forces en deux corps, qu'elle fait manœuvrer continuellement l'un autour de l'autre, de même que les pièces d'un échiquier. C'est une conséquence naturelle de l'état de défiance dans lequel on y vit, depuis le Sultan jusqu'à ses derniers délégués. Mais d'un autre côté, ce cabinet est rarement bien informé de ce qui se machine dans les autres, n'ayant que des agens subalternes pour le tenir au courant, ou des ambassadeurs qui ne sont que pour la représentation. Il ne reçoit des notes que par les princes grecs, qui ne disent pas toujours vrai, ou par les cabinets étrangers souvent intéressés à le tromper ; en sorte que jamais il ne sait bien précisément ce qui se passe en Europe. Comment cela pourrait-il être différemment pour une

nation qui vit à l'écart de toutes celles qui l'entourent ?

Parmi les objets qui s'attirent l'attention de la censure, l'article des mœurs est celui sur lequel elle se montre le plus inexorable. La femme adultère peut-être immolée par son époux, et dans tous les cas expie son crime par la mort. Les faiblesses de ce sexe deviennent bien plus graves encore si le complice est d'une autre religion. Alors le seul moyen que celui-ci ait de sauver sa vie, est de prendre le turban, si toutefois encore son amante est libre ; dans le cas contraire, l'adultère, renfermée dans un sac avec des chats, est jetée à la mer, et l'amant, décolé, pendu ou empalé.

Les femmes publiques sont tolérées à Constantinople, sans être cependant autorisées ; mais la soldatesque nombreuse que renferme cette capitale, oblige forcément le principe de se ployer à cette condescendance, malgré la contradiction marquée qui en résulte.

On peut se faire une idée de la condition de ces malheureuses, d'après ceux qui les fréquentent, et les lieux qu'elles habitent. Le plus souvent elles donnent leurs rendez-vous

dans les cimetières ; renversant toutes les idées reçues, choquant tous les préjugés, et se livrant à la débauche la plus révoltante là où l'on rencontre à chaque pas la pensée la plus propre à inspirer le repentir. Quoique le gouvernement soit informé qu'il existe une classe de femmes vouées à la débauche, il n'est cependant pas prudent à elles de se montrer avec trop d'assurance, et le bâton venge souvent la cendre des morts outragée : cent coups, administrés à chacune des deux parties, est la correction infligée pour ce genre de délit attentatoire aux mœurs.

Passant aux femmes honnêtes, on me demandera sûrement si elles sont sages par principes ou par nécessité ? C'est une question assez délicate à traiter, et d'autant plus qu'on ne peut guère en parler que sur des ouï-dire. Il est à croire cependant qu'elles se conduisent d'après le dernier de ces deux mobiles, car l'éducation morale est peu de chose pour elles, comme l'annonce la contrainte dans laquelle on les retient ; aussi la pudeur n'exerce pas à leur égard cet empire qu'une rougeur aimable décèle. Il est permis de les comparer à des malheureux à qui l'on a passé une chaîne

au pied, ne voulant pas s'en rapporter à leur parole; et qui ne respectent l'entrave qu'autant qu'ils ne peuvent réussir à la briser; mais qui la liment aussitôt que les regards des surveillans se détournent d'eux. Enfin ce sont plutôt les mœurs des hommes, chez les Osmanli, qui conservent celles de l'autre sexe; ce qui porterait à croire que nous sommes vraiment les premiers artisans de la séduction; à moins que pour mitiger cette sentence, on ne préfère m'entendre dire: que nous pourrions être les conservateurs de la chasteté; mais que cette tâche devient trop difficile à remplir dans certaines contrées où les femmes ont plus d'amabilité qu'il n'en faut pour éveiller en nous le désir de leur plaire. J'espère même, au moyen de ce tempérament, avoir réussi à respecter tous les intérêts, et à concilier tous les partis.

Pour en revenir aux femmes Turques, n'ayant point appris à connaître la chasteté par principe, et l'éducation ne leur ayant pas enseigné à établir des différences parmi les hommes, elles ne voient guère dans notre sexe que les qualités physiques; en sorte qu'il arrive parfois que des femmes se livrent à de

misérables bateliers, faisant leurs esclaves confidentes de ces désordres, qui même se rencontrent de préférence dans la classe relevée, à raison du délaissement auquel un harem nombreux expose en particulier chacune de celles qui en font partie. La pluralité des femmes, qu'on ne rencontre que dans la classe opulente ou du moins aisée, établit aussi une différence sensible relativement à l'organisation physique, entre les hommes nés dans cette classe et ceux du second ordre. Chez ces derniers on remarque tous les signes évidens d'une constitution robuste, dans le développement de laquelle le régime domestique a secondé les intentions de la nature; chez les autres on démêle l'effet des plaisirs prématurés ainsi que leurs abus, à travers une empreinte toujours fortement exprimée, malgré les désordres qui ont travaillé à l'effacer. Sûrement aussi que le croisement des races, et le mélange du sang géorgien, mingrélien, etc., avec le sang ottoman, répare, à l'aide de ce renouvellement continuel d'un des sexes, les pertes de l'autre; aussi, rarement les sujets qui sortent de ces moules ont-ils des imperfections physiques, et jamais

ils ne pèchent d'une manière marquée sous le rapport de la taille. L'embonpoint entre généralement dans la constitution de tous; mais les muscles ne cessent pas d'être apparens, et même conservent l'avantage dans l'organisation altérée.

Le quartier de Balata où nous nous trouvons arrivés, est peuplé de Juifs que j'évite de tout mon pouvoir, autant par la crainte de la lèpre que par celle de la peste. Ce sont eux qui propagent en grande partie le dernier de ces deux fléaux, en vendant et colportant les hardes de toutes espèces, sans s'inquiéter du certificat d'origine, au point même qu'on les voit se disputer les dépouilles des pestiférés jusque dans les asiles consacrés à recueillir ces malheureux; aussi les miasmes morbifiques s'attachent à cette nation plus qu'à aucune autre, et exercent parmi elle des ravages qui ne peuvent cependant ralentir son insatiable ardeur pour le gain.

Me voici hors de ce cloaque, et parvenu à un autre quartier qui forme avec celui que je quitte un contraste frappant, autant par ses édifices que par ceux qui le peuplent. Le Fanal est traversé dans sa longueur par une rue

large, bien percée; il est habité aujourd'hui presqu'en entier par des négocians Grecs, et quelques seigneurs de cette nation, mais en très-petit nombre. Ici les jalousies qui masquent les fenêtres sont moins serrées, et tomberaient même si le gouvernement ne veillait pas à leur conservation. Ce quartier possède plusieurs églises consacrées au rite grec, et qui n'ont rien de bien remarquable; cependant nous dirons deux mots de l'église patriarcale, la moins insignifiante de toutes.

Elle est divisée en trois nefs, plafonnées et séparées entre elles par des colonnes qui imitent le vert antique. On y voit la chaire de saint Jean-Chrysostôme, le corps de sainte Euphémie, celui de la mère des Machabées, cette colonne à laquelle Jésus-Christ a été attaché, et à côté de ces objets de la dévotion, les siéges des princes de Valachie et de Moldavie, non moins révérés. Vient ensuite l'église du patriarche de Jérusalem, qui ne possède rien de curieux; puis celles nommées Métoki et Potiros, aussi insignifiantes; enfin on remarque parmi les édifices particuliers, Istak-Seraï, palais destiné aux princes des deux provinces tributaires.

Lorsque Mahomet II se rendit maître de Constantinople, les Grecs conservèrent, d'après la capitulation, la majeure partie de leurs églises, avec privilége de les rebâtir; mais Sélim I, qui d'abord voulait les en priver sans restriction, modifia la sentence, prenant toutes celles qu'ils possédaient, pour les convertir en mosquées, et leur accordant en retour le droit de les remplacer par des édifices en bois. Ce fut le mouphty qui réprima dans cette circonstance le fanatisme du Sultan, et prêcha la tolérance : noble exemple ! qu'il est plus facile d'admirer que de suivre. Si nous voulions tant soit peu chercher, nous trouverions plus d'un témoignage en ce genre à l'honneur des nations mahométanes; mais le préjugé permettrait-il qu'on les entendît ou qu'on y crût?

En passant devant une boutique de peu d'apparence, dont la modestie est pourtant trompeuse, je remarque assis sur une sellette, un Musulman qui doit être malade si l'on s'en rapporte à la teinte livide répandue sur sa figure; et en face de lui je vois le marchand qui me semble en travail de le guérir, si j'en crois ses gestes et sa gravité plus qu'orientale.

Ce dernier, qui, outre la profession de mé-

decin et de marchand de tabac, est encore imam de la mosquée voisine, n'use, pour opérer la cure, que de remèdes spirituels, aidés cependant du magnétisme. Un traitement aussi innocent me donne l'envie d'être malade à mon tour, ou plutôt de le feindre, pour chercher à pénétrer les secrets de cet art nouveau, si toutefois il en possède.

L'opération est à sa fin, autant que je puis en juger par ces paras qui, sans rendre un son trop bruyant, viennent de tomber dans le comptoir, où ils se rencontrent avec ceux destinés à la ferme des tabacs, et d'autres provenant d'enterremens, de mariages. — Je suis là, l'œil fixe, et guettant l'instant où l'on congédiera la pratique en possession du trépied sacré. — Enfin elle part, remportant son hydropisie, cependant avec la persuasion d'un mieux être; et moi de m'emparer bien vite de la place, car sans ma diligence elle m'aurait été bien certainement enlevée par cet autre Musulman à la joue cave, qui la lorgne comme quelqu'un à qui elle a été ravie, et peut-être marmotte entre ses dents le nom de yaours (infidèle), que l'humeur, provoquée par l'état de sa santé, lui dicte

en ma faveur : tout cela doit me prouver que je suis en bonnes mains ; car s'il en était autrement, cette boutique ne serait pas autant achalandée.

Un mal de tête supposé me sert de prétexte près de l'imam-boutiquier-médécin. Celui-ci me regarde quelques instans dans les yeux ; sûrement pour chercher les preuves de ma déclaration. Mais il faut sans doute qu'il les ait trouvées conformes en tout à mon dire, car le voilà qui met la main à l'œuvre et qu'il entame ma cure.

Il a d'abord recours à son Koran, qui lui fournit un papier choisi entre plusieurs autres, coupés sur le même modèle. Il le ploie d'une manière mystérieuse, et, après bien des tours et détours faits sur lui-même, ce papier finit par arriver à la forme triangulaire. Le médecin me le donne avec cet air que l'importance du sujet explique, et me prescrit de le porter renfermé dans la coiffe de mon chapeau, c'est-à-dire, de le mettre en contact avec la partie souffrante. Moyennant le seul secours de ce remède, il répond de ma guérison, et ses paroles consolantes m'en font goûter déjà les avant-

coureurs ; mais voulant mettre cependant en œuvre toutes les ressources de son art, sûrement afin que sa réputation, qu'il ne cesse d'exalter, n'ait point à essuyer d'échec, les doigts imprégnés de salive et appuyés sur mon front, il récite à voix basse des prières qu'il interrompt à trois reprises différentes, pour m'envoyer son haleine dans la partie supposée malade, tout en me vantant avec une persuasion dont il est le premier la dupe, ce spécifique comme immanquable.

Je sors en effet très-bien portant de chez lui ; mais, raillerie à part, il est possible que son art ait de l'influence sur certaines imaginations, et guérisse les maladies du cerveau. Consideré sous ce rapport, il ne doit pas être regardé comme absolument inutile chez une nation incurable, relativement à ses préjugés. Au reste le peuple, parmi les Osmanli, est à peu près la seule classe qui ajoute foi à ces superstitions. Les Grecs, les Arméniens, près desquels elles sont aussi en crédit, poussent plus loin le même ridicule ; car il n'est pas rare chez eux qu'on appelle des médecins magnétiseurs, quoique en pareil cas ils ne changent rien à leur

méthode curative, traitant indistinctement Musulmans, Chrétiens, Juifs, par le Koran, secondé de l'onction, c'est-à-dire, associant deux croyances opposées, comme nous nous réservons de le faire voir. Mais avant, qu'on me dise quels sont ceux sur qui la critique peut à plus juste titre s'exercer : des malades cités en dernier lieu, ou des médecins? Je conçois que cette question est embarrassante pour les esprits gagnés au parti contraire par la prévention; sans donc les poursuivre dans leur retraite, je laisse mon argument sous leurs yeux, pour qu'ils le méditent à loisir et s'étudient à le réfuter.

Les derwisch, conjointement aux imam, sont en possession de la profession de magnétiseurs, qui est assez peu lucrative, eu égard à l'indigence des pratiques et au grand nombre des médecins. Ce qui paraîtra surprenant, c'est le motif déterminant de ces derniers dans le choix de leur traitement. La salive et le souffle dont ils usent de prédilection, surtout dans les cas graves, sont employés, selon leur propre dire, à l'imitation de ce que fit le prophète Iça (Jésus-Christ), lorsqu'il ressuscita une

jeune fille par la vertu de son haleine, et rendit l'ouïe à un sourd en l'oignant de sa salive dans la partie privée de facultés : ce sont leurs paroles textuelles, et en même temps l'explication que nous avons promise.

Il est encore chez les Musulmans des enchanteurs, sortant de la même école que les magnétiseurs, et qui prennent le titre de messien, dérivé, selon leur explication, du nom du Messie, qu'ils honorent comme chef de leur secte. Ce sont des Arabes d'Afrique, qui se donnent pour posséder le secret de neutraliser le venin chez les reptiles, les scorpions et autres animaux de cette catégorie ; on les voit manier hardiment, en invoquant le Prophète, tous ces êtres réprouvés par notre espèce ; tracer des cercles dans lesquels ils les appellent, et réussir même quelquefois à les y attirer. Sans tenir compte de la croyance, ils reçoivent des adeptes en qualité de disciples du Messie. Une des épreuves de leur initiation est de cracher dans la bouche du récipiendaire, toujours par une suite de la vertu attribuée à la salive, d'après la cause que nous avons exposée. C'est encore d'elle bien sûrement que tire

son origine cette pratique religieuse des Rufaïs, consistant à recourir à la salive ou à l'haleine du scheïk pour guérir leurs brûlures. Enfin parmi les derwisch on trouve nombre de visionnaires qui se donnent pour inspirés, et dont les songes sont reçus comme articles de foi. On lit dans les rêveries orientales que l'un d'eux s'endormit un jour entre les bras de l'extase, avec l'intention d'apprendre de Dieu quel être dans la création était, à raison de ses perfections, le plus agréable à ses yeux. Guidé par l'inclination, le visionnaire se trouva conduit en pensée dans une taverne, et le doigt du Très-Haut lui indiqua un yaours (infidèle), qui malgré son titre joint au peu de décence du lieu, lui fut présenté comme celui qu'il cherchait. Ceci paraîtra étrange et formellement contraire à la réprobation dont le Koran frappe tout ce qui est yaours, et liqueurs fermentées; mais les derwisch sont les esprits forts de l'islamisme; ils tiennent très-peu aux formes; peu et même pas aux dogmes, et l'on pourrait les nommer philosophes, eu égard à la manière générale avec laquelle ils envisagent l'homme et la religion, si d'un autre côté ils ne s'appuyaient

pas de ces grands principes pour justifier des penchans vicieux, pour masquer ces désordres que l'abus du mot philosophie engendre, mais qu'il ne contribue qu'à faire prendre plus en aversion, loin de réussir à les déguiser, comme il se le persuade à lui même.

J'ai continué ma route pour me rendre à l'échelle Dioubali Kapoussi, où je projette de m'embarquer; et je trouve sur mon chemin la mosquée des Roses (Gul-Dgjamissi), ancienne église grecque, connue sous le nom du Rosaire. Son vaisseau est bien conservé; elle offre encore des restes de sa décoration première, et possède des souterrains spacieux.

L'imam, sans faire de difficulté, m'en a ouvert les portes, et m'inspire même assez de confiance pour que je m'enhardisse à lier conversation avec lui. Généralement il faut solliciter l'Osmanli par des questions redoublées pour l'engager à parler; celui-ci, contre la règle commune, parle sans y être par trop invité; et je profite de sa bonne volonté pour amener la conversation sur la partie dogmatique de la doctrine mahométane.

Ses discours, qu'il débite d'un ton com-

passé et religieux, me donnent à reconnaître, sous des traits altérés, il est vrai, la Genèse dans sa cosmogonie. Adam est aussi selon sa croyance le premier homme. Après ce père du genre humain, Abraham, Seth, Enoch, Noé, Moïse, s'attirent sa vénération. Jésus-Christ tient le premier rang parmi cent quatre-vingt mille Prophètes que sa foi lui prescrit de reconnaître, et ne le cède qu'au seul Mahomet, réservé par le Très-Haut pour venir la dernière fois annoncer la vérité aux hommes. Dieu, me dit-il, envoya son esprit sous forme humaine à Marie, qui conçut sans que sa virginité en souffrît. Les douleurs de l'enfantement la surprirent sous un palmier. Elle gémissait; l'ange lui apparut et lui dit: Console-toi; Dieu a fait couler un ruisseau à tes pieds; secoue cet arbre, il te donnera des fruits. Ses parens voulurent lui faire des reproches; mais son enfant prit la parole et répondit: Je suis serviteur de Dieu, son Prophète. Cette profession de foi abrégée suffit pour faire voir que les Mahométans nous accordent infiniment plus que nous ne leur rendons, et ne sont pas aussi exclusifs qu'on nous les dépeint.

Cependant il est un point sur lequel ils s'inscrivent en faux contre notre croyance, sans qu'il puisse exister de voie d'accommodement; c'est relativement à l'association de Jésus-Christ à la Divinite : dogme dans lequel ils croient trouver le polytheïsme, qui de toutes les propositions est la plus insoutenable à leurs yeux. Du reste ils ne lui contestent point d'avoir opéré des miracles, et même lui accordent son ascension dans le ciel : nouvel acte de condescendance dont nous sommes bien loin de leur tenir compte.

A ces points de contact adroitement ménagés, il est aisé de reconnaître les vues et la tactique du législateur. Celui-ci calcula sagement que pour se gagner des prosélytes, il devait accorder à chacune des tribus Arabes, qui avant lui professaient des religions différentes, quelques articles de l'ancienne croyance; achetant le premier rôle au prix d'autres dogmes réglés sur le climat et le génie national.

Toute la partie dogmatique de l'islamisme est en quelque sorte renfermée dans la profession de foi conçue ainsi : *Je crois que Dieu seul est Dieu, et que Mahomet est son Prophète;*

d'où sont déduits les articles de croyance relatifs aux anges, aux prophètes, aux saintes écritures, au jugement dernier, à l'irrévocabilité des arrêts du Très-Haut, comme autant de conséquences de ce principe fondamental.

Dieu, selon Mahomet, est l'auteur de tout ce qui existe, et n'a point eu de commencement, comme aussi jamais il ne cessera d'être. Clément et sévère, les hommes doivent espérer dans sa miséricorde et redouter ses arrêts, que le repentir peut adoucir, mais qui sont sans appel pour le pervers.

Fort de la connaissance des hommes, ce législateur habile comprit que la crainte des châtimens et l'espoir des récompenses pouvaient seuls les maîtriser; en conséquence, il admet des intelligences intermédiaires, des anges intercesseurs près du Tout-Puissant en faveur des pauvres humains, et chargés encore de lui faire le rapport exact de tout ce qui se passe sur la terre. Dans les combats des fidèles contre les ennemis de la foi, ces génies tutélaires ouvrent aux premiers le chemin de la victoire, et recueillent précieusement les âmes de ceux qui succombent dans la lutte, pour les porter dans la région la plus

élevée du Ciel ; au sein de ces béatitudes qui parlent si éloquemment à la faible humanité par l'intermédiaire du plus irritable de nos sens.

L'héroïsme n'est pas seul récompensé ; nous avons vu que les vertus pacifiques obtiennent aussi leur prix, et méritent le titre de whély à ceux qui sans interruption les ont pratiquées. On reconnaît à ce trait que l'ambition n'a pas fait oublier la morale à Mahomet.

Les livres Saints, c'est-à-dire écrits sous la dictée ou par l'inspiration de la sagesse divine, sont au nombre de cent quatre, parmi lesquels l'Évangile, le Pentateuque, le Psautier tiennent la première place ; mais auxquels le Koran a dû succéder, eu égard aux falsifications que ces livres ont éprouvées par la main des hommes.

Au delà de cette vie il en est une autre ; et dans l'attente du grand jour où la voix du Tout-Puissant réveillera les morts pour entendre le jugement dernier, ils goûteront les avant-coureurs des béatitudes, ou bien éprouveront les premiers aiguillons des tourmens, selon qu'ils auront mérité de

monter au ciel ou de descendre dans le séjour tenébreux de l'enfer.

Plusieurs présages annonceront l'approche de cette époque critique : tels que des guerres, des éclipses, des déplacemens de corps célestes, l'apparition de l'antechrist que Jésus mettra à mort, pour épouser ensuite l'islamisme. Deux coups de trompettes, suivis bientôt d'un troisième, rappelleront à la vie tous les êtres autrefois animés. Des chameaux blancs et ailés viendront s'offrir aux élus pour les porter dans le séjour dont les bonnes œuvres leur auront obtenu l'entrée. Ceux à qui il restera quelques fautes à expier seront modestement à pied ; quant aux réprouvés, ils demeureront la face attachée à la terre, et l'on reconnaîtra leurs penchans vicieux à des signes caractéristiques, empruntés de ces mêmes vices. Le grand juge, assis sur son tribunal, paraîtra enveloppé d'une auréole de gloire. Mahomet prendra place à ses côtés en qualité d'intercesseur des pécheurs repentans. Chacun comparaîtra à son tour, et subira un examen rigoureux dans lequel le corps et l'âme se dénonceront réciproque-

ment, se renvoyant le blâme des mauvaises actions. A la fin l'accusé recevra un livret contenant le détail exact de sa vie; il prendra cet arrêt, de la main droite s'il est absous; de la gauche s'il est jeté parmi les réprouvés.

Avant de changer le plateau de la balance dans laquelle seront pesées les bonnes et les mauvaises actions, il sera pris sur les premières, pour ceux qui auront des torts à se reprocher envers leur prochain, une portion réglée sur la compensation que ces torts réclament, et qui sera abandonnée aux lésés à titre de dédommagement. Si après cette défalcation il reste encore des œuvres méritoires, Dieu miséricordieux les doublera, quelques minces qu'elles soient; mais si elles ne peuvent suffire, ces débiteurs insolvables seront chargés d'une portion des actes blâmables de leurs créanciers, égale à celle de la dette non acquittée, et renvoyés avec ce fardeau aux lieux d'expiation.

Les Musulmans sont partagés d'opinion entre l'éternité et le terme limité des peines: point de doctrine sur lequel le Koran laisse une obscurité très-condamnable, puisqu'il a fourni, de même que plusieurs autres, ma-

tière à des disputes théologiques interminables. Cependant l'épithète de miséricordieux si souvent donnée par Mahomet au grand juge, et l'esprit de sa législation, joint à ses vues, porteraient à accorder gain de cause à ceux qui soutiennent la seconde proposition, et qui d'ailleurs sont tenus pour orthodoxes. Les deux partis se réconcilient quant à la réprobation éternelle des mécréans, ce qui viendrait encore à l'appui de l'opinion qui attribue à la foi la vertu ineffable d'obtenir la rémission des péchés quelques graves qu'on les suppose.

A la sortie du tribunal suprême, tous devront passer sur un pont (al-sirat) aussi délié qu'un cheveu, et jeté à travers les abîmes de l'enfer. Une lumière brillante servira de guide aux élus dans ce pas redoutable, et s'éteindra pour les condamnés, qui se verront précipités avec fracas au sein des tourmens préparés pour eux.

Plusieurs degrés de béatitude et de châtimens attendent les bons et les méchans, et contribuent à entretenir sur cette terre l'émulation des vertus et l'horreur du vice. Le Prophète et ses compagnons occuperont le sep-

tième ciel, qui est la région la plus élevée de ce séjour. Chacun d'eux aura soixante-dix pavillons, travaillés par les anges, arrosés par des ruisseaux de lait et de miel, peuplés de ces êtres, célestes et humains tout à la fois, doués de la vertu d'éveiller des désirs toujours renaissans. Au milieu de cet Éden, s'élève un arbre énorme qui produit à l'instant tout ce qu'il prend fantaisie à l'imagination de lui demander. Les autres régions du ciel procèdent par dégradations calculées d'après le mérite de ceux pour qui elles sont faites.

Mahomet, par une suite de l'état de nullité auquel il voue les femmes, ne s'occupe que faiblement de leur sort futur; en conséquence, elles n'ont en leur faveur qu'un article, qui promet aux hommes la jouissance en paradis des femmes qui leur auront été chères dans ce monde, sans préjudice cependant pour leurs prétentions sur les houris; en sorte que ce sexe malheureux est condamné à trouver encore des rivales très-dangereuses jusque dans le séjour des béatitudes. Il est à croire qu'elle laisseront la jalousie sur cette terre, car sans cela, les félicités trom-

peuses qu'on leur promet, seraient pour elles des supplices horribles. Quant aux hommes, ils doivent très-bien se trouver de cette disposition, dans laquelle on aperçoit que le législateur a pensé encore à eux, puisque les femmes, d'après la condition qui leur est imposée, sont tenues de complaire à leurs maris dans ce monde, pour qu'ils emportent avec eux le désir de les retrouver dans l'autre.

Les mécréans et les impies vivent de tourmens dans le sixième gouffre, qui est le plus profond de l'enfer. Ce séjour se trouve séparé du paradis par un mur mitoyen (al-araf), où prendront place ceux qui ne peuvent prétendre à entrer dans le second, et qui n'ont pas mérité d'être condamnés à l'autre. Leur supplice sera donc celui de Tantale; adouci cependant par le spectacle des souffrances qu'ils auront sous leurs yeux sans les éprouver. Les Musulmans prévaricateurs occuperont le premier abîme de l'enfer, qui, à proprement parler, est un purgatoire; enfin les intermédiaires sont destinés aux infidèles, et ceux-ci descendront d'autant plus bas que leur croyance sera plus entachée d'hérésie.

Le dogme de la prédestination a par-dessus

tout contribué à la brillante fortune de l'islamisme. Sujet à contestation, pour ne pas avoir été assez clairement défini par le législateur, il a donné lieu à des disputes théologiques qui ne sont pas encore terminées. Mais les plus sages parmi les docteurs, accordent aux hommes, moyennant le libre arbitre, le mérite des bonnes œuvres, comme aussi ils déchargent la Divinité de l'iniquité des mauvaises actions, conservant en même temps le véritable avantage du dogme dans son entier, celui de faire jeter les Croyans tête baissée au-devant de la mort.

La soumission aveugle à l'autorité kalifale est aussi très-adroitement prêchée dans le Koran, et, comme on peut en juger, n'a pas obtenu de moindres succès, puisque la forme du gouvernement chez ces nations est invariable. Enfin jusqu'aux simples lois de police, qu'on trouve dans l'interdiction de certains alimens, et des liqueurs fermentées; dans l'usage recommandé du bain, des ablutions, etc., sont promulguées au nom de Dieu, comme la seule autorité dont on ne peut changer ni modifier les arrêts : nouveau trait de sagesse qui nous explique cette per-

sévérance invariable des Musulmans dans leurs coutumes et pratiques ; car cet esprit s'étend jusqu'aux plus petites choses.

La logique de mon imam est moins décousue que je ne m'y attendais ; seulement le merveilleux qui s'y mêle parfois me prouve que l'imagination doit être mise en jeu chez les nations orientales pour parer la vérité, qui dans sa nudité leur paraîtrait trop sévère. Mais que le résultat proposé soit d'entretenir les hommes dans le sentier de la vertu, et de les conduire par cette voie au vrai bonheur, n'est-ce pas là tout ce qu'on est en droit d'exiger d'un législateur ; et peut-on légitimement le contrarier sur les moyens employés par lui pour atteindre son but ?

Le bon imam se plaint à moi cependant de ce que la religion a perdu de son empire sur quelques grands et même sur des docteurs de la loi, attribuant ce discrédit à Voltaire, de qui le nom est arrivé, je ne sais trop comment, jusqu'à lui, et dont les pensées, selon son dire, se sont fait goûter de quelques-uns des siens. Mais bien certainement notre imam est dans l'erreur, et ferait beaucoup mieux de jeter cette altération morale sur le com-

merce des Francs; sur les relations diplomatiques; sur la facilité que le vice trouve toujours à s'introduire lorsqu'il se sert d'une clef d'or; son jugement motivé de la sorte serait plus équitable qu'étant basé sur ses reproches adressés à la philosophie, bien innocente sans doute dans ce cas. Ces mêmes grands se bornent, dans le commerce établi entre eux et nous, à échanger leurs préjugés religieux contre nos maximes les moins honorables, ou plutôt les plus pernicieuses; à secouer un joug qui devient trop pesant pour eux dès l'instant où leur âme commence à se laisser aller au venin de la démoralisation; enfin à nous imiter, seulement dans nos écarts. C'est ainsi cependant que les Osmanli se civilisent avec avec nous; ne vaut-il donc pas mieux mille fois qu'ils persévèrent dans leurs opinions, quelques fâcheuses que soient les conséquences qui en résultent, que d'acquérir de fausses lumières déguisées sous un nom trompeur?... La religion et la morale sont si essentiellement liées dans leur éducation, qu'on ne peut attaquer l'une sans porter atteinte à l'autre, et même ce n'est guère qu'en relâchant la seconde qu'on parvient à atténuer

l'empire de la première. Pour penser à les civiliser, il faudrait avant tout leur prêcher, au nom de l'humanité, de la probité, de l'honneur, de la vertu enfin, les maximes qu'on leur inculque au nom du ciel; leur apprendre qu'on doit aimer les hommes pour eux-mêmes, les bonnes actions pour la récompense qu'on trouve en elles; fort de cette première victoire, on pourrait en tenter une autre, et chercher à rapprocher du genre humain des êtres qui, sans cette préparation indispensable, doivent vivre éloignés de lui pour le bonheur de tous deux. — Je fais ces réflexions, fournies par le sujet, tout en continuant mon entretien avec le ministre musulman. Mais ce même individu, qui jusqu'ici m'a montré de la prévenance au delà de ce qu'un infidèle est en droit d'en attendre d'un vrai Croyant, change tout à coup de contenance, prend un maintien froid, accompagné de cet air de supériorité nationale, qui n'appartient qu'à un protecteur; et je suis encore à chercher l'explication de cette transition bizarre, lorsque le mot de l'énigme de ce phénomène moral, m'est fourni, au moyen des réminiscences que j'ai dèvers

moi, par la présence de cet autre Musulman, survenu à l'instant même, et que je découvre derrière ce pilier, où il s'est agenouillé. Un disciple du Prophète rougirait de traiter d'égal à égal avec un infidèle devant quelqu'un des siens. Ceux-ci ne manqueraient pas de lui en savoir mauvais gré, et pourraient l'accuser de compromettre la dignité du monde musulman entier, en sorte que les individus de cette croyance, assez dépouillés de préjugés pour en user envers nous avec déférence, dans le particulier, tiennent à peu près la conduite de ces femmes exercées, qui masquent en public, par des dédains, les faveurs qu'elles accordent en secret. Je quitte donc mon imam, ne voulant pas lui faire jouer plus long-temps un rôle embarrassant, ne pouvant non plus m'accommoder de sa protection; et je lui abandonne la place, qu'il croit déjà tenir au septième ciel, pour retourner modestement à celle que j'occupe sur cette terre.

Articles complémentaires.

Traduction et commentaire du billet arabe du médecin magnétiseur, par M. Ducauroy.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Nous envoyons aux vrais Croyans, par le Koran, ce qui peut les guérir et leur mériter notre miséricorde; mais il n'est d'aucune utilité aux méchans; il n'exite que pour leur perte.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Peu s'en est fallu que les infidèles ne parvinssent à te faire périr par leurs maléfices (1). Lorsqu'ils t'ont entendu lire le Ko-

---

(1) La seconde citation du Koran est susceptible de plusieurs interprétations; comme il s'agit ici de guérir des maladies, on a choisi celle qui pouvait y avoir quelque rapport. Le mot à mot est : *peu s'en est fallu que ceux qui sont infidèles ne te fissent glisser par leurs yeux*, ce que des commentateurs du Koran interprêtent par : *peu s'en est fallu qu'ils ne te fissent périr en te donnant le cattivo occhio.* Ils ajoutent à ce sujet que : « Le Prophète était dans une mosquée à lire le « Koran, tandis qu'une troupe d'infidèles se tenait à « la porte, attendant que le Prophète sortît, afin, par le

ran, ils disaient de toi : « Certainement cet » homme est possédé du démon. » Mais ce livre que tu leur lisais, ne renferme que des conseils utiles aux hommes.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Lui seul mérite d'être adoré ; lui seul a la vie par son essence ; lui seul est éternel dans sa personne et dans ses attributs. Il est le maître de tout ce qui est aux cieux et sur la terre. Quel est celui qui se rendrait intercesseur auprès de lui sans sa permission ? Il sait ce qui a été et ce qui sera ; aucune créature ne sait de ce qui lui est connu, que ce qu'il veut bien qu'elle sache ; son trône repose au-dessus des cieux et de la terre, et la conservation de ce monde ne lui coûte aucune peine ; lui seul est élevé, lui seul est grand.

« *cattivo occhio* de causer sa perte : l'ange Gabriel lui « apporta alors ce verset et lui dit : Envoyé de Dieu, « lis ce verset afin d'être préservé du *cattivo occhio* « de ces gens. Mahomet lut donc le verset et sortit de « la mosquée. Quand le *cattivo occhio* de ces infidèles « tomba sur lui, ce furent eux qui devinrent aveugles, « furent renversés la figure contre terre, et le Prophète « leur échappa ainsi. »

Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Dis : ô Mahomet, je me réfugie auprès du Dieu du jour contre le mal qui peut m'arriver par toute créature nuisible ; ou dans les ténèbres d'une nuit obscure, contre les maléfices de ceux dont le souffle produit les effets de la magie, et enfin contre les maux que l'envie produit.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Dis : je me réfugie auprès du maître des hommes, du roi des hommes, de celui qui est l'objet de l'adoration des hommes, contre les embûches du tentateur, qui chasse le nom de Dieu, de celui parmi les génies et les hommes qui inspire aux cœurs des mortels les mauvaises pensées.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Dis : il m'a été révélé que des génies m'ont entendu lire le Koran, et ont dit : nous venons d'entendre un ouvrage admirable, qui conduit au droit chemin ; nous croyons en ce livre ; nous n'associerons jamais personne à notre maître ; il est sûrement bien au-dessus de tout en grandeur et en puissance ; il n'a jamais pris de compagne ; il n'a point eu d'enfant, il faut avouer que Satan, cet ignorant

de notre nature, nous disait sur Dieu des choses bien étranges.

Ièmliha, Mèqchéléïna, Mèsléïna, Méunouch, Débérnouch, Chazènouch, Kèfichtataïnoch; kitmir (1).

Nous avons parlé des visionnaires ou des inspirés, comme il plaira de les nommer, mais il sera bon de donner un exemple de leur savoir faire; car l'on n'acquiert bien l'intelligence d'une science que par l'application de ses principes.

Un vol d'objets précieux avait été fait dans le palais de France à une époque où nombre d'ouvriers de toutes les nations s'y trouvaient rassemblés. L'un d'eux, Musulman de religion, voyant que les perquisitions demeuraient infructueuses, suggère au conservateur des bâtimens de consulter un derwisch, réputé savant dans l'art de la divination. On le fait venir plutôt pour se donner la représentation d'une

---

(1) Les huit noms cités, à la fin de l'amulette, sont: les sept premiers, les noms des compagnons de la caverne, et le huitième, celui du chien qui se trouve avec eux. (Voyez à ce sujet la bibliothèque orientale).

scène comique, que dans l'espoir d'obtenir quelque résultat par le secours de son art; cependant on verra qu'il n'est pas entièrement dépouillé de vertu.

L'oracle arrivé établit aussitôt son tapis sur une terrase; avale sa dose d'opium, et s'endort d'un sommeil agité, semblable à la pythie, lorsqu'elle respirait les vapeurs de l'antre sacré. Pendant que notre visionnaire cherche à travers les rêveries que Morphée lui envoie, le nom du coupable et les pièces de conviction, on retrouve la cassette volée, mais les bijoux qu'elle contenait ont disparu. Il sort sur ces entrefaites de son assoupissement. Après un instant de recueillement et une prière mentale, il fait subir successivement à cinq ou six ouvriers, un interrogatoire, dont il s'autorise pour tracer quelques lignes mystérieuses sur un papier. Il plie ce papier, le renferme dans la cassette, prescrit qu'on la reporte à la place ou elle a été trouvée, et donne l'assurance formelle que le lendemain avant l'aurore son contenu lui sera restitué; car, dit-il d'un ton bien capable, par son assurance, d'ébranler les consciences criminelles, les objets volés et le larron sont dans le palais.

Le jour suivant, à l'heure marquée, le voleur fut découvert, et les effets se retrouvèrent, à une autre place, il est vrai, que celle qui leur avait été assignée ; mais ils n'en retournèrent pas moins à leur véritable propriétaire. Sûrement on a démêlé dans cette relation, le manège adroit de notre devin. Pour se mettre à même de porter un jugement basé sur quelques données, il fait subir préalablement un interrogatoire, auquel il mêle l'appareil que son art et son caractère lui fournissent; il prononce d'un ton prophétique les inspirations qu'il est censé être allé chercher dans le ciel; il accompagne, bien entendu, ses paroles d'un regard scrutateur qui s'annonce comme doué de la vertu de rendre tous les corps diaphanes; d'un autre côté il peut à coup sûr prononcer que le larron est dans le palais, car la peste obligeait alors à en tenir les portes fermées; enfin il enveloppe le tout du manteau magique, et le succès couronne sa prédiction.

FIN DU SECOND VOLUME.

APR 20 1920

le Mot Engendré est Employé Sept fois dans ce
volume

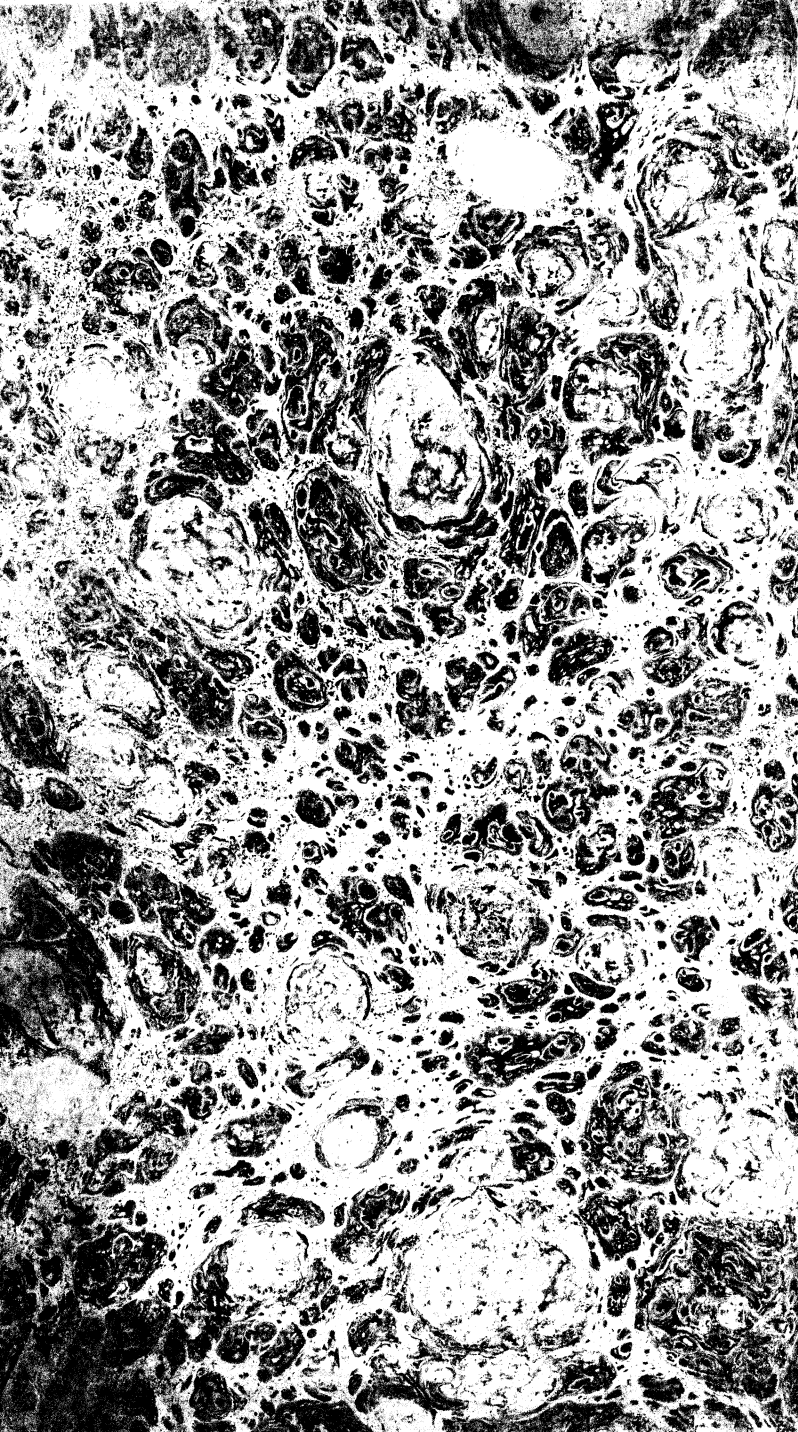

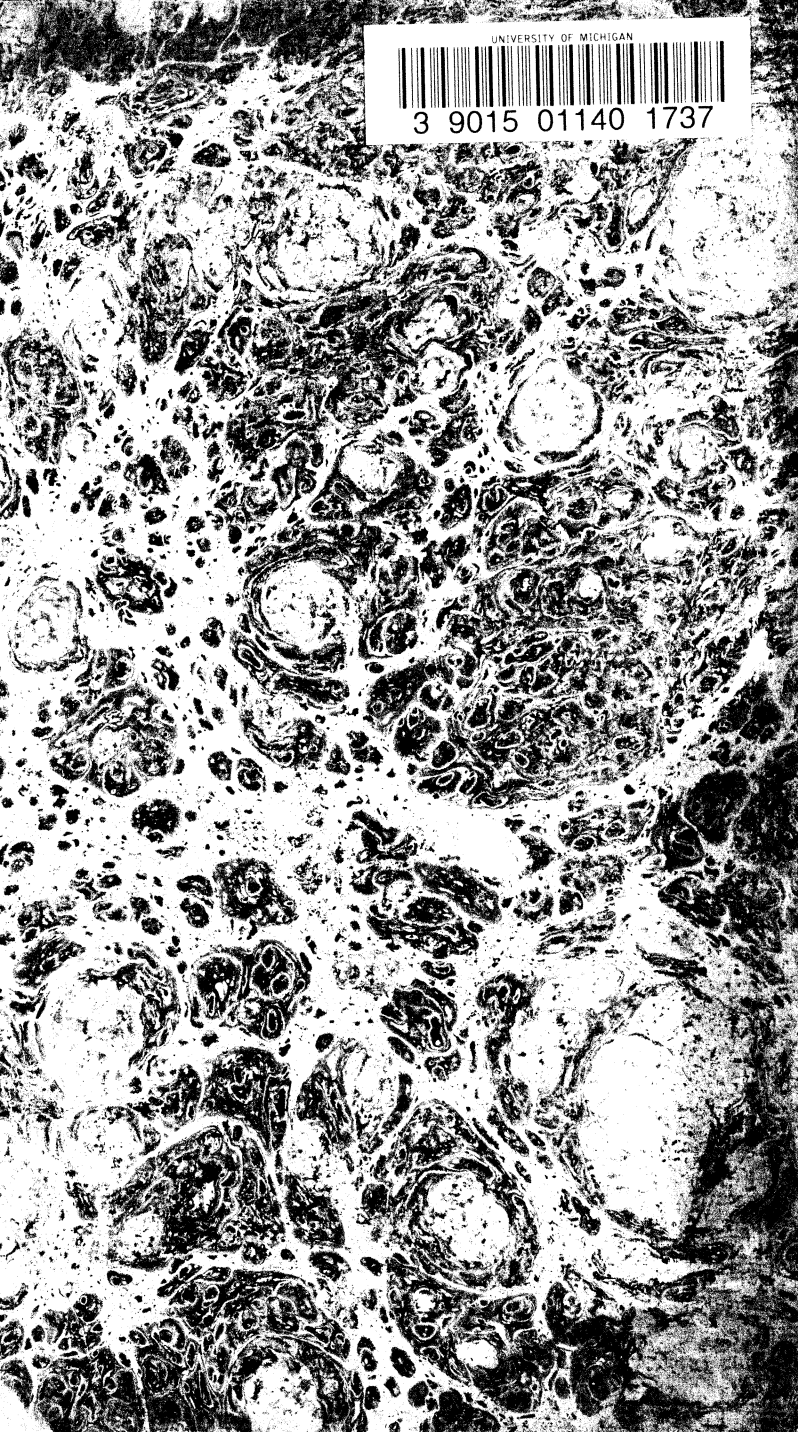

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01140 1737